N.



HISTOIRE

D'ANGLETERRE.

TOME DIX-HUITIÉME.





HISTOIRE D'ANGLETERRE,

DEPUIS LA DESCENTE

DE JULES-CESAR,

JUSQU'AU Traité d'Aix-la-Chapelle en 1748.

Par M. T. SMOLETT, M. D.

Traduite de l'Anglois par M. TARGE, Correſpondant de l'Académie Royale de Marine, & Profeſſeur de Mathématiques à l'Ecole Royale-Militaire.

TOME DIX-HUITIEME.





A ORLEANS,

Chez J. ROUZEAU-MONTAUT, Imprimeur du Roi, de S. A. S. Monſeigneur le Duc d'Orleans, & de la Ville.

M. DCC. LXIV.

Avec Approbation & Privilège du Roi.



HISTOIRE D'ANGLETERRE.

LIVRE NEUVIEME.

DEPUIS la mort de la Reine ANNE, jusqu'au Traité d'Aix-la-Chapelle en 1748.

CHAPITRE PREMIER.

§. I. *Etat des partis dans la Grande-Bretagne.* §. II. *Le Roi George est proclamé.* §. III. *Le Parlement accorde la liste civile à Sa Majesté.* §. IV. *Le Prince Electoral est créé Prince de Galles.* §. V. *Le Roi arrive en Angleterre.* §. VI. *Les Tories sont totalement exclus de la faveur du*

Roi. §. VII. *Manifeste du Prétendant.* §. VIII. *Nouveau Parlement.* §. IX. *Substance de la première harangue du Roi.* §. X. *Le Lord Bolingbroke se retire en France.* §. XI. *Sir Guillaume Wyndham est réprimandé par l'Orateur.* §. XII. *Committé secret.* §. XIII. *Sir Jean Norris est envoyé avec une flotte dans la mer Baltique.* §. XIV. *Mécontentement de la nation.* §. XV. *Rapport du committé secret.* §. XVI. *Résolutions pour accuser le Lord Bolingbroke, le Comte d'Oxford, le Duc d'Ormond, & le Comte de Strafford.* §. XVII. *Le Comte d'Oxford est mis à la Tour. Acte de proclamation.* §. XVIII. *Le Roi déclare aux deux chambres qu'il y a un commencement de révolte.* §. XIX. *On passe un acte d'attainder contre le Duc d'Ormond & le Lord Bolingbroke.* §. XX. *Intrigues des Jacobites.* §. XXI. *Mort de Louis XIV.* §. XXII. *Le Comte de Mar lève l'étendard du Prétendant en Ecosse.* §. XXIII. *Plusieurs membres de la chambre basse sont arrêtés.* §. XXIV. *Le Prétendant est proclamé dans le nord de l'Angleterre par le Comte*

de Derwentwater, & par M. Forſter. §. XXV. *Mackintosh traverſe le Golphe de Forth dans le Lothian, & ſe joint aux révoltés Anglois.* §. XXVI. *Ils ſont attaqués à Preſton & ſe rendent à diſcrétion.* §. XXVII. *Bataille de Dumblain.* §. XXVIII. *Le Prétendant arrive en Ecoſſe.* §. XXIX. *Il ſe retire encore en France.* §. XXX. *Affaires du Parlement d'Irlande.* §. XXXI. *Les Lords rebelles ſont accuſés, & ſe reconnoiſſent coupables.* §. XXXII. *Le Comte de Derwentwater & le Lord Kenmuir ſont décapités.* §. XXXIII. *Procès des révoltés.* §. XXXIV. *Acte pour étendre à ſept années la durée des Parlements.* §. XXXV. *Le Duc d'Argyle eſt diſgracié.* §. XXXVI. *Triple alliance entre l'Angleterre, la France & la Hollande.* §. XXXVII. *Le Comte de Gyllenburgh, Miniſtre Suédois à Londres, eſt arrêté.* §. XXXVIII. *Tumulte à Oxford.* §. XXXIX. *Le Roi demande un ſecours extraordinaire aux Communes.* §. XL. *Diviſion dans le miniſtère.* §. XLI. *Les Communes paſſent l'acte de la mer du Sud, l'acte de la Banque, & l'acte pour le fonds général.*

§. XLII. *Procès du Comte d'Oxford. Acte d'indemnité.* §. XLIII. *Conduite de la Convocation au ſujet de Hoadley, Evêque de Bangor.*

GEORGE I. An. 1714.

I. Etat des partis de la Grande Bretagne.



IL ne ſera pas inutile de mettre ſous les yeux du Lecteur l'état des partis dans cette importante conjoncture. Les Jacobites avoient toujours eſpéré que la ſucceſſion ſeroit changée par le Comte d'Oxford. Il les avoit entretenus dans cette attente d'une manière éloignée & myſtérieuſe, ſans autre vue que celle de les empêcher de prendre des meſures violentes qui auroient troublé ſon adminiſtration. Au moins, s'il avoit eu précédemment un autre projet, il l'abandonna long-temps avant ſa diſgrace, ſans doute par la crainte du danger dont il auroit été accompagné. Il parut vouloir ſe faire un mérite de ſon zèle pour la maiſon de Hanover; mais ſa conduite étoit ſi équivoque & ſi inconſtante, qu'il ſe perdit auprès d'un parti, ſans gagner la confiance de l'autre. Les amis du Prétendant fondèrent de nouvelles eſpérances ſur l'adminiſtration de

Bolingbroke. Quoiqu'il ne se fût jamais expliqué à ce sujet, on pensoit qu'il étoit favorable à l'héritier du sang, & on le connoissoit pour un ennemi implacable des Whigs, les plus zélés partisans de la Succession Protestante. Les Jacobites comptoient beaucoup sur son affection, encore plus sur son ressentiment; & pensoient que le plus grand nombre des Tories se joindroient à eux pour suivre les mêmes maximes. Tous les projets de pouvoir que Bolingbroke avoit pu former furent renversés par la promotion du Duc de Shrewsbury à la place de Trésorier, & toutes ses espérances uniquement fondées sur sa faveur personnelle furent détruites par la mort de la Reine. La conduite des Ducs de Sommerset & d'Argyle, ainsi que la diligence & l'activité du Conseil, dans lequel les Whigs avoient pris l'ascendant, complétèrent le trouble des Tories, qui se trouvèrent sans chef, divisés, & sans savoir à quelle résolution s'arrêter. Lorsqu'ils eurent commencé à se reconnoître, ils ne virent d'autre parti à prendre que celui du silence, & de la soumission aux mesures de ceux auxquels ils ne

GEORGE I. An. 1714.

GEORGE I. An. 1714.

pouvoient s'oppofer avec quelque apparence de fuccès. Ils n'avoient d'autre raifon à objecter contre la Succeffion dans la maifon de Hanover, que la crainte de voir la faction des Whigs reprendre le deffus : cependant ils n'étoient pas fans efpérance que leur nouveau Souverain, qui avoit la réputation d'un Prince rempli de fagacité & d'expérience, ne cultivât & ne fe conciliât l'affection des Tories. Ils poffédoient toutes les terres, ce qui les rendoit en quelque forte les propriétaires du Royaume, & ils ne pouvoient croire que George fe déclarât le chef d'une faction foutenue par les ennemis de l'Eglife & de la Monarchie, dont les fonds fur la banque, ou fur des intérêts dans les affaires, étoient levés par des moyens ufuraires, & entretenus par la corruption. Cependant les Whigs dans cette conjoncture étoient enflés & orgueilleux; les Tories abattus & humbles; les Jacobites vifs, impatients, & dans des allarmes continuelles, occafionnées par des circonftances auffi critiques pour leur parti.

Auffi-tôt que la Reine eut rendu

le dernier soupir, le Conseil-privé s'assembla: l'Archevêque de Cantorbery, le Lord Chancelier & le Résident Hanovrien Kreyenberg, produisirent les trois patentes, par lesquelles l'Electeur de Brunswick avoit nommé ceux qui devoient être adjoints (*a*) en qualité de Lords Justiciers aux sept grands officiers du Royaume. On donna immédiatement des ordres pour proclamer le Roi George en Angleterre, en Ecosse & en Irlande. La Régence choisit le Comte de Dorset pour se rendre à Hanover, y faire part de l'avènement de Sa Majesté, & l'accompagner dans son voyage en Angleterre. Les officiers généraux en qui l'on pouvoit prendre confiance furent envoyés dans leurs postes respectifs: on renforça la garnison de Portsmouth, & les Régents nommèrent M. Addison pour leur Secrétaire, pendant que

GEORGE I. An. 1714.

II. Le Roi George est proclamé.

(*a*) Ce furent les Ducs de Shrewsbury, Somerset, Bolton, Devonshire, Kent, Argyle, Montrose, Roxburgh; les Comtes de Pomfret, Anglesey, Carlile, Nottingham, Abingdon, Scarborough, Orford; le Lord Vicomte Townshend, & les Lords Hallifax & Cowper.

GEORGE I. An. 1714. Bolingbroke fut obligé de demeurer à la porte de la salle du Conseil, avec son sac & ses papiers, exposé à toutes sortes de mortifications. Le Roi George monta sur le trône de la Grande-Bretagne dans la cinquante-cinquième année de son âge, sans aucune opposition ni tumulte, & sans que le peuple marquât aucun mécontentement. La partie de la nation qui n'étoit point affectée par les préjugés, fut alors pleinement convaincue qu'il n'y avoit eu aucun plan de concerté par la Reine Anne ni par son ministère en faveur du Prétendant : cependant le Maire d'Oxford reçut une lettre par laquelle on le requéroit de proclamer ce Prince. Elle fut communiquée au Vice-Chancelier : on en remit immédiatement une copie au Secrétaire M. Bromley, membre du Parlement pour l'Université, & le Vice-Chancelier offrit une récompense de cent livres à quiconque en découvriroit l'auteur. Il paroît que c'étoit la production de quelque esprit blessé, ou un foible effort pour attirer la haine publique sur cet auguste corps.

III. Le Parlement accorde la liste civile à Sa Majesté.

Le Parlement s'étant assemblé le cinq (douze) d'Août, conformément à l'acte pour régler la succession, le Lord Chancelier fit au nom de la Régence une harangue aux deux chambres. Il leur dit que le conseil-privé, nommé par l'Electeur de Brunswick, avoit proclamé ce Prince sous le nom du Roi George, comme le juste & légitime Souverain de ces Royaumes, & que le même conseil avoit pris les mesures nécessaires pour le maintien de la paix publique. Il observa que les différentes branches du revenu étoient coupées par le décès de Sa Majesté la Reine Anne, & recommanda aux Communes de prendre à ce sujet les mesures convenables pour soutenir l'honneur & la dignité de la couronne. Il leur dit aussi qu'il espéroit qu'elles n'omettroient rien de tout ce qui pourroit contribuer à établir & soutenir le crédit public. Les deux chambres concoururent aussi-tôt à faire des adresses qui contenoient les plus fortes expressions de fidélité & d'affection envers leur nouveau Souverain, & il fit des réponses qui furent très agréables au Parlement

George I. An. 1714.
de la Grande-Bretagne. En même temps la chambre-basse prépara & passa un bill pour accorder à Sa Majesté la même liste civile dont avoit joui la Reine, avec des clauses d'addition pour le payement de ce qui étoit dû aux troupes Hanovriennes qui avoient été au service de la Grande-Bretagne, & pour promettre une récompense de cent mille livres, qui seroit payée par le Trésorier à quiconque se rendroit maître du Prétendant, soit qu'il descendît réellement, ou qu'il essayât de descendre dans quelque partie de la Grande-Bretagne. M. Craggs qui avoit été dépêché à Hanover avant la mort de la Reine, en revint le trente Août avec des lettres du Roi à la Régence. Il se rendit à la chambre des Pairs, & le Chancelier dans une autre harangue aux deux chambres, leur marqua la grande satisfaction que Sa Majesté avoit reçue de la fidélité & de l'affection que son peuple avoit généralement fait paroître sur son avénement. On vota d'autres adresses à cette occasion. Les Communes terminèrent le bill pour la liste civile, avec un autre pour faire quel-

ques changements à un acte passé en faveur d'une loterie d'Etat. Ils reçurent le consentement royal par le ministère des Lords Justiciers, après quoi le Parlement fut prorogé.

GEORGE I. An. 1714.

IV. Le Prince Electoral est créé Prince de Galles.

M. Prior ayant notifié la mort de la Reine à la cour de Versailles, Louis XIV. déclara qu'il maintiendroit inviolablement le traité de paix conclu à Utrecht, particulièrement en ce qui concernoit l'établissement de la couronne Britannique dans la maison de Hanover. Le Comte de Strafford ayant signifié le même événement aux Etats de Hollande, & le Résident de Hanover leur ayant présenté une lettre, dans laquelle son maître reclamoit l'accomplissement de leur garantie, ils résolurent de remplir leurs engagements, & félicitèrent Son Altesse Electorale sur son avènement au trône de la Grande Bretagne : ils l'invitèrent à passer par leurs Etats, & l'assurèrent que ses intérêts leurs étoient aussi chers que les leurs propres. Aussi-tot que le Chevalier de Saint George eut appris la mort de la Reine, il se rendit en poste à Versailles ; mais on lui dit que le Monarque François

GEORGE I. An. 1714.

comptoit qu'il fortiroit immédiatement de fes Etats, & il fut obligé de retourner en Lorraine. Cependant M. Murray arriva de Hanover en Angleterre, & fit favoir que le Roi avoit différé fon départ de quelques jours. Il apportoit des ordres à la Régence pour qu'on préparât une patente par laquelle le Prince royal fût déclaré Prince de Galles, & pour dépouiller le Lord Bolingbroke de la place de Secrétaire d'Etat. Les fceaux furent repris des mains de ce Miniftre par les Ducs de Shrewsbury & Somerfet, & par le Lord Cowper, qui fcellèrent auffi-tôt toutes les portes de fon bureau.

V. Le Roi arrive en Angleterre.

Le Roi George après avoir chargé du gouvernement de fes Etats d'Allemagne un confeil, à la tête duquel il mit fon frère le Prince Erneft, partit de Herenhaufen le trente & un Août avec le Prince Electoral, & en cinq jours arriva à la Haye, où il conféra avec les Etats Généraux. Le feize Septembre, il s'embarqua à Orange Polder, fous l'efcorte d'une efcadre Angloife & Hollandoife, commandée par le Comte de Berkeley, & le jour fuivant il arriva

à l'embouchure de la Tamise. L'après-midi le Yacht remonta la rivière, & Sa Majesté ainsi que le Prince se rendirent par une barge à Greenwich vers six heures du soir. Le Roi y fut reçu par le Duc de Northumberland, Capitaine des Gardes-du-corps & par les Lords de la Régence. De l'endroit où il étoit descendu, il se rendit à pied dans son palais du Parc, accompagné de beaucoup de noblesse & d'autres personnes de distinction, qui eurent l'honneur de lui baiser la main, à mesure qu'ils approchoient. Lorsqu'il se fut retiré dans sa chambre à coucher, il fit venir ceux de la noblesse qui s'étoient distingués par leur zèle pour sa succession; mais le Duc d'Ormond, le Lord Chancellier & le Lord Trevor ne furent pas du nombre. Le lendemain matin le Comte d'Oxford se présenta avec un air de confiance, comme s'il se fut attendu à recevoir des marques particulières de la faveur de Sa Majesté. Il eut le chagrin de demeurer long-temps confondu dans la foule, & lorsqu'il fut admis à baiser la main du Roi, il ne reçut aucune marque de distinction. Au

GEORGE I. An. 1714.

contraire Sa Majesté marqua les plus grands égards pour le Duc de Marlborough, qui étoit arrivé depuis peu en Angleterre, ainsi que pour tous les chefs du parti des Whigs.

VI. Les Tories sont totalement exclus de la faveur du Roi.

Un grand malheur pour ce Prince & un désavantage très considérable pour la nation, fut la forte prévention qu'il avoit prise depuis long-temps contre les Tories, qui formoient une partie aussi importante de ses sujets. Ils furent alors totalement exclus de la faveur royale, dont s'emparèrent leurs ennemis, & les marques d'aversion que George ne prit aucun soin de cacher dès le commencement de son règne, aliénèrent de sa personne & de son gouvernement les esprits d'un grand nombre, qui autrement l'auroient servi avec autant de fidélité que d'affection. Il y eut un changement total & subit dans toutes les places honorables & lucratives. Le Duc d'Ormond fut privé du commandement, & le Roi le rendit au Duc de Marlborough, qu'il fit en même temps Colonel de la première compagnie des gardes à pied, & Grand Maître de l'artillerie. Le grand sceau fut

donné au Lord Cowper, le ſceau privé au Comte de Wharton, & le gouvernement d'Irlande au Comte de Sunderland. Le Duc de Devonſhire fut nommé Sénéchal de la maiſon du Roi ; le Lord Townshend & M. Stanhope furent faits Secrétaires d'Etat, & la place de Secrétaire pour l'Ecoſſe fut donnée au Duc de Montroſe. Le Duc de Sommerſet fut élevé au rang de Commandant de la cavalerie ; le Duc de Saint Albans fut fait Capitaine de la bande des Penſionnaires, & le Duc d'Argyle Commandant en chef de toutes les troupes d'Ecoſſe. M. Pulteney fut nommé Secrétaire pour la guerre, & M. Walpole qui s'étoit déja chargé de gagner la chambre des Communes, fut gratifié de la place de Tréſorier Général de l'armée, & de celle de Tréſorier de l'Hôpital de Chelſea. On établit un conſeil privé, dont le Comte de Nottingham fut nommé Préſident : mais toutes les affaires importantes furent concertées dans un conſeil du cabinet, ou Junte, compoſé du Duc de Marlborough, des Comtes de Nottingham & Sunderland, des Lords. Hallifax, Towns-

GEORGE I. An. 1714.

hend & Somers, & du Général Stanhope. La Régence avoit déja ôté les places de Lords Justiciers d'Irlande, à Sir Constantin Phipps & à l'Archevêque d'Armagh, pour les donner à l'Archevêque de Dublin & au Comte de Kildaw. Allan Broderick fut nommé Chancellier pour ce royaume. On forma un autre conseil privé, & le Duc d'Ormond fut choisi pour l'un des membres. La Trésorerie & l'Amirauté furent mises en commission; les gouvernements furent changés, & toute la nation fut livrée aux Whigs. Dans le même temps le Prince Royal fut déclaré Prince de Galles, & prit place dans le conseil. Le Roi fut félicité sur son avènement par des adresses des deux Universités, & de toutes les villes & corporations du royaume. Il marqua la plus grande satisfaction de ces preuves qu'on lui donnoit de fidélité & d'attachement. Il déclara dans son conseil qu'il étoit fermement résolu de maintenir les Eglises d'Angleterre & d'Ecosse comme elles étoient établies par les loix. Il pensoit pouvoir y réussir sans rien changer à la tolérance que les loix accordoient

aussi aux Protestants Non-conformistes, & qui étoit si nécessaire pour entretenir le commerce & les richesses du royaume. Il déclara de plus qu'il apporteroit tous ses soins à assurer la propriété, dont on voyoit d'aussi bons effets dans cette heureuse nation. Avant son couronnement il créa quelques nouveaux Pairs, & d'autres furent promus à des titres plus élevés. (*b*) Le vingt (trente & un) Octobre, il fut couronné à Westminster avec les solemnités ordinaires, & le Comte d'Oxford ainsi que le

(*b*) Jean, Lord Chandois, fut créé Comte de Caernarvon; Louis, Lord Rockingham, Comte du même nom; Charles, Lord Offulton, Comte de Tankerville; Charles, Lord Hallifax, Comte d'Hallifax; Héneage, Lord Guernsey, Comte d'Aylesford; Jean, Lord Hervey, Comte de Bristol; Thomas, Lord Pelham, Comte de Clare; Henri, Comte de Thomond en Irlande, Vicomte de Tadcaster; Jacques, Vicomte Cartleton en Irlande, Baron Sanderson; Bennet, Lord Sherard en Irlande, Baron de Harborough; Gervase, Lord Pierrepoint en Irlande, Baron Pierrepoint dans le comté de Bucks; Henri Boyle, Baron de Carleton dans le comté d'York; Sir Richard Temple, Baron de Cobham, & Henri, Lord Paget, Comte d'Uxbridge.

GEORGE I. An. 1714. Lord Bolingbroke affiftèrent à cette cérémonie. (c) Le même jour, l'Univerfité d'Oxford dans une affemblée complette conféra unanimement les degrés deDocteur en droit civil à Sir Conftantin Phipps avec des marques particulières d'honneur & de diftinction. Sur ce qu'on prétendit que le Roi de France retardoit la démolition de Dunkerque, M. Prior reçut ordre de préfenter un mémoire pour en preffer les opérations, & pour s'oppofer à ce qu'on finît le canal de Mardick. La réponfe qu'il reçut fut jugée équivoque; ce miniftre fut rappellé, & le Comte de Stair fut nommé Ambaffadeur à la cour de France, où il pourfuivit cette affaire avec la plus grande vigueur. Vers le même temps, le Général Cadogan fut envoyé à Anvers en qualité de Plénipotentiaire pour affifter au traité de barrière, qui fe négocioit alors entre l'Empereur & les Etats Généraux.

VII. Manifefte du Prétendant.

L'attachement du Roi à la faction des Whigs avoit augmenté confidé-

(c) Au mois d'Octóbre la Princeffe de Galles arriva en Angleterre avec fes deux filles aînées, les Princeffes Anne & Amélie.

rablement le nombre des mécontents en Angleterre. Les clameurs sur le danger auquel on prétendoit que l'Eglise étoit exposée, se renouvellèrent; la jalousie fut éxcitée; on répandit des libelles séditieux, & il s'éleva de dangereux tumultes en différentes parties du royaume. Birmingham, Bristol, Chippenham, Norwich & Reading furent troublés par des tumultes licentieux. Le cri de parti étoit » Bas les Whigs. Sacheverel » pour toujours ». Plusieurs Gentilshommes de la faction des Whigs furent maltraités : des Magistrats dans les villes, & des Justiciers dans les campagnes, éxerçant les fonctions de leurs places, furent raillés & insultés par la populace. Le Prétendant saisit cette occasion pour faire passer par la malle de France des copies d'un manifeste imprimé aux Ducs de Shrewsbury, Marlborough, Argyle, & à d'autres Seigneurs de la première distinction. Dans cette déclaration, il parloit des bonnes intentions que sa sœur avoit eues pour lui, & dont sa mort facheuse avoit empêché l'effet. Il observoit que ses sujets, au lieu de lui rendre justice, & de se la ren-

GEORGE I. AN. 1714.

dre à eux-mêmes, avoient proclamé pour leur Roi un Prince étranger, contre la loi fondamentale & incontestable du droit héréditaire, que leurs prétendus actes d'établissement ne pouvoient jamais abroger. Ces papiers ayant été remis aux Secrétaires d'Etat, le Roi refusa de donner audience au Marquis de Lamberti, Ministre du Duc de Lorraine, sur la supposition que ce manifeste n'avoit pu être dressé ni envoyé sans la connoissance & la participation de son maître. Le Marquis en ayant fait son rapport au Duc, ce Prince nia absolument qu'il lui eut été communiqué, & déclara que le Chevalier de Saint George étoit venu en Lorraine sous la protection du Monarque François, que le Duc ne pouvoit désobliger sans exposer ses Etats à une invasion. Malgré cette justification, on déclara au Marquis qu'il ne seroit point admis à l'audience, jusqu'à ce que le Prétendant fut hors des Etats de son maître, sur quoi il quitta le royaume sans attendre plus long-temps. La religion fut aussi mêlée dans les disputes politiques; la Haute Eglise se plaignoit de

ce que l'héréſie & l'impiété faiſoient de grands progrès, ſoit par la connivence, ſoit au moins par la coupable négligence des Prélats Whigs. La chambre Baſſe de convocation avant la mort de la Reine, avoit déclaré qu'un livre publié ſous le titre de » La doctrine de l'Ecriture ſur la » Trinité » compoſé par le Docteur Samuel Clarke, contenoit des propoſitions contraires à la foi Catholique. La chambre envoya un extrait de cet ouvrage aux Evêques, & le Docteur fit une réponſe aux objections. On l'engagea à écrire une apologie, qu'il préſenta à la chambre Haute; mais craignant qu'elle ne fut publiée ſéparément & mal interprétée, il en donna une explication à l'Evêque de Londres. Les Prélats en furent contents; mais la chambre Baſſe vota qu'il n'avoit pas rétracté ſes propoſitions hérétiques. Les diſputes ſur la Trinité devenant plus vives de jour en jour, les Archevêques & Evêques reçurent des ordres qui furent publiés, pour qu'ils maintinſſent l'unité de l'Egliſe, la pureté de la foi Chrétienne ſur la Sainte Trinité, la paix & la tranquillité de l'E-

GEORGE I. An. 1714.

tat. Par la même ordonnance, il fut défendu à tout Prédicateur d'enseigner aucune doctrine sur la Trinité, autre que celle qui est contenue dans les Saintes Ecritures, & de s'immiscer dans aucune affaire de l'Etat ou du gouvernement. On étendit cette prohibition à tous ceux qui composeroient quelque écrit, harangue ou dispute sur le même sujet.

VIII. Nouveau Parlement. An. 1715.

Le Parlement ayant été dissous, il en fut convoqué un autre par une proclamation totalement différente de la forme ordinaire. Le Roi s'y plaignoit des pernicieux desseins de ceux qui étoient mal affectionnés à l'ordre de succession qui l'avoit fait monter sur le trône, & qui avoient donné de fausses interprétations à sa conduite & à ses principes. Il y parloit du peu d'ordre qu'il y avoit dans les affaires publiques, de l'interruption du commerce, & des dettes pesantes de la nation. Il marquoit qu'il espéroit que ses sujets chéris choisiroient pour le Parlement des personnes propres à remédier à tous les désordres actuels, & que dans les élections, ils auroient une attention par-

ticulière pour ceux qui avoient marqué un ferme attachement à la succession Protestante lorsqu'elle étoit en danger. Cependant il ne paroît pas que ce danger eut jamais éxisté ; comment donc cette déclaration pouvoit-elle être interpretée ? Le peuple en général jugea qu'elle étoit destinée à entretenir la distinction des partis, à encourager les Whigs pour qu'ils fissent agir tout leur crédit dans les élections, à écarter les Tories, & qu'elle commençoit à annoncer cette vengeance qui tomba peu après sur la tête des anciens ministres. Lorsque le Comte de Strafford revint de Hollande, tous ses papiers furent saisis par un ordre émané du Bureau de la Secrétairerie. M. Prior fut rappellé de France, & promit de découvrir tout ce qui étoit à sa connoissance sur la conduite du Comte d'Oxford pendant son administration. Les deux partis firent paroître la plus grande vigueur dans les élections : mais les vues intéressées qui s'étoient emparées de toutes les corporations du royaume, & le crédit du ministère qui sera toujours d'un grand poids avec des Electeurs in-

GEORGE I. An. 1715.

digents & vénals, eurent tant de force, que le plus grand nombre des membres nommés tant en Angleterre qu'en Ecosse furent de la faction des Whigs.

IX. Substance de la première harangue du Roi.

Ce nouveau Parlement s'étant assemblé le dix-sept (vingt-huit) Mars à Westminster, M. Spencer Compton fut choisi pour Orateur des Communes. Le vingt & un du même mois (premier Avril) le Roi se rendit à la chambre des Lords, & remit au Chancellier une harangue par écrit, qui fut lue en présence des deux chambres. Sa Majesté y remercioit ses fidèles & bien-aimés sujets du zèle & de la fermeté qu'ils avoient fait paroître pour la défense de la succession Protestante contre toutes les attaques ouvertes & secrettes qu'on avoit faites pour la renverser. Il leur dit que quelques-unes des conditions de la paix qui étoient essentielles à la sureté & au commerce de la Grande Bretagne n'étoient pas encore pleinement éxécutées: & que l'accomplissement de toutes devoit être regardé comme précaire, jusqu'à ce qu'on eut formé des alliances deffensives pour la garantie des présents

présents traités. Il observa que le Prétendant se flattoit des secours qu'il espéroit en Angleterre, pour se dédomager des efforts infructueux qu'il avoit faits jusqu'alors: que la plus grande partie du commerce national étoit devenue impraticable; & que les dettes publiques étoient prodigieusement augmentées, même depuis la fatale cessation d'hostilités. Il dit aux Communes, que les branches du revenu accordées précédemment pour le soutien du gouvernement civil, étoient tellement chargées & aliénées, que le produit restant des fonds qui lui étoient accordés ne pouvoit nullement suffire à maintenir l'honneur & la dignité de la couronne, à quoi ils étoient destinés: que sa satisfaction & leur propre bonheur étoient de voir un Prince de Galles qui put un jour lui succéder au trône, & de lui voir aussi plusieurs autres enfants; ce qui occasionneroit nécessairement des dépenses que la nation n'avoit pas supportées depuis plusieurs années, & qu'il ne doutoit pas que ses fidèles Communes n'y fissent attention avec toute l'affection qu'il avoit lieu d'en

GEORGE I. An. 1715.

attendre. Il leur marqua combien il desiroit que de malheureuses divisions de parti ne les détournassent pas de travailler pour l'intérêt commun de leur patrie. Il leur déclara que la constitution établie dans l'Eglise & dans l'Etat seroit la règle de son gouvernement ; & que le bonheur, la satisfaction & la prospérité de ses sujets seroient les principaux objets de ses soins pendant toute sa vie. Il conclut en leur marquant qu'il avoit une pleine confiance qu'avec leurs secours ils renverseroient les projets de ceux qui voudroient le priver de l'affection de son peuple, qu'il regardoit comme le bonheur le plus estimable.

X. Le Lord Bolingbroke se retire en France.

Des harangues suggérées par un ministère vindicatif firent plutôt de George le chef d'un parti violent, que le père & le Souverain d'un peuple divisé de sentiments. Tout présageoit des mesures qu'il auroit été de l'intérêt de la couronne d'éviter ; & elles s'accordoient dans les deux chambres avec l'esprit du plus grand nombre, qui ne respiroit que la destruction de leurs adversaires en politique. Les Lords dans leur

adresse de remerciment dirent, qu'ils espéroient que Sa Majesté soutenue de son Parlement seroit bien-tôt en état de rétablir la réputation du royaume dans les pays étrangers, & que l'Europe seroit convaincue par leurs actions, que la perte de cette réputation ne devoit pas être imputée à la nation en général. Les Tories dirent que cette réflexion, dictée par l'envie, n'étoit propre qu'à troubler & enflammer le peuple, d'autant que le royaume n'avoit jamais été dans une réputation aussi brillante que dans la conjoncture actuelle. Les Communes feignirent de marquer leur étonnement de ce que quelques conditions de la dernière paix n'étoient pas encore pleinement éxécutées, & de ce qu'on avoit manqué à prendre le soin de former des alliances qui auroient pu rendre la paix non précaire. Elles déclarèrent que leur résolution étoit de faire des recherches sur des fautes de conduite aussi fatales; d'éxaminer les mesures sur lesquelles le Prétendant fondoit ses espérances, & d'en punir les auteurs comme ils le méritoient. Ces adresses ne passèrent pas sans trouver d'opposition.

GEORGE I. An. 1715.
Dans la chambre des Lords, les Ducs de Buckingham & de Shrewsbury, le Comte d'Aylesley, l'Archevêque d'York & d'autres Pairs tant séculiers qu'ecclésiastiques observèrent: que leur adresse étoit injurieuse à la mémoire de la dernière Reine, & ne pouvoit servir qu'à augmenter les malheureuses divisions qui troubloient le royaume. Dans la chambre Basse, Sir Guillaume Wyndham, M. Bromley, M. Shippen, le Général Roff, Sir Guillaume Whitelock & plusieurs autres membres firent aussi leurs réflexions sur quelques points semblables de l'adresse que les Communes avoient préparée. Il y fut répondu par M. Walpole, M. Pulteney & le Secrétaire M. Stanhope, qui saisirent cette occasion pour déclarer: que malgré tous les efforts qu'on avoit faits en détournant plusieurs papiers du Bureau de la Secrétairerie, pour empêcher la découverte de la mauvaise conduite précédente, le gouvernement avoit cependant des moyens suffisants pour prouver que le dernier ministère avoit été le plus corrompu de tous ceux qui avoient jamais tenu le timon des

affaires, & qu'on mettroit bien-tôt devant les chambres des pièces, qui feroient voir qu'un certain Général Anglois avoit agi de concert avec le Maréchal de Villars, si même il n'en avoit pas reçu des ordres. Le Lord Bolingbroke, qui jusqu'alors avoit paru à son ordinaire en public avec la plus grande sérénité, & avoit parlé dans la chambre des Lords avec autant de liberté que de confiance, jugea qu'il étoit temps de songer à sa sureté personnelle. Il se retira au Continent, & laissa une lettre qui fut depuis imprimée pour sa justification. Il y déclaroit qu'il avoit reçu des avis certains & répétés, qu'on avoit pris la résolution de le faire périr sur un échaffaud: que s'il avoit eu quelque raison d'espérer d'être jugé par un tribunal équitable & aux yeux du public, après l'avoir été sans être entendu par les deux chambres du Parlement, il n'auroit pas évité le plus sévère éxamen. Il défioit les plus invétérés de ses ennemis de produire aucune preuve de correspondance criminelle, ou de la plus légère corruption en aucune des parties de l'administration auxquelles il

GEORGE I.
An. 1715.

avoit eu part. Il dit que si son zèle pour l'honneur & la dignité de sa Royale maîtresse, & pour les véritables intérêts de sa patrie pouvoient l'avoir quelquefois porté à laisser échapper quelques expressions vives & peu mesurées, il espéroit qu'on leur donneroit une favorable interprétation. Il affirma qu'il avoit servi Sa Majesté très fidellement, & suivant toutes les règles de son devoir, particulièrement en ce qui la touchoit le plus, qui étoit de délivrer son peuple d'une guerre sanglante & dispendieuse, & qu'il avoit toujours été trop bon Anglois pour sacrifier les intérêts de son pays à quelque étranger que ce put être.

Boyer. Torcy. Tindal. Bolingbroke. Voltaire.

XI.
Sir Guillaume Windham est réprimandé par l'Orateur.

Au milieu de toutes ces violences contre les derniers ministres, leurs amis ne manquèrent pas d'embrasser leur cause en face de l'opposition; & même on justifia leur conduite dans plusieurs adresses au Roi. Quelques particuliers furent assez courageux pour attaquer l'administration actuelle. Il fut proposé dans la chambre des Communes d'examiner la proclamation du Roi pour convoquer le nouveau Parlement, & Sir

Guillaume Wyndham membre pour l'Université d'Oxford déclara hardiment qu'elle étoit sans exemple & insoutenable. Il fut sommé de s'expliquer, & fit son apologie. Cependant s'étant encore levé, il soutint non-seulement ce qu'il avoit avancé, que la proclamation étoit sans exemple & insoutenable, mais que de plus elle étoit d'une conséquence dangereuse pour l'essence même des Parlements. Sommé de nouveau de justifier ce qu'il venoit de soutenir, il dit que chaque membre étoit libre de dire sa pensée. Quelques-uns s'écrièrent » à la Tour, à la Tour ». Il y eut un violent débat, Sir Guillaume eut ordre de sortir, & il fut accompagné de cent vingt-neuf membres. Ceux qui demeurèrent votèrent qu'il seroit reprimandé par l'Orateur. En conséquence il fut blâmé d'avoir eu la présomption de faire des réflexions sur la proclamation de Sa Majesté, & d'avoir fait un usage impardonable de la liberté de parler accordée par le Roi. Sir Guillaume dit, qu'il ne se reconnoissoit point coupable d'aucune injure envers Sa Majesté, ni d'aucune infraction de

GEORGE I. An. 1715.

privilège : qu'il acquiescoit à la décision de la chambre ; mais qu'il n'avoit pas de remerciments à faire à ces Gentilshommes, qui sous prétexte de douceur l'avoient soumis à cette censure.

XII. Committé secret.

Le neuf (vingt-trois) Avril, le Général Stanhope remit à la chambre des Communes quatorze volumes, composés de tous les papiers relatifs aux dernières négociations de paix & de commerce, ainsi que ceux qui concernoient la cessation d'hostilités. Il proposa qu'ils fussent remis à un committé choisi de vingt personnes, qui en rédigeassent la substance sous différents chefs, & fissent leur rapport avec leurs observations à la chambre. On ajouta encore un membre à ce committé secret; ils furent élus au scrutin, & s'assemblèrent le même soir. Robert Walpole qui en avoit d'abord été Président s'étant trouvé indisposé, M. Stanhope lui succéda dans cette place. On les subdivisa en trois autres committés : chacun fut chargé d'un certain nombre de volumes, & ils poussèrent cette recherche avec autant d'ardeur que de diligence.

Quelque temps avant mourut d'une pleurefie le Docteur Gilbert Burnet, Evêque de Salisbury, dans la foixante & douzième année de fon âge, & peu de temps après que le committé eut commencé à travailler, le parti des Whigs perdit un de fes plus zèlés champions par la mort du Marquis de Wharton, Seigneur doué d'heureux talents pour le cabinet, le fénat & le théatre ordinaire de la vie; talents que les plaifirs & le libertinage ne l'empêchèrent pas d'employer avec une vigueur & une application furprenantes. Le committé de la chambre Baffe ayant pris la lifte civile en confidération, éxamina différents papiers relatifs à ce revenu. Les Tories obfervèrent que depuis les fept cents mille livres accordées annuellement au Roi Guillaume, la fomme de cinquante mille livres avoit été attribuée à la dernière Reine, alors Princeffe de Dannemarck, vingt mille livres au Duc de Glocefter, & quarante mille par forme de douaire à la femme du dernier Roi Jacques; que près de deux cents mille livres avoient été déduites tous les ans des revenus de la lifte civile accordée à

GEORGE I.
AN. 1715.

la dernière Reine, & avoient été appliqués à d'autres usages : que malgré cette déduction elle avoit entretenu honorablement sa famille, & soutenu la dignité de la couronne. Dans le cours du débat, il s'éleva une vive altercation entre le Lord Guernsey & un des membres, qui soutint que les derniers ministres avoient agi avec les Whigs, & même avec toute la nation, de façon qu'ils ne souffroient point que rien pût être regardé comme une charge pesante. Enfin la chambre vota, qu'il seroit accordé pour la liste civile pendant la vie de Sa Majesté la somme nette de sept cents mille livres. Il fut proposé de présenter une adresse contre les pensions; mais M. Walpole s'y opposa, & cette proposition fut rejettée à la pluralité des voix, après quoi les Lords passèrent le bill pour règler les forces de terre avec quelques changements.

XIII. Sir Jean Norris est envoyé avec une flotte dans la mer Baltique.

Le dix-huit Mai, Sir Jean Norris mit à la voile avec une forte escadre pour la mer Baltique, dans l'intention de protéger le commerce de la nation. Il avoit considérablement souffert de la part du Roi de Suède, qui

avoit fait ſaiſir & confiſquer tous les vaiſſeaux qui négocioient dans ces parages. Ce Prince avoit rejetté le traité de neutralité concerté par les alliés pour la ſureté de l'Empire, & il regardoit les Anglois & les Hollandois comme ſes ennemis. Les miniſtres des deux puiſſances avoient préſenté des mémoires à la régence de Suède; mais ne pouvant en obtenir de juſtice, ils réſolurent de protéger leur commerce par la force des armes. Après que le Général Suédois Steenboke & ſon armée eurent été faits priſonniers, le Comte Wellen conclut un traité avec l'adminiſtrateur de Holſtein-Gottorp, par lequel les villes de Stetin & de Wiſmar furent ſequeſtrées entre les mains du Roi de Pruſſe. L'adminiſtrateur s'engagea de défendre ces places ainſi que tout le reſte de la Poméranie Suédoiſe contre les Polonois & les Moſcovites; mais le Gouverneur de la Poméranie ayant refuſé d'accéder à ce traité, ces alliés marchèrent dans la Province, ſubjuguèrent l'Iſle de Rugen, & obligèrent Stetin de ſe rendre. Alors le Gouverneur conſentit au ſequeſtre, & paya aux Po-

GEORGE I. An. 1715.

lonois & aux Moſcovites quatre cents mille rixdales pour les indemniſer des frais de ſiège. Le Roi de Suède étant de retour de Turquie, rejetta le traité de ſequeſtre, & inſiſta à ce qu'on rendit Stetin ſans payer aucune ſomme. Ce Monarque menaçant auſſi de faire une invaſion dans l'Electorat de Saxe, & de châtier ſes faux amis: le Roi George pour la ſureté de ſes Etats d'Allemagne, conclut un traité avec le Roi de Dannemarck, par lequel les Duchés de Bremen & Verden, qui avoient été pris ſur les Suédois en ſon abſence, furent cédés à Sa Majeſté Britannique, à condition qu'elle déclareroit immédiatement la guerre à la Suède. George prit poſſeſſion de ces Duchés au mois d'Octobre; fit publier dans ſes Etats d'Allemagne ſa déclaration de guerre contre Charles, & détacha ſix mille Hanoveriens pour joindre les Danois & les Pruſſiens dans la Poméranie. Ces alliés réduiſirent les Iſles de Rugen & Uſedom, & attaquèrent les villes de Wiſmar & Stralſund, ce qui obligea Charles de ſe retirer de cette dernière place, dans un vaiſſeau qui le

conduisit à Schonen. Il assembla un corps de troupes, avec lequel il se proposoit de passer le détroit sur la glace, & d'attaquer Coppenhague; mais un dégel subit empêcha l'exécution de ce projet. Cependant il refusa de retourner à Stockholm, d'où il étoit absent depuis seize ans, & il demeura à Carlescroon, pour être à portée d'envoyer plus promptement sa flotte au secours de Wismar. GEORGE I. An. 1715.

XIV. Mécontentement de la nation.

L'esprit de mécontentement se répandoit tous les jours de plus en plus en Angleterre. Malgré les proclamations qu'on publia pour prévenir les troubles, & les ordres des Justiciers pour maintenir la paix publique, il s'éleva de fréquents tumultes dans les villes de Londres & de Westminster. Ceux qui célébrèrent l'anniversaire de la naissance du Roi avec les marques ordinaires de gayeté & de joye, furent insultés par la populace; mais le lendemain qui étoit l'anniversaire de la restauration, toute la ville fut éclairée de feux & d'illuminations, & retentit des acclamations d'une joye tumultueuse. Le peuple força même les gardes qui fai-

GEORGE I. An. 1715.
soient la patrouille dans les rues de se joindre à lui pour crier » Vive la » Haute Eglise & le Duc d'Ormond » ; & l'on brûla à Smithfield une figure du Roi Guillaume. On emprisonna trente personnes pour avoir eu part à ces excès. Un maître d'Ecole nommé Bournoie, pour avoir soutenu que le Roi George n'avoit pas de droit à la couronne, fut jugé & fouetté par toute la ville avec tant de sévérité, que peu de jours après il mourut dans les plus vives douleurs. Un incident frivole servit encore à augmenter la fermentation dans le peuple. Les chemises qu'on fit faire pour le régiment des Gardes que le Duc de Marlborough commandoit étoient d'une toile si grossière qu'on eut beaucoup de peine à persuader aux soldats de les porter. On en jetta plusieurs dans les jardins du Roi & de Marlborough. Un détachement en traversant la ville les fit voir aux artisans & aux passants, en s'écriant : " voilà des che- „ mises d'Hanover. „ La cour informée de ces clameurs ordonna qu'elles fussent brulées immédiatement ; mais ni ce sacrifice, ni un avertissement que fit publier le Duc pour sa

justification ne purent détruire le soupçon répandu généralement qu'il avoit part à ces profits honteux de péculat. Le gouvernement promit une récompense de cinquante livres à quiconque découvriroit un Capitaine nommé Whigt, qui par une lettre interceptée paroissoit mal intentionné pour le Roi. M. George Jeffries fut arrêté à Dublin avec un paquet adressé au Docteur Jonathan Swift, Doyen de S. Patrice. On trouva dans ce paquet plusieurs papiers tendants à la trahison : on les envoya en Angleterre. Jeffries fut obligé de donner caution de comparoître, & Swift jugea qu'il étoit de la prudence de se tenir à couvert.

XV. Rapport du committé secret.

La chambre des Lords pour marquer son horreur de tout ce qui pouvoit avoir rapport à quelques conspirations contre le Souverain, rejetta avec indignation une pétition qui lui fut présentée en faveur de Blackburn, Cassils, Bernarde, Meldrum & Chambers, qui étoient toujours demeurés en prison, pour avoir conspiré contre la vie du Roi Guillaume. Le neuf (vingt Juin) M. Walpole, Président du Committé secret,

GEORGE I. An. 1715.

déclara à la chambre des Communes que le rapport étoit en état, & il demanda en même temps qu'il fût délivré un warrant par M. l'Orateur pour arrêter quelques personnes, particulièrement M. Mathieu Prior & M. Thomas Harley. Ils étoient dans la chambre, & furent aussi-tôt conduits en prison : ensuite il fit la lecture du rapport rédigé sous différents chefs ; la négociation clandestine avec M. Ménager : les mesures extraordinaires qu'on avoit prises pour former le congrès d'Utrecht : les artifices des Plénipotentiaires François aidés du ministère Britannique : la négociation pour la renonciation à la monarchie Espagnole : la fatale suspension d'armes : la conduite qu'on avoit tenue en s'emparant de Gand & de Bruges, pour nuire aux alliés & favoriser les François : la conduite du Duc d'Ormond, qui avoit agi de concert avec le Général des ennemis : le voyage de Bolingbroke en France, pour négocier une paix séparée : la négociation de M. Prior & du Duc de Shrewsbury en France : la conclusion précipitée de la paix d'Utrecht. Lorsque ce rapport eut été fait, Sir

Thomas Hanmer proposa qu'il fût indiqué un jour pour le prendre en considération, & que cependant il en fût donné communication aux membres pour qu'ils en fissent la lecture. Il fut secondé par les Tories. Il y eut un débat, & la proposition fut rejettée à la très grande pluralité.

XVI. Résolutions pour accuser le Lord Bolingbroke, le Comte d'Oxford, le Duc d'Ormond & le Comte de Strafford.

Ce point ayant été gagné, M. Walpole accusa Henri Lord Vicomte Bolingbroke de haute trahison, d'autres grands crimes, & d'insigne mauvaise conduite. M. Hungerford déclara que dans le rapport il n'y avoit rien au sujet du Lord Bolingbroke qui pût être taxé de haute trahison, & le Général Ross marqua qu'il étoit du même sentiment. Alors le Lord Coningsby se levant, dit » Le digne » Président a accusé la main, & moi » j'accuse la tête : Il a accusé le clerc, » & moi le Juge : Il a accusé l'écolier, » & moi le maître : J'accuse Robert, » Comte d'Oxford & Comte de Mor- » timer de haute trahison, d'autres » crimes & d'insigne mauvaise con- » duite. » L'Auditeur M. Harley, frère du Comte, parla pour la justification de ce ministre. Il soutint qu'il n'avoit rien fait que par le comman-

GEORGE I.
An. 1715.
dement immédiat de sa Souveraine : que la paix d'Utrecht étoit une bonne paix, & approuvée comme telle par deux Parlements, & que les faits dont il étoit chargé dans le rapport ne pouvoient monter qu'à mauvaise conduite. L'Auditeur M. Foley, beau-frère du même Seigneur, fit une harangue tendante aux mêmes fins : Sir Joseph Jekill, quoique Whig & membre du committé secret, dit qu'il doutoit qu'il y eût matière ou évidence à pouvoir accuser le Comte de haute trahison. Cependant la chambre résolut de l'accuser sans qu'il y eût de division. Le lendemain, lorsqu'il parut dans la chambre des Pairs, tous l'évitèrent, comme s'il eût été frappé d'une maladie contagieuse, & il se retira couvert de confusion. Prior & Harley ayant été éxaminés par des membres du committé, qui étoient Juges de paix pour Middlesex : M. Walpole informa la chambre que dans l'interrogatoire de Prior, il y avoit des faits si importants, qu'il croyoit devoir proposer à la chambre que ce membre fût étroitement renfermé. On ordonna aussi-tôt qu'il lui seroit ôté toute communi-

cation. Le vingt & un Juin, le Secrétaire M. Stanhope accusa Jacques, Duc d'Ormond, de haute trahison, d'autres grands crimes, & d'insigne mauvaise conduite. M. Archibald Hutchinson, l'un des Commissaires du commerce, parla en faveur du Duc. Il s'étendit sur la noblesse de sa famille & sur ses qualités; fit l'énumération des grands services que sa Grace & ses ancêtres avoient rendus à la couronne & à la nation; observa que dans tout le cours de sa conduite précédente, il avoit seulement obéi aux ordres de la Reine, & soutint que toutes les charges portées contre lui ne pouvoient dans toute la rigueur des loix monter à une accusation de haute trahison. M. Hutchinson fut secondé par le Général Lumley, qui déclara qu'en toutes occasions le Duc d'Ormond avoit donné des preuves signalées de son affection pour son pays, & de son courage personnel: qu'il avoit généreusement dépensé la plus grande partie de son bien, en vivant en pays étranger de la manière la plus noble & la plus splendide pour l'honneur de la nation. Sir Joseph

GEORGE I. An. 1715.
Jekill dit, que s'il y avoit lieu à faire grace, il espéroit que ce feroit en faveur de ce noble, généreux & courageux Pair, qui durant le cours d'un grand nombre d'années, avoit employé ses grandes qualités pour le bien & l'honneur de sa patrie : que le Statut d'Edouard III. sur lequel on fondoit la charge de haute trahison contre lui, ayant été mitigé par des actes postérieurs, la chambre ne pouvoit, suivant son avis, prendre avantage de ce Statut contre le Duc, mais seulement l'accuser de grands crimes & d'insigne mauvaise conduite. Le Général Roff, Sir Guillaume Wyndham, & les Orateurs du même parti n'abandonnèrent pas le Duc dans cette extrêmité; mais tous leurs arguments & toute leur éloquence ne purent faire effet sur l'autre faction, qui les accabla par le nombre. L'affaire fut mise en question, & décidée pour accuser le Duc d'Ormond. Ce Seigneur voyant que tout se conduisoit par un esprit de fureur & de vengeance, & qu'il ne pouvoit espérer un jugement impartial, consulta sa propre sureté, & se retira du Royaume. Le vingt-deux

Juin, le Comte de Strafford fut semblablement accusé par M. Aislaby, pour avoir conseillé la fatale suspension d'armes ; pour s'être emparé de Gand & de Bruges ; & pour avoir traité la sérénissime maison de Hanover avec insolence & mépris. Il fut aussi défendu par ses amis ; mais ses ennemis l'emportèrent également par leur grand nombre.

XVII. Le Comte d'Oxford est mis à la tour. Acte de proclamation.

Lorsque les articles contre le Comte d'Oxford furent lus dans la chambre, il s'éleva un violent débat au sujet du onzième, qui le chargeoit d'avoir averti le Monarque François des moyens de se rendre maître de Tournai, & de l'enlever aux Etats-Généraux. Il fut mis en question, si cet article pouvoit être regardé comme haute trahison ? Sir Robert Raymond, qui avoit été Solliciteur Général, donna sa voix pour la négative, & fut soutenu non-seulement par Sir Guillaume Wyndham & par les Tories, mais encore par Sir Joseph Jekill, qui dit que son principe étoit de rendre justice à toutes personnes, depuis le plus grand jusqu'au plus petit : que le devoir d'un homme d'honneur étoit de ne jamais se laisser conduire par

GEORGE I. An. 1715.

l'esprit de parti : qu'il pensoit avoir quelque connoissance des loix du Royaume, & qu'il déclaroit ouvertement que, suivant son sentiment, la charge en question ne pouvoit monter à celle de haute trahison. M. Walpole répondit avec la plus grande chaleur, qu'il y avoit plusieurs personnes, membres du committé & autres, qui ne cédoient point en sentiments d'honneur à M. Jekill ; qui lui étoient supérieurs pour la connoissance des loix, & qui pensoient que la charge spécifiée dans l'article onze montoit à haute trahison. Cet article ayant été décidé contre le Comte, & les autres ayant été approuvés par la chambre, le Lord Coningsby, accompagné des membres Whigs, accusa le Comte d'Oxford à la barre de la chambre des Lords, demandant en même temps, qu'il fût sequestré du Parlement & mis en sure garde. On proposa, que la considération des articles fût remise à un jour indiqué. Après un court débat on en fit la lecture, & les Lords Tories proposèrent que les Juges fussent consultés. Cette proposition fut rejettée, & l'on en

fit une autre, pour que le Comte fût mis en sûre garde ; elle occasionna un nouveau débat, dans lequel il parla lui-même pour soutenir : que toute la charge pouvoit être réduite à des négociations & à la conclusion de la paix ; que personne ne pouvoit nier que la nation ne l'eût désirée ; que les conditions en étoient aussi favorables qu'on pouvoit les attendre, vu la lenteur & la répugnance avec lesquelles plusieurs des alliés entroient dans les mesures de la Reine ; que cette paix avoit été approuvée par deux Parlements successifs ; qu'il n'avoit aucune part dans l'affaire de Tournai ; qu'elle avoit été totalement conduite par cet infortuné Seigneur, qui avoit cru devoir se mettre à couvert ; que pour ce qui le concernoit, il s'étoit toujours conduit par la direction immédiate & par le commandement de la dernière Reine, sans avoir agi contre aucune loi connue ; que sa propre conscience le justifioit, & qu'il étoit sans inquiétude pour sa vie, n'étant plus qu'un sujet vieux & inutile ; que si des Ministres d'Etat, qui agissoient par le commandement immédiat de

GEORGE I. AN. 1715.

leur Souverain étoient par la suite responsables de leur conduite, tous les membres de cette auguste assemblée pouvoient être exposés dans un temps ou dans un autre aux mêmes recherches ; qu'il ne doutoit pas que leurs Seigneuries, sans aucun égard à ce qui les concernoit personnellement, ne lui donnassent une audience favorable ; & qu'en suivant cette information, on verroit évidemment que non-seulement il méritoit l'indulgence, mais encore la faveur du gouvernement. " Milords „ (dit-il) je vais prendre congé de „ vos Seigneuries & de cette honorable Chambre, peut-être pour „ toujours. Je donnerai ma vie avec „ joie pour une cause favorisée par „ ma chère maîtresse notre dernière „ Reine. Lorsque je considère que „ je dois être jugé par la justice, „ l'honneur & la vertu de mes Pairs, „ j'acquiesce à ce jugement ; je me „ retire avec grande satisfaction, & „ Milords, la volonté de Dieu soit „ faite. „ Le Duc de Shrewsbury ayant fait observer à la chambre, que le Comte étoit très incommodé de la gravelle, on permit qu'il demeurât

meurât dans sa maison à la garde d'un Huissier de la Verge-noire. Lorsqu'il s'y rendit il fut accompagné d'une grande multitude de peuple, criant : „ Vive la haute Eglise, vive Ormond „ & Oxford pour toujours. „ Le lendemain il fut conduit à la barre, où il reçut une copie des articles, & on lui donna un mois pour préparer ses réponses. Quoique le Docteur Mead eût déclaré que si l'on envoyoit le Comte à la tour, sa vie seroit en danger, il fut voté avec division qu'il y seroit conduit le seize (vingt-un) Juillet. Durant le débat le Comte d'Anglesey observa, que ces accusations étoient très désagréables à la nation, & qu'il étoit à craindre que des mesures aussi violentes ne fissent tomber le sceptre des mains du Roi. Toute la chambre parut en feu à ces mots : quelques membres crièrent, " à la tour. „ D'autres, " à l'ordre. „ Le Comte de Sutherland déclara que si ce discours avoit été tenu dans un autre lieu, il auroit cité la personne pour en rendre compte, & en même temps il demanda que d'Anglesey s'expliquât. Ce Seigneur craignant le ressentiment de la chambre,

GEORGE I. An. 1715.

fut content d'avoir lieu de se justifier, & son apologie fut reçue en bonne part. Le Comte d'Oxford fut accompagné à la tour par un prodigieux concours de peuple, qui déclamoit hautement contre ses persécuteurs. Il s'éleva des tumultes dans le comté de Strafford & en d'autres provinces du royaume contre le parti des Whigs, qui avoit abaissé les amis de l'Eglise, & mis le trouble dans la nation. La chambre des Communes présenta une adresse au Roi pour demander que les loix fussent vigoureusement éxécutées contre ceux qui formeroient quelque tumulte. On prépara l'acte de proclamation, portant que si quelques personnes, au nombre de douze, illégitimement assemblées demeuroient ensemble une heure après qu'elles auroient été averties de se séparer, soit par un Juge de paix, soit par un autre Officier, & après qu'on leur auroit fait publiquement lecture de la proclamation contre les tumultes, elles seroient jugées coupables de félonie, sans pouvoir jouir des privilèges du Clergé.

Lorsque le Roi se rendit à la cham-

bre des Pairs le vingt (trente & un) Juillet pour donner le consentement Royal à ce bill & à quelques autres, il dit aux deux chambres qu'il y avoit actuellement un commencement de rebellion dans la Grande-Bretagne, & que la nation étoit menacée d'une invasion du pays étranger; qu'il espéroit que les Communes ne laisseroient pas le royaume sans défense, mais qu'elles le mettroient en état de prendre les mesures nécessaires pour la sureté publique. Il lui fut aussi-tôt présenté des adresses dans le style ordinaire par le Parlement, la Convocation, le commun Conseil, la Lieutenance de Londres & les deux Universités. Celle d'Oxford fut reçue avec le plus grand mépris, & l'on taxa les députés de perfidie, à cause d'une batterie qu'il y avoit eue entre quelques officiers qui faisoient des recrues & les écoliers de cette Université. Les adresses de l'Eglise d'Ecosse & des Ministres Non-conformistes de Londres & de Westminster furent reçues de la manière la plus gracieuse. Le Parlement passa aussi-tôt un acte, pour donner pouvoir au Roi de s'assurer

GEORGE I. An. 1715.

XVIII. Le Roi déclare aux deux chambres qu'il y a un commencement de révolte.

GEORGE I. An. 1715.

des personnes suspectes, & pour suspendre l'acte *Habeas-corpus* dans ce temps de danger. On ajouta une clause au bill pour l'argent, portant promesse d'une récompense de cent mille livres à quiconque se rendroit maître du Prétendant mort ou vif. Sir George Bing fut envoyé pour prendre le commandement de la flotte; le Général Erle se rendit à son gouvernement de Portsmouth; les Gardes campèrent à Hide-parc; le Lord Irvin fut nommé Gouverneur de Hull à la place du Brigadier Sulton, qui fut renvoyé du service, ainsi que le Lord Windsor, les Officiers généraux Ross, Webb & Stuart. On donna des ordres pour lever treize régiments de dragons & huit d'infanterie, & les vieilles troupes furent mises en état de s'opposer aux tumultes. Pendant qu'on faisoit toutes ces dispositions, les Communes ajoutèrent six articles à ceux qu'on avoit dressés contre le Comte d'Oxford. Le Lord Bolingbroke fut accusé à la barre de la chambre des Lords par M. Walpole: on dressa des bills pour le sommer, ainsi que le Duc d'Ormond, de se présenter le dix de

Septembre, à défaut de quoi ils ſeroient déclarés atteints de haute trahiſon. Ils paſsèrent par les deux chambres, & reçurent le conſentement royal. Le dernier jour d'Août les Communes convinrent des articles contre le Comte de Strafford ; ils furent préſentés à la chambre des Lords, & ce Seigneur fit une harangue pour ſa défenſe. Il ſe plaignit de ce que ſes papiers avoient été ſaiſis d'une manière qui étoit ſans exemple ; dit que ſi dans ſes lettres ou ſes diſcours il étoit échapé quelques expreſſions peu meſurées contre des Miniſtres étrangers, lorſqu'il avoit eu l'honneur de repréſenter la couronne de la Grande-Bretagne, il eſpéroit qu'on ne lui en feroit pas un crime dans une chambre des Pairs Britanniques ; demanda qu'il lui fût accordé un temps convenable pour répondre aux articles donnés contre lui, & qu'on lui remît des duplicata de tous les papiers qui avoient été mis devant le Committé ſecret, ou qui étoient demeurés entre les mains du gouvernement, afin qu'il pût en faire uſage s'il étoit néceſſaire pour ſa juſtification. Cette requête trouva une vio-

lente opposition de la part des chefs de l'autre parti, jusqu'à ce que le Comte d'Ilai eût représenté, que dans toutes les nations civilisées toutes les cours de judicature, excepté l'Inquisition, accordoient aux accusés tout ce qui étoit nécessaire à leur justification, & que la chambre des Pairs de la Grande-Bretagne ne devoit rien faire de contraire à l'honneur & à l'équité, qui lui donnoient un renom aussi-bien mérité dans toute l'Europe. Cette observation fit impression sur la chambre, & elle vota qu'on accorderoit au Comte copie des papiers dont il pourroit avoir besoin, pour en faire usage dans ses défenses.

XIX. On passe un acte d'attainder contre le Duc d'Ormond & le Lord Bolingbroke.

Le trois Septembre, la réponse du Comte d'Oxford fut remise à la chambre des Lords, qui l'envoyèrent aux Communes. M. Walpole en ayant entendu la lecture, dit qu'elle ne contenoit qu'une répétition de ce qui avoit été écrit dans quelques pamphlets & papiers publiés pour la justification du dernier ministère ; que c'étoit un faux & malicieux libelle, qui rejettoit sur sa royale maîtresse le blâme de toutes les mesures pernicieuses qu'il l'avoit porté à prendre

contre son propre honneur & le bien de son royaume ; que c'étoit aussi un libelle contre la conduite des Communes, puisqu'il faisoit ses efforts pour justifier ceux qui s'étoient déja reconnus coupables par leur fuite. Après quelques débats la chambre vota, que la réponse de Robert, Comte d'Oxford, seroit reférée à un committé établi pour dresser les articles d'accusation, & préparer les preuves contre les Lords accusés, & que le committé prépareroit une réplique à cette réponse. Lorsqu'elle fut en état, on l'envoya à la chambre des Lords : le committé déclara, que M. Prior avoit grossièrement prévariqué dans son interrogatoire, & qu'il s'étoit conduit avec un grand mépris de l'autorité des Communes. Le Duc d'Ormond & le Lord Vicomte Bolingbroke ayant manqué à se mettre en état dans le temps limité, la chambre des Lords ordonna au Comte Maréchal de rayer leur nom de la liste des Pairs, & d'en ôter leurs armoiries. On fit un inventaire de leurs biens personnels, & les armes du Duc furent ôtées de la chapelle de S. George à Windsor, où elles

étoient à cause de son rang de Chevalier de la Jarretière. Toute personne animée de sentiments d'honneur, ne peut refléchir sans un mouvement de peine & d'indignation sur la ruine de la noble famille d'Ormond, en la personne d'un Seigneur brave, généreux & humain, auquel on ne pouvoit imputer d'autre crime, que d'avoir obéi aux ordres de son Souverain. Vers le même temps, le consentement royal fut donné à un acte, pour encourager la fidélité en Ecosse. Par cette loi, tout tenancier qui demeuroit en paix, pendant que son Seigneur prenoit les armes en faveur du Prétendant, devoit être revêtu de la propriété des terres qu'il tenoit à rente; & au contraire il fut réglé, que les terres possédées par quelques coupables de haute trahison retourneroient au supérieur duquel il les tenoit, pour être annéxées à la supériorité, & que toutes substitutions & tous établissements de biens passés depuis le premier Août en faveur d'enfants, avec l'intention frauduleuse d'éviter la punition portée par les loix contre le crime de haute trahison, seroient

nuls & invalides. Il contenoit aussi une clause, pour sommer les personnes suspectes de donner caution de leur bonne conduite, sous peine d'être dénoncés rebelles. En vertu de cette clause, tous les chefs des Clans Jacobites & les autres sujets suspects furent cités à Edimbourg; & ceux qui manquèrent à comparoître furent déclarés rebelles.

XX. Intrigues des Jacobites.

Cependant la rebellion commençoit réellement en Ecosse. Les dissensions que l'union avoit occasionnées dans ce pays, n'avoient jamais été totalement appaisées. Depuis la mort de la Reine, on avoit préparé des adresses en différentes parties de l'Ecosse contre l'union, qui étoit regardée comme un grief national, & les Jacobites n'avoient pas manqué d'encourager cette aversion. Quoique leurs espérances de dissoudre ce traité, eussent été rendues vaines par l'activité & l'artifice des Révolutionaires, qui étoient assurés de la majorité des Whigs dans le Parlement, les Jacobites ne perdirent pas de vue leur projet de frapper quelque grand coup en faveur du Prétendant. Ils entretenoient corres-

GEORGE I. An. 1715.
pondance avec les mécontents d'Angleterre, dont un grand nombre, ſoit par crainte, ſoit par la dureté du gouvernement, ſoit par reſſentiment, furent portés à embraſſer un ſyſtême de politique, qu'autrement ils n'auroient jamais ſuivi. Les Tories ſe voyant totalement exclus de toute part dans le gouvernement & dans la légiſlation, expoſés à l'inſolence & à la fureur d'une faction qu'ils mépriſoient, commencèrent à penſer réellement à une révolution. Quelques-uns d'entre eux eurent des conférences ſecrettes, & communiquèrent avec les Jacobites, qui firent part de leurs ſentiments au Chevalier de S. George, en y joignant toute l'exagération que leur dictoit une vivacité d'attachement pouſſée juſqu'à l'extravagance. Ils aſſurèrent le Prétendant que la nation étoit totalement mécontente du nouveau gouvernement, & il eſt certain que les clameurs, les tumultes & les diſcours du peuple en général donnoient bien fondement à cette opinion. Ils lui promirent de prendre les armes ſans délai en ſa faveur, & l'aſſurèrent que les Tories ſe joindroient à eux,

aussi-tôt qu'il descendroit dans la Grande-Bretagne. Ils le pressèrent de s'y rendre avec la plus grande diligence, disant que sa présence produiroit une révolution subite. Le Chevalier résolut de tirer avantage de cette disposition favorable. Il eut recours au Monarque François, qui avoit toujours été le refuge de sa famille. Louis le favorisoit secrettement, & malgré ses derniers engagements avec l'Angleterre, il auroit été flatté de l'ambition de l'élever sur le trône de la Grande-Bretagne. Il lui fournit en secret des sommes d'argent, pour préparer un petit armement dans le port du Havre, qui fut équipé sous le nom de Depine d'Anicaut, & son dessein étoit vraisemblablement de l'aider plus efficacement, à mesure qu'il verroit que les Anglois marqueroient plus d'attachement à la maison de Stuart. Le Duc d'Ormond & le Lord Bolingbroke, qui s'étoient retirés en France, se voyant condamnés sans avoir été entendus, s'engagèrent au service du Chevalier de S. George, & entrèrent en correspondance avec les Tories d'Angleterre.

GEORGE I. An. 1715.

XXI. Mort de Louis XIV.

Toutes ces intrigues furent découvertes & communiquées à la cour de Londres par le Comte de Stair, qui résidoit alors à Paris en qualité d'Ambassadeur d'Angleterre. Ce Seigneur étoit rempli d'honneur & d'intégrité, généreux, humain, pénétrant & courageux. Il s'étoit signalé par sa valeur, son intrépidité & ses autres talents militaires dans la guerre des Pays-bas, & il se conduisoit alors dans une autre sphère avec autant de vigueur que de vigilance & d'adresse. Il découvrit le projet du Chevalier lorsqu'il étoit encore dans son origine, & il en donna avis assez promptement, pour que le Roi de la Grande-Bretagne eût le temps de prendre des mesures efficaces pour en prévenir les effets. Tout le crédit du Prétendant en France expira alors avec Louis XIV. ce *Monarque, que ses plus grands ennemis sont forcés d'admirer, dans le temps même qu'ils le traitent de* Tyran fastueux. *Ils oublient que Louis fut forcé plus d'une fois de prendre les armes, pour défendre ses sujets contre les confédérations que la jalousie de sa gloire avoit formées : qu'il offrit souvent de sacrifier*

de justes droits, & les conquêtes les plus légitimes au bien de la paix; & ils osent dire, malgré les preuves les plus évidentes de sa magnanimité que ce fut lui qui, pendant plus d'un demi siècle, sacrifia le repos de l'Europe à *ce qu'ils appellent* son ambition & son insatiable orgueil. * A sa mort, qui arriva le premier Septembre, la régence du royaume passa au Duc d'Orleans,

* Ce que j'ajoute ici en caractères Italiques sera surement approuvé de tous ceux qui auront murement réfléchi sur la suite du règne de Louis XIV. Je suis convaincu que M. Smollett en conviendroit lui-même, si le desir de plaire à une nation jalouse & rivale de la France ne le portoit à s'échaper quelquefois en invectives, contre un Monarque que les partisans de la révolution ont toujours haï, parce qu'il a toujours protégé la ligne directe du Souverain qu'ils ont détrôné. On ne peut ignorer les vrais sentiments de notre Auteur; il les découvre assez lorsqu'il dit, *page 312 du précédent volume*, « que la maison d'Autriche étoit toujours » livrée aux principes les plus dangereux » d'ambition & de puissance arbitraire, sans » aucuns des sentiments nobles & généreux » particuliers à la maison de Bourbon. » Il les découvre encore, lorsqu'il fait remarquer dans les François cet attachement & cet amour pour leur Souverain que la tyrannie n'inspira jamais, & qui fait tant d'honneur au Monarque & aux sujets. Je l'ai déja dit;

GEORGE I. An. 1715.
qui adopta un nouveau système de politique, & qui avoit déja pris des engagements avec le Roi de la Grande-Bretagne. Au lieu de soutenir le Prétendant, il amusa ses agents par des expressions mystérieuses & équivoques, tendantes à rompre le projet de l'expédition. * Cependant la partie la plus violente des Jacobites de la Grande-Bretagne le croyoient for-

Louis XIV. avoit sans doute de l'ambition; elle put lui faire entreprendre quelquefois des guerres pour des sujets justes, mais peu importants; cependant elle ne l'emporta jamais hors des bornes de la justice: il fut fastueux, mais les Anglois viennent tous les jours admirer la magnificence des ouvrages qui immortaliseront son règne: il eut de l'orgueil, mais il est difficile qu'un règne aussi glorieux n'en inspire pas quelques sentiments. Enfin les plus grands hommes ne sont pas sans défauts, & l'Historien qui voudroit les nier ne seroit qu'un fade Panégyriste. Terminons donc ce qui concerne ce Monarque en disant avec un des plus judicieux Auteurs de notre siècle: « Assez de Rois auront ses » défauts; trop peu auront ses vertus. »

* Ce que M. Smollett avance ici n'a jamais été prouvé. On ignore si M. le Régent soutint secrettement le Prétendant, ou s'il voulut, comme on le dit de Louis XIV. attendre l'événement pour ne se pas engager mal-à-propos dans une nouvelle guerre avec l'Angleterre. La cause du Chevalier de Saint

tement attaché à leur cauſe, & comptoient beaucoup ſur ſon ſecours. Ils tirèrent même de lui à force d'importunités une ſomme d'argent & quelques armes ; mais le vaiſſeau qui les portoit fit naufrage, & la charge fut perdue ſur les côtes d'Ecoſſe.

XXII. Le Comte de Mar lève l'étendard du Prétendant en Ecoſſe.

Les partiſans du Prétendant avoient été trop loin pour ſe pouvoir retirer avec ſureté ; ils réſolurent d'éprouver la fortune, & de ſe mettre en campagne. Le Comte de Mar ſe retira dans les montagnes, où il eut des conférences avec le Marquis de Huntley & de Tullibardine, les Comtes Mariſhal & Southeſk, les Généraux Hamilton & Gordon, & avec les chefs des Clans Jacobites. Il aſſembla trois cents de ſes vaſſaux : proclama le Prétendant à Caſtletown, & éleva ſon étendard à Brae-Mar le ſix Septembre. Cependant les Comtes de

George étoit celle de tous les Souverains : mais les Princes ſont ſouvent forcés pour le bien des ſujets d'abandonner leurs propres droits les plus inconteſtables ; à plus forte raiſon ne peuvent-ils pas toujours ſoutenir ceux des étrangers qui ont le malheur d'être opprimés.

GEORGE I. An. 1715.

Home, Wigtown & Kinnoul, le Lord Deskford & Lockhart de Carnwath, ainſi que pluſieurs autres ſoupçonnés de peu d'affection pour le gouvernement, furent mis priſonniers au château d'Edimbourg. Le Major Général Whetham marcha avec les troupes régulières qui étoient dans ce royaume pour s'aſſurer du pont de Stirling. Avant qu'on eût pris ces précautions, il étoit arrivé à Arbroath deux vaiſſeaux du Havre, avec des armes, des munitions, & un aſſez grand nombre d'Officiers, qui aſſurèrent le Comte de Mar que le Prétendant les ſuivroit bien-tôt en perſonne. La mort de Louis XIV. occaſionna un découragement général dans leurs eſprits; mais ils ſe flattèrent toujours d'être joints par un grand nombre de mécontents en Angleterre. Le Comte de Mar, par ſes lettres & ſes meſſages, preſſoit le Chevalier de s'y rendre ſans délai. Il prit le titre de Lieutenant Général des troupes du Prétendant: publia une déclaration pour exhorter les peuples à prendre les armes en faveur de leur légitime Souverain, ce qui fut ſuivi d'un manifeſte très bien fait, dans lequel on

exposoit les griefs de la nation, & l'on assuroit les sujets qu'ils seroient tous réformés. Quelques-uns de ses partisans essayèrent de surprendre le château d'Edimbourg : mais ils furent prévenus par la vigilance & l'activité du Colonel Stuart, Lieutenant-Gouverneur de cette forteresse. Le Duc d'Argyle partit pour l'Ecosse en qualité de Commandant en chef des troupes de la Grande-Bretagne septentrionale : le Comte de Sutherland mit à la voile dans le vaisseau de guerre le Queenborough pour le nord, où il se proposoit d'armer ses vassaux pour le service du gouvernement; & plusieurs autres Pairs Ecossois retournèrent dans leur pays, dans l'intention de marquer leur fidélité au Roi George.

XXIII. Plusieurs membres de la chambre basse sont arrêtés.

En Angleterre, les intrigues des Jacobites ne purent échaper à la connoissance du ministère. Le Lieutenant Colonel Paul fut emprisonné à Gatehouse pour avoir enrollé des hommes pour le service du Prétendant. Le Duc titulaire de Powis fut mis à la Tour : on emprisonna les Lords Lansdown & Duplin, & l'on donna un warrant pour arrêter le Comte de

GEORGE I. An. 1715.

Jersey. Le Roi demanda le consentement de la chambre basse pour faire aussi mettre en prison Sir Guillaume Wyndham, Sir Jean Packington. M. Edouard Harvey de Combe, M. Thomas Forster, M. Jean Anstis & M. Corbet Kinaston, tous membres de cette chambre, soupçonnés de favoriser l'invasion. Les Communes y consentirent unanimement, & présentèrent une adresse, dans laquelle elles marquoient leur approbation. On arrêta aussi-tôt Harvey & Anstis. Forster, avec le secours de quelques Lords Papistes, assembla un corps de troupes dans le Northumberland : Sir Jean Packington ayant été examiné devant le Conseil, fut renvoyé faute de preuves : M. Kinaston se cacha : Sir Guillaume Wyndham fut arrêté dans sa propre maison au Comté de Sommerset, par le Colonel Huske, & par un messager d'Etat, qui s'assurèrent de ses papiers : cependant il trouva moyen de s'échaper : mais il se remit ensuite de lui-même, fut examiné à la barre du Conseil & envoyé à la Tour. Son beau-père le Duc de Sommerset offrit de répondre qu'il comparoîtroit :

mais ſon cautionnement ayant été refuſé, il en marqua ſon reſſentiment avec tant de vivacité, que George lui ôta la place de Commandant de la cavalerie. Le vingt & un Septembre, le Roi ſe rendit à la chambre des Lords, où il paſſa les bills prêts à recevoir le conſentement royal. Enſuite le Chancelier fit lecture de la harangue de Sa Majeſté, par laquelle George marquoit ſa ſatisfaction & ſa reconnoiſſance des preuves extraordinaires d'affection qu'il avoit reçues, après quoi le Parlement fut ajourné au ſix (dix-ſept) Octobre.

XXIV. Le Prétendant eſt proclamé dans le nord de l'Angleterre par le Comte de Derwentwater & par M. Forſter.

Les partiſans de la maiſon de Stuart étoient très nombreux dans les Comtés Occidentaux, & ils commencèrent à faire des préparatifs pour une révolte. Ils avoient caché quelques armes & de l'artillerie à Bath, & avoient formé le projet de ſurprendre Briſtol; mais ils furent trahis & découverts par les émiſſaires du gouvernement, qui détruiſirent toutes leurs eſpérances, & firent arrêter toutes les perſonnes de quelque conſidération, ſoupçonnées d'attachement à cette cauſe. L'Univerſité d'Oxford ſentit la verge du pouvoir en

GEORGE I. AN. 1715.

cette occaſion. Le Major Général Papper avec un fort détachement de dragons prit poſſeſſion de la ville au point du jour, & déclara qu'il employeroit l'éxécution militaire contre tous les étudiants qui oſeroient s'écarter des limites de leurs collèges. Il fit arrêter dix ou douze perſonnes, du nombre deſquelles fut un Caffetier nommé Lloyd, & s'empara de pluſieurs chevaux & de quelques proviſions qui appartenoient au Colonel Owen & à d'autres Gentilshommes. Il ſe retira avec ce butin à Abingdon, & le régiment de Handaſide infanterie fut depuis mis en quartier à Oxford, pour tenir en reſpect l'Univerſité. Le miniſtère trouva plus de difficulté à réprimer les révoltes dans les Comtés Septentrionaux. Au mois d'Octobre, le Comte de Derwentwater & M. Forſter ſe mirent en campagne avec un corps de cavalerie, & ayant été joints par quelques Gentilshommes des frontières d'Ecoſſe, ils proclamèrent le Prétendant à Warkworth, Morpeth & Alnwick. Leur premier projet étoit de ſe ſaiſir de la ville de Newcaſtle, où ils avoient un grand nombre d'a-

GEORGE I. An. 1715.

mis ; mais ils en trouvèrent les portes fermées ; & ils se retirèrent à Hexham. Le Général Carpenter ayant assemblé un corps de dragons, résolut de marcher contre eux de Newcastle, & de les attaquer avant qu'ils fussent renforcés. Les rebelles se retirèrent du côté du Nord à Wooler, où ils furent joints par deux cents cavaliers Ecossois, sous les ordres du Lord Vicomte Kenmuir, & des Comtes de Carnwath & Wintoun, qui avoient levé l'étendard du Prétendant à Moffat, & l'avoient proclamé en différentes parties de l'Ecosse. Les révoltés ainsi renforcés s'avancèrent à Kelso, ayant reçu avis qu'ils y seroient joints par Mackintosh, qui avoit traversé le détroit avec un corps de Montagnards.

XXV. Mackintosh traverse le golphe de Forth dans le Lothian, & se joint aux révoltés Anglois.

Le Comte de Mar étoit alors à la tête de dix milles hommes bien armés. Il s'étoit assuré du passage du Tay à Perth, où il avoit établi son quartier général ; s'étoit rendu maître de toute la province fertile de Fife, & de toute la côte maritime aux environs du golphe d'Edimbourg. Il choisit deux mille cinq cents hommes, dont il donna le commande-

ment au Brigadier Mackintosh, pour qu'ils fissent une descente du côté du Lothian, & joignissent les Jacobites de ce Comté, & tous ceux qui prendroient les armes sur les frontières d'Angleterre. On assembla des barques pour l'éxécution de ce projet, & quelques précautions que pussent prendre les vaisseaux du Roi qui étoient dans le golphe pour le prévenir, plus de quinze cents hommes choisis passèrent pendant la nuit, & descendirent sur la côte du Lothian, après avoir traversé un bras de mer d'environ seize mille,, dans des barques découvertes, au milieu des bâtiments qui croisoient pour le Roi. Rien ne pouvoit être mieux concerté, ni éxécuté avec plus de conduite & de courage que le fut cette entreprise hasardeuse. Ils amusèrent les vaisseaux par des marches & des contremarches le long de la côte, de façon qu'il étoit impossible de juger en quel endroit ils avoient dessein de s'embarquer. Le Comte de Mar marcha en même temps de Perth à Dumblaine, comme s'il eut eu intention de traverser la Forth au pont de Stirling; mais son véritable objet étoit

de détourner le Duc d'Argyle, pour qu'il n'attaquât pas le détachement descendu dans le Lothian. Il réussit parfaitement. Le Duc qui avoit assemblé quelques troupes dans cette province, retourna avec la plus grande diligence à Stirling, après avoir mis Edimbourg en sureté, & avoir obligé Mackintosh de renoncer à son projet sur cette ville. Cet officier avoit pris possession de Leith, d'où il se retira à Seatoun-house, près Preston-pans, qu'il fortifia de façon à ne pouvoir y être forcé sans artillerie. Il y demeura jusqu'à ce qu'il reçut ordre du Comte de Mar de traverser le golphe, pour joindre le Lord Kenmuir & les Anglois à Kelso. Il se mit aussi-tôt en marche, & y arriva le vingt-deux Octobre; mais un grand nombre de ses gens désertèrent en route.

GEORGE I. An. 1715.

XXVI. Ils sont attaqués à Preston, & se rendent à discrétion.

Le Lord Kenmuir, les Comtes de Wintoun, Nithsdale & Carnwath, le Comte de Derwentwater & M. Forster avec les Anglois révoltés étant arrivés en même temps, il fut tenu aussi-tôt un conseil de guerre. Wintoun proposa qu'ils marchassent immédiatement dans les parties Occi-

GEORGE I
AN. 1715.

dentales de l'Ecosse, pour joindre le Général Gordon, qui commandoit un corps considérable de Montagnards dans le Comté d'Argyle. Les Anglois insistèrent à ce qu'on passât la Tweed pour attaquer le Général Carpenter, qui n'avoit que neuf cents dragons. On n'éxécuta ni l'un ni l'autre plan. Ils prirent la route de Jedburgh; résolurent de laisser de côté le Général Carpenter, & de pénétrer en Angleterre par la frontière Occidentale. Les Montagnards déclarèrent qu'ils ne vouloient pas quitter leur pays, mais qu'ils étoient prêts d'éxécuter le projet proposé par le Comte de Wintoun. On réussit cependant à persuader à la moitié d'entr'eux de marcher en avant, & les autres retournèrent dans les montagnes. A Brampton, Forster ouvrit sa commission de Général, que le Comte de Mar lui avoit envoyée, & proclama le Prétendant. Ils continuèrent leur marche jusqu'à Penrith, où le Sheriff aidé par le Lord Lonsdale & par l'Evêque de Carlisle, avoit assemblé toute la milice du pays, montant à douze mille hommes, qui à l'approche des rebelles se

dispersèrent

difpersèrent avec la plus grande précipitation. De Penrith, ils fe rendirent par la route de Kendal & de Lancaftre à Prefton, d'où fe retirèrent auffi-tôt le régiment de dragons de Stanhope, & un autre corps de milice, enforte qu'ils prirent poffeffion de cette place fans trouver de réfiftance. Le Général Wills marcha alors contre les ennemis avec fix régiments de cavalerie & de dragons, & un bataillon d'infanterie commandé par le Colonel Prefton. Ils s'étoient avancés jufqu'au pont de Ribble avant que Forfter eût connoiffance de leur marche. Il commença alors à élever des paliffades, & à mettre la place en état de défenfe. Le douze (vingt-deux) Novembre, la ville fut vigoureufement attaquée de deux côtés différents; mais les troupes du Roi furent reçues très courageufement, & repouffées avec une perte confidérable. Le lendemain, le Général Carpenter arriva avec un renfort de trois régiments de dragons, & les rebelles furent inveftis de toutes parts. Les Montagnards déclarèrent qu'ils vouloient faire une fortie l'épée à la main, &

GEORGE I. An. 1715.

s'ouvrir un paſſage au travers des troupes du Roi, ou périr dans cette entrepriſe; mais on ne leur permit pas d'éxécuter ce projet. Forſter envoya le Colonel Oxburgh avec un trompette au Général Wills, pour propoſer une capitulation. On lui répondit: que le Général ne traiteroit pas avec des rebelles; mais que s'ils vouloient ſe rendre à diſcrétion, il empêcheroit ſes ſoldats de les paſſer au fil de l'épée, juſqu'à ce qu'il eût reçu de nouveaux ordres. Il leur donna juſqu'au lendemain pour faire leurs refléxions, en lui remettant le Comte de Derwentwater & Mackintosh pour ôtages. Lorſque Forſter ſe ſoumit, ce Montagnard déclara qu'il ne pouvoit promettre que les Ecoſſois ſe rendiſſent ainſi. Le Général lui dit: qu'il pouvoit retourner avec ſes gens; mais qu'il alloit faire attaquer la ville; & que tous ſeroient taillés en pièces. Les Seigneurs Ecoſſois ne voulurent pas en courir les riſques, & ils perſuadèrent aux Montagnards d'accepter les propoſitions qui leur étoient offertes. Il mirent enfin les armes bas, & on leur donna une for-

te garde. On s'assura de tous les Seigneurs & de tous les chefs. Le Major Nairn, le Capitaine Lockhart, le Capitaine Shaftoe & l'Enseigne Erskine furent jugés par la cour Martiale comme déserteurs, & éxécutés. Le Lord Charles Murrai, fils du Duc d'Athole fut également condamné; mais on différa son éxécution. Tout le commun fut emprisonné à Chester & à Liverpool: les Seigneurs & les Officiers de marque furent envoyés à Londres, conduits par les rues les bras liés comme des malfaicteurs, & mis en prison à la Tour & à Newgate.

XXVII. Bataille de Dumblaine.

Le même jour que les rebelles se rendirent à Preston, fut remarquable par la bataille de Dumblaine entre le Duc d'Argyle & le Comte de Mar, qui commandoit les troupes du Prétendant. Ce Seigneur s'étoit retiré à son camp de Perth, où il apprit que le Duc étoit retourné du Lothian à Stirling. Il fut joint par les Clans du Nord que commandoit le Comte de Seaforth, & par ceux de l'Ouest, sous les ordres du Général Gordon, qui s'étoit signalé au service du Czar de Moscovie, & il ré-

GEORGE I. An. 1715.

ſolut de paſſer la Forth pour joindre ſes amis du midi, afin de pouvoir marcher enſemble en Angleterre. Suivant ce plan, il s'avança à Auchterardere, où il fit la revue de ſon armée, & y reſta le onze (vingt-deux) Novembre. Le Duc d'Argyle inſtruit de ſon projet, ayant été joint par quelques régiments de dragons d'Irlande, ſe détermina à lui livrer bataille dans le voiſinage de Dumblaine. Le douze (vingt-trois) du mois, il paſſa la Forth à Stirling, & campa ſa gauche au village de Dumblaine, ſa droite vers Sheriff-moor. Le Comte de Mar s'avança juſqu'à deux milles de ſon camp, & demeura juſqu'au point du jour en ordre de bataille, ſon armée étant compoſée de neuf mille hommes effectifs, cavalerie & infanterie. Le Duc ayant appris dans la matinée qu'il étoit en mouvement, rangea ſes troupes qui ne montoient qu'à trois mille cinq cents hommes ſur les hauteurs au Nord-eſt de Dumblaine; mais il étoit retranché à la droite & à la gauche. Les Clans qui formoient une partie du centre & de l'aîle droite des ennemis, avec Clanronald & Glengā-

ry à leur tête, chargèrent l'épée à la main la gauche de l'armée Royale avec tant d'impétuosité, qu'en sept minutes la cavalerie & l'infanterie furent mises en déroute avec un grand carnage. Le Général Whetham qui les commandoit prit la fuite au grand galop jusqu'à Stirling, où il déclara que l'armée du Roi étoit totalement défaite. Cependant le Duc d'Argyle qui commandoit en personne à la droite, attaqua la gauche des ennemis à la tête des dragons de Stair & d'Evans; les poussa l'espace de deux milles devant lui jusqu'au ruisseau d'Allan, quoiqu'ils eussent fait volte-face jusqu'à dix fois pour tacher de se rallier, ce qui l'obligea de les presser vivement, pour ne leur pas laisser le temps de se remettre de leur confusion Le Brigadier Wightman le suivit, pour le soutenir avec trois bataillons d'infanterie: cependant l'aîle droite victorieuse des rebelles après avoir poursuivi assez long-temps Whetham, retourna sur le champ de bataille, & se reforma à la gauche de Wightman, au nombre de cinq mille hommes. Le Duc d'Argyle revenant de la poursuite,

GEORGE I. An. 1715.

joignit Wightman, qui avoit fait face, & s'étoit emparé de quelques enclos bordés de murs de terre, dans l'attente d'être attaqué. Dans cette situation, les deux armées demeurèrent en présence jusqu'au soir. Alors le Duc fit marcher ses troupes à Dumblaine, & les rebelles se retirèrent à Ardoch, sans opposition de l'un ni de l'autre côté. Le lendemain, le Duc retourna sur le champ de bataille; fit enlever les blessés, avec quatre pièces de canon que les ennemis avoient abandonnées, & il se retira à Stirling. On ne fit qu'un petit nombre de prisonniers de part & d'autre; celui des morts fut à peu près égal des deux côtés, & chacun des Généraux prétendit avoir remporté la victoire. Cette bataille ne fut pas aussi fatale aux Montagnards que la perte d'Inverness, dont Sir Jean Mackenzie fut chassé par Simon Frazer, Lord Lovat, qui renonçant aux principes qu'il avoit adoptés jusqu'alors, s'assura de ce poste important pour le gouvernement. Cette prise ouvrit une libre communication avec le Nord de l'Ecosse, où le Comte de Sutherland avoit levé un corps considé-

rable de ses vassaux. Le Marquis d'Huntley & le Comte de Seaforth furent obligés de quitter l'armée des rebelles, pour défendre leurs propres territoires, & peu de temps après ils se soumirent au Roi George. Un grand nombre de ceux de Frazer avec leur chef se déclarèrent contre le Prétendant: le Marquis de Tullibardine se retira de l'armée pour couvrir son pays; & les Clans voyant qu'il n'y avoit pas d'apparence d'engager une nouvelle action, commencèrent à se disperser suivant leur coutume.

GEORGE I. An. 1715.

XXVIII. Le Prétendant arrive en Ecosse.

An. 1716.

Le gouvernement fut alors en état d'envoyer en Ecosse des renforts considérables. Six mille hommes qu'on demanda aux Etats Généraux en vertu des traités, descendirent en Angleterre, & se mirent en marche pour Edimbourg: le Général Cadogan partit aussi pour la même ville avec le Brigadier Petit & six autres Ingénieurs. On embarqua de l'artillerie à la Tour pour ce pays, le Duc d'Argyle ayant résolu de chasser le Comte de Mar de la ville de Perth, où il s'étoit retiré avec le reste de ses troupes. Le Prétendant flatté vainement de l'espérance de voir tout

GEORGE I. An. 1716.

le royaume d'Angleterre se soulever en sa faveur, envoya le Duc d'Ormond, qui fit un voyage infructueux, sur la côte Occidentale, pour connoître les dispositions du peuple. Le Prince fut alors convaincu que ce seroit inutilement qu'il s'attendroit à être soutenu de ce côté, & ne voyant pas d'autre parti à prendre, il résolut de hasarder sa personne entre ses amis d'Ecosse, dans un temps où ses affaires étoient absolument désespérées dans ce royaume. De la Bretagne où il étoit alors, il traversa en poste une partie de la France déguisé; s'embarqua à Dunkerque dans un petit bâtiment qu'on avoit loué pour son passage; & arriva le vingt-deux Décembre (deux Janvier) à Peterhead avec six Gentilshommes à sa suite: un desquels étoit le Marquis de Tinmouth, fils du Duc de Berwick. Il passa incognito par Aberdeen, & se rendit à Fetterosse, où il fut joint par les Comtes de Mar & Marischal, avec environ trente Seigneurs ou Gentilshommes de la première distinction. Il y fut proclamé solemnellement, sa déclaration dattée de Commercy fut imprimée

& répandue de toutes parts dans les environs ; il y reçut des adresses du clergé Episcopal & des laïques de la même communion dans le diocèse d'Aberdeen. Le cinq (seize) Janvier, il fit son entrée publique à Dundée, & le sept (dix-huit) arriva à Scoon, où il parut décidé à rester jusqu'à ce que la cérémonie de son couronnement pût être faite. Il se rendit ensuite à Perth, & y fit la revue de ses troupes. Il se forma un conseil régulier, & publia des proclamations, pour ordonner un jour solemnel d'actions de graces par rapport à son heureuse arrivée, enjoignant aux ministres de prier pour lui dans les Eglises: pour établir le cours des monnoyes étrangères: pour convoquer l'assemblée des Etats: pour ordonner à tous les gens attachés à leur devoir de se ranger sous ses étandards, & pour fixer le jour de son couronnement au vingt-trois Janvier (trois Février.) Il prononça une harangue très pathétique dans un grand conseil, auquel assistèrent tous les chefs de son parti. Ils se déterminèrent alors à abandonner cette entreprise, d'autant que l'armée du

GEORGE I. An. 1716.

Roi avoit été renforcée par les auxiliaires Hollandois, & qu'ils se trouvoient eux-mêmes non-seulement réduits à un petit nombre ; mais encore privés d'argent, d'armes, de munitions, de fourages & de provisions. Le Duc d'Argyle s'étant emparé de l'Isle de Burnt, & ayant établi un de ses détachements à Fife, ce qui coupoit au Comte de Mar toute communication avec ce fertile Comté.

XXIX. Il se retire encore en France.

Malgré la rigueur de la saison & une prodigieuse quantité de neige, qui avoit rendu les chemins presque impraticables, le Duc se mit en marche le vingt-neuf Janvier (neuf Février) pour Dumblaine, & le lendemain arriva à Tullibardine, où il apprit que le Prétendant avec ses troupes s'étoit retiré le jour précédent vers Dundée. Il prit aussi-tôt possession de Perth, & sans perdre de temps marcha à Aberbrothick, dans l'intention de poursuivre l'ennemi. Le Chevalier de Saint George étant suivi d'aussi près, on l'engagea à s'embarquer sur un petit bâtiment François qui étoit dans le port de Montrose. Il fut accompagné des

Comtes de Mar & Melfort, du Lord Drummond; du Lieutenant Général Bulkley, & de plusieurs autres personnes de distinction, au nombre de dix-sept. Pour éviter les corsaires Anglois, ils gagnèrent le large du côté de la Norvège, cotoyèrent l'Allemagne & la Hollande, & arrivèrent en cinq jours à Gravelines. Le Général Gordon que le Prétendant avoit laissé Commandant en chef de ses troupes avec l'aide du Comte Marishal, marcha à Aberdeen, où il prit trois vaisseaux qu'il fit avancer vers le Nord, pour y faire monter ceux qui voudroient se retirer au Continent. Il continua ensuite sa marche près Strathspey & Strathdown jusqu'aux hauteurs de Badenoch, d'où il congédia tout le commun de ses troupes, qui se retirèrent tranquillement. Cette retraite se fit avec tant de diligence, que le Duc d'Argyle malgré toute son activité ne put joindre leur arrière-garde composée de dix mille hommes que commandoit le Comte Marishal. Telle fut la fin de cette révolte, qui fut fatale à un grand nombre de familles des plus nobles du royaume, révolte qui vraisemblable-

GEORGE I. AN. 1716.

ment ne feroit jamais arrivée, si les mesures violentes du ministère Whig n'eussent tellement enflammé le mécontentement de la nation, que les partisans du Prétendant furent encouragés à hasarder une rebellion.

XXX. Affaires du Parlement d'Irlande.

Le Parlement d'Irlande qui s'étoit assemblé à Dublin le douze (vingt-trois) Novembre, parut encore plus zèlé, s'il étoit possible que celui d'Angleterre pour l'administration actuelle. Il passa des bills pour reconnoître les titres du Roi : pour la sureté de sa personne & de son gouvernement : pour mettre la tête du Prétendant à prix, & pour porter un attainder contre le Duc d'Ormond. Les Communes accordèrent les subsides sans aucune opposition. Tous ceux qui avoient eu part à l'adresse présentée à la dernière Reine en faveur de Sir Constantin Phipps, alors Lord Chancellier d'Irlande, furent obligés de recevoir à genoux une reprimande, comme étant coupables d'infraction de privilège. Les chambres demandèrent que les Lords Justiciers fissent publier une proclamation contre les habitants Papistes de Limerick & de Galway, qui, s'autorisant de la ca-

pitulation signée par le Roi Guillaume, prétendoient être exempts des peines imposées sur les autres Papistes. Les membres de ce Parlement formèrent une association contre le Prétendant & tous ses adhérents. Ils votèrent que le Comte d'Anglesey étoit ennemi du Roi & du royaume, parce qu'il avoit conseillé à la Reine de séparer l'armée, & de proroger le dernier Parlement; & ils présentètent une adresse au Roi, pour demander qu'il fut exclus de ses conseils & congédié du service. Les Lords Justiciers accordèrent des ordres pour arrêter les Comtes d'Antrim & Westmeath, les Lords Natterville, Cahir & Dillon, comme personnes suspectes de marques d'affection au gouvernement. Ensuite les deux chambres s'ajournèrent

XXXI. Les Lords rebelles sont accusés, & se reconnoissent coupables.

Le Roi dans sa harangue au Parlement d'Angleterre, qui s'assembla le neuf (vingt) Janvier, dit aux chambres: qu'il avoit lieu de croire que le Prétendant étoit descendu en Ecosse. Il les félicita du succès de ses armes dans l'extinction de la révolte: de la conclusion du traité de barrière conclu sous sa garantie entre

GEORGE I. An. 1716.
l'Empereur & les Etats-Généraux: d'une convention faite avec l'Espagne, pour que le commerce d'Angleterre dans ce royaume ne fût point assujetti aux nouveaux impôts, & aux restrictions qu'il auroit supportés en conséquence du dernier traité. Il leur dit aussi que le traité pour le renouvellement de l'ancienne alliance entre la couronne de la Grande Bretagne & les Etats-Généraux étoit presque conclu : enfin il assura les Communes qu'il abandonneroit volontairement tous les biens qui devoient être confisqués au profit de la couronne, à cause de la dernière rebellion, pour être appliqués à remplir les dépenses extraordinaires qu'elle avoit occasionnées. Les Communes, dans leur adresse de remerciment, déclarèrent qu'elles étoient résolues de poursuivre, de la manière la plus vigoureuse & la plus impartiale, les auteurs de ces conseils destructeurs, qui avoient attiré tant de malheurs sur la nation. Leurs résolutions furent prises avec la plus grande promptitude, & furent éxactement conformes à cette déclaration. M. Forster fut exclus de la chambre.

Elles accusèrent immédiatement les Comtes de Derwentwater, Nithsdale, Carnwath & Wintoun, ainsi que les Lords Widdrington, Kenmuir & Nairn. Ces Seigneurs ayant été conduits à la barre de la chambre des Lords, entendirent la lecture des articles d'accusation le dix (vingt & un) Janvier, & on leur ordonna de fournir leurs réponses le seize (vingt-sept). Les accusations ayant été reçues, la chambre basse ordonna de dresser un bill pour continuer la suspension de l'acte *Habeas corpus*; ensuite il en fut préparé un autre pour un attainder contre le Marquis de Tullibardine, les Comtes de Mar & Linlithgow, & le Lord Jean Drummond. Le vingt & un Janvier (premier Février), le Roi donna son consentement au bill pour la suspension de l'acte *Habeas corpus*. Il dit au Parlement que le Prétendant étoit actuellement en Ecosse, à la tête de la rebellion, prenant le titre & le stile de Roi de ses Royaumes. Il demanda aux Communes des secours qui le missent en état de décourager toute puissance étrangère qui voudroit aider les rebelles. Le Jeudi dix-

GEORGE I. An. 1716.

neuf Janvier (neuf Février), tous les Lords accusés se reconnurent coupables des crimes mis à leurs charges, excepté le Comte de Wintoun, qui demanda un temps plus long, sous divers prétextes. Les autres reçurent la sentence de mort le neuf (vingt) Février, par la cour qui fut érigée dans la salle de Westminster, le Lord Chancelier Cowper y présidant en qualité de Lord Grand Sénéchal. La Comtesse de Nithsdale, & Lady Nairn, se jettèrent aux pieds du Roi lorsqu'il passoit par les appartements du palais, & elles implorèrent sa clémence en faveur de leurs maris : mais leurs larmes & leurs prières ne furent d'aucun effet. Le Conseil décida que la sentence seroit éxécutée, & les ordres furent donnés en conséquence au Lieutenant de la Tour, & aux Shériffs de Londres & de Middlesex.

XXXII. Le Comte de Dervventvater & le Lord Kenmuir sont décapités.

La Comtesse de Derwentwater & sa sœur accompagnées des Duchesses de Cleveland & de Bolton, ainsi que de plusieurs autres Dames de la première distinction, furent introduites par les Ducs de Richmond & de Saint Albans dans la chambre à coucher

du Roi, où elles firent leurs efforts pour attendrir Sa Majesté en faveur de leurs infortunés maris. Ensuite elles se rendirent à l'antichambre de la salle où les Pairs étoient assemblés, accompagnées des femmes des autres Lords condamnés, & de plus de vingt autres de même qualité: elles supplièrent la chambre d'intercéder en leur faveur; mais on n'eut aucun égard à leur demande. Le lendemain elles présentèrent une pétition aux deux chambres du Parlement, & celle des Communes la rejetta. Dans la chambre haute, le Duc de Richmond remit une pétition du Comte de Derwentwater, dont il étoit proche parent, déclarant en même temps qu'il y joignoit sa sollicitation. Le Comte de Derby marqua la même compassion pour la famille nombreuse du Lord Nairn. D'autres Lords touchés de pitié & d'humanité en présentèrent pour le reste des coupables. Le Lord Townshend & plusieurs autres s'opposèrent fortement à ce qu'on en fît la lecture. Le Comte de Nottingham fut d'avis qu'on pouvoit accorder cette indulgence; la chambre se rangea à son opinion, & con-

GEORGE I.
An. 1716.

vint d'une adresse pour supplier Sa Majesté de faire surseoir à l'éxécution des Lords condamnés qui méritoient sa clémence. Le Roi répondit à cette pétition, qu'en cette occasion ainsi que dans toutes les autres, il feroit ce qu'il jugeroit le plus convenable à la dignité de sa couronne, & à la sureté de ses sujets. Le Comte de Nottingham, Président du Conseil: son frère, le Comte d'Aylesbury, Chancelier du Duché de Lancaster: son fils, le Lord Finch, un des Lords de la Tréforerie: son cousin, le Lord Guernsey, Garde des joyaux de la couronne, furent exclus du service de Sa Majesté. Les ordres furent expédiés pour éxécuter sans délai les Comtes de Derwentwater & Nithsdale, ainsi que le Vicomte de Kenmuir: mais il fut sursis à l'éxécution des autres jusqu'au sept de Mai. Nithsdale s'échapa en habit de femme, que sa mère lui apporta elle-même. * Le vingt-quatre Février (six Mars) Derwentwater

Annals Bolingbroke. Palten. Deb. in Parl. Tindal. State Trials.

* Suivant le Continuateur de Rapin Thoyras ce fut la femme du Comte qui changea d'habits avec lui, ayant eu permission de lui dire le dernier adieu. Elle gagna un officier,

& Kenmuir furent décapités sur l'esplanade de la Tour : le premier étoit un jeune homme aimable, brave, ouvert, généreux, affable & humain. Sa malheureuse destinée tira des larmes de tous les spectateurs, & fut très préjudiciable au pays où il vivoit, d'autant qu'il fournissoit du pain à une multitude de peuple qu'il employoit dans ses terres, & que les pauvres, les veuves & les orphelins ressentoient les effets de son humanité. Kenmuir étoit un Seigneur vertueux, tranquille, judicieux, & qui marqua autant de fermeté que de résignation. Il étoit fort attaché à l'Eglise Anglicane : mais le premier mourut dans la Religion Romaine, & tous les deux persistèrent dans leurs principes politiques. Le quinze (vingt-six) Mars Wintoun fut aussi conduit pour être jugé ; fut déclaré convaincu, & reçut la sentence de mort.

XXXIII. Procès des révoltés.

Lorsque le Roi passa le bill pour

qui se sauva avec son mari, & elle demeura dans la prison, d'où elle sortit quelques jours après, malgré les clameurs de ceux qui prétendoient qu'elle s'étoit rendue coupable par cet acte de tendresse conjugale.

GEORGE I. An. 1716.

la taxe ſur les terres, qui fut précédé d'un préambule très extraordinaire, il informa les deux chambres de la fuite du Prétendant hors de l'Ecoſſe. Au commencement d'Avril il fut envoyé pour juger les rebelles une commiſſion à la cour des communs plaidoyers, où l'on paſſa des bills de haute trahiſon contre M. Forſter, Mackintosh, & vingt de leurs confédérés. Forſter s'échapa de Newgate, & réuſſit à ſe ſauver au continent : les autres ſoutinrent qu'ils n'étoient pas coupables, & on leur accorda du temps pour préparer leurs défenſes. Les Juges nommés pour le procès des rebelles à Liverpool en trouvèrent un nombre conſidérable coupables de haute trahiſon. On en éxécuta vingt-deux à Preſton & à Mancheſter ; environ mille priſonniers ſe ſoumirent à la clémence du Roi, & préſentèrent des pétitions pour être tranſportés aux colonies. Pitts, Concierge de Newgate, ſoupçonné d'avoir favoriſé l'évaſion de Forſter fut jugé à Old-Bailey, & déchargé. Malgré cette pourſuite, qui auroit dû redoubler la vigilance des geoliers, le Brigadier Makintosh, &

plusieurs autres prisonniers s'échapèrent de Newgate, après s'être rendus maîtres du concierge & de la clef, & avoir désarmé la sentinelle. La cour procéda ensuite au procès de ceux qui restoient; un grand nombre furent jugés coupables; quatre ou cinq furent pendus, écartelés, & eurent les entrailles arrachées à Tyburn; de ce nombre fut Guillaume Paul, Ecclésiastique, qui dans sa dernière harangue se déclara vrai & sincère membre de l'Eglise d'Angleterre, mais non de l'Eglise schismatique de la révolution, dont les Evêques avoient abandonné leur Roi, & avoient renoncé honteusement à leurs droits ecclésiastiques, en se soumettant aux destitutions laïques, illégitimes & invalides que le Prince d'Orange avoit autorisées.

XXXIV. Acte pour étendre à sept années la durée des Parlements.

Quoique la rebellion fut anéantie, le feu du mécontentement national étoit toujours dans toute sa force: la sévérité avec laquelle on avoit traité les rebelles augmentoit le chagrin général, & le danger étant passé, les passions humaines reprirent le dessus. Le courage & la force que les condamnés avoient fait

GEORGE I. AN. 1716.

paroître, même en souffrant la mort la plus affreuse, prévinrent favorablement un grand nombre de spectateurs pour la cause qui animoit ainsi ces malheureuses victimes. Enfin la persécution fit étendre l'hérésie comme il arrive ordinairement. Les ministres voyant ce mécontentement universel, & craignant la révolution d'un nouveau Parlement, qui auroit pu enlever le pouvoir à leur faction, & faire retomber sur eux la violence de leurs propres mesures, prirent une résolution également odieuse & efficace pour établir leur administration: ce fut de travailler à annuller l'acte pour les Parlements triennaux, & à étendre par une nouvelle loi le terme des Parlements à sept années. Le dix (vingt) Avril, le Duc de Devonshire représenta dans la chambre des Lords, que les élections qui se faisoient tous les trois ans entretenoient les divisions de parti; élevoient & fomentoient des haines dans les familles; jettoient dans des dépenses ruineuses, & donnoient lieu aux cabales & aux intrigues des Princes étrangers: qu'il étoit de la sagesse de cette auguste

assemblée d'apporter des remèdes convenables à un mal accompagné des plus dangereuses conséquences, particulièrement dans la situation actuelle de la nation, où l'esprit de rebellion n'étoit nullement éteint. En conséquence il proposa qu'il fut dressé un bill pour étendre le temps de la durée des Parlements. Il fut secondé par les Comtes de Dorset & de Rockingham, le Duc d'Argyle, le Lord Townshend, & par les autres chefs du parti. Cette proposition fut contredite par les Comtes de Nottingham, Abingdon & Powlet. Ils observèrent que les fréquents Parlements étoient requis par la constitution fondamentale du royaume, & autorisés par la pratique de plusieurs siècles: que les membres de la chambre Basse étoient choisis par le peuple pour un certain nombre d'années, à l'expiration desquelles ils ne pouvoient plus en être les répréfentants: que si les Parlements se prolongeoient de leur propre autorité, les sujets seroient privés du seul remède qui leur restoit contre ceux qui par ignorance ou par corruption auroient trahi la confiance qui leur au-

GEORGE I. An. 1716.
roit été accordée: que les raisons alléguées en faveur d'un tel bill étoient foibles & frivoles: qu'à l'égard des alliances étrangères, aucun Prince ou Etat ne pourroit raisonablement compter pour la défense de ses libertés & de ses intérêts sur une nation qui auroit abandonné une partie aussi importante des siens propres: qu'il ne seroit pas de la prudence qu'ils desirassent un changement dans cette constitution, sous laquelle l'Europe avoit été si puissamment soutenue: qu'au contraire toute nation seroit détournée d'entrer en quelques engagements avec la Grande Bretagne, lorsqu'on verroit par le préambule du bill que la faction Papiste étoit assez dangereuse pour menacer de détruire le gouvernement: qu'on jugeroit que l'administration étoit d'une foiblesse excessive, puisqu'elle avoit besoin d'un moyen aussi extraordinaire pour sa propre sureté: que dans la Grande Bretagne les Seigneurs n'avoient pas la confiance publique, & que l'affection du peuple étoit bornée à la chambre des Communes. Ils soutinrent que ce bill, bien loin de diminuer

nuer les frais des élections, contribueroit à les augmenter, & à encourager toutes les pratiques de corruption ; d'autant que la valeur d'une place seroit toujours proportionelle à la durée du Parlement, & que le prix en augmenteroit en consequence. Qu'un long Parlement occasionneroit une plus forte tentation, & plus de facilité à un ministère vicieux pour en corrompre les membres ; ce qui étoit plus difficile avec les Parlements courts & fréquents : que les mêmes raisons dont on se servoit en faveur du bill pour faire durer le Parlement sept années, seroient au moins aussi fortes, & par la conduite des ministres pourroient le devenir encore plus, avant la fin de ce terme, pour continuer & même perpétuer leur pouvoir législatif, au renversement total du tiers Etat du royaume. Ces raisons ne servirent qu'à occasionner un débat très indécent, après quoi le bill pour que les Parlements durassent sept années passa à la très grande pluralité des voix : cependant vingt Pairs firent une protestation contre. Il eut le même sort dans la chambre Basse, & plusieurs

GEORGE I. An. 1716.

objections très fortes ne furent d'aucun effet. On les regarda comme dictées par l'esprit de parti, & il est certain qu'il étoit le grand mobile qui faisoit agir de l'un & l'autre côté. La question pour le bill fut décidée à l'affirmative, & peu de temps après il reçut le consentement Royal.

XXXV. Le Duc d'Argyle est disgracié.

La rebellion étant totalement appaisée, & toutes les personnes de quelque importance qu'on avoit lieu de soupçonner étant retenues en sure garde, le Roi résolut de visiter ses Etats d'Allemagne, où il prévoyoit qu'il se formoit un orage du côté de la Suède. Charles XII. étoit très irrité contre l'Electeur de Hanover, qui en son absence étoit entré dans la confédération formée contre lui, & avoit acheté les Duchés de Bremen & Verden, qui faisoient partie de ses Etats, ensorte que ce Monarque ne respiroit que vengeance contre le Roi de la Grande Bretagne. * Ce fut dans l'intention de détourner ce danger, ou de se préparer con-

* M. Smollett sépare assez fréquemment le Roi de la Grande-Bretagne de l'Electeur de Hanover, selon la nature des événements dont il parle, ou des affaires dans lesquelles

tre, que George se détermina à faire un voyage au Continent. L'acte pour la plus grande limitation de la couronne lui ôtoit la liberté de sortir de ses Etats Britanniques; mais cette clause fut annullée par un nouveau bill, que les deux chambres passèrent sans difficulté. Le vingt-six Juin (sept Juillet) le Roi termina la session par une harangue sur les sujets ordinaires: cependant il y observa que les actes fréquents de clémence dont il avoit usé, n'avoient servi qu'à encourager la faction du Prétendant, dont les partisans agissoient avec tant d'insolence & de folie, qu'il sembloit que leur dessein fut de prouver à tout l'univers, qu'on ne pourroit les gagner en employant la douceur. Il déclara son intention de visiter ses Etats d'Allemagne, & dit qu'il avoit nommé son fils bien-aimé le Prince de Galles pour Régent du royaume en son absence. Vers le

ce Prince se trouve intéressé. J'en avertis simplement le Lecteur, pour qu'il fasse attention qu'il s'agit toujours du même Prince. On verra par la suite que son successeur a voulu faire usage de cette même distinction frivole dans ses manifestes contre la France.

GEORGE I. An. 1716. même temps, le Général Macartney qui étoit revenu en Angleterre à l'avènement du Roi George, se présenta en jugement pour le meurtre du Duc d'Hamilton. La déposition du Colonel Hamilton fut contredite par deux gardes du parc : le Général fut déchargé de l'accusation, rétabli dans son rang à l'armée, & on lui donna le commandement d'un régiment. Le Prince Ernest, Evêque d'Osnabrug & frère du Roi fut créé Duc d'York & d'Albanie, & Comte d'Ulster. Le Duc d'Argyle & le Comte d'Ilay, auxquels Sa Majesté devoit en grande partie son avènement paisible au trône, ainsi que l'extinction de la rebellion en Irlande, furent alors dépouillés de tous leurs emplois. Le Général Carpenter succéda au Duc dans le commandement en chef des troupes d'Ecosse, & dans le gouvernement de Port-Mahon; & le Duc de Montrose fut nommé Lord Garde des registres d'Ecosse, à la place du Comte d'Ilay.

XXXVI. Triple alliance entre l'Angleterre, la France & la Hollande.

Le sept (dix-huit) Juillet, le Roi s'embarqua à Gravesend, descendit le neuf (vingt) en Hollande, la traversa incognito, se rendit à Hano-

ver, & passa ensuite à Pyrmont. Son objet étoit de mettre en sureté ses Etats d'Allemagne contre le Roi de Suède, & la Grande Bretagne contre le Prétendant. Ces deux Princes avoient déja projetté conjointement de faire une invasion dans ses Etats. Il savoit que le dessein du Duc d'Orleans étoit de monter sur le trône de France, si le jeune Roi dont la santé étoit alors très foible mouroit sans enfants mâles. Le Régent ne doutoit pas que Philippe d'Espagne ne lui disputât fortement cette succession malgré sa renonciation, & il étoit très satisfait de pouvoir fortifier ses intérêts par une alliance avec les puissances maritimes d'Angleterre & de Hollande. Le Monarque Anglois sonda ses sentiments à ce sujet, & le trouva très disposé à former cette association. La négociation fut conduite par le Général Cadogan pour l'Angleterre, l'Abbé du Bois pour la France, & le Pensionnaire Heinsius pour les Etats Généraux. Le Régent consentit avec joye à toutes leurs demandes. Il s'engagea à ce que le Prétendant sortît immédiatement d'Avignon: qu'il passât de l'autre côté des Alpes, & ne

GEORGE I. An. 1716. revint jamais ni en France ni en Lorraine, sous quelque prétexte que ce pût être : qu'aucuns sujets rebelles de la Grande Bretagne n'eussent la permission de résider en ce royaume, & que le traité d'Utrecht en ce qui concernoit la démolition de Dunkerque fut pleinement éxécuté à la satisfaction de Sa Majesté Britannique. Cette alliance contenoit une garantie mutuelle de toutes les places possédées par les puissances contractantes, de la succession Protestante sur le trône d'Angleterre, de celle du Duc d'Orleans à la couronne de France, & il étoit stipulé la quantité de vaisseaux & de troupes qui devoient être fournies à celle des puissances qui seroit troublée dans ses Etats ou attaquée du dehors. Les Anglois murmurèrent de ce traité ; dirent que sans nécessité on donnoit ombrage à l'Espagne, avec laquelle la nation avoit de grandes liaisons de commerce, & que sous prétexte d'invasion il donnoit le moyen de faire entrer un corps de troupes étrangêres pour réduire le royaume en esclavage.

Sa Majesté ne fut pas aussi heureu-

se dans les démarches qu'elle fit pour appaiser le Roi de Suède, qui refusoit de se prêter à aucune ouverture d'accommodement jusqu'à ce que les Duchés de Bremen & Verden lui fussent rendus. L'Electeur de Hanover étoit résolu de les garder, comme les ayant bien achetés, & il forma une confédération avec les ennemis de Charles pour conserver cette acquisition. Cependant sa rupture avec la Suède fut très préjudiciable au commerce d'Angleterre, & fut bien près d'attirer sur le royaume une invasion beaucoup plus formidable que celle qui avoit manqué depuis peu. Les ministres de Suède qui résidoient à Londres, à Paris & à la Haye, entretenoient correspondance avec les sujets mécontents de la Grande Bretagne. On forma un projet pour que le Monarque Suédois fit une descente dans cette isle avec un corps de troupes considérable, & il devoit être joint par tous les mécontents du royaume réuni. Charles fut flatté de cette entreprise, propre à satisfaire son ambition & sa vengeance. Elle ne pouvoit déplaire au Czar de Moscovie, qui savoit que l'E-

GEORGE I. An. 1716.

XXXVII. Le Comte de Gyllenburgh, Ministre Suédois à Londres, est arrêté.

GEORGE I. An. 1716. lecteur avoit offert de se joindre à la Suède contre les Russes, pourvu que Charles XII. ratifiât la cession de An. 1717. Bremen & Verden. Le Roi George instruit de ces intrigues repassa en Angleterre vers la fin de Janvier, & envoya un détachement des gardes-à-pied pour se saisir du Comte de Gyllenburgh, ministre Suédois, & de tous ses papiers. On arrêta en même temps Sir Jacob Bancks & M. Charles Cœsar. Les autres ministres étrangers prirent l'allarme, & firent des remontrances au ministère sur cet outrage commis contre les loix des nations. Les deux Secrétaires Stanhope & Methuen leur écrivirent des lettres circulaires, dans lesquelles ils les assuroient que dans un jour ou deux ils seroient instruits des raisons qui avoient porté le Roi à prendre des mesures aussi extraordinaires. Les ministres étrangers en général parurent satisfaits, excepté le Marquis de Monte-leone, Ambassadeur d'Espagne, qui marqua sa surprise de ce qu'on n'avoit pas trouvé d'autre moyen pour maintenir la paix du royaume, que d'arrêter un ministre public, & de saisir tous ses pa-

piers, qui étoient le dépôt sacré des secrets de son maître; & il ajouta que de telle façon qu'on put interpreter l'une & l'autre démarche, elles blessoient grièvement les loix des nations. Vers le même temps, le Baron Gortz, Résident de Suède en Hollande, fut arrêté avec ses papiers à Arnheim sur la demande du Roi George, communiquée aux Etats par M. Loathes son ministre à la Haye. Le Baron convint qu'on avoit projetté une invasion, & ajouta que ce dessein étoit justifié par la conduite de George même, qui avoit soutenu les Princes confédérés contre le Roi de Suède, sans qu'il en eut reçu la plus légère injure; avoit aidé le Roi de Dannemarck à s'emparer des Duchés de Bremen & Verden, les avoit ensuite achettés de l'usurpateur, enfin avoit dans le cours de l'été précédent envoyé une forte escadre dans la mer Baltique, où elle avoit joint les Danois & les Russes contre la flotte Suédoise.

XXXVIII. Tumulte à Oxford.

Le Parlement de la Grande Bretagne s'étant assemblé le vingt Février, (trois Mars) le Roi informa les chambres de la triple alliance qu'il

GEORGE I. An. 1717.

avoit conclue avec la France & la Hollande. Il leur parla de l'invaſion projettée; leur dit qu'il avoit donné des ordres pour qu'on mit devant elles copies des lettres écrites à ce ſujet entre les miniſtres Suédois, & demanda aux Communes les ſecours qui ſeroient jugés néceſſaires pour la défenſe du royaume. Il parut par ces papiers que le projet formé par le Baron Gortz étoit très plauſible, & même près d'être éxécuté; mais qu'il avoit été retardé juſqu'à ce que l'armée fut réduite, & que les Hollandois auxiliaires fuſſent renvoyés dans leur pays. Les lettres ayant été lues en Parlement, les deux chambres préſentèrent des adreſſes, dans leſquelles elles éxaltoient la prudence du Roi, qui avoit établi avec les Potentats étrangers des conventions capables de réparer les deffauts groſſiers, & de prévenir les pernicieuſes conſéquences du traité d'Utrecht, qu'elles nommoient une paix deshonorante & le fruit de la trahiſon. Elles y marquoient auſſi leur horreur & leur indignation contre la malice & l'ingratitude de ceux qui avoient encouragé une invaſion dans leur

patrie. Le Roi reçut une adresse semblable de la convocation, une des ministres Non-conformistes, & une troisième de l'Université de Cambridge ; mais celle d'Oxford ne fut pas si prodigue de compliments. Lorsque le Vice-Chancellier & les chefs de cette Université s'assemblèrent, il fut proposé de présenter une adresse à Sa Majesté sur l'extinction de la dernière rebellion ; sur son heureux retour dans son royaume, & sur la grace qu'elle avoit accordée depuis peu à cette Université, en conséquence de sa requête pour abolir la cérémonie *ridicule* de brûler en effigie le Diable, le Pape, le Prétendant ; le Duc d'Ormond & le Comte de Mar, le jour de l'anniversaire de l'avènement de Sa Majesté au trône. Le Docteur Smalridge, Evêque de Bristol observa : que la révolte étoit appaisée depuis long-temps : qu'on ne finiroit jamais de présenter des adresses, s'il en falloit une à chaque fois que Sa Majesté reviendroit de ses Etats d'Allemagne ; & qu'il n'y avoit pas d'exemple qu'on en eût présenté en pareille occasion : enfin que la dernière faveur qu'on avoit

GEORGE I. An. 1717. reçue avoit été contreballancée par le régiment qu'on avoit mis en quartier dans la ville. L'Université jugea qu'elle avoit sujet de se plaindre du peu d'attention qu'on avoit eu à ses représentations au sujet d'un tumulte élevé par les soldats qui y étoient en quartier, sous prétexte que l'anniversaire de la naissance du Prince n'avoit pas été célébré avec les réjouissances ordinaires. On envoya à ce sujet des Affidavit * au conseil, qui parut favoriser les officiers de ce régiment. Lorsque la chambre des Lords délibéra sur le bill de mutinerie (mutiney bill) par lequel on éxemptoit les soldats d'être arrêtés pour dettes, il fut porté des plaintes sur la conduite licentieuse tenue à Oxford, & l'on proposa de faire une information de ce tumulte. La chambre présenta une adresse, pour demander qu'il fut mis devant elle tous les papiers relatifs à cette affaire. Lorsqu'on en eut fait la lecture, on trouva qu'ils ne contenoient que des récriminations entre les habitants

* On appelle *affidavit* une déclaration faite avec serment.

d'Oxford & les officiers du regiment. Il y eut un débat très vif, durant lequel le Comte d'Abingdon présenta une pétition du Vice-Chancellier de l'Université: du Maire & des Magistrats d'Oxford, qui demandoient à être entendus. Un des membres de la cour observa: qu'il étoit irrégulier de recevoir une pétition pendant que la chambre étoit en grand committé : on proposa que le Président quittât sa place : la négative l'emporta: le débat fut rédigé; & le plus grand nombre vota : que les chefs de l'Université & le Maire de la ville avoient négligé de faire des réjouissances publiques le jour de la naissance du Prince : que les officiers s'étant assemblés pour le célébrer, la populace avoit attaqué la maison où ils étoient, & en avoit cassé les vitres : que cette attaque avoit été l'origine & le commencement du tumulte: que la conduite du Maire paroissoit bien justifiée par les *Affidavit* qu'il avoit produits : que l'impression & la publication des dépositions sur lesquelles étoient fondées les plaintes relatives au tumulte d'Ox-

GEORGE I. An. 1717.

ford, pendant que les Lords & le committé du conseil étoient saisis de cette affaire, & avant qu'ils eussent eu le temps de prendre aucune résolution à ce sujet, étoient irrégulières, contre le respect dû à Son Altesse Royale, & tendoient à la sédition. Une information de cette nature ainsi rédigée, ne dût faire que très peu d'honneur à cette auguste assemblée.

Annals. State Trials. Deb. in Parl. Tindal. Voltaire.

XXXIX. Le Roi demande un secours extraordinaire aux Communes.

Les Communes passèrent un bill pour défendre tout commerce avec la Suède, quoique cette branche de négoce fût de la plus grande conséquence pour les Marchands Anglois. Elles votèrent dix mille hommes de mer pour l'année suivante ; accordèrent environ un million pour l'entretien des gardes, garnisons & forces de terre ; & passèrent le bill relatif à la mutinerie & à la désertion. La chambre attribua vingt-quatre mille livres au payement de quatre bataillons de Munster & de deux de Saxe-Gotha, que le Roi avoit pris à son service, pour tenir place de ceux, qui pendant la rebellion, avoient été tirés des garnisons des Etats-Généraux, pour venir au secours de l'Angle-

terre. Ce vote ne paſſa qu'après un violent débat. On parla avec feu contre cette démarche, qu'on traita d'impoſition, d'autant que ces troupes n'avoient jamais ſervi. Il fut propoſé de préſenter une adreſſe, pour demander que les inſtructions de ceux qui avoient conclu les traités fuſſent miſes devant la chambre: mais cette propoſition fut rejettée par le plus grand nombre (*d*). Les ſecours furent levés par une taxe ſur les terres de trois shellings par livre, & par une taxe ſur la Drêche: Ce que les Communes avoient accordé ne fut pas jugé ſuffiſant pour les dépenſes de l'année: & M. Stanhope apporta un meſſage de Sa Majeſté, qui demandoit un ſubſide extraordinaire pour être plus en état d'aſſu-

(*d*) Cette année fut remarquable par la victoire que le Prince Eugène remporta ſur l'armée des Turcs à Peterwaradin ſur le Danube. Cette bataille fut livrée le cinq d'Août. L'armée Impériale n'étoit que de ſoixante mille hommes; celle des Infidèles montoit à cent cinquante mille, commandés par le Grand-Vizir, qui fut bleſſé mortellement dans le combat. Les Turcs furent totalement défaits, perdirent toutes leurs tentes, artillerie & bagage, & les vainqueurs remportèrent un butin immenſe.

GEORGE I. An. 1717.

rer ses Royaumes contre le danger dont ils étoient menacés de la part de la Suède. Il proposa qu'il fût accordé au Roi un secours pour ce sujet. M. Shippen dit: qu'il étoit fâcheux que Sa Majesté ne fût pas plus instruite dans les procédés parlementaires, que dans la langue du pays: que ce message étoit contre les usages des Parlements & sans éxemple: qu'il pensoit que c'étoit l'ouvrage de quelque ministre étranger: qu'il avoit souvent été dit: que Sa Majesté avoit rétabli l'honneur & la réputation de la nation, vérité qui paroissoit évidemment par l'état florissant du commerce: mais que le secours demandé paroissoit contredire les glorieux avantages que le Roi avoit obtenus pour ses sujets. Il fut secondé par M. Hungerford, qui déclara: qu'il ne pouvoit comprendre qu'on eût alors besoin de nouvelles alliances, & encore moins qu'on les dût acheter avec de l'argent. Il marqua sa surprise de ce qu'une nation qui depuis si peu de temps avoit été la terreur de la France & de l'Espagne, pût alors craindre un ennemi aussi peu dangereux que le Roi de

GEORGE I. An. 1717.

Suède. La propoſition fut ſoutenue par M. Boſcawen, Sir Gilbert Heathcote, & par pluſieurs autres : mais quelques-uns des Whigs parlèrent contre, & M. Robert Walpole demeura dans le ſilence. L'Orateur & M. Smith, l'un des Receveurs de l'échiquier, s'opposèrent à cette voie non parlementaire de demander des ſecours : le premier propoſa, qu'une partie de l'armée fût congédiée, & que l'argent en fût appliqué aux nouveaux engagements qui ſeroient jugés néceſſaires. Après pluſieurs débats qui ſe ſuccédèrent, la réſolution pour le ſecours l'emporta à la pluralité de quatre voix.

XL. Diviſion dans le miniſtère.

Le miniſtère fut alors diviſé. Le Lord Towshend avoit été dépouillé de la place de Secrétaire d'Etat par les intrigues du Comte de Sunderland, & on lui ôta encore alors celle de Lord Lieutenant d'Irlande. M. Robert Walpole réſigna ſes places de premier Commiſſaire de la Tréſorerie & de Chancelier de l'échiquier. M. Pulteney, Secrétaire de la guerre, & M. Méthuen, Secrétaire d'Etat, ſuivirent ſon exemple. Lorſque l'affaire du ſubſide fut repri-

GEORGE I. An. 1717.

se à la chambre des Communes, M. Stanhope proposa d'accorder deux cents cinquante mille livres pour l'objet proposé. M. Pulteney dit, qu'ayant résigné sa place, il pouvoit parler avec la liberté qui convenoit à un Anglois, & il se déclara contre cette manière d'accorder un secours, comme étant sans exemple & contre les usages du Parlement; dit qu'il ne pouvoit croire qu'aucun Anglois eût conseillé à Sa Majesté d'envoyer un tel message: mais qu'il ne doutoit pas que la résolution d'un Parlement Britannique ne fît trembler un Ministère Allemand. M. Stanhope harangua la chambre pour justifier le ministère, & M. Smith répondit à chaque article de son discours. Il soutint que si l'on devoit juger de la conduite des Ministres dans les affaires étrangères par comparaison avec celle qu'ils tenoient dans le royaume, ils ne paroissoient pas aussi exempts de faute qu'on vouloit les représenter. « N'est-„ ce pas une faute (dit-il) de ne „ pouvoir conserver la paix au de-„ dans après que le Roi a monté sur „ le trône avec l'applaudissement uni-„ versel, & au milieu des acclama-

„ tions de tous ses sujets ? N'est-ce „ pas une faute, après l'extinction „ de la rebellion de n'avoir pas pu- „ blié une proclamation pour offrir „ le pardon à tous ceux qui retour- „ neroient paisiblement dans leurs „ maisons, comme on l'a toujours „ fait dans des circonstances pareil- „ les ? N'est-ce pas une faute après „ l'extinction de la rebellion, le ju- „ gement & l'éxécution de ses prin- „ cipaux chefs, d'avoir entretenu les „ animosités, & jetté les sujets dans „ le désespoir : en ne passant pas „ d'acte d'indemnité ; en retenant „ tant de personnes dans de dures & „ ennuyeuses prisons ; en accordant „ le pardon à quelques-uns sans leur „ laisser aucun moyen de subsister ? „ N'est-ce pas une faute de ne pas „ avoir recours à un vote du Parle- „ ment pour satisfaire aux engage- „ ments dans lesquels Sa Majesté ju- „ ge à propos d'entrer, & au con- „ traire d'insister à ce que le subside „ soit accordé d'une manière aussi „ extraordinaire ? N'est-ce pas une „ faute de saisir cette occasion pour „ faire naître des divisions, pour „ rendre suspects & faire paroître

GEORGE I. An. 1717.

„ criminels quelques-uns des plus „ fidèles sujets du Roi? Enfin n'est- „ ce pas une faute de former des „ partis & des cabales pour faire „ dresser un bill qui puisse annuller „ l'acte de la conformité occasion- „ nelle? » Un grand nombre de membres étoient d'accord sur cette dernière démarche en particulier; cependant ce bill ne fut pas encore présenté à la chambre des Communes. Après un long débat, la somme fut accordée. Tels furent les premiers fruits de l'union des intérêts de la Grande-Bretagne avec ceux du continent. L'Electeur de Hanover a une dispute avec le Roi de Suède, & l'Angleterre non-seulement est privée d'une branche nécessaire de son commerce, mais elle est encore obligée de soutenir ce Prince dans la poursuite de la guerre. Le ministère éprouva alors une nouvelle révolution. Le Comte de Sunderland & M. Addisson furent nommés Secrétaires d'Etat; M. Stanhope devint premier Commissaire de la Trésorerie & Chancelier de l'Echiquier.

XLI. Les Communes passent

Le six de Mai le Roi s'étant rendu à la chambre des Pairs, dit au Par-

lement que la flotte commandée par Sir George Byng, qui avoit été envoyée dans la mer Baltique, pour observer les mouvements des Suédois, étoit arrivée en sureté dans le Sund; ajouta qu'il avoit donné des ordres pour faire incessamment une réduction de dix mille soldats, & pour préparer un acte d'indemnité; demanda que les chambres prissent les mesures les plus propres à diminuer les dettes de l'État, avec une attention convenable au crédit parlementaire, & qu'elles s'appliquassent aux affaires publiques avec toute la diligence & l'unanimité possible. On avoit déja travaillé aux délibérations sur les dettes de la nation, qui furent rangées sous deux chefs, les rachetables & les non-rachetables. Les premières avoient été contractées sous un intérêt qui pouvoit être aboli, & le public avoit droit d'en attendre la décharge. Les autres étoient établies sur de longues ou courtes annuités accordées pour beaucoup ou pour peu d'années, & l'on ne pouvoit y rien changer sans le consentement des propriétaires. M. Robert Walpole, avant de rési-

GEORGE I. An. 1717.

L'acte de la mer du Sud, l'acte de la Banque & l'acte pour le fonds général.

GEORGE I. An. 1717.

gner sa place de l'Echiquier, avoit formé un projet pour diminuer les intérêts, & rembourser le capital de ces dettes. Il avoit proposé dans la chambre des Communes de réduire les intérêts des fonds rachetables, & d'offrir une alternative aux propriétaires des annuités. Ce plan fut approuvé : mais lorsqu'il eut quitté ses places, les Ministres y firent quelques changements, ce qui lui fournit un prétexte pour s'opposer au projet. Dans le cours du débat il y eut de très vives altercations entre lui & M. Stanhope, par où l'on découvrit qu'ils avoient mis en pratique la vente des places & des retours. M. Hungerford se levant dit, qu'il étoit fâché de voir d'aussi grands hommes se quereller aussi honteusement l'un contre l'autre ; que cependant ils devoient être regardés comme de bons patriotes, & des pères de la patrie : mais que puisqu'ils avoient eu le malheur de découvrir leur propre nudité, les autres membres devoient, suivant la coutume de l'Orient, leur tourner le dos, pour qu'on ne les vît pas dans cette honteuse situation. M. Boscawen propo-

ſa, qu'il leur fût ordonné par la chambre de ne plus faire mention de tout ce qui s'étoit paſſé : il fut ſecondé par Monſieur Méthuen : la chambre approuva la propoſition, & l'Orateur prit leur parole d'honneur que leur reſſentiment n'auroit aucune ſuite. Les corporations de finance étant convenues d'établir une caiſſe pour les créanciers de l'Etat, qui voudroient recevoir leur principal, la chambre paſſa des votes, ſur leſquels furent fondés trois bills, qui reçurent la forme de loi, ſous les noms » d'Acte pour la Mer du Sud, » Acte de la banque, & Acte pour » le fonds général. » Les actions de la Mer du Sud ne montoient originairement qu'à neuf millions quatre cents ſoixante & onze mille trois cents vingt-cinq livres ; mais les fonds accordés ayant été ſuffiſants pour payer l'intérêt de dix millions à ſix pour cent, la compagnie avoit fourni cette ſomme au gouvernement, pour laquelle elle recevoit annuellement ſix cents mille livres, & huit mille livres pour l'adminiſtration des fonds. Par cet acte, les intéreſſés déclarèrent qu'ils étoient con-

GEORGE I. An. 1717.

tents de recevoir cinq cents mille livres, & les huit mille d'administration. Il fut reglé que la compagnie continueroit à former une corporation, jusqu'au parfait remboursement des annuités sur lesquelles on ne pourroit payer moins d'un million à la fois. On lui demanda qu'elle fît l'avance d'une somme, qui n'excéderoit pas deux millions, & qui serviroit à acquitter le principal & les intérêts dûs sur les fonds de la quatrième loterie de la neuvième & de la dixième année du règne de la Reine Anne. Par l'acte de la banque, les Directeurs & la compagnie déclarèrent, qu'ils consentoient à recevoir en annuités la somme de quatre-vingt-huit mille sept cents cinquante & une livres sept shellings & dix sols six deniers, ou le principal d'un million sept cents soixante & quinze mille vingt-sept livres dix-sept shellings dix sols six deniers, au lieu des annuités éxistantes qui montoient à cent six mille cinq cents une livres treize shellings & cinq sols. Ils déclarèrent aussi qu'ils consentoient à décharger, ou à remettre pour être cancellés la somme de deux millions

en

en billets de l'échiquier, & d'accepter des annuités pour la somme de cent mille livres, formant un intérêt de cinq pour cent rachetable en prévenant une année d'avance, & de faire circuler les billets de l'échiquier restants sur le pied de trois pour cent, & d'un sol par jour. Il fut décidé que les précédents engagements subsisteroient jusqu'au jour de Noel: & que pour faire circuler les deux millions, cinq cents soixante & un mille vingt-cinq livres restants en billets de l'échiquier, la banque auroit en annuités la somme de soixante & seize mille huit cents trente livres seize shellings, sur le pied de trois pour cent, toujours rachetables, outre l'intérêt d'un sol par jour. Par le même acte, la banque fut requise d'avancer une somme qui n'excéderoit pas deux millions cinq cents mille livres, pour acquitter la dette nationale, si on en avoit besoin, & que la banque recevroit cinq pour cent de ce qu'elle pourroit avancer, rachetable par le Parlement. L'Acte pour le fonds général rappelloit les différents actes du Parlement pour l'établissement de quatre

GEORGE I. An. 1717. loteries dans la neuvième & la dixième année du règne de la Reine Anne; & établissoit le produit annuel des fonds particuliers, montant en tout à sept cents vingt-quatre mille huit cents quarante-neuf livres, six shellings, dix sols & un cinquième. Ceci formoit le fonds général dont le deficit devoit être rempli annuellement sur les premières aides accordées par le Parlement. Pour le payement régulier de toutes les annuités qui devoient être acquittées en conséquence de cet acte, il fut reglé, que tous les droits & revenus qui y étoient mentionnés, continueroient pour toujours, cependant avec la clause provisoire, que les revenus rendus perpétuels par cet acte, seroient sujets à être rachetés. Le même acte contenoit encore une clause pour établir les fonds manquants. La réduction de l'intérêt à cinq pour cent produisant un surplus ou excès sur les fonds dont on faisoit l'application, il fut reglé : que tout l'argent dont on profiteroit de temps à autre, ainsi que les surplus qui proviendroient en vertu des actes pour racheter les fonds de la banque, & ceux de la

compagnie de la Mer du Sud ; comme auſſi les ſurplus des droits & revenus appropriés par cet acte pour remplir le fonds général, ſeroient appliqués & employés à la décharge du principal & des intérêts des dettes nationales, contractées avant le vingt-cinq Décembre de l'année précédente, de façon que l'application en ſeroit faite par des actes futurs des Parlements, à la décharge des mêmes dettes, & non pour aucun autre uſage, deſtination ou emploi quelconque.

XLII. Procès du Comte d'Oxford. Acte d'indemnité.

Le Comte d'Oxford, qui depuis deux ans étoit priſonnier à la Tour, préſenta une pétition à la chambre des Lords, pour demander que ſon empriſonnement ne fût pas indéfini. Quelques-uns des Lords Tories ſoutinrent que l'accuſation étoit détruite & terminée par la prorogation du Parlement, qui occaſionnoit un ſurſis à toutes les affaires : mais il fut voté au contraire à la très grande pluralité. Le treize (vingt-quatre) Juin fut indiqué pour ce procès, & l'on notifia cette détermination à la chambre des Communes. Elle nomma un committé pour éxaminer l'état de

GEORGE I. An. 1717.

l'accusation du Comte, & sur son rapport, la chambre envoya un message aux Lords demander un temps plus long pour se préparer à ce procès. Le jour indiqué fut remis au vingt-quatre Juin (cinq Juillet). Les Communes chargèrent le committé avec quatre autres membres, de travailler à mettre en état les articles d'accusation. Au jour marqué, les Pairs se rendirent à la salle de Westminster, où cette cour tint ses séances, le Lord Cowper y présidant en qualité de Lord Sénéchal. Les Communes s'assemblèrent en committé de toute la chambre; le Roi, la Famille Royale & les Ministres étrangers assistèrent à ce procès important. Le Comte d'Oxford fut amené de la Tour; on fit lecture des articles d'accusation, de ses réponses & des repliques des Communes. Sir Joseph Jekill s'étant levé pour soutenir le premier article, le Lord Harcourt dit à leurs Seigneuries, qu'il avoit une proposition à faire, & ils s'ajournèrent à leur propre chambre. Il y représenta qu'il seroit employé inutilement un temps très considérable à la discussion de tous les articles.

d'accusations : que si les Communes pouvoient prouver les deux articles de haute trahison, le Comte d'Oxford perdroit la vie & les biens, ce qui termineroit l'affaire ; au lieu qu'en procédant par la méthode que les Communes vouloient suivre, ce procès deviendroit d'une longueur prodigieuse. Il proposa donc que les Communes ne fussent admises à continuer leurs poursuites, que lorsque le jugement seroit prononcé sur les articles de haute trahison. Il fut soutenu par les Comtes d'Anglesey & Nottingham, par le Lord Trewor, & par un nombre considérable des deux partis : il fut contredit par le Comte de Sunderland, les Lords Coningsby & Parker ; cependant sa proposition fut décidée pour l'affirmative, ce qui occasionna une dispute entre les deux chambres. Les Communes, dans une conférence donnèrent un mémoire, contenant les raisons sur lesquelles elles se fondoient à soutenir qu'elles avoient le droit incontestable d'accuser un Pair, soit pour trahison, soit pour grands crimes & insigne mauvaise conduite ; & qu'elles pouvoient, si

GEORGE I. AN. 1717.
elles le jugeoient convenable, joindre les deux dans une même accusation. La chambre des Lords insista sur sa première résolution, & dans une autre conférence remit un mémoire, par lequel les Lords soutenoient, que c'étoit un droit inhérent à toute cour de justice, d'ordonner & régler la méthode de procéder, ainsi qu'elle le jugeoit le plus convenable, suivant la nature des causes qui étoient soumises à son jugement. Les Communes demandèrent une conférence libre, ce qui leur fut refusé. La dispute s'échauffa de plus en plus. Les Lords envoyèrent un message à la chambre basse, pour lui notifier que leur intention étoit de procéder immédiatement au procès du Comte d'Oxford. Les Communes n'eurent aucun égard à cette déclaration, & elles s'ajournèrent au trois (quatorze) Juillet. Les Lords se rendirent à la Salle de Westminster; prirent leurs places; ordonnèrent d'amener le Comte à la barre, & par une proclamation requirent les accusateurs de comparoître. Après avoir attendu un quart d'heure, ils s'ajournèrent à leur propre chambre, où

le Comte, après quelques débats, fut déchargé avec division: ensuite ils retournèrent au Tribunal, & votèrent que le Comte seroit mis en liberté. Oxford dut son salut à la division entre les Ministres, & au dernier changement dans l'administration, qui le délivra de la persécution de Walpole, & mit au nombre de ses amis les Ducs de Devonshire & d'Argyle, les Comtes de Nottingham & Ilay, ainsi que le Lord Townshend. Les Communes voulant marquer leur ressentiment contre lui, présentèrent une adresse au Roi pour demander qu'il fût excepté de l'acte de grace qu'on préparoit. George promit de se conformer à leur requête, & il défendit au Comte de paroître à la cour. Le quinze (vingt-six) Juillet, le Comte de Sunderland remit à la chambre des Pairs l'acte de grace, qui passa par les deux chambres avec la plus grande expédition. On excepta de cette indulgence le Comte d'Oxford, M. Prior, M. Thomas Harley, M. Arthur Moor, Cripp, Nodes, Obryan, l'Imprimeur Bedmayne, & Thompson, les assassins de Newgate, & le Clan de Maggre-

GEORGE I. An. 1717.

gor en Ecosse. En vertu de cet acte, le Comte de Carnwath, les Lords Widrington & Nairn furent immédiatement déchargés, ainsi que tous les Gentilshommes condamnés par sentence de mort, & prisonniers à Newgate, & ceux qui étoient renfermés au sujet de la rebellion, tant dans la prison de la flotte, qu'à Marshalsea, & dans les autres prisons du Royaume. L'acte de grace étant prêt à recevoir la sanction Royale, Sa Majesté se rendit à la chambre des Pairs, & après avoir donné son consentement à tous les bills qui étoient en état, termina la session par une harangue sur les sujets ordinaires.

XLIII. Conduite de la Convocation au sujet de Hoadley, Evêque de Bangor.

L'attention de la convocation se tourna particulièrement sur deux ouvrages du Docteur Hoadley, Evêque de Bangor : l'un étoit intitulé : « Préservatif contre les principes „ & les pratiques des Non-jurants. „ L'autre étoit un sermon prêché devant le Roi, dont le sujet étoit, " la „ nature du royaume du Christ. „ Le Docteur Snape, principal du collège d'Eaton, publia une réponse à ce discours, & la Convocation établit un committé pour examiner les

deux productions de l'Evêque. Les membres dressèrent une représentation dans laquelle ils censurèrent le Préservatif & le Sermon, comme tendants à renverser tout gouvernement & toute discipline dans l'Eglise du Christ ; à réduire son royaume à un état d'anarchie & de confusion ; à combattre & détruire la suprématie royale dans les causes ecclésiastiques, & l'autorité de la législation, pour forcer à l'obéissance dans les matières de religion par la sanction civile. Le gouvernement jugea à propos d'arrêter ces poursuites par une prorogation ; mais elle ne servit qu'à enflammer la controverse. Un grand nombre de plumes s'éxercèrent contre l'Evêque, dont les principaux antagonistes furent le Docteur Snape & le Docteur Sherlock, que le Roi priva de leurs places de Chapelains de sa maison. Depuis ce temps, il n'a plus été permis à la Convocation de s'assembler, ni de poursuivre aucune affaire.



CHAPITRE II.

§. I. *Différent entre le Roi George & le Czar de Moscovie.* §. II. *Le Roi de Suède est tué à Frederickstadt.* §. III. *Négociation pour la quadruple alliance.* §. IV. *Affaires du Parlement.* §. V. *Jacques Shepherd est exécuté pour un projet contre la vie du Roi. Le Parlement est prorogé.* §. VI. *Nature de la quadruple alliance* §. VII. *L'Amiral Byng met à la voile pour la méditerranée.* §. VIII. *Il détruit la flotte Françoise près le Cap de Pessaro.* §. IX. *Remontrance du ministère Espagnol.* §. X. *Disputes en Parlement au sujet de l'attaque de la flotte Espagnole par l'Amiral.* §. XI. *Acte pour fortifier les intérêts des Protestans.* §. XII. *On déclare la guerre à l'Espagne.* §. XIII. *Conspiration contre le Régent de France.* §. XIV. *Le Duc d'Ormond projette une invasion.* §. XV. *Trois cents Espagnols font une descente, & sont pris en Ecosse.* §. XVI. *Affaire du Bill*

ſur la Pairie. §. XVII. *Le Comte de Merci prend le commandement de l'armée Impériale en Sicile.* §. XVIII. *Activité de l'Amiral Byng.* §. XIX. *Les troupes Eſpagnoles évacuent la Sicile.* §. XX. *Philippe eſt contraint d'accéder à la quadruple alliance.* §. XXI. *Bill pour aſſurer la dépendance de l'Irlande envers la couronne de la Grande-Bretagne.* §. XXII. *Acte de la Mer du Sud.* §. XXIII. *Chartres accordées aux chambres d'aſſurance Royale & de Londres.* §. XXIV. *Traité d'alliance avec la Suède.* §. XXV. *Le Prince de Heſſe eſt élu Roi de Suède.* §. XXVI. *Effets du projet de la Mer du Sud.* §. XXVII. *Le faux éclat s'évanouit.* §. XXVIII. *Committé ſecret établi par la chambre des Communes.* §. XXIX. *Recherches faites par les deux chambres.* §. XXX. *Mort du Comte Stanhope & de M. Craggs, Secrétaires d'Etat.* §. XXXI. *Les biens des Directeurs de la compagnie de la Mer du Sud ſont confiſqués.* §. XXXII. *Conduite de la chambre des Communes au ſujet de la compagnie de la Mer du Sud.*

GEORGE I.
An. 1717.

I.
Différent entre le Roi George & le Czar de Moscovie.

PENDANT tous ces événements, les négociations continuoient dans le Nord contre le Roi de Suède, qui avoit pénétré dans la Norvège, & s'étoit avancé vers Christianstadt, capitale de ce royaume. Le Czar avoit envoyé vingt-cinq mille Russes pour aider les alliés à réduire Wismar, qu'il vouloit donner à sa nièce, mariée depuis peu au Duc de Mecklenburg-Swerin: mais avant que ces troupes fussent arrivées, la place étoit rendue, & les Russes ne furent pas reçus dans la garnison, ce qui augmenta la mésintelligence entre ce Monarque & le Roi de la Grande Bretagne. Cependant il consentit à un projet pour faire une descente à Schonen, & prit le commandement de la flotte des alliés. Il étoit très mécontent de voir Sir Jean Norris dans la mer Baltique, d'autant qu'il avoit formé un projet contre le Dannemarck, & qu'il n'ignoroit pas que l'escadre Angloise ne protégeât cette puissance. Il se désista aussi-tôt de l'expédition contre Schonen, sous prétexte que la saison étoit trop avancée, & le Roi de

Dannemarck publia un manifeste pour se plaindre de sa conduite en cette occasion. Dans le même temps le Baron Gortz avoit formé un plan de pacification entre son maître & le Czar, qui étoit mécontent de ses alliés Allemands, parce qu'ils s'opposoient à ce qu'il mît le pied dans l'Empire. Ce Monarque arriva au mois de Décembre à Amsterdam, où il fut suivi par la Czarine; & il étoit à la Haye quand le Roi George y passa en retournant dans ses Etats Britanniques; mais le Czar refusa d'avoir une entrevue avec lui. Lorsque les lettres de Gyllenburg furent publiées à Londres, on remarqua quelques passages qui fortifioient le soupçon que le Czar étoit instruit de la conspiration. Son ministre à la cour d'Angleterre présenta un long mémoire, pour se plaindre de ce que le Roi avoit fait imprimer les malignes insinuations de ses ennemis. Il nia d'avoir aucune part au projet du Roi de Suède, & chargea la cour d'Angleterre d'avoir traité secrettement d'une paix séparée avec Charles, & d'avoir promis de l'aider contre le Czar, à condition qu'il aban-

GEORGE I. An. 1717.

donneroit ses prétentions sur les Duchés de Bremen & Verden. Cependant il marquoit son inclination de rétablir la bonne intelligence ancienne, & d'entrer dans des mesures vigoureuses pour poursuivre la guerre contre l'ennemi commun. Le Roi de la Grande Bretagne répondit à ce mémoire ; assura le Czar qu'il seroit pleinement satisfait, s'il vouloit écarter le seul obstacle qui s'opposoit à cette bonne intelligence, c'est-à-dire s'il vouloit retirer les troupes Russes de l'Empire. Malgré ces protestations, les deux Monarques ne furent jamais parfaitement reconciliés.

II. Le Roi de Suède est tué à Frédérickstadt.

Le Czar fit un voyage à la cour de France, où il conclut un traité d'amitié avec le Régent, & lui promit sur ses pressantes sollicitations de retirer ses troupes du Mecklenburg. A son retour à Amsterdam, il eut une entrevue particulière avec Gortz qu'on avoit mis en liberté, ainsi que Gyllenburg. Ce ministre entreprit de terminer en trois mois tous les différents entre le Czar & le Roi de Suède, & Pierre s'engagea à suspendre toutes opérations contre Charles XII.

jusqu'à ce que ce terme fût expiré. On ouvrit un congrès à Abo entre les ministres de Suède & de Russie ; mais les conférences furent ensuite transférées à Aland. Par cette convention, le Czar s'obligeoit d'aider Charles à faire la conquête de la Norvège, & ils se promettoient mutuellement d'unir leurs forces contre le Roi de la Grande Bretagne, s'il prenoit part à cette guerre. Ces deux Monarques étoient également irrités contre George ; & une partie de leur projet étoit d'élever le Prétendant sur le trône de la Grande Bretagne. Le Baron Gortz partit d'Aland pour Frederickstadt en Norvège avec le plan de la paix ; mais avant son arrivée, Charles fut tué d'un boulet de canon venu de la ville le treize Septembre, comme il visitoit la tranchée. Le Baron Gortz fut aussi-tôt arrêté & conduit à l'échafaud par la noblesse Suédoise dont il s'étoit attiré la haine par l'insolence de sa conduite. La mort de Charles fut heureuse pour le Roi George ; la Suède fut obligée de se soumettre ; & le Czar, le Roi de Dannemarck, ainsi que l'Electeur de Hanover gar-

GEORGE I. An. 1717.

dèrent tout ce qu'ils avoient pris durant le cours de la guerre.

III. Négociation pour la quadruple alliance.

C'eſt ainſi que les Duchés de Bremen & Verden furent aſſurés à la maiſon de Hanover, acquiſition à laquelle la nation Angloiſe contribua de ſon argent & de ſes armes : acquiſition contraire aux engagements que l'Angleterre avoit pris lorſque le Roi Guillaume s'étoit rendu garant du traité de Travendhal : acquiſition enfin qui peut être regardée comme le commencement de la chaine politique qui entraîna la nation Angloiſe dans des liaiſons très diſpendieuſes avec le continent. Le Roi n'avoit pas encore reçu l'inveſtiture de ces Duchés, & juſqu'à ce qu'il ſe la fût procurée, il falloit néceſſairement qu'il embraſsât avec chaleur les intérêts de Sa Majeſté Impériale. Ce fut une nouvelle cauſe de méſintelligence entre la Grande Bretagne & l'Eſpagne. Le Prince Eugène remporta encore une victoire complette ſur une armée prodigieuſe de Turcs à Belgrade ; & cette place ſe rendit à lui auſſi-tôt après la bataille. L'Empereur s'étoit engagé dans cette guerre comme allié des Vénitiens, que

les Turcs avoient attaqués & chassés de la Morée. Le Pape la considéroit comme une guerre de religion contre les Infidèles, & il avoit obtenu des promesses réitérées du Roi d'Espagne, qu'il n'entreprendroit rien contre l'Empereur tant qu'il seroit dans une querelle aussi louable. Philippe avoit même envoyé une escadre de vaisseaux & de galères au secours des Vénitiens. Cependant durant le cours de cette même année, il équippa un puissant armement, dont le commandement fut donné au Marquis de Lede, qui fit voile de Barcelone au mois de Juillet; descendit à Cagliari dans la Sardaigne, qui appartenoit à l'Empereur, & fit la conquête de toute l'Isle. En même temps le Roi d'Espagne fit ses efforts pour justifier cette conduite par un manifeste, dans lequel il allégua que l'Archiduc contre la foi des traités avoit encouragé & soutenu la rebellion de ses sujets en Catalogne par de fréquents secours de Naples & des autres places, & que le Grand Inquisiteur d'Espagne avoit été arrêté, quoique muni d'un passeport de Sa Sainteté. Il promit ce-

GEORGE I. An. 1717.

pendant de ne faire aucune nouvelle entreprise, & de suspendre toutes ses opérations, pour que les puissances de l'Europe eussent le temps & la facilité de chercher des expédients qui pussent appaiser tous les différents, & assurer la paix & la balance du pouvoir en Italie. Il consentit de plus que cette importante affaire fut remise à la médiation du Roi George & des Etats Généraux: ce qui fut accepté de ces deux puissances. Les conférences commencèrent entre les ministres de l'Empereur, de la France, de l'Angleterre & de la Hollande; & elles produisirent dans le cours de l'année suivante la fameuse quadruple alliance. Dans ce traité, il fut stipulé: que l'Empereur renonceroit à toutes prétentions sur la couronne d'Espagne; & qu'il feroit avec le Duc de Savoye un échange de la Sardaigne pour la Sicile: que la succession aux Duchés de Toscane, Parme & Plaisance que la Reine d'Espagne réclamoit à titre d'hérédité, comme Princesse de la maison de Farnèse, seroit attribuée à son fils aîné, si les possesseurs actuels mouroient sans enfants mâles. Philippe

mécontent de ce partage, continua à faire des préparatifs formidables par mer & par terre. Le Roi d'Angleterre & le Régent de France lui en firent inutilement leurs représentations. Enfin Sa Majesté Britannique eut recours à des moyens plus forts que les arguments, & il ordonna d'armer une forte escadre avec la plus grande diligence. (e)

IV. Affaires du Parlement.

La Princesse de Galles accoucha d'un fils le trois Novembre, & la cérémonie de son baptême occasionna un différent entre son père & son grand-père. Le Prince de Galles pré-

(e) Le Prétendant, qui résidoit à Urbin, ayant été informé de Paris qu'on avoit fait un projet contre sa vie, le Pape Clément XI. donna ordre d'arrêter tous les étrangers du voisinage, particulièrement les Anglois. Le Comte de Peterborough étant arrivé à Bologne avec un petit nombre de gens armés, on se rendit maître de sa personne & de tous ses papiers. Il fut interrogé, & dit qu'il étoit venu passer quelque temps en Italie pour y jouir de l'air du pays. Il fut renfermé pendant un mois entier dans le fort d'Urbin, & l'on mit ceux qui l'accompagnoient en prison. Ne trouvant rien qui pût justifier les soupçons, il fut renvoyé avec des marques excessives de politesse. Le Roi demanda réparation de cette insulte, & le Pape écrivit de sa propre main à un allié de

GEORGE I. An. 1717. tendoit que son oncle le Duc d'York en fut le parain, & le Roi ordonna au Duc de Newcastle de faire cette cérémonie au nom de Sa Majesté. Après le baptême, le Prince marqua son ressentiment à ce Seigneur dans les termes les plus vifs. Le Roi ordonna au Prince de demeurer confiné dans son appartement, & ensuite il lui fit savoir que son intention étoit qu'il sortît du palais de S. James. Il se retira avec la Princesse dans une maison qui appartenoit au Comte de Grantham ; mais les enfants furent retenus dans le palais. On fit savoir à tous les Pairs & Pairesses, à tous les membres du conseil privé & à leurs femmes, que s'ils visitoient le Prince & la Prin-

la Grande-Bretagne, pour déclarer que le Légat de Bologne avoit violemment & injustement, sans la participation de Sa Sainteté, fait arrêter le Comte de Peterborough sur des soupçons qui s'étoient trouvés sans fondement. Le Cardinal Légat envoya aussi une déclaration à l'Amiral Anglois dans la Méditerannée, portant qu'il avoit demandé pardon à Sa Sainteté, & qu'il le demandoit à Sa Majesté Britannique, pour avoir sans raison arrêté un Pair de la Grande-Bretagne dans ses voyages.

ceſſe, ils n'auroient plus aucun accès auprès de Sa Majeſté, & tous ceux qui occupoient des places auprès du Roi & du Prince, furent obligés de renoncer au ſervice de l'un ou de l'autre à leur choix. Lorſque le Parlement s'aſſembla le vingt & un Novembre (deux Décembre), le Roi dans ſa harangue dit aux deux chambres, qu'il avoit réduit l'armée à peu près à la moitié depuis le commencement de la ſeſſion précédente : qu'il deſiroit que tous ceux qui étoient véritablement attachés à l'heureux établiſſement actuel, concouruſſent unanimement à trouver des moyens propres à fortifier de plus en plus les intérêts Proteſtants : que l'Egliſe d'Angleterre en étoit inconteſtablement le ſoutien & le boulevard, & qu'elle retireroit auſſi le principal bénéfice de tous les avantages provenant de l'union & de la charité mutuelle entre tous les Proteſtants. Après les adreſſes de remerciments qui furent conçues dans le ſtyle ordinaire, les Communes travaillèrent à prendre en conſidération les eſtimations & états pour former l'établiſſement de l'armée, de

GEORGE I.
AN. 1717.

la marine & de l'artillerie. On vota qu'il y auroit dix mille hommes d'employés pour le ſervice de mer. Lorſqu'on délibéra ſur les ſecours pour l'armée, il s'éleva un violent débat ſur le nombre de troupes qu'il étoit néceſſaire d'entretenir. Sir Guillaume Wyndham, M. Shippen & M. Walpole dans une longue harangue très étudiée, inſiſtèrent à ce qu'il fût réduit à douze mille hommes. M. Craggs, Secrétaire pour la guerre, & Sir David Dalrymple y répondirent. M. Shippen dans le cours du débat dit, que la ſeconde partie de la harangue du Roi paroiſſoit faite plutôt pour le midi de l'Allemagne que pour la Grande Bretagne; & que c'étoit un grand malheur de ce que le Roi ignoroit également la langue & la conſtitution de ſon royaume. M. Lechmère ſoutint que ce diſcours contenoit une invective ſcandaleuſe contre la perſonne du Roi & contre ſon gouvernement; ſur quoi il demanda que ce membre fut envoyé à la Tour. M. Shippen refuſa de rétracter ou d'excuſer ce qu'il avoit avancé: on vota à la très grande pluralité qu'il ſeroit mis à la Tour,

GEORGE I. An. 1717.

& le nombre d'hommes de l'armée ſur pied fut fixé à ſeize mille trois cents quarante-ſept hommes effectifs.

V. Jacques Shepherd eſt exécuté pour un projet contre la vie du Roi. Le Parlement eſt prorogé.

An. 1718.

L'exportation de l'argent & l'importation de l'or avoient rendu les eſpèces d'argent très rares dans le royaume, & il fut propoſé d'apporter reméde à ce mal, en abaiſſant la valeur des eſpèces d'or. Les Communes éxaminèrent un mémoire à ce ſujet préſenté à la Tréſorerie par Sir Iſaac Newton, Directeur Général de la monnoye. M. Caſwel fit connoître un commerce clandeſtin que faiſoient les Hollandois & les Hambourgeois de concert avec les Juifs d'Angleterre & avec d'autres Négociants, pour faire ſortir du Royaume les eſpèces d'argent, & y faire entrer de l'or, qui étant fabriqué à la monnoye, leur procuroit un bénéfice de quinze ſols par guinée. La chambre, dans une adreſſe au Roi, lui demanda qu'il fît publier une proclamation, pour défendre à toutes perſonnes, de donner ou recevoir des guinées à un prix plus haut que celui de vingt & un shellings chacune. Sa Majeſté eut égard à leur requête; mais le peuple fit amas

GEORGE I. An. 1718.

des espèces d'argent, dans l'espérance qu'elles seroient augmentées de valeur, & dans la crainte que celles d'or ne fussent réduites à un prix beaucoup au-dessous. Alors les deux chambres votèrent, qu'il n'y auroit aucun changement dans le titre, le poids, ni la dénomination des pièces d'or & d'argent du Royaume, & elles ordonnèrent un bill pour empêcher de fondre aucunes espèces d'argent. Vers le même temps, un nommé Jacques Shepherd, âgé de dix-huit ans, apprentif caroffier, & enthousiaste Jacobite, écrivit à un Ecclésiastique Non-jurant, pour lui proposer un projet d'assassiner le Roi George. Il fut aussi-tôt arrêté, avoua son crime, fut jugé, condamné & éxécuté à Tyburn. Le Marquis de Palleoti, Seigneur Italien, & frère de la Duchesse de Shrewsbury eut le même sort. Il avoit dans un transport de colère tué son domestique, & paroissoit avoir la raison dérangée. Lorsqu'il eut reçu la sentence de mort, la Duchesse sa sœur & beaucoup d'autres personnes de distinction sollicitèrent sa grace auprès du Roi: mais la populace jetta tant de clameurs, qu'on

qu'on jugea dangereux de le soustraire à la rigueur des loix, & il fut exécuté de la manière la plus ignominieuse. Aucune affaire n'occasionna plus de chaleur & d'altercation dans cette session du Parlement, que le bill pour régler les forces de terre, & pour punir la mutinerie & la désertion. Ce bill fut regardé comme une violation des libertés & de la constitution d'Angleterre, en ce qu'il établissoit la loi martiale, qui enlevoit au Magistrat civil la connoissance des crimes & fautes de conduite des soldats & des officiers de l'armée; jurisdiction contraire au génie & aux dispositions de la nation. Les dangers que cette puissance occasionneroit, furent exposés dans la chambre basse par M. Hutchinson, M. Harley & M. Robert Walpole; cependant le dernier vota ensuite pour le bill. Dans la chambre des Lords, il trouva une très forte opposition de la part des Comtes d'Oxford, Strafford, & du Lord Harcourt. Le Lord Carteret répondit à toutes leurs objections, & le bill passa à la très grande pluralité: mais cependant plusieurs Lords protestèrent contre. Après la discus-

GEORGE I.
An. 1718.

sion de cette affaire, il fut présenté un bill pour que des Commissaires vendissent au profit du public les biens confisqués dans la Grande-Bretagne & dans l'Irlande : pour donner satisfaction aux créanciers légitimes, en déterminant leurs prétentions, & pour faire remettre plus éxactement dans les Echiquiers respectifs les rentes & profits des biens déja vendus. Le temps d'établir les prétentions fut prolongé : on ordonna une retenue de quatre-vingt-mille livres sur la vente des biens en Ecosse pour établir des écoles, & huit mille livres pour construire des cazernes dans ce royaume. Le Roi fit savoir par un message à la chambre des Communes, que suivant les avis qu'il avoit reçus des pays étrangers, il étoit à propos d'employer où il seroit nécessaire des forces navales qui pussent seconder ses efforts pour le bien de la nation; qu'il croyoit convenable d'en faire part à la chambre, ne doutant pas que s'il étoit obligé dans cette conjoncture critique d'excéder le nombre d'hommes accordés pour le service de mer de cette année, elle ne pourvût à cet excédent. Les Communes préparèrent aussi-tôt & présentèrent une

Oldmixon. Annals. Lamberty. Burchet. Hist. Reg. Tindal. State Trials. Deb. in Parl. Bolingbroke. Lives of the Admirals.

adreſſe, pour aſſurer Sa Majeſté qu'elles tiendroient compte des excédents de gens de mer, qui ſeroient jugés néceſſaires pour maintenir la tranquillité de l'Europe. Le vingt & un Mars (premier d'Avril) le Roi ſe rendit à la chambre des Pairs; & après avoir paſſé les bills qui étoient diſpoſés à recevoir le conſentement royal, il prorogea le Parlement. (ſ)

VI. Nature de la quadruple alliance.

Le Roi d'Eſpagne, par les ſoins & la vigilance infatigable de ſon premier Miniſtre, le Cardinal Alberoni, fit équiper un puiſſant armement, qui au commencement de Juin mit à la voile de Barcelone pour l'Italie, ſans qu'on eût connoiſſance de ſa deſtination. On avoit mis hors une forte eſcadre Angloiſe, & le Marquis de Monteleone, Ambaſſadeur d'Eſpagne, préſenta un mémoire au miniſtère Britannique, portant, qu'un

(ſ) Le Comte Cowper, Chancelier réſigna alors le grand ſceau, qui fut d'abord mis en commiſſion, & enſuite donné au Lord Parker avec le titre de Grand-Chancelier. Le Comte de Sunderland fut nommé Préſident du conſeil, & premier Commiſſaire de la Tréſorerie. Le Lord Stanhope & M. Craggs furent nommés Secrétaires d'Etat, & depuis le Lord Stanhope & le Lord Cadogan furent créés Comtes.

GEORGE I. An. 1718.
armement auſſi conſidérable en temps de paix, ne pouvoit manquer de cauſer de l'ombrage à ſon maître, & d'altérer la bonne intelligence qui ſubſiſtoit entre les deux couronnes. Pour répondre à cette repréſentation, les Miniſtres déclarèrent, que l'intention du Roi étoit d'envoyer l'Amiral Byng avec une groſſe eſcadre dans la Méditérannée, pour maintenir la neutralité en Italie. Cependant les négociations entre les Miniſtres Anglois & François produiſirent la quadruple alliance, par laquelle le Roi George & le Régent preſcrivirent la paix entre l'Empereur, le Roi d'Eſpagne & le Roi de Sicile, & entreprirent de forcer Philippe & le Duc de Savoie à ſe ſoumettre aux conditions qu'ils avoient concertées avec l'Empereur. On accorda ſeulement trois mois à ces deux Puiſſances, pour examiner les articles, & pour déclarer ſi elles vouloient les rejetter, ou acquieſcer au partage. Rien ne pouvoit être plus contraire aux véritables intérêts de la Grande-Bretagne que ce traité, qui détruiſoit la balance en Italie, par l'augmentation de pouvoir qu'il donnoit à la

maiſon d'Autriche ; interrompoit le commerce avec l'Eſpagne ; jettoit le royaume dans une guerre immédiate avec cette monarchie, & devenoit l'origine de toutes les querelles & diſputes qui ſont ſurvenues depuis entre l'Angleterre & l'Eſpagne. Les Etats-Généraux n'approuvèrent pas des meſures auſſi violentes, & ils demeurèrent tranquilles pendant quelque temps : mais enfin ils accédèrent à la quadruple alliance. Cependant on peut dire avec vérité que ce traité, qui jettoit toutes les autres Puiſſances dans de très grands frais, étoit uniquement à l'avantage de l'Empereur, qui deſiroit ajouter la Sicile à ſes autres Etats d'Italie.

GEORGE I. An. 1718.

VII. L'Amiral Byng met à la voile pour la Méditerranée.

Le Monarque Anglois avoit fait quelques efforts pour appaiſer les différents de Sa Majeſté Impériale avec la branche Eſpagnole de la maiſon de Bourbon. Il avoit envoyé le Lord Stanhope à Madrid avec un plan de pacification : mais Philippe l'ayant rejetté, comme injuſte & partial, Sa Majeſté Britannique réſolut de ſoutenir ſa médiation par la force des armes. Sir George Byng mit à la voile de Spithead le quatre

GEORGE I. An. 1718.

(douze) Juin avec vingt vaisseaux de ligne, deux brulots, deux galliotes à bombes, & d'amples instructions sur la façon dont il devoit se conduire suivant les circonstances. Il arriva le treize (vingt-quatre) au cap S. Vincent, d'où il envoya son Secrétaire à Cadix avec une lettre au Colonel Stanhope, Ministre de Sa Majesté Britannique à Madrid, pour qu'il informât Sa Majesté Catholique de l'arrivée de l'Amiral Anglois dans ces parages, & qu'il lui fit part de cet article de ses instructions: » Vous » ferez des instances auprès des deux » parties, pour qu'elles cessent de » commettre des actes d'hostilités: » mais s'il arrive que les Espagnols » continuent avec leurs vaisseaux de » guerre & leurs troupes, d'attaquer » le Royaume de Naples, ou d'autres » territoires de l'Empereur en Italie, » ou qu'ils fassent une descente en » quelque partie de l'Italie, ce qui » ne peut être qu'à dessein d'envahir » les Etats de l'Empereur, contre lequel seulement ils ont déclaré la » guerre en s'emparant de la Sardaigne: ou qu'ils fassent des efforts » pour se rendre maîtres du royaume

» de Sicile, ce qui marqueroit un » dessein d'envahir le royaume de » Naples, dans tous ces cas, vous » agirez de tout votre pouvoir pour » les en empêcher & vous y opposer. » S'il arrivoit qu'à votre arrivée avec » la flotte que vous commandez dans » la Méditerranée, les Espagnols » eussent déja débarqué quelques » troupes en Italie, pour envahir » les territoires de l'Empereur, vous » ferez vos efforts pour les détour- « ner à l'amiable de poursuivre une » telle entreprise, & vous leur offrirez » votre aide pour retirer leurs trou- » pes, afin que les actes d'hostilité » ne soient pas poussés plus avant. » Mais si les efforts que vous aurez » faits avec amitié sont infructueux, » vous ferez ensorte de défendre les » territoires de l'Empereur contre tous » attentats, soit en joignant vos » troupes aux siennes, soit en inter- » ceptant les vaisseaux ou les con- » vois des Espagnols, soit enfin s'il » est nécessaire en vous opposant ou- » vertement à eux. » Lorsque le Cardinal Alberoni eut fait la lecture de ces instructions, il dit avec quelque chaleur au Colonel Stanhope, que

son maître s'exposeroit à tous les risques, même à celui d'être expulsé de l'Espagne, plutôt que de rappeller ses troupes, ou de consentir à une suspension d'armes. Il ajouta que les Espagnols ne s'épouvantoient pas aisément; qu'il étoit bien convaincu que leur flotte feroit son devoir, & que s'ils étoient attaqués par l'Amiral Byng, il n'étoit nullement inquiet sur le succès. M. Stanhope lui présenta la liste des vaisseaux qui composoient l'escadre Britannique : il la jetta sur le plancher avec une grande émotion : cependant il promit de faire part au Roi des lettres de l'Amiral, & de faire savoir à l'Envoyé les intentions de Sa Majesté. Cette interposition ne pouvoit être que très désagréable au Ministre Espagnol, qui avoit compté sur la conquête de la Sicile, & pour y parvenir, avoit préparé un armement qui parut d'une force surprenante, vû l'état fâcheux des affaires des Espagnols depuis quelque temps. Il avoit sans doute trop de confiance en la flotte de cette nation, car il renvoya peu de jours après la lettre de l'Amiral à M. Stanhope, avec une

apoſtille portant, que le Chevalier Byng pouvoit exécuter les ordres qu'il avoit reçus du Roi ſon maître.

GEORGE I. An. 1718.

VIII. Il détruit la flotte Françoiſe près le Cap de Peſſaro.

L'Amiral en paſſant devant Gibraltar, fut joint par le Vice-Amiral Cornwal avec deux vaiſſeaux. Il fit route à Minorque, où il renforça la garniſon de Port-Mahon. Enſuite il fit voile à Naples; y arriva le premier Août, & y fut reçu comme un libérateur, d'autant que les Napolitains craignoient exceſſivement une invaſion des Eſpagnols. Sir George Byng apprit du Viceroi, Comte de Daun, qui lui marquoit les égards les plus diſtingués, que l'armée Eſpagnole, compoſée de trente mille hommes, ſous les ordres du Marquis de Lède, étoit deſcendue en Sicile; avoit réduit Palerme & Meſſine, & faiſoit alors le ſiège de la Citadelle de cette dernière ville; que la garniſon Piémontoiſe ſeroit obligée de ſe rendre ſi elle n'étoit promptement ſecourue; qu'on négocioit une alliance entre l'Empereur & le Roi de Sicile: que le dernier avoit demandé le ſecours des troupes Impériales, & qu'il conſentoit à les recevoir dans la citadelle de Meſſine.

GEORGE I.
An. 1718.

L'Amiral résolut de faire voile sans perdre de temps vers cette place, & il prit sous son escorte un renfort de deux mille Allemands pour la citadelle, commandés par le Général Wetzel. Il partit aussi-tôt de Naples, & le neuf Août, il fut à la vue du Fare de Messine. Il envoya son propre Capitaine avec un message très poli au Marquis de Lède, pour lui proposer une cessation d'armes en Sicile pendant deux mois, afin que les puissances de l'Europe eussent le temps de prendre des mesures pour parvenir à une paix durable, ajoutant que si cette proposition étoit rejettée, il employeroit toutes ses forces conformément à ses instructions, pour empêcher la suite des entreprises qui pouvoient troubler les Etats que son maître l'avoit chargé de défendre. Le Général Espagnol répondit: qu'il n'avoit pas de pouvoir pour traiter, & que par conséquent il ne pouvoit consentir à un armistice; mais qu'il obéiroit aux ordres dont il étoit chargé, qui étoient de réduire la Sicile à l'obéissance du Roi d'Espagne. La flotte Espagnole avoit mis à la voile du port de Messine la veille

de l'arrivée de l'escadre Angloise: l'Amiral Byng crut qu'elle s'étoit retirée à Malte, & il dirigea son cours vers Messine, pour encourager & soutenir la garnison de la citadelle. En doublant la pointe du Fare, il découvrit deux corvettes Espagnoles, & fut informé par les hommes d'équipage d'une felouque de la côte de Calabre, qu'ils avoient vû des hauteurs la flotte Espagnole rangée en bataille. L'Amiral envoya aussi-tôt les troupes Allemandes à Reggio, sous l'escorte de deux vaisseaux de guerre. Ensuite il donna la chasse par le Fare aux deux corvettes, pour qu'elles le conduisissent vers leur flotte, qu'il découvrit avant midi en ordre de bataille, composée de vingt-sept vaisseaux grands & petits, deux brûlots, quatre galliotes à bombes & sept galères. Elle étoit commandée en chef par Dom Antonio de Castanita, qui avoit sous ses ordres les quatre Contre-Amiraux Chacon, Mari, Guevara & Cammock. Ils prirent le large à la vue de l'escadre Angloise, & Byng leur donna la chasse le reste du jour. Le matin suivant qui étoit le onze d'Août, le Contre-Ami-

GEORGE I. An. 1718. ral de Mari avec ſix vaiſſeaux de guerre, les galères, les brûlots & les galliotes à bombes, ſe ſépara du reſte de la flotte, & rangea la côte de Sicile. L'Amiral détacha le Capitaine Walton avec cinq vaiſſeaux pour le pourſuivre; & ils engagèrent auſſi-tôt le combat. Byng continua toujours à donner la chaſſe à la flotte, & la bataille commença vers dix heures du matin. Les Eſpagnols paroiſſoient ne pas être d'accord dans leurs conſeils, & ils n'agirent qu'avec confuſion. Ils firent un feu roulant, & les Amiraux ſe conduiſirent avec autant de courage que d'activité; cependant ils furent tous pris, à l'exception de Cammock, qui s'échapa avec trois vaiſſeaux de guerre & trois frégates. Dans cette action qui ſe paſſa à la hauteur du Cap de Paſſaro, le Capitaine Haddock de Grafton donna les plus grandes preuves de courage. Le dix-huit, l'Amiral reçut une lettre du Capitaine Walton, datée de Syracuſe, par laquelle il lui marquoit qu'il avoit pris quatre vaiſſeaux de guerre Eſpagnols, une galliote à bombes avec un bâtiment chargé d'armes, & qu'il avoit

brûlé quatre vaisseaux de ligne, un brûlot & une galliote à bombes. (g) Si les Espagnols avoient suivi les avis du Contre-Amiral Cammock, qui étoit natif d'Irlande, Sir George Byng n'auroit pas remporté une victoire aussi facile. Cet officier avoit proposé de demeurer à l'ancre, en présentant le flanc à la mer, & par cette disposition il auroit été très difficile à l'Amiral Anglois de les attaquer, d'autant que la côte est si roide, que les plus grands vaisseaux peuvent être attachés au rivage avec un cable, au lieu que plus avant en mer les courants sont si variés & si rapides, que l'escadre Angloise n'auroit pu demeurer à l'ancre, ni les joindre en ordre de bataille : de plus, les Espagnols auroient pu être soutenus par l'armée de terre, qui auroit élevé des batteries pour nuire aux assaillants. Avant que l'Amiral eût donné des nouvelles du combat au

(g) On peut regarder cette lettre comme un exemple curieux du style laconique.

« Monsieur, nous avons pris & détruit » tous les vaisseaux Espagnols qui étoient » sur la côte, & dont le nombre est en mar» ge. Je suis, &c. G. Walton. »

GEORGE I. An. 1718.

Roi George, ce Monarque lui avoit écrit une lettre par laquelle il approuvoit sa conduite. Lorsque son fils aîné arriva en Angleterre pour apporter un récit détaillé de cette action, le Roi le renvoya chargé des pouvoirs de Plénipotentiaire pour son père, afin qu'il pût négocier avec les différents Princes & Etats d'Italie, s'il en trouvoit l'occasion. Il porta aussi un don royal aux officiers & gens de mer, de tout ce qui avoit été pris sur les Espagnols. Malgré cette victoire, leur armée poussa le siège de Messine avec tant de vigueur, que le Gouverneur rendit la place par capitulation le vingt-neuf Septembre. On conclut alors un traité à Vienne entre l'Empereur & le Duc de Savoye: ils convinrent de former une armée pour conquérir la Sardaigne en faveur du Duc, & ce Prince promit en même temps d'évacuer la Sicile; mais avant que ces troupes fussent transportées hors de l'Isle, il consentit qu'elles coopérassent avec les Allemands contre l'ennemi commun. L'Amiral Byng continua pendant la plus grande partie de l'hiver à aider les Impériaux en Si-

cile, en nétoyant la mer des vaisseaux Espagnols, & tenant la communication ouverte entre les troupes Allemandes & les bords de la Catalogne, d'où elles tiroient leurs provisions. Il marqua dans ce service autant de conduite que de résolution & d'activité. Il conféra avec le Viceroi de Naples & les autres Officiers Généraux des troupes de l'Empire, sur les opérations de la campagne suivante; & le Comte Hamilton fut envoyé à Vienne pour communiquer à l'Empereur le plan de leurs délibérations. Ensuite l'Amiral mit à la voile pour Mahon, afin de faire radouber ses vaisseaux, & de se mettre en état de tenir la mer au printemps.

IX.
Remontrance du ministère Espagnol.

La destruction de la flotte Espagnole fut l'objet des raisonnements & des conjectures de tous les politiques de l'Europe. L'Espagne se récria contre la conduite de l'Angleterre, comme étant incompatible avec les règles de la bonne foi, à l'observation desquelles cette puissance avoit toujours été si fameuse *.

* Peut-on croire que M. Smollett soit bien convaincu de la vérité de ce qu'il avance?

GEORGE I.
An. 1718.

Le Marquis de Monteleone écrivit au Secrétaire d'Etat M. Craggs, pour lui porter ses plaintes d'un outrage qui étoit sans exemple. Le Cardinal Alberoni, dans une lettre à ce ministre, en parla comme d'une action aussi basse qu'indigne des Anglois. Il dit que la neutralité de l'Italie étoit un foible prétexte, puisque personne n'ignoroit que cette neutralité ne subsistoit plus depuis long-temps; &

Est-il même possible que ces règles soient suivies scrupuleusement sous une forme de gouvernement où deux partis ont alternativement le dessus, & où celui qui domine dans un temps s'attache à détruire tout ce qui a été fait par l'autre? Je ne prétends pas cependant taxer la nation Angloise de mauvaise foi, & je pense que ces imputations générales sont toujours très fausses. Dans un Parlement trois ou quatre voix l'emportent en faveur de l'injustice. Le plus grand nombre dans la nation s'éleve contre des représentants pervers ou gagnés par argent: est-ce sur elle que doit tomber le blâme? Rendons-nous justice réciproquement; peut-être que si notre gouvernement étoit pareil à celui de la Grande-Bretagne, il y auroit autant de reproches fondés à nous faire; je dis des reproches fondés, bien convaincu que les gens instruits de ce royaume connoissent toute l'injustice des déclamations que des Ecrivains oisifs font insérer dans leurs papiers publics.

que les Princes garants du traité d'Utrecht étoient entièrement déchargés de leurs engagements, non-seulement par les infractions scandaleuses commises par les Autrichiens quand ils avoient évacué la Catalogne & Majorque ; mais encore parce que la garantie n'avoit lieu que jusqu'à ce que la paix fût conclue avec la France. Il taxoit le ministère Britannique d'avoir voulu faire revivre & soutenir cette neutralité, non par une médiation de puissance amie, mais par une violence ouverte, & en abusant artificieusement de la confiance & de la sécurité des Espagnols. Ce langage étoit celui de l'ambition déconcertée : cependant on ne peut disconvenir que la conduite de l'Angleterre en cette occasion ne fût irrégulière, partiale & précipitée.

X.
Disputes en Parlement au sujet de l'attaque de la flotte Espagnole par l'Amiral.

Le Parlement s'étant assemblé le onze (vingt-deux) Novembre, le Roi déclara dans sa harangue que la cour d'Espagne avoit rejetté toutes les propositions qu'il lui avoit faites à l'amiable, & rompu les engagements les plus solemnels qui avoient été formés pour la sureté du com-

GEORGE I. AN. 1718.

merce Britannique. Que pour venger la foi du précédent traité, ainſi que pour maintenir ceux qui avoient été faits par le paſſé, pour protéger & défendre le commerce de ſes ſujets, qui avoit été violemment & injuſtement opprimé dans chacune de ſes branches, il étoit devenu néceſſaire que ſes forces navales arrêtaſſent les progrès des Eſpagnols : que malgré le ſuccès de ſes armes, leur cour avoit dernièrement donné des ordres dans tous les ports d'Eſpagne & des Indes Occidentales, pour faire ſortir leurs corſaires contre les Anglois. Il dit qu'il étoit convaincu qu'un Parlement Britannique le mettroit en état de ſe venger d'un pareil traitement ; & il aſſura la chambre que ſon bon frère le Régent de France étoit prêt à concourir avec lui dans les meſures les plus vigoureuſes. Le Lord Carteret propoſa une adreſſe de remerciment & de félicitation ; mais il trouva une violente oppoſition dans les deux chambres. Pluſieurs Pairs obſervèrent qu'une telle adreſſe ſeroit une approbation d'une bataille navale, qui pouvoit avoir les ſuites les plus dangereuſes, & qu'elle

donneroit la sanction de cette auguste assemblée à des mesures, qui bien examinées pouvoient paroître contraires aux loix des nations & aux traités précédents, ou préjudiciables au commerce de la Grande Bretagne: qu'ils devoient agir avec les plus grandes précautions & les plus mures délibérations, dans une affaire où l'honneur & les intérêts de la nation étoient si fortement compromis. Le Lord Strafford proposa qu'il fût présenté une adresse pour que les instructions de Sir George Byng fussent mises devant la chambre. Le Comte Stanhope répondit qu'une telle adresse étoit hors de saison, puisqu'on avoit déja mis devant les Pairs par ordre de Sa Majesté les traités dont la dernière bataille navale étoit une suite: particulièrement le traité pour l'alliance défensive entre l'Empereur & Sa Majesté, conclu à Westminster le vingt-cinq de Mai de l'année mil sept cent seize, ainsi que le traité d'alliance pour rétablir & assurer la paix publique, signé à Londres le vingt-deux Juillet. Il soutint que la cour d'Espagne avoit violé le traité d'Utrecht, & avoit agi contre la foi

GEORGE I. An. 1718.

publique, en attaquant les Etats de l'Empereur, pendant qu'il étoit engagé dans une guerre contre les ennemis de la Chrétienté, & que les Espagnols avoient rejetté les bons offices de Sa Majesté, & les offres qu'elle leur avoit faites pour parvenir à un accomodement. Il leur exposa le sujet de son voyage en Espagne, & ses négociations à Madrid: ajouta qu'il étoit temps d'arrêter l'accroissement de la puissance navale de ce royaume, pour protéger & assurer le commerce des sujets de la Grande Bretagne, qui avoit été violemment opprimé par les Espagnols. Après un long débat, la proposition fut décidée pour l'affirmative à la très grande pluralité. Le même sujet occasionna des disputes semblables dans la chambre des Communes, où le Lord Hinchinbroke proposa, que dans l'adresse de remercîments elles marquassent leur entière satisfaction des mesures que Sa Majesté avoit déja prises pour fortifier la succession Protestante, & établir une tranquillité durable en Europe. Les membres de l'opposition soutinrent qu'il étoit contre les usages du

Parlement & sans éxemple d'entrer dans de telles particularités le premier jour de la session: que l'affaire en question étoit de la plus grande importance, & demandoit à être murement éxaminée: qu'avant d'approuver les mesures qu'on avoit prises, ils devoient éxaminer les raisons sur lesquelles ces mesures étoient fondées. M. Robert Walpole soutint: que de donner la sanction en la manière proposée aux dernières démarches, ce seroit mettre à couvert les ministres qui étoient coupables d'avoir commencé la guerre avec l'Espagne, & qui prétendoient actuellement en faire une guerre Parlementaire. Il observa que bien loin de marquer une entière satisfaction, les Communes devoient faire paroître le plus grand mécontentement d'une conduite aussi contraire aux loix des nations & aux traités les plus solemnels. Le Secrétaire M. Craggs expliqua dans une longue harangue la nature de la quadruple alliance, & fit l'apologie de toutes les mesures qu'on avoit prises. Enfin l'adresse passa telle que le Lord Hinchinbroke l'avoit proposée, & elle fut présen-

GEORGE I.
An. 1718.

tée à Sa Majesté. Les Communes travaillèrent ensuite à ce qui concernoit les secours. Elles votèrent qu'il y auroit treize mille cinq cents hommes de mer, & douze mille quatre cents trente-cinq hommes pour le service de terre. Toute l'estimation monta à deux millions, deux cents cinquante-sept mille cinq cents quatre-vingt-une livres, dix-neuf shellings, qui furent levés par une taxe sur les terres, une taxe sur la drèche, & par une loterie.

XI.
Acte pour fortifier les intérêts des Protestants.

Le treize (vingt-quatre) de Décembre, le Général Stanhope déclara dans la chambre des Lords, que pour unir les cœurs de tous ceux qui étoient véritablement attachés au présent établissement, il avoit un bill à présenter sous le titre « d'Acte pour affermir les intérêts des Protestants dans ces royaumes ». On en fit la lecture, & il parut que l'objet de ce bill étoit d'annuller les actes contre la conformité occasionelle, l'accroissement du schisme & quelques clauses de l'acte de corporation & de celui du test. Il avoit été concerté entre les ministres dans des conférences particulières avec les

plus fameux Non-conformistes. Les Lords Tories furent très surpris de cette proposition, contre laquelle ils n'étoient nullement préparés. Cependant ils furent très fermes dans leur opposition. Ils soutinrent que ce bill, bien loin de fortifier, affoibliroit certainement l'Eglise d'Angleterre, en la dépouillant de ce qu'elle avoit de plus précieux, en donnant la puissance à ses ennemis, & en leur faisant partager avec les Anglicans les emplois civils & militaires, dont ces derniers avoient alors seuls la possession. Le Comte Cowper se déclara contre la partie du bill qui annulloit quelques clauses de l'acte de corporation & de celui du test, parce qu'il regardoit ces actes comme le principal rempart de notre excellente constitution, tant dans l'Eglise que dans l'Etat, qui devoit être inviolablement conservée. Le Comte d'Ilay s'opposa au bill, parce que suivant son avis il violoit les *Pacta conventa* du traité d'union, par lequel on avoit fixé & établi les bornes de l'Eglise d'Angleterre & de l'Eglise d'Ecosse, & parce qu'il craignoit que si les articles de l'union étoient rompus par

GEORGE I. An. 1718.

rapport à l'une des Eglises, ce ne fût ensuite un éxemple pour les rompre par rapport à l'autre. L'Archevêque de Cantorbery dit: que les actes qui seroient annullés par ce bill étoient le boullevard & le soutien de l'Eglise Anglicane: il marqua la plus grande tendresse pour les Non-conformistes de bonne foi, & qui l'étoient par principes de conscience; mais il ne put s'empêcher de dire, que plusieurs de cette secte avoient grandement abusé de la faveur & de l'indulgence qu'on avoit eues pour eux lors de la révolution, quoiqu'ils eussent eu le moins de part à cet heureux événement: qu'il étoit donc absolument nécessaire que la législation intervînt, & arrêtât la scandaleuse pratique de la conformité occasionelle. Il ajouta qu'il étoit inutile d'annuller l'acte contre le schisme, puisqu'on n'en avoit retiré aucun avantage contre les Non-conformistes. Le Docteur Hoadley, Evêque de Bangor, fit ses efforts pour prouver que les actes contre la conformité & contre le schisme étoient de véritables loix de persécution; que si l'on admettoit les principes de sa propre défense & de sa

ſa propre conſervation en matière de religion, toutes les perſécutions des Payens contre ceux qui profeſſoient le Chriſtianiſme, & même l'inquiſition Papiſte, pouvoient être juſtifiées. A l'égard du pouvoir dont un grand nombre d'Eccléſiaſtiques paroiſſoient ſi entêtés & ſi jaloux, il avouoit que le deſir des puiſſances & des richeſſes étoit naturel à tous les hommes : mais qu'il avoit appris de la raiſon & de l'Evangile, que ce deſir devoit être réduit à de juſtes bornes, ſans empiéter ſur les droits & les libertés du prochain & de nos compatriotes. Après un long débat, la chambre convint de ſupprimer quelques clauſes relatives aux actes de corporation & du teſt : le bill fut redigé, & il paſſa enſuite. Dans la chambre baſſe, il trouva une violente oppoſition ; & cependant il paſſa à la pluralité des voix.

XII. On déclare la guerre à l'Eſpagne.

Le dix-ſept (vingt-huit) de Décembre, le Roi envoya un meſſage à la chambre des Communes, portant : que tous ſes efforts pour obtenir réparation des injuſtices que le Roi d'Eſpagne avoit faites à ſes ſujets, ayant été infructueux, il avoit jugé

néceſſaire de déclarer la guerre à ce Monarque. Il fut propoſé de préſenter une adreſſe pour aſſurer Sa Majeſté que les Communes la ſoutiendroient avec ardeur dans cette guerre: mais M. Shippen & quelques autres membres dirent, qu'ils ne voyoient pas qu'il fût néceſſaire d'engager la nation dans une guerre, pour quelques griefs dont les Marchands ſe plaignoient, & qu'on pouvoit réformer à l'amiable. M. Stanhope aſſura la chambre qu'il avoit préſenté ſans ſuccès vingt-cinq mémoires au miniſtère Eſpagnol à ce ſujet. M. Methuen s'étendit ſur la lenteur de la cour d'Eſpagne dans les affaires de commerce, & parla de la diverſité des règlements dans les différentes provinces & les différents ports de ce royaume. On prétendit que le miniſtère Anglois avoit fort peu d'égards au commerce & aux intérêts de la nation; d'autant qu'il paroiſſoit par la réponſe d'un Secrétaire d'Etat à la lettre du Marquis de Monteleone, qu'on auroit fermé les yeux ſur la violation des traités de commerce, pourvu que l'Eſpagne eût accepté les conditions ſtipulées dans la qua-

druple alliance : en effet, on y disoit que Sa Majesté Britannique n'avoit point en vue de s'agrandir par aucune nouvelle acquisition, & qu'elle étoit plutôt disposée à sacrifier quelque chose de ses propres intérêts, pour procurer le repos général & la tranquillité de l'Europe. Un membre observa que personne ne pouvoit savoir jusqu'à quel point se seroit étendu ce sacrifice : mais que c'étoit assurément porter très loin la condescendance. On prétend qu'il s'agissoit de la cession de Gibraltar & de Port-Mahon, que le Régent de France avoit offerte au Roi d'Espagne, s'il vouloit accéder à la quadruple alliance. Horace Walpole observa : que la disposition de la Sicile en faveur de l'Empereur, étoit une infraction du traité d'Utrecht, & son frère se récria contre l'injustice d'attaquer la flotte Espagnole avant la déclaration de guerre. Malgré toutes ces raisons & ces objections, le plus grand nombre convint de l'adresse, & il y en eut également une sur le même sujet dans la chambre haute, qui passa sans division. La déclaration de guerre contre l'Espagne fut publiée

avec les ſolemnités d'uſage : mais le peuple en fut très peu ſatisfait, & elle ne produiſit pas les acclamations ordinaires en pareille occaſion.

XIII.
Conſpiration contre le Régent de France.

Cependant le Cardinal Alberoni employa toutes ſes intrigues, ſa puiſſance & ſon induſtrie pour ſatisfaire ſa vengeance. Il fit conſtruire de nouveaux vaiſſeaux : fit mettre les ports de mer en état de défenſe: envoya des ſecours en Sicile, & prit les meſures néceſſaires pour mettre en ſureté la Sardaigne. Par le moyen du Prince de Cellamare, ambaſſadeur d'Eſpagne à Paris, il caballa avec les mécontents de France, qui étoient puiſſants & en très grand nombre. On forma le projet de ſe rendre maîtres du Régent, & de s'aſſurer de la Perſonne du Roi. Le Duc d'Orleans fut d'abord inſtruit de ce complot par le Roi George, qui lui fit ſavoir qu'on avoit formé une conſpiration contre ſa Perſonne & ſon gouvernement. Le Régent prit auſſi-tôt des meſures pour veiller ſur la conduite de toutes les perſonnes ſuſpectes : mais le haſard fit découvrir toute l'intrigue. Le Prince de Cellamare avoit confié ſes dépêches à l'Abbé Porto-

carrero, & au fils du Marquis de Monteleone. Ils partirent de Paris dans une chaise de poste qui versa, & le postillon entendit que Portocarrero disoit, qu'il n'auroit pas voulu avoir perdu son porte-manteau pour cent mille pistoles. Cet homme, de retour à Paris, déclara au gouvernement le discours de ce Seigneur: les Espagnols furent poursuivis; on les joignit, & on les arrêta à Poitiers, avec le porte-manteau, où le Régent trouva deux lettres, qui l'instruisirent de toute la conspiration. Le Prince de Cellamare fut aussi-tôt conduit sur la frontière: le Duc du Maine, le Marquis de Pompadour, le Cardinal de Polignac, & plusieurs autres sujets de distinction furent remis à la garde de différentes personnes. Le Régent déclara la guerre à l'Espagne le vingt-neuf de Décembre, & au mois de Janvier, une armée de trente mille hommes se mit en marche pour ce royaume, sous les ordres du Duc de Berwick.

GEORGE I. An. 1718.

An. 1719.

XIV. Le Duc d'Ormond projette une invasion.

Le Cardinal Alberoni avoit aussi formé un projet en faveur du Prétendant. Le Duc d'Ormond étant passé à Madrid eut plusieurs entre-

GEORGE I. An. 1719.

vues avec ſon Eminence, & ils concertèrent des meſures pour exciter un nouveau ſoulèvement dans la Grande-Bretagne. Le Chevalier de S. George ſortit ſecrettement d'Urbin; s'embarqua à Nettuno, & deſcendit au mois de Mars à Cagliari. Il paſſa enſuite à Roſes en Catalogne, & ſe rendit à Madrid, où il fut reçu avec la plus grande cordialité, & traité comme Roi de la Grande-Bretagne. On avoit fait un armement de dix vaiſſeaux de guerre & de bâtiments de tranſport, avec ſix mille hommes de troupes régulières & des armes pour douze mille. Le commandement de cette flotte fut donné au Duc d'Ormond avec le titre de Capitaine Général de Sa Majeſté Catholique. Il fut chargé de déclarations au nom de ce Monarque, portant: que pour pluſieurs bonnes raiſons, il avoit envoyé une partie de ſes troupes de terre & de mer en Angleterre & en Ecoſſe, pour agir en qualité d'auxiliaires du Roi Jacques. Le Régent de France, ayant donné avis à temps du projet de cette invaſion au Roi George, Sa Majeſté Britannique offrit par une procla-

mation des récompenses à ceux qui se rendroient maîtres de la personne du Duc d'Ormond, ainsi que de tout Gentilhomme embarqué dans cette expédition. On donna des ordres pour assembler des troupes au nord & à l'occident de l'Angleterre : on demanda deux mille hommes aux Etats-Généraux : on équipa une forte escadre pour opposer aux Espagnols, & le Duc d'Orleans offrit au Roi George vingt bataillons pour le même service.

XV. Trois cents Espagnols font une descente, & sont pris en Ecosse.

Le Roi ayant communiqué aux deux chambres du Parlement les avis réiterés qu'il avoit eus sur la descente projettée, elles promirent de le soutenir contre tous ses ennemis. Elles demandèrent qu'il augmentât ses forces de terre & de mer, & l'assurèrent qu'elles pourvoiroient à cette dépense extraordinaire. Deux mille hommes débarquèrent de Hollande, avec six bataillons de troupes Impériales des Pays-bas Autrichiens. Le Duc d'Ormond fit voile de Cadix, jusqu'au Cap Finistère, où sa flotte fut dispersée & mise hors de service, par une violente tempête, qui renversa totalement le projet d'expédition.

GEORGE I. An. 1719.

Cependant deux Frégates arrivèrent en Ecosse, avec les Comtes Marishal & Seaforth, le Marquis de Tullibardine, quelques officiers de l'Etat major, trois cents Espagnols, & des armes pour deux mille hommes. Ils furent joints par un petit corps de Montagnards, & s'emparèrent du château de Donan. Le Général Wightman marcha contre ces avanturiers avec un corps de troupes régulières d'Invernefs. Ils s'étoient rendus maîtres du passage de Glenshiel; mais aux approches des troupes du Roi, ils se retirèrent au pas de Strachell, où ils résolurent de se défendre. Ils furent attaqués & chassés d'une hauteur à l'autre jusqu'à la nuit : alors les Montagnards se dispersèrent, & le lendemain, les Espagnols se rendirent prisonniers de guerre. Marishal, Seaforth & Tullibardine, avec quelques autres officiers, se retirèrent à l'une des Isles sous le vent, jusqu'à ce qu'ils trouvassent une occasion de repasser au Continent.

XVI. Affaire du bill sur la Pairie.

Le dernier jour de Février (dix Mars), le Duc de Sommerset représenta dans la chambre des Lords,

que le nombre des Pairs étant augmenté considérablement, particulièrement depuis l'union des deux royaumes, il paroissoit absolument nécessaire de prendre des mesures efficaces pour prévenir les inconvénients qui pourroient suivre de la création d'un grand nombre de Pairs, qu'on voudroit faire servir à quelque objet particulier, comme il étoit arrivé sous le dernier règne. Il proposa qu'il fût dressé un bill pour établir & limiter la Pairie, de façon que le nombre des Pairs Anglois ne pût excéder de plus de six le nombre actuel, qui pourroit toujours être rempli par de nouvelles créations, dans le cas où il diminueroit faute de descendants mâles de quelques-uns : qu'au lieu de seize Pairs électifs pour l'Ecosse, il y en eût vingt-cinq héréditaires pour cette partie du royaume ; & que ce nombre à défaut d'héritiers mâles fût suppléé par d'autres membres de la Pairie Ecossoise. L'objet de ce bill étoit de gêner le Prince de Galles, alors en dispute avec le ministère actuel. La proposition fût soutenue par le Duc d'Argyle, Lord Sénéchal de la maison du Roi, &

GEORGE. I. An. 1719. par les Comtes de Sunderland & Carlisle. Le Comte d'Oxford s'y opposa, & dit : qu'il n'attendoit rien de la couronne, & que cependant il ne pouvoit donner sa voix pour lui enlever une branche aussi importante de sa prérogative, qui mettoit le Roi en état de récompenser le mérite & les actions vertueuses. Le débat fut ajourné au deux (treize) de Mars; alors le Comte de Stanhope remit un message du Roi, portant : que le Parlement ayant sous les yeux la considération de la Pairie Britannique, il desiroit tellement qu'elle pût être établie sur un fondement qui assurât la liberté & la constitution des Parlements pour tous les siècles à venir, qu'il ne vouloit pas que sa prérogative mît aucun obstacle à un ouvrage aussi grand & aussi nécessaire. Il y eut un nouveau débat très vif entre les deux factions. La question ne fut pas, comme dans presque toutes les autres disputes, si l'affaire proposée étoit avantageuse ou non à la nation ? mais plutôt si le crédit des Tories ou celui des Whigs l'emporteroit en Parlement ? Le Comte Cowper soutint : que la partie du bill relative à

la Pairie Ecossoise, étoit une violation manifeste du traité d'union, & d'une injustice évidente, en ce qu'elle privoit de leurs droits des sujets qui n'avoient pas été entendus, & sans aucun prétexte ni faute de leur part. Il observa que les Pairs Ecossois exclus du nombre des vingt-cinq, seroient dans une situation plus fâcheuse que celle de tous autres sujets du Royaume, d'autant que jamais ils ne pourroient être ni du nombre des Electeurs, ni de celui des sujets élus : ni représentants, ni représentés. Ces objections furent détruites : on prit plusieurs résolutions conformes à la proposition, & les Juges eurent ordre de preparer & de dresser le bill. Cette démarche allarma tous les Pairs Ecossois, ainsi que beaucoup de gens des Commoners d'Angleterre *, qui

* J'ai conservé le mot Anglois Commoners, au lieu de celui du tiers état que j'aurois pu mettre à la place, mais que j'ai trouvé qui n'avoit pas précisément la même signification. Les Commoners sont ceux qui ont droit de pouvoir être élus membres de la chambre des Communes, & qui peuvent par cette voie parvenir aux dignités. Ils tiennent le milieu entre les Pairs & le bas peuple.

GEORGE I. An. 1719.

voyoient que ce bill leur ôtoit l'espérance de parvenir aux titres & dignités, & ils jettèrent les plus grands cris contre cet acte, qu'ils regardoient comme une infraction des maximes fondamentales de la constitution. On écrivit & l'on publia de part & d'autre des traités sur cette question : & il commençoit à s'élever une clameur générale. Alors le Comte Stanhope observa, dans la chambre, que ce bill ayant excité d'étranges craintes, il croyoit à propos d'en remettre la considération à un temps plus favorable. En conséquence il demeura sans effet, & le Roi en prorogeant le Parlement le dix-huit (vingt-neuf) d'Avril, dit aux deux chambres que le Roi d'Espagne avoit reconnu le Prétendant.

Annals. Corbet. Tindal. Hist. Reg. Deb. in Parl. Lives of the Admirals.

XVII. Le Comte de Merci prend le commandement de l'armée Impériale en Sicile.

Le Roi ayant nommé des Lords Justiciers pour le gouvernement du royaume en son absence, s'embarqua au mois de Mai pour la Hollande, se rendit à Hanover, & y conclut la paix avec Ulrica, nouvelle Reine de Suède. Par le traité, la Suède céda pour toujours à la maison Royale & Electorale de Brunswick les Duchés de Bremen & Verden

avec toutes leurs dépendances. Le Roi George s'obligea de payer un million de rixdalles à la Reine de Suède, & de renouveller comme Roi de la Grande Bretagne & Electeur de Hanover les alliances anciennement subsistantes entre ses prédécesseurs & ce royaume. Il fut aussi le médiateur de la paix entre la Suède & ses premiers alliés les Danois, les Prussiens & les Polonois. Cependant le Czar refusa d'abandonner ses projets de conquêtes. Il envoya sa flotte au Scheuren, ou Batses de Suède ; ses troupes y descendirent au nombre de quinze mille, & y commirent des cruautés affreuses : mais Sir Jean Norris qui commandoit une escadre Angloise dans ces mers, ayant ordre de soutenir les négociations & de s'opposer à toutes les hostilités, le Czar craignit le sort des vaisseaux Espagnols, & fit revenir sa flotte. Dans la Méditerannée, l'Amiral Byng agit avec une vigueur infatigable pour aider les Impériaux à terminer la conquête de la Sicile. La cour de Vienne étoit convenue d'envoyer un gros corps de troupes pour achever de réduire cette isle, & le comman-

GEORGE I. An. 1719.

dement de cette expédition fut donné au Comte de Merci, avec lequel Sir George Byng eut une entrevue à Naples. Cet Amiral lui fournit des munitions & de l'artillerie des vaisseaux Espagnols, qu'il avoit pris. Il escorta tout ce renfort, & le vit descendre en sureté dans la baye de Patti, au nombre de trois mille cinq cents hommes de cavalerie, & de dix mille d'infanterie. Le Comte de Merci pensant qu'il étoit beaucoup plus fort que les troupes Espagnoles commandées par le Marquis de Lede, l'attaqua dans le fort camp de Franca-villa. Il fut repoussé avec perte de cinq mille hommes, & lui-même fut dangereusement blessé dans cette action. Son armée auroit bien-tôt péri faute de provisions, si elle n'avoit été secourue par les vaisseaux Anglois.

XVIII. Activité de l'Amiral Byng.

Aussi-tôt que l'Amiral Byng fut instruit du peu de succès de l'attaque à Franca-villa, il fit embarquer deux bataillons de la garnison de Melazzo, avec environ mille hommes de recrues, & les envoya avec une escorte par le Fare dans la baye de Scheso, pour renforcer l'armée Impériale. Il assista ensuite à un conseil de guerre

avec les Généraux Allemands, qui par son avis entreprirent le siège de Messine. Ensuite il se rendit à Naples, où il proposa au Comte Galleas, nouveau Viceroi, de commencer par faire descendre en Sicile les troupes destinées à la conquête de la Sardaigne, afin qu'elles coopérassent à celle de cette isle. Le Viceroi dépêcha aussi-tôt à la cour de Vienne, pour y faire part de cette proposition : cependant l'Amiral retourna en Sicile, & assista au siège de Messine. La ville se rendit ; la garnison se retira dans la citadelle ; & les vaisseaux Espagnols qui avoient échapé à Passaro furent alors détruits dans le Mole. L'Empereur approuva le projet que l'Amiral Anglois avoit proposé, & il lui écrivit une lettre très gracieuse, par laquelle il lui marquoit qu'il avoit envoyé des ordres au Gouverneur de Milan, pour faire passer à Vado les troupes destinées pour la Sardaigne, afin de les transporter en Italie. L'Amiral se chargea lui-même de ce service. Après avoir fourni l'armée Impériale qui étoit devant Messine d'un nouveau renfort de canons, de poudre & de boulets

fur fon propre crédit, il mit à la voile pour Vado, où il furmonta un grand nombre de difficultés, occafionnées par la jaloufie du Comte de Bonneval, très mécontent de voir que fes troupes deftinées pour la Sardaigne alloient entreprendre une autre expédition, dont il n'auroit pas le principal commandement. Enfin l'Amiral Byng fit embarquer les troupes, & les conduifit à Meffine, dont la citadelle fe rendit peu de jours après leur arrivée. Cependant le Marquis de Lede avoit fortifié un pofte très avantageux à Caftro-Giovane dans le centre de l'ifle, & avoit cantoné fes troupes aux environs d'Aderno, Palerme & Catane. Les Impériaux ne pouvoient l'attaquer dans cette fituation, ni demeurer dans le voifinage de Meffine, à caufe du peu de provifions qu'ils avoient : ils auroient donc été forcés de quitter l'ifle pendant l'hiver, fi l'Amiral n'eût entrepris de les conduire à Trapani, où ils pouvoient s'étendre dans un pays très fertile. Non-feulement il exécuta cette entreprife ; mais encore il leur fit venir des bleds de Tunis, d'autant que les moiffons de Sicile avoient

été resserrées dans les magasins des Espagnols. On étoit déja au second jour de Mars avant que le dernier embarquement des troupes Impériales fut descendu à Trapani.

XIX. Les troupes Espagnoles évacuent la Sicile.

Le Marquis de Lede se retira aussi-tôt avec son armée à Alcamo, d'où il envoya un Maréchal de camp au Comte de Merci & à l'Amiral Anglois, chargé de propositions pour évacuer la Sicile. Les Allemands en furent satisfaits; mais Sir George Byng déclara que les Espagnols ne sortiroient point de l'isle tant que la guerre continueroit, d'autant qu'il prévoyoit que ces troupes seroient employées contre la France ou contre l'Angleterre. Il convint cependant avec le Comte de Merci de proposer, que si le Marquis vouloit rendre Palerme, & se retirer au milieu de l'isle, ils consentiroient à une armistice de six semaines, jusqu'à ce qu'on pût savoir les sentiments de leurs cours respectives. Le Marquis offrit de rendre Palerme, pourvu qu'il y eût une suspension d'armes de trois mois : mais pendant cette négociation, il reçut avis de Madrid que la paix générale étoit conclue,

GEORGE I. An. 1719.

Cependant il rompit les conférences pour obéir à un ordre secret qu'il avoit reçu. Le Roi d'Espagne espéroit obtenir la restitution de S. Sébastien, de Fontarabie, & des autres places prises dans le cours de la guerre, en échange de l'évacuation de la Sicile. Les hostilités continuèrent jusqu'à ce que l'Amiral eût reçu avis du Comte de Stair à Paris, que l'Ambassadeur Espagnol à la Haye avoit signé la quadruple alliance. Il fut remis par le même courier des paquets au Comte de Merci & au Marquis de Lede, qui fit savoir à l'Amiral & au Général Allemand qu'il regardoit la paix comme conclue, & qu'il étoit prêt de traiter pour une cessation d'hostilités. Ils insistèrent à ce qu'il leur livrât Palerme: mais il répondit que puisque leurs maîtres étoient en traité pour établir les conditions de l'évacuation de la Sicile & de la Sardaigne, il ne se croyoit pas autorisé à consentir à une cessation d'hostilités, sous d'autres conditions que celles de rester respectivement chacun dans le terrein qu'il occupoit, & d'y attendre les ordres de leur Monarque. Après une entrevue infructueuse entre les

trois chefs à la Caffine de Roffignola, le Général Impérial réfolut d'entreprendre le fiège de Palerme. Dans cette vue, il décampa d'Alcamo le dix-huit d'Avril, & fuivit le Marquis de Lede, qui fe retira devant lui, & s'empara des poftes avantageux qui commandoient les paffages dans la plaine de Palerme; mais le Comte de Merci avec une diligence infatigable marcha par le fommet des montagnes, pendant que l'Amiral bordoit la côte pour fuivre les mouvements de l'armée. Le Général Efpagnol voyant que les Allemands s'avançoient dans la plaine, fe retira fous le canon de Palerme, & fortifia fon camp par de bons retranchements. Le deux de Mai, les Allemands s'emparèrent par furprife d'une redoute des ennemis; & le Marquis de Lede donna ordre de faire fortir toutes fes troupes pour reprendre ce petit fort. Les deux armées étoient prêtes à engager le combat, lorfqu'il arriva un courier dans une felouque avec un paquet pour le Marquis, contenant de pleins pouvoirs de traiter, & de confentir à l'évacuation de toute l'ifle; ainfi qu'au tranfport de toute

GEORGE I. An. 1719.

l'armée en Espagne. Aussi-tôt il fit retirer ses troupes, & envoya un trompette au Général & à l'Amiral, avec des lettres pour les informer des ordres qu'il avoit reçus. On nomma des Commissaires de part & d'autre, les négociations commencèrent, & les conventions furent signées peu de jours après. Les Allemands furent mis en possession de Palerme, & l'armée des Espagnols marcha à Termini, d'où ils furent transportés à Barcelone.

XX. Philippe est contraint d'accéder à la quadruple alliance.

L'Amiral demeura dans la Méditerannée, jusqu'à ce qu'il eût vu les isles de Sicile & de Sardaigne évacuées par les Espagnols, & les cessions réciproques éxécutées entre l'Empereur & le Duc de Savoye. En conséquence du traité, quatre bataillons de troupes Piémontoises furent transportées de Palerme en Sardaigne, & prirent possession de Cagliari au nom de leur maître. Enfin l'Amiral Byng eut tant de part à la guerre de Sicile, que le sort de cette isle dependit totalement de son courage, de sa vigilance & de sa conduite. Lorsqu'il joignit Sa Majesté à Hanover, il en fut reçu de la manière la plus gra-

cieuse. Le Roi lui dit qu'il avoit trouvé le moyen d'obliger ses ennemis, aussi-bien que ses amis, d'autant que la cour d'Espagne avoit parlé de lui dans les termes les plus honorables, au sujet de la conduite noble & franche qu'il avoit tenue, en faisant avoir aux Espagnols les vaisseaux de transport & les autres choses nécessaires pour l'embarquement de leurs troupes, & en les protégeant contre l'oppression. Il fut nommé Trésorier de la marine, & Contre-Amiral de la Grande Bretagne. Peu de temps après le Roi l'annoblit par le titre de Vicomte Torrington, le déclara membre du conseil privé, & ensuite le fit Chevalier du Bain lorsqu'il rétablit cet ordre. Pendant que ces choses se passoient dans la Méditérannée, le Duc de Berwick s'avança avec l'armée Françoise sur les frontières d'Espagne, où il prit le fort de passage, & détruisit six vaisseaux de guerre qui étoient sur le chantier: ensuite il se rendit maître de Fontarabie & de S. Sébastien, ainsi que du port Antonio, dans le fond de la baye de Biscaye. Dans ce dernier exploit, les François furent soutenus par un dé-

GEORGE I.
An. 1719.

tachement de marins Anglois, qui brûlèrent deux gros vaiſſeaux qui n'étoient pas encore finis, & une grande quantité d'équipages de mer. Le Roi d'Angleterre, pour s'indemniſer des frais de la guerre, projetta de faire la conquête de la Corogne en Biſcaye, & du Pérou dans l'Amérique méridionale. Quatre mille hommes commandés par le Lord Cobham s'embarquèrent à l'iſle de Wight, & mirent à la voile le vingt & un de Septembre, ſous l'eſcorte de cinq vaiſſeaux de guerre aux ordres de l'Amiral Mighels. Au lieu de rien entreprendre contre la Corogne, ils réduiſirent Vigo ſans éprouver de grandes difficultés, & Pont-a-Vedra ſe ſoumit ſans réſiſtance. Ils y trouvèrent quelques pièces d'artillerie de fonte, de petites armes & des munitions de guerre qu'ils emportèrent en Angleterre. En même temps, le Capitaine Jonhſon avec deux vaiſſeaux de guerre en détruiſit autant d'Eſpagnols dans le port de Ribadeo, à l'eſt du cap Ortegas, enſorte que la marine d'Eſpagne fut totalement ruinée. La paix empêcha l'expédition des Indes Occidentales. L'Eſpagne étant accablée

de toutes parts, & abſolument épuiſée, Philippe vit la néceſſité de conclure promptement le traité : il connut alors toute l'extravagance des projets ambitieux d'Alberoni. Ce miniſtre étoit perſonnellement très déſagréable à l'Empereur, au Roi d'Angleterre & au Régent de France, qui tous avoient déclaré qu'ils n'écouteroient aucunes propoſitions tant qu'il reſteroit en place. Le Monarque Eſpagnol le dépouilla de ſes emplois, & lui ordonna de ſortir du royaume en trois ſemaines. Le Marquis de Beretti Landi, miniſtre de la cour de Madrid à la Haye remit un plan de pacification aux Etats; mais il fut rejetté des alliés, & Philippe fut enfin obligé d'accéder à la quadruple alliance. GEORGE I. An. 1719.

Le quatorze (vingt-cinq) Novembre, le Roi George retourna en Angleterre, & le vingt-trois (quatre Décembre) il ouvrit la ſeſſion du Parlement par une harangue; dans laquelle il dit aux deux chambres, que toute l'Europe ainſi que la Grande Bretagne ſeroit bientôt délivrée des calamités de la guerre par l'influence des armes & des conſeils Britanniques. Il exhorta XXI. Bill pour aſſurer la dépendance de l'Irlande envers la couronne de la Grande-Bretagne.

GEORGE I. An. 1719.

les Communes à chercher des moyens propres pour diminuer les dettes de la nation, & conclut par le panégyrique de son propre gouvernement. On doit convenir que ce Monarque avoit agi avec autant de vigueur que de réfléxion dans tous les troubles qui avoient suivi son avènement au trône. Les adresses des deux chambres furent aussi affectionnées qu'il le pouvoit desirer; elles l'élevèrent particulièrement pour avoir agi en faveur des Protestants de Hongrie, Pologne & Allemagne, qui avoient été opprimés par les pratiques du Clergé Papiste, & qui lui avoient présenté un détail de leurs griefs. George & tous les autres Princes Protestants intercédèrent pour eux : mais les griefs ne furent nullement réparés. Le Duc de Buckingham fit alors revivre le bill au sujet de la Pairie, & il passa dans la chambre des Lords malgré toute opposition. Le Comte Stanhope en avoit formé le projet, & il étoit vivement soutenu par le Comte de Sunderland, c'est pourquoi M. Robert Walpole l'attaqua dans la chambre des Communes avec une véhémence excessive. Un grand nombre

nombre de membres Whigs s'y opposèrent également ; & après de vifs débats il fut rejetté à la très grande pluralité. L'attention du Parlement se tourna ensuite sur un bill pour mieux assurer la dépendance de l'Irlande envers la couronne de la Grande Bretagne. Maurice Annesley avoit appellé à la chambre des Pairs en Angleterre d'un décret de la chambre des Pairs d'Irlande, qui fut annullé. Les Pairs Britanniques ordonnèrent aux Barons de l'Echiquier en Irlande de mettre M. Annesley en possession des terres qu'il avoit perdues par le décret passé dans ce royaume. Les Barons obéirent à cet ordre ; mais la chambre des Pairs d'Irlande passa un vote contre eux, pour avoir agi en dérogeant à la prérogative du Roi en sa haute cour de Parlement en Irlande, comme aussi contre les droits & privilèges de ce royaume & de son Parlement. Ils ordonnèrent que ces Barons seroient remis à la garde de l'Huissier de la verge noire ; firent passer au Roi de longues représentations, pour lui démontrer leur droit à la décision finale des causes ; & le Duc de Leeds dans la chambre

GEORGE I. An. 1719. Haute de la Grande Bretagne produisit quinze moyens pour soutenir les droits des Pairs Irlandois. Malgré ces raisons, la chambre des Lords en Angleterre vota : que les Barons de l'Echiquier en Irlande avoient agi avec courage suivant les loix au soutien de la prérogative de Sa Majesté, & avec fidélité envers la couronne de la Grande Bretagne. Les Lords présentèrent une adresse au Roi, pour le supplier de donner à ces Barons des marques de sa faveur Royale, afin qu'ils fussent dédomagés de l'injure qu'ils avoient soufferte. Enfin ils préparèrent un bill, par lequel la chambre des Lords d'Irlande fut privée de tout droit de passer des sentences, de confirmer ou d'annuller aucun jugement ou décret, passé ou rendu en quelque cour de ce royaume. Dans la chambre des Communes, M. Pitt, M. Hungerford, les Lords Molesworth & Tyrconnel s'y opposèrent, cependant il passa à la pluralité, & reçut le consentement royal.

XXII. Acte de la mer du Sud. An. 1720. La recommandation que le Roi avoit faite aux Communes, de prendre en considération les moyens propres à diminuer les dettes de la nation,

fut le prélude du fameux acte de la mer du Sud, origine de tant de maux & d'entêtements. Le projet en fut imaginé par Sir Jean Blunt, qui avoit été Notaire, & possédoit toute l'adresse, la fermeté, & l'art de rendre son sentiment plausible, talents nécessaires pour faire réussir une telle entreprise. Il communiqua son plan à M. Aislabie, Chancelier de l'échiquier, & à l'un des Secrétaires d'Etat. Il répondit à toutes les objections qu'on lui pût faire, & le projet fut adopté. Ils prévoyoient leur avantage particulier dans l'éxécution : & le projet fut présenté au nom de la compagnie de la Mer du Sud; Blunt en étoit Directeur, & influoit sur toutes ses démarches. Le prétexte dont on couvrit ce projet, étoit de diminuer la dette nationale, en réduisant tous les fonds à un seul. La banque & la compagnie de la Mer du Sud enchérissoient l'une sur l'autre. La dernière changea son premier plan, & offrit des conditions si avantageuses au gouvernement, que les propositions de la banque furent rejettées, & l'on ordonna de dresser un bill dans la chambre des Communes sur le plan présenté par

GEORGE I.
AN. 1720.

Annals. Corbet. Hist. Reg. Tindal. Lives of the Admirals.

la compagnie de la Mer du Sud. Pendant que cette affaire étoit en agitation, les actions de cette compagnie montèrent à près de cent trente pour cent, ce qui fut occasionné par la conduite des Communes, qui avoient rejetté la proposition d'insérer dans le bill une clause, pour fixer quelle part du fonds capital de la compagnie seroit accordée aux propriétaires des annuités qui auroient souscrit volontairement, ou pour régler dans combien d'années ils recevroient l'argent qu'ils auroient fourni en souscrivant, au choix des propriétaires. Ce bill trouva dans la chambre des Lords une forte opposition de la part du Lord North & Grey, du Comte Cowper, des Ducs de Warthon, Buckingham, & de plusieurs autres Pairs. Ils soutinrent que ce projet enrichiroit un petit nombre de sujets, & en appauvriroit un grand nombre: qu'en encourageant la pratique frauduleuse & pernicieuse de l'Agio, il détourneroit l'esprit du peuple du commerce & de l'industrie: qu'il donneroit le moyen aux étrangers de doubler & de tripler les sommes considérables qu'ils avoient dans les

fonds publics : & qu'ils seroient tentés de réaliser, & retirer leur capital, ainsi que les gains immenses qu'ils auroient faits, pour les faire passer en d'autres pays, ce qui dépouilleroit la Grande-Bretagne de tout son or & son argent : que l'accroissement artificiel & prodigieux des actions de la Mer du Sud, étoit un appas dangereux, qui pourroit entraîner un grand nombre de gens imprudents à leur ruine, en les portant par une chimérique espérance de gain, à abandonner les fruits de leur industrie pour acquérir des richesses imaginaires : que l'addition de plus de trente millions de capital, donneroit tant de pouvoir à la compagnie de la Mer du Sud, qu'il pourroit être dangereux pour la liberté de la nation : d'autant que par un crédit excessif, elle seroit en état d'influer sur le plus grand nombre des élections, & peut-être sur toutes, ce qui la rendroit maîtresse des résolutions de la chambre des Communes. Le Comte Cowper dit, que dans tous les traités publics, les personnes chargées de l'administration devoient prendre garde qu'ils fussent plus avantageux

GEORGE I. An. 1720.

à l'Etat qu'aux particuliers : mais qu'on avoit ſuivi une méthode différente dans le contrat paſſé avec la compagnie de la Mer du Sud : puiſque ſi les actions ſe ſoutenoient au prix où elles étoient montées par l'art caché de l'Agio, cette compagnie, ou ſes principaux membres gagneroient plus de trente millions, dont il n'y en auroit que le quart, qui ſerviroit à la décharge des dettes de la nation. Il craignoit auſſi que le rachat des annuités ne trouvât des difficultés inſurmontables, d'où il arriveroit qu'un petit nombre de perſonnes dans le ſecret, qui avoient acheté les actions à bas prix, & enſuite les vendoient à un prix conſidérable, ſeroient à la fin les ſeuls qui auroient gagné par ce projet. Le Comte de Sunderland répondit à ces objections. Il déclara que ceux qui ſoutenoient le projet de la compagnie de la Mer du Sud n'avoient en vue que l'avantage de la nation. Il convint que les chefs de cette compagnie avoient certainement une eſpérance de gain particulier, ſoit pour eux-mêmes, ſoit pour leur corporation ; mais il dit que lorſque le projet avoit été

accepté, ils n'avoient pu prévoir que les actions montassent aussi haut : que si elles s'étoient soutenues à un tel prix, le Public auroit eu la plus forte part dans l'avantage qui en auroit résulté, & que si elles se soutenoient encore au prix où elles étoient actuellement, il étoit juste que la compagnie de la Mer du Sud profitât des avantages qui lui seroient procurés par la sage administration & l'industrie des Directeurs, qui la mettoient en état de fournir de forts dividends, & de remplir l'objet qu'on s'étoit proposé dans le projet. Le bill passa sans aucune altération & sans division, & le sept d'Avril il reçut le consentement Royal. Par cet acte la compagnie de la Mer du Sud fut autorisée à acquérir par achat, ou par souscription, toutes les dettes non rachetables de la nation, fixées à sept millons cinq cents quarante-six mille quatre cents quatre-vingt-deux livres, sept shellings, un sol & un liard, dans tel temps qu'elle le jugeroit convenable, avant le premier de Mars de l'année suivante, & sans aucune compulsion, de tous propriétaires à tels taux & prix dont il seroit

GEORGE I. An. 1720.

convenu entre la compagnie & les propriétaires respectifs. Elle fut également autorisée à acquérir toutes les dettes rachetables, montant à la même somme que les non-rachetables, soit par achat, par souscriptions, ou en payant comptant les créanciers. Pour avoir la liberté d'acquérir les dettes nationales, & d'augmenter son fonds capital en conséquence, la compagnie consentit que ses annuités actuelles, de même que celles à venir, demeurassent sur le pied de cinq pour cent, jusqu'à la S. Jean de l'année mil sept cent vingt-sept, après quoi elles seroient réduites à quatre pour cent, rachetables par le Parlement. En conséquence de cet avantage, & de plusieurs autres énoncés dans l'acte, la compagnie déclara qu'elle porteroit à la caisse de l'échiquier la somme dont on conviendroit, pour être appliquée à la décharge des dettes publiques contractées avant le jour de Noel de l'année mil sept cent seize. La somme que la compagnie s'obligea de payer pour la liberté d'acquérir les dettes rachetables pendant quatre années & demie pour toutes les longues & courtes annuités pour les-

quelles on souscriroit, & pendant une année pour les longues annuités pour lesquelles il n'y auroit pas de souscription, monta en exécution de l'acte à environ sept millions. Pour mettre la compagnie en état de former le fonds de cette somme, elle fut autorisée à demander de l'argent à ses membres; à ouvrir des livres de souscriptions; à accorder des annuités rachetables par la compagnie; à emprunter de l'argent par contrats ou billets sous le sceau commun de la compagnie, ou sur le crédit du fonds capital; à convertir l'argent qu'on demanderoit aux membres en actions additionnelles, sans cependant faire aucune augmentation aux annuités de la compagnie, payables sur les fonds publics. Il fut décidé que du premier argent provenant des sommes payées par la compagnie à l'Echiquier, on commenceroit par acquitter les dettes qui portoient intérêt à cinq pour cent, contractées avant le vingt-cinq Décembre mil sept cent seize, par acte du Parlement, soit qu'elles fussent actuellement rachetables, soit qu'elles pussent être rachetées avant le vingt-cinq Décembre mil sept cent vingt-

GEORGE I. An. 1720.

GEORGE I. An. 1720.

deux : que le reste de cet argent seroit appliqué au payement de ce qu'on pourroit acquitter du fonds capital de la compagnie portant intérêt à cinq pour cent. Il fut encore réglé qu'après la S. Jean de l'année mil sept cent vingt-sept, on ne pourroit payer à la compagnie moins d'un million à la fois.

XXIII. Chartres accordées aux chambres de l'assurance royale & de Londres.

Les chefs des compagnies de l'assurance Royale & de l'assurance de Londres, ayant appris que la liste civile devoit considérablement en arrérages, offrirent au ministère six cents mille livres pour acquitter cette dette, à condition qu'il leur seroit accordé une chartre du Roi, sous la sanction Parlementaire pour l'établissement de leurs compagnies respectives. Cette proposition fut acceptée, & le Roi par un message en donna communication à la chambre des Communes, afin d'avoir leur concours. On passa aussi-tôt un bill, pour donner pouvoir à Sa Majesté d'accorder des lettres de corporation aux deux compagnies. Il obtint le consentement Royal, & le onze (vingt-deux) Juin la session fut terminée ; on étoit alors dans le temps des projets de fi

nance inſpirés par un eſprit vénal qui portoit à courir des riſques, ſuite naturelle de l'avarice, de la fraude, & du dérangement de mœurs, que les corporations d'intérêt avoient introduits. Ces détails ainſi que quelques autres ſont les moins favorables de tous pour l'Hiſtorien : le Lecteur qui a du goût & de l'imagination, ne peut être inſtruit ni intéreſſé par un détail ſec d'événements qui ne permettent ni chaleur, ni coloris, ni embelliſſement : détail qui ſert ſeulement à préſenter une peinture inanimée du vice & d'une honteuſe décadence. *

GEORGE I. An. 1720.

XXIV. Traité d'alliance avec la Suède.

Vers le même temps, il fut conclu à Stockholm entre le Roi George & la Reine de Suède une alliance offenſive & défenſive, par laquelle Sa Majeſté s'engagea à envoyer une flotte

* Je penſe différemment de M. Smollett ſur les détails dont il parle. Tous récits hiſtoriques ſont intéreſſants, quand ils peuvent donner lieu à des réflexions judicieuſes ſur les égarements de l'eſprit humain. Je crois qu'un détail d'affaires de finance peut en quelques occaſions être auſſi animé & auſſi vif que la relation d'une bataille. Expoſer les vices des hommes dans tout leur jour; travailler à les corriger par le récit

GEORGE I. An. 1720.

dans la mer Baltique, pour agir contre le Czar de Mofcovie, fi ce Monarque rejettoit des propofitions de paix convenables. Pierre fe plaignit fortement de l'interpofition du Roi George, qu'il traita d'infolente, difant que ce Prince avoit manqué à fes engagements, tant comme Electeur de Hanover, que comme Roi de la Grande-Bretagne. Son Réfident à Londres préfenta un long mémoire à ce fujet, & il y fut répondu par les miniftères Britanniques & Hanovriens. Cette récrimination ne fervit qu'à enflammer la difpute : le Czar continua à pourfuivre la guerre ; & enfin conclut la paix fans fe fervir de médiateur. Cependant fur les inftances du Roi George & du Régent de

funefte de leurs effets ; prévenir fes compatriotes contre les infinuations artificieufes des faifeurs de projets, qui profitent de la cupidité des hommes pour la tourner à leurs intérêts particuliers ; s'animer d'une jufte indignation contre l'ignorance ou la rapacité des Miniftres qui autorifent de tels défordres, tels font les devoirs de l'Hiftorien. S'il eft bien pénétré des malheurs de l'humanité dans ces circonftances funeftes, qu'il donne un libre effor à fes penfées ; elles inftruiront & intérefferont certainement fon Lecteur.

France, il fut signé un traité entre la Reine de Suède & le Roi de Prusse, auquel cette Princesse céda la ville de Stetin, les districts compris entre les rivières Oder & Pehnne, ainsi que les Isles de Wollin & Usedom. Ce Monarque, de son côté s'engagea à joindre ses efforts avec ceux du Roi de la Grande-Bretagne, pour effectuer une paix entre la Suède & le Dannemarck, à condition que le Monarque Danois rendroit à la Reine Ulrica la partie de la Poméranie dont il s'étoit emparé, & il promit aussi de payer à cette Reine deux millions de Rixdalles, en considération des cessions qu'elle lui faisoit. Le traité entre la Suède & le Dannemarck fut signé à Frédérickstadt au mois de Juin, par la médiation du Roi de la Grande-Bretagne, qui se rendit garant envers Sa Majesté Danoise pour lui assurer la possession de Slefwick. Le Roi de Dannemarck consentit à rendre la haute Poméranie, l'Isle de Rugen, la ville de Wismar, & tout ce qu'il avoit pris sur la Suède pendant la guerre, en considération de ce que Sa Majesté Suédoise renonçoit à l'exemption de

GEORGE I.
An. 1720.

droits dans le Sund & dans les deux Belts, & de ce qu'elle consentoit à payer au Roi de Dannemarck six cents mille Rixdalles.

XXV.
Le Prince de Hesse est élu Roi de Suède.

Sir Jean Norris étoit retourné dans la mer Baltique avec une forte escadre, pour donner plus de poids à la médiation du Roi George. Lorsqu'il fut arrivé à Copenhague, il écrivit au Prince Dolgorouski, Ambassadeur du Czar à la cour de Dannemarck, pour lui notifier que lui & l'envoyé du Roi à Stockholm étoient munis de pleins pouvoirs, pour agir conjointement ou séparément en qualité de Plénipotentiaires, afin de parvenir à la paix entre la Suède & la Moscovie par la voye de la médiation. Le Prince répondit que le Czar desiroit ardemment la paix & la tranquillité: mais que si Sa Majesté Britannique avoit quelques propositions à faire, il espéroit que l'Amiral l'excuseroit, s'il se dispensoit de les recevoir, d'autant qu'elles pouvoient être remises par une voye plus courte. La flotte Angloise joignit aussi-tôt celle de Suède comme auxiliaire, cependant elles n'eurent point d'occasion d'agir contre l'escadre Russe, qui

s'étoit mis en fureté. Ulrica, Reine de Suède & fœur de Charles XII. avoit époufé le Prince de Heffe, & defiroit ardemment qu'il lui fût adjoint dans l'adminiftration de la puiffance royale. Elle écrivit une lettre féparée à chacun des quatre Etats, pour les engager à lui conférer la fouveraineté, & après quelque oppofition de la part de la nobleffe, il fut élu Roi de Suède. Il envoya un de fes Officiers Généraux notifier fon élévation au Czar, qui le félicita fur fon avènement au trône, ce qui fut le commencement d'une négociation, qui fe termina par la paix, & rétablit la tranquillité dans le Nord. Au milieu de ces évènements, le Roi George partit d'Angleterre pour fes Etats d'Hanover; mais avant de fortir de la Grande Bretagne, il fe reconcilia avec le Prince de Galles par les efforts du Duc de Devonshire & de M. Walpole, qui rentrèrent en faveur & furent réunis avec le miniftère, ainfi que le Comte Cowper, le Lord Townshend, M. Methuen & M. Pulteney. Les Comtes de Dorfet & Bridgewater furent promus aux titres de Ducs:

GEORGE I
An. 1720.

Le Lord Vicomte Caſtleton fut créé Comte : Hughes Boſcaven fut fait Baron & Vicomte Falmouth, & Jean Wallop fut nommé Baron & Vicomte de Lymington.

XXVI.
Effets du projet de la mer du Sud.

Pendant que le Roi étoit à Hanover, embaraſſé dans un labyrinthe de négociations, le projet de la mer du Sud jettoit une eſpèce de délire national dans ſes Etats de la Grande Bretagne. Blunt avoit pris l'idée de ce plan ſur le fameux projet de Miſſiſſipi que Law avoit formé : qui avoit excité l'année précédente tant de fermentation en France, & avoit cauſé la ruine de pluſieurs milliers de familles de ce royaume. Cependant il y avoit quelque choſe de réel dans le projet de Law : un commerce excluſif à la Louiſiane promettoit quelques avantages : mais ce même projet fut renverſé par l'ardeur frénétique du peuple. Law fut la dupe du Régent, qui fit paſſer le peſant fardeau de quinze cents millions de dettes du Roi à la charge des ſujets, & le faiſeur de projets fut ſacrifié comme le bouc émiſſaire de l'iniquité politique. Le projet de la mer du Sud ne promettoit aucun avantage im-

portant dans le commerce. Il ne fut appuyé que sur la folie & la rapacité des particuliers, qui devinrent si aveugles & si extravagants, que Blunt avec des talents médiocres réussit à en imposer à toute une nation, & fit servir les autres directeurs d'instruments à ses vues & à celles d'un petit nombre d'associés. Lorsqu'il vit que les actions de la mer du Sud ne montoient pas suivant son attente, après que le bill eut été passé, il fit courir le bruit que Gibraltar & Port-Mahon seroient échangés pour quelques places dans le Pérou, ce qui étendroit & soutiendroit puissamment le commerce Anglois de la mer du Sud. Cette nouvelle répandue par les émissaires s'étendit comme une contagion. En cinq jours, les Directeurs ouvrirent leurs registres pour une souscription d'un million, sur le pied de trois cents livres pour chaque cent livres de capital. Des personnes de tout rang coururent en foule à cette chambre avec tant d'ardeur, que la première souscription excédoit de deux millions le fonds originaire. En peu de jours, les actions montèrent à trois cents quarante livres, &

GEORGE I. An. 1720.

les souscriptions furent vendues le double de leur premier prix. Sans entrer dans le détail de toute cette affaire, & sans expliquer le manège scandaleux dont on se servit pour faire hausser les actions & attirer les imprudents, nous remarquerons seulement que par les promesses de dividends excessifs & par d'autres infâmes artifices, les actions montèrent à mille livres, & que toute la nation fut infectée de l'esprit d'Agio à un degré surprenant. Toutes distinctions de parti, de religion, de sèxe, de caractère & de circonstances furent anéanties par ce tourbillon universel, ou par quelque projet pécuniaire. Le jardin de la bourse fut rempli d'un concours étonnant d'hommes d'Etat & d'Ecclésiastiques, d'Anglicans & de Non-conformistes, de Whigs & de Tories, de Médecins, de Jurisconsultes, de Négociants, & même d'une multitude de femmes. Toutes les autres professions & tous les emplois furent totalement négligés : l'attention du peuple se tourna uniquement vers ce projet, & vers d'autres aussi chimériques, auxquels on donna le nom de Bouteilles de Savon (Bubbles).

Il se formoit chaque jour de nouvelles compagnies soutenues par la première noblesse du royaume. Le Prince de Galles fut nommé Gouverneur de la Compagnie du cuivre Gallois. Le Duc de Chandois parut à la tête de celle des bâtiments d'York, le Duc de Bridgewater en forma une troisième pour bâtir des maisons à Londres & à Westminster. Il y eut bien cent projets semblables qui furent mis à éxécution à la ruine de plusieurs milliers. Les sommes qu'on se proposoit de lever par ces expédients montoient à trois cents millions sterling, ce qui excedoit la valeur de toutes les terres d'Angleterre. La nation fut tellement enyvrée par cet esprit de tout risquer, que le peuple devint la proye de la plus grossière illusion. Un obscur faiseur de projets prétendit en avoir formé un très avantageux, que cependant il n'expliquoit pas; publia des propositions pour des souscriptions, promettant que dans un mois il en mettroit au jour les particularités: en même temps il déclara que toute personne qui payeroit deux guinées seroit inscrite pour une souscription de cent livres, qui chaque

GEORGE I. An. 1720.

année produiroit la même somme. En une matinée, cet avanturier reçut mille de ces souscriptions, & l'après-midi il partit pour un autre royaume. Le Roi avant son départ avoit fait publier une proclamation contre ces projets qui n'étoient point autorisés par les loix. Les Lords Justiciers mirent ensuite au néant toutes les pétitions qui furent présentées pour des chartres & des patentes, & le Prince de Galles renonça à la compagnie dont il avoit été élu Gouverneur. Le projet de la mer du Sud fit monter à un tel degré le torrent de l'avidité & de l'extravagance, que le plus grand nombre des directeurs en furent entraînés contre leur propre sentiment & leur inclination: mais ce furent toujours Blunt & ses complices qui dirigèrent le courant.

XXVII. Le faux éclat s'évanouit.

L'infatuation dura jusqu'au huit (dix-neuf) de Septembre, que les actions commencèrent à tomber. Ce fut alors que quelques-uns de ceux qui avoient tout risqué commencèrent à se réveiller de leur délire. Le nombre des vendeurs augmentoit tous les jours. Le vingt-neuf du mème mois (dix Octobre) les actions tombè-

rent à cent cinquante : plusieurs gros orfèvres & banquiers qui avoient emprunté des sommes considérables sur ces actions, furent obligés d'arrêter leurs payements & de se cacher. Le reflux de cette marée impétueuse fut si violent, qu'il renversa tout ce qu'il rencontra en son chemin : & un nombre infini de familles furent englouties dans cet abyme. Le crédit public éprouva un choc terrible : la fermentation la plus dangereuse échauffa toute la nation, & l'on n'entendoit de toutes parts que les cris de la douleur, de l'avarice trompée & du désespoir. Plusieurs des principaux membres du ministère étoient entrés très avant dans ces complots frauduleux. Lorsqu'ils virent que le prix des actions diminuoit de jour en jour, ils employèrent pour soutenir le crédit de la compagnie de la mer du Sud toute leur influence auprès de la banque. Cette corporation consentit, quoique ce fût avec grande répugnance, à souscrire les actions de la Compagnie évaluées à quatre cent pour cent, à la somme de trois millions cinq cents mille livres, que la Compagnie devoit remettre à la banque le jour de la No-

GEORGE I.
An. 1720.

tre Dame & à la Saint-Michel de l'année suivante. On ouvrit des regiſtres à la banque pour former des ſouſcriptions qui ſoutinſſent le crédit public, & l'on y apporta des ſommes conſidérables. Par cet expédient, les actions remontèrent, & ceux qui l'avoient imaginé ſaiſirent cette occaſion de réaliſer; mais les banqueroutes des orfèvres & de la compagnie des fourbiſſeurs après la chute des actions de la mer du Sud, causèrent un tel diſcrédit à la banque, qu'elle n'avoit pas encore reçu les ſouſcriptions quand elle fut obligée de payer. Alors les actions de la compagnie de la mer du Sud retombèrent, & les directeurs de la banque ſe trouvant en danger d'être enveloppés dans la ruine de cette compagnie, renoncèrent à des conditions qu'ils n'étoient pas obligés de remplir. Tous les expédients étant épuiſés, & les clameurs du peuple augmentant de jour en jour, on envoya des exprès à Hanover, pour repréſenter au Roi l'état de la nation, & pour le preſſer de revenir. Ces circonſtances lui firent raccourcir le temps qu'il avoit compté paſſer en Allemagne, & il arriva

en Angleterre le onze (vingt-deux) Novembre.

GEORGE I. An. 1720.

XXVIII. Committé secret établi par la chambre des Communes.

Le Parlement s'étant assemblé le huit (dix-neuf) de Décembre, Sa Majesté lui marqua son chagrin du tour malheureux que les affaires avoient pris, qui avoit tant altéré le crédit public dans le royaume, & il marqua aux Communes le plus ardent desir, pour qu'elles prissent en considération les moyens les plus prompts & les plus efficaces pour rétablir le crédit national, & le fixer sur un fondement inébranlable. La chambre Basse étoit trop intéressée dans cette calamité publique pour différer d'y donner toute son attention. Les membres parurent oublier toute distinction de partis, & travaillèrent à l'envi les uns des autres à établir une recherche qui pût faire rendre justice à la nation. Il fut ordonné aux directeurs de produire un détail circonstancié de toute leur conduite. Sir Joseph Jekyll proposa, qu'on choisît un committé pour examiner les particularités de toute cette affaire. M. Walpole qui étoit alors Trésorier Général des troupes, observa que cette méthode prolonge-

GEORGE I. An. 1720.

roit la recherche, pendant que le crédit public qui étoit expirant se perdoit totalement. Il dit à la chambre qu'il avoit formé un projet pour le rétablir ; mais qu'avant d'en communiquer le plan, il desiroit savoir si les souscriptions des dettes & des charges publiques, les souscriptions pécuniaires & les autres traités faits avec la compagnie de la mer du Sud demeureroient subsistants. Après un très vif débat, la question passa à l'affirmative avec cette addition : » A » moins qu'on n'y fît des change- » ments à l'avantage & au soulage- » ment des propriétaires par une as- » semblée générale de la compagnie » de la mer du Sud, ou qu'il y fût » dérogé par un jugement rendu sui- » vant les loix ». Le lendemain Walpole présenta son projet, qui étoit de faire entrer neuf millions des actions de la mer du Sud dans la banque d'Angleterre, & pareille somme dans la Compagnie des Indes Orientales sous certaines conditions. La chambre vota, qu'on recevroit les propositions de la banque & des deux compagnies. Lorsqu'elles les eurent remises, les Communes votèrent,

qu'un

qu'un transport de neuf millions du fonds capital de la compagnie de la mer du Sud, dans le fonds capital de la banque, & de pareille somme dans celui de la Compagnie des Indes, comme il étoit proposé par ces compagnies, contribueroit beaucoup à rétablir le crédit public. Il fut dressé un bill conforme à ces résolutions; il passa dans les deux chambres, & reçut le consentement royal. On donna la forme de loi à un autre bill, pour défendre au Sous-Gouverneur, au Député-Gouverneur, aux Directeurs, au Trésorier, au Sous-Trésorier, au Caissier, au Secrétaire, & à tous ceux qui tenoient les comptes de la compagnie de la mer du Sud de sortir du royaume jusqu'à la fin de la session suivante du Parlement, & pour qu'ils donnassent un état de leurs biens & effets, afin d'empêcher qu'ils ne les pussent détourner ou aliéner. On choisit au scrutin un committé secret, pour examiner tous les livres, papiers & affaires relatives à l'éxécution de l'acte de la mer du Sud.

XXIX. Recherches faites par les

Les Lords ne furent pas moins ardents que les Communes à la

GEORGE I. An. 1720. deux chambres.

poursuite de cette recherche, quoique plusieurs membres des deux chambres fussent coupables d'être entrés dans l'infamie de cette odieuse affaire. Le Comte Stanhope dit, que les biens des criminels, soit Directeurs ou non Directeurs, devoient être confisqués pour réparer les pertes publiques. Il fut secondé par le Lord Carteret, & même par le Comte de Sunderland. Le Duc de Wharton déclara, qu'il abandonneroit son meilleur ami, s'il le trouvoit coupable. Il observa que la nation avoit été pillée de la manière la plus insigne & la plus évidente, & qu'on devoit trouver & punir les criminels sans aucun égard pour les personnes. Le sous-gouverneur, le député-gouverneur, les directeurs & les officiers de la compagnie de la mer du Sud, furent éxaminés à la barre de la chambre. Ensuite on passa un bill pour les déclarer incapables de remplir aucune place, soit dans cette compagnie, soit dans celle des Indes orientales, soit dans la banque d'Angleterre. On éxamina aussi trois Courtiers qui firent des découvertes importantes. Knight, Trésorier de

la compagnie de la mer du Sud, qui étoit inſtruit de tous les ſecrets de cette affaire, ſe retira au continent. Il fut publié une proclamation pour le faire arrêter, & un autre pour empêcher aucun des Directeurs de ſortir du royaume. Le committé ſecret déclara à la chambre des Communes, qu'il avoit déja découvert une ſuite d'infamies & de fraudes les plus honteuſes, que l'Enfer pût inventer pour ruiner une nation; qu'elles ſeroient miſes en temps convenable devant la chambre; mais qu'auparavant le committé penſoit qu'il étoit abſolument néceſſaire de s'aſſurer des perſonnes de quelques-uns des Directeurs & principaux Officiers de la compagnie de la mer du Sud, ainſi que de ſaiſir tous leurs papiers. On donna auſſi-tôt un ordre pour s'aſſurer des livres & des papiers de Knight, Surman & Turner. On mit en priſon Sir George Caſwel, Sir Jean Blunt, Sir Jean Lambert, Sir Jean Fellows & M. Grigsby. On chaſſa de la chambre Sir Théodore Janſen, M. Sauwbridge, Sir Robert Chapelain & M. Eyles, qui furent auſſi arrêtés. M. Aiſlabie réſigna ſes

GEORGE I. An. 1720.

GEORGE I. An. 1720.

emplois de Chancelier de l'Echiquier & de Lord de la tréforerie : enfin on donna des ordres pour ôter à tous les Direćteurs de la compagnie de la mer du Sud les places qu'ils poffédoient dans le gouvernement.

XXX. Mort du Comte Stanhope & de M. Craggs, Secrétaires d'Etat.

An. 1721.

Les Lords dans le cours de leur examen découvrirent qu'il avoit été donné un grand nombre d'aćtions de la compagnie de la mer du Sud à diverfes perfonnes de l'adminiftration, & de la chambre des Communes, pour qu'elles contribuaffent à faire paffer l'aćte en faveur de cette compagnie. La chambre vota auffitôt, que cette pratique étoit une des plus notoires & des plus dangereufes efpèces de corruption; que les Direćteurs de la compagnie de la mer du Sud avoient fait vendre un grand nombre de leurs aćtions au profit de cette compagnie, lorfqu'elles étoient à un très haut prix, fous prétexte de les faire foutenir à ce taux exceffif, & qu'en même temps plufieurs des Direćteurs & des officiers avoient clandeftinement vendu leurs propres aćtions à la compagnie; que ces Direćteurs & officiers s'étoient par ces pratiques rendus cou-

pables d'une fraude notoire & de violation de confiance, & que cette conduite étoit cause en grande partie des malheureux dérangements des affaires ; qui avoit tant influé sur le crédit public. Il fut aussi pris un grand nombre d'autres résolutions contre cette infame confédération, dans lesquelles cependant on confondit l'innocent avec le coupable. Sir Jean Blunt ayant refusé de répondre à quelques articles d'interrogation, il s'éleva un violent débat sur la manière dont il devoit être traité. Le Duc de Wharton observa, que le gouvernement des meilleurs Princes devenoit quelquefois insuportable pour leurs sujets, par la faute des mauvais Ministres : il rapporta l'éxemple de Séjan, qui divisa la famille Impériale, & rendit le règne de Claude odieux aux Romains. Le Comte Stanhope jugeant que cette réfléxion tomboit sur lui, fut saisi d'un transport de fureur. Il entreprit de justifier le ministère, & parla avec tant de véhémence, qu'elle lui occasionna un violent mal de tête, ce qui l'obligea de se retirer. Il eut de fortes évacuations, & parut se mieux

GEORGE I. An. 1721.

porter : mais le lendemain au soir son mal se tourna en léthargie, & elle fut suivie d'une suffocation qui le fit expirer en un instant. Le Roi regretta beaucoup ce Ministre favori, dont la mort étoit ce qui pouvoit arriver de plus fâcheux dans une circonstance aussi critique, & il nomma le Lord Townshend pour remplir sa place de Secrétaire d'Etat. L'autre Secrétaire M. Craggs ne survécut que peu de jours au Comte Stanhope, & il mourut de la petite vérole le seize (vingt-sept) de Février. Knight caissier de la compagnie de la mer du Sud, fut arrêté à Tillemont par la vigilance de M. Gandot, Secrétaire de M. Leathes, Résident de la Grande-Bretagne à Bruxelles, & il fut confiné dans la citadelle d'Anvers. On avoit demandé à la cour de Vienne qu'il fût remis aux personnes qu'on nommeroit pour le recevoir : mais il trouva moyen d'intéresser les Etats de Brabant en sa faveur. Ils insistèrent sur le privilège qui leur étoit accordé par une chartre, que toute personne arrêtée pour quelque crime dans le Brabant, ne pourroit être jugée dans un autre

pays. La chambre des Communes marqua son indignation de ce prétexte frivole. On fit de nouvelles instances auprès de l'Empereur, & pendant ce temps Knight s'échapa de la citadelle d'Anvers.

XXXI. Les biens des Directeurs de la compagnie de la mer du Sud sont confisqués.

Le committé du secret trouva, qu'avant d'avoir reçu aucune souscription, les Directeurs avoient disposé d'un fond fictice d'actions, montant à cinq cents soixante & quatorze mille livres, pour faciliter la passation du bill. Une grande partie avoit été distribuée entre le Comte de Sunderland, M. Craggs l'aîné, la Duchesse de Kendal, la Comtesse de Platen, & ses deux nièces, le Secrétaire d'Etat M. Craggs & M. Aislabie, Chancelier de l'Echiquier. En conséquence du rapport du committé, la chambre prit des résolutions sévères, mais justes, contre les Directeurs & les Officiers de la compagnie de la mer du Sud, & l'on prépara un bill pour secourir les malheureux. M. Stanhope, l'un des Secrétaires de la Trésorerie, ayant été chargé dans le rapport d'avoir un grand nombre d'actions & de souscriptions, demanda qu'il lui

GEORGE I. An. 1721.

fût permis de se justifier. Sa requête fut répondue favorablement, & l'affaire ayant été discutée, il fut déchargé à la pluralité de trois voix. Knight avoit retiré pour le Comte de Sunderland cinquante mille livres en actions. Une grande partie de la chambre entra avec ardeur dans cette recherche, ce qui fut suivi d'une violente dispute. Toute la force du ministère se réunit pour sa défense, & il fut déclaré innocent par le plus grand nombre : mais la nation en général ne fut pas du même sentiment. Il résigna sa place de premier Commissaire de la Trésorerie, qui fut donnée à M. Robert Walpole; cependant il conserva toujours la confiance de son maître. A l'égard de M. Aislabie, l'évidence parut si forte contre lui que les Communes votèrent, qu'il avoit travaillé à l'éxécution du projet destructeur de la mer du Sud, dans la vue d'en retirer un profit exorbitant, & avoit concouru avec les Directeurs dans leurs pratiques pernicieuses à la ruine du crédit public. Il fut chassé de la chambre & mis à la tour. M. Craggs l'aîné mourut de léthargie avant de

recevoir la censure de la chambre. Cependant il fut voté qu'il avoit été un complice notoire de Robert Knight, & de quelques-uns des Directeurs dans leurs scandaleuses pratiques, & en conséquence il fut ordonné que tous les biens qui étoient passés en sa possession depuis le premier Décembre de l'année précédente, seroient appliqués à secourir les malheureux qui avoient perdu dans la compagnie de la mer du Sud. Les Directeurs, pour obéir à l'ordre de la chambre, donnèrent l'inventaire de leurs biens, qui furent confisqués par acte du Parlement, pour servir au dédommagement des pertes souffertes par la compagnie, sauf quelques parties qu'on décida qui seroient accordées à chacun de ces Directeurs suivant sa conduite & les circonstances.

GEORGE I. An. 1721.

Oldmixon. Annals. Hist. Reg. Polit. state. Deb. in Parl. Tindal.

XXXII. Conduite de la chambre des Communes au sujet de la compagnie de la mer du Sud.

Les coupables ayant été ainsi punis par la confiscation de leurs biens, la chambre tourna son attention sur les moyens de réparer les maux que ce projet avoit produits. Cette entreprise étoit très difficile, à cause des intérêts compliqués de ceux qui étoient engagés dans la compagnie

GEORGE I. An. 1721.
de la mer du Sud, ce qui rendoit impoſſible d'en ſoulager quelques-uns autrement qu'au dépens des autres. On prit pluſieurs réſolutions très ſages, qui furent préſentées au Roi dans une adreſſe, où les Communes lui expoſoient les motifs de leur conduite. Le vingt-neuf de Juillet (neuf Août) le Parlement fut prorogé ſeulement pour deux jours. Sa Majeſté ſe rendit enſuite à la chambre des Pairs, & déclara, qu'elle avoit raſſemblé les chambres auſſi promptement, pour qu'elles repriſſent en conſidération l'état du crédit public. Les Communes préparèrent auſſi-tôt un bill ſur les réſolutions qu'elles avoient priſes. Tout le fond capital des actions à la fin de l'année mil ſept cent vingt montoit à environ trente-ſept millions huit cents mille livres. Les actions appartenantes aux différents propriétaires, ne montoient qu'à vingt-quatre millions cinq cents mille livres, & le ſurplus appartenoit à la compagnie en corps. Ce ſurplus étoit le profit provenu de l'exécution du projet de la mer du Sud, & le bill ordonnoit qu'il en ſeroit payé ſept millions à l'avanta-

ge du public. Il fut encore ordonné par cet acte, qu'il seroit fait diverses adjonctions aux actions possédées par les particuliers, outre le droit qu'ils avoient sur celles de la compagnie en corps; qu'il y auroit une distribution particulière d'actions, montant à deux millions deux cents mille livres, & qu'en remettant cinq millions sur les sept qui devoient être payés à l'avantage du public, il y en auroit deux d'anéantis sur le capital. Il fut aussi réglé, qu'après ces distributions, le reste du fonds capital d'actions seroit partagé entre tous les propriétaires. Le dividend montoit à trente-trois livres six shelings huit sols pour cent, & la compagnie se trouvoit privée de huit millions neuf cents mille livres. Elle avoit prêté plus de onze millions en actions non rachetables, & le Parlement en déchargea tous les débiteurs, au moyen d'un payement de dix pour cent. La perte de la compagnie sur cet article fut de plus de six millions neuf cents mille livres, d'autant que plusieurs débiteurs refusèrent de faire aucun payement. Les propriétaires des actions se plai-

GEORGE I. An. 1721.

gnirent fortement de ce qu'on les dépouilloit de deux millions, & par la suite le Parlement fit revivre la somme qui avoit été anéantie. Pendant que cette affaire étoit en agitation, il fut présenté à la chambre des pétitions de comtés, villes & bourgs de toutes les parties du royaume, pour demander justice contre la fraude des Directeurs. On publioit tous les jours de pamphlets & des papiers à ce sujet, ensorte que toute la nation parut animée du plus vif ressentiment : mais par la conduite sage & vigoureuse du Parlement, la compagnie de la mer du Sud fut bientôt en état de remplir ses engagements envers le public : la fermentation du peuple s'appaisa, & le crédit de la nation fut rétabli.



CHAPITRE III.

§. I. *Bill contre l'athéïsme & la licence des mœurs remis à long terme.* §. II. *Fin de la session.* §. III. *Alliance entre la Grande-Bretagne, la France & l'Espagne.* §. IV. *Peste à Marseille.* §. V. *Débats dans la chambre des Lords au sujet de M. Law le faiseur de projets.* §. VI. *Sentiments de quelques Lords au sujet de la guerre avec l'Espagne.* §. VII. *Pétition des Quakers. Le Parlement est dissous.* §. VIII. *Bruits d'une conspiration. L'Evêque de Rochester est mis à la tour.* §. IX. *Nouveau Parlement.* §. X. *Déclaration du Prétendant.* §. XI. *Rapport du committé secret.* §. XII. *Bill de peine & châtiment contre l'Evêque de Rochester.* §. XIII. *Il est dépouillé de son évêché & condamné à un exil perpétuel.* §. XIV. *Procédures contre ceux qui avoient part à la loterie d'Harburgh.* §. XV. *Affaires du continent.* §. XVI. *Clameurs en Irlande au sujet de la monnoie de*

Wood. §. XVII. *Mort du Duc d'Orleans.* §. XVIII. *Acte pour diminuer les dettes publiques.* §. XIX. *Philippe, Roi d'Espagne, abdique la couronne.* §. XX. *Abus dans la Chancellerie.* §. XXI. *Procès du Comte de Macclesfield.* §. XXII. *Débats au sujet des dettes de la liste civile.* §. XXIII. *Bill en faveur du dernier Lord Bolingbroke.* §. XXIV. *Traité d'alliance entre les cours de Vienne & de Madrid.* §. XXV. *Traité d'Hanover.* §. XXVI *Il est approuvé en Parlement.* §. XXVII. *Tumultes en Ecosse au sujet de la taxe sur la drêche.* §. XXVIII. *On envoie une petite escadre dans la mer Baltique.* §. XXIX. *Expédition de l'Amiral Hosier aux Indes Occidentales.* §. XXX. *Disgrace du Duc de Ripperda.* §. XXXI. *Substance de la harangue du Roi au Parlement.* §. XXXII. *Débats dans la chambre des Lords au sujet de la prochaine rupture avec l'Empereur & l'Espagne.* §. XXXIII. *Mémoire de M. Palms, Résident de l'Empereur à Londres.* §. XXXIV. *Conventions avec la Suède & le Hesse-Cassel.* §.

XXXV. *Vote de crédit.* §. XXXVI. *Siège de Gibraltar par les Espagnols.* §. XXXVII. *Préliminaires de paix.* §. XXXVIII. *Mort & portrait de George I. Roi de la Grande-Bretagne.*

GEORGE I. An. 1721.

I. Bill contre l'athéisme & la licence des mœurs remis à long terme.

PENDANT l'infatuation que produisit cet infâme projet, le luxe, le vice & la débauche furent poussés jusqu'à l'extravagance. Les agioteurs enyvrés de leurs richesses imaginaires, se nourrissoient des mets les plus exquis, & achetoient les vins les plus rares qu'on pouvoit apporter dans le royaume. Privés de gout & de discernement, ils vouloient avoir les meubles, les équipages & les habillements les plus somptueux. Ils satisfaisoient leurs passions criminelles jusqu'aux excès les plus scandaleux ; leurs discours étoient le langage de l'orgueil, de l'insolence & de la plus ridicule ostentation : ils affectoient de mépriser la religion & les mœurs, & sembloient défier le ciel même. Le Comte de Nottingham se plaignit dans la chambre des Lords de l'accroissement de l'athéisme, de la profanation & de

GEORGE I. An. 1721.

la licence des mœurs, & l'on dressa un bill contre le blasphême & la profanation. Il contenoit plusieurs articles qui sembloient destinés à restraindre la liberté accordée aux Nonconformistes par les loix passées dans la dernière session, ce qui fut cause qu'il éprouva de violentes oppositions. Il fut soutenu par l'Archevêque de Cantorbery, le Comte de Nottingham, les Lords Bathurst & Trevor, les Evêques de Londres, Winchester, Litchfield & Coventry. L'un d'entr'eux dit qu'il croyoit fermement que la calamité actuelle occasionnée par le projet de la mer du Sud étoit un jugement de Dieu, à cause des blasphêmes & profanations de la nation. Le Lord Onslow répondit: » Que ce noble Pair devoit » être un grand pécheur, puisqu'il » avoit tant perdu par le projet de la » mer du Sud ». Le Duc de Wharton qui s'étoit rendu fameux par son esprit & par ses débauches, dit qu'il n'étoit pas insensible à l'opinion commune que la ville avoit de lui, & qu'il saisiroit cette occasion de se justifier, en déclarant qu'il étoit bien éloigné d'être le patron du blasphê-

me ou l'ennemi de la religion : que cependant il ne pouvoit s'empêcher de s'oppofer au bill ; parce qu'il le croyoit contraire aux Saintes Ecritures. Enfuite tirant une vieille bible de fa poche, il remarqua plufieurs paffages des Epîtres de Saint Pierre & de Saint Paul, en conféquence defquels il conclut que le bill devoit être rejetté. Le Comte de Peterborough déclara qu'il étoit bien pour un Roi Parlementaire ; mais qu'il ne vouloit pas avoir un Dieu de la main du Parlement, non plus qu'une religion, & que fi la chambre fe déclaroit pour une de cette efpèce, il iroit à Rome, & feroit fes efforts pour être nommé Cardinal, d'autant que pour traiter de pareilles affaires, il préféreroit d'être affis dans le Conclave plutôt qu'avec leurs Seigneuries. Après un violent débat, le bill fut remis à longs-jours à la très grande pluralité des voix.

II. Fin de la feffion.

La faifon étoit fort avancée avant que les fecours fuffent accordés ; enfin ils furent votés, mais non avec cette ardeur & cette marque de bonne volonté que le plus grand nombre avoit coutume de faire pa-

GEORGE I. An. 1721.

roître en de semblables occasions. Le seize (vingt-six) de Juin, le Roi fit savoir par un message à la chambre des Communes, qu'il avoit consenti à payer un subside à la couronne de Suède, & qu'il espéroit que la chambre le mettroit en état de remplir cet engagement. Les chefs de l'opposition prirent feu à cette déclaration. Ils demandèrent à être instruits si ce subside qui montoit à soixante & douze mille livres devoit être payé à la Suède au-delà des dépenses pour entretenir une forte escadre dans la mer Baltique. Le Lord Molesworth observa, que par notre dernière conduite, nous étions devenus les alliés de toutes les puissances, & le jouet de tous nos alliés, puisque nous étions obligés de les bien payer pour leur assistance. Il soutint que les traités qu'on avoit faits en différents temps avec la Suède étoient inconséquents & contradictoires : que nos derniers engagements avec cette couronne étoient contraires aux traités subsistants avec le Dannemarck, & directement opposés aux mesures précédemment prises avec le Czar de Moscovie. Il

dit que pour engager ce Monarque à céder ce qu'il avoit gagné dans le cours de la guerre, le Roi de Prusse devoit abandonner Stetin, & que l'Electeur de Hanover devoit rendre Bremen & Verden: qu'après tout l'Angleterre n'avoit aucun intérêt à démêler avec les affaires de l'Empire: que notre commerce dans la mer Baltique ne nous donnoit que très peu & peut-être aucun avantage, excepté pour en tirer ce qui étoit nécessaire à la marine. Il avoua que les chanvres étoient d'une grande nécessité, particulièrement dans la conjoncture actuelle; mais il insista à soutenir que si l'on encourageoit, comme on devroit le faire, nos plantations en Amérique, nous en serions fournis à un prix beaucoup moindre que ceux qui nous venoient de la Suède ou de la Norvège. Malgré toutes ces raisons, le subside de Suède fut accordé; mais trois semaines après, la complaisance du Parlement fut encore mise à une autre épreuve. Le Roi fit dire aux Communes par un second message, que les dettes de la liste civile montoient à cinq cents cinquante mille livres, &

George I. An. 1721.

que Sa Majesté espéroit qu'elles lui donneroient pouvoir de lever cette somme sur son revenu, proposant de la reprendre sur la liste civile, & de la faire rentrer par une déduction sur les gages & appointements des officiers, & sur les pensions & autres payements que faisoit la couronne. On passa un bill à ce sujet après une très vive opposition, & l'on passa aussi un acte pour un pardon général. Le dix (vingt & un) d'Août, le Roi termina la session par une harangue, dans laquelle il marqua la plus grande compassion pour les innocents, & la plus grande indignation contre les coupables, dans l'affaire de la mer du Sud. Ces protestations furent jugées nécessaires pour sa propre justification, d'autant que quelques personnes le soupçonnoient de ne pas être bien net de toutes liaisons avec les inventeurs du système; pensoient que c'étoit à sa sollicitation que l'Empereur avoit refusé de livrer Knight, & croyoient qu'il favorisoit les directeurs & leurs complices.

III. Alliance entre la Grande-

Les Lords Townshend & Carteret furent alors nommés Secrétaires

d'Etat, & le Comte d'Ilay fut revêtu de l'office de Lord Garde du Sceau privé d'Ecosse. Au mois de Juin, le traité de paix entre la Grande-Bretagne & l'Espagne fut signé à Madrid. Les parties contractantes s'engagèrent à se rendre mutuellement tous les effets saisis & confisqués de part & d'autre. Le Roi d'Angleterre en particulier, promit de restituer tous les vaisseaux de la flotte Espagnole, qui avoient été pris dans la Méditerrannée, ou d'en rendre la valeur s'ils étoient vendus. Il promit aussi par un article secret, de ne plus prendre aucune part aux affaires d'Italie, & le Roi d'Espagne fit une cession absolue de Gibraltar & de Port-Mahon. En même temps il fut conclu une alliance défensive entre la Grande-Bretagne, la France & l'Espagne. Toutes les difficultés qui pouvoient rester furent renvoyées au congrès qu'on devoit tenir à Cambrai, dans l'espérance d'affermir une paix générale, en terminant tous les différents entre l'Empereur & Sa Majesté Catholique. Cependant les trois puissances de la Grande-Bretagne, la France & l'Espagne, s'engagèrent en vertu du traité qu'elles contrac-

GEORGE I. An. 1721.

Bretagne, la France & l'Espagne.

toient, à accorder au Duc de Parme une protection particulière pour la conservation de ses droits & territoires, & pour le soutien de sa dignité. Il fut aussi stipulé, que les États-Généraux seroient invités à accéder à cette alliance. On ouvrit le congrès à Cambrai; mais les demandes de part & d'autre furent si hautes, qu'il ne put avoir aucun effet. Vers le même temps fut conclue la paix entre la Russie & la Suède, sous les conditions, que le Czar conserveroit la Livonie, l'Ingrie, l'Estonie, une partie de la Carelie, & le territoire de Wyburg, Riga, Revel & Narva, en rendant une partie de la Finlande, & payant deux millions de rixdalles au Roi de Suède. L'animosité personnelle sembloit augmenter entre le Roi George & le Czar. Bastagif, Résident de Russie à Londres, présenta un mémoire, qui contenoit des expressions peu mesurées, & il eut ordre de sortir en quinze jours du royaume. Le Czar publia à Petersbourg une déclaration, dans laquelle il se plaignoit de cet outrage, & disoit que naturellement il auroit dû l'engager

à user de représailles ; mais qu'il voyoit que cela n'avoit aucun rapport à l'Angleterre, & ne regardoit que les intérêts de Hanover, & que par cette raison, il ne vouloit pas que la nation Angloise souffrît d'une injustice à laquelle elle n'avoit aucune part. En conséquence, il continua à lui accorder toutes sortes de suretés, & la liberté de commercer dans tous ses Etats. Pour terminer cet étrange tissu de négociations, le Roi George conclut un traité avec les Mores d'Afrique, ce qui occasionna de grandes plaintes de la part des Espagnols.

IV. Peste à Marseille.

Le Pape Clément XI. mourut dans le cours de cette année, & la Princesse de Galles accoucha d'un fils, qui fut baptisé sous le nom de Guillaume-Auguste, actuellement Duc de Cumberland. Il y avoit alors une peste furieuse à Marseille., & l'on publia une proclamation, pour défendre à toutes personnes qui viendroient de quelque partie de France entre la Biscaye & Dunkerque, d'entrer en Angleterre sans un certificat de santé. On prit encore d'autres précautions pour se garantir de

GEORGE I. An. 1721.
la contagion. Il avoit été passé dans la session précédente un acte du Parlement, pour prévenir l'infection, en ordonnant de bâtir des maladreries, où l'on pût transporter toutes les personnes infectées, & toutes celles des familles qui le pourroient être, & de faire des tranchées & des lignes autour de toute ville, bourg ou place quelconque, attaquée de l'infection. Le Roi dans sa harangue à l'ouverture de la session, le dix-neuf (trente Octobre) fit part au Parlement de la pacification du Nord, par la conclusion du traité entre la Moscovie & la Suède. Il demanda aux Communes, qu'elles prissent en considération les moyens de diminuer les droits sur les marchandises d'importation, dont on se servoit dans les manufactures du royaume. Il observa que la nation pouvoit être pourvue de ce qui étoit nécessaire pour la marine, en le tirant de nos propres colonies de l'Amérique septentrionale; & qu'en les employant à une branche aussi avantageuse de commerce, ce seroit le moyen de les détourner d'établir des manufactures, qui pourroient nuire à celles

les de la Grande-Bretagne. Il marqua combien il desiroit par rapport aux subsides, que ses sujets pussent retirer quelque bénéfice immédiat, des circonstances actuelles des affaires étrangères, & il recommanda fortement à leur considération, les moyens de prévenir la peste, particulièrement en empêchant efficacement la contrebande.

V. Débats dans la chambre des Lords au sujet de M. Law le faiseur de projets.

Un des premiers objets qui attira l'attention de la chambre haute, fut Law le fameux faiseur de projets. Le ressentiment du peuple par rapport à celui du Mississipi l'avoit obligé de quitter la France. Il s'étoit retiré en Italie, où l'on dit qu'il visita le Prétendant à Rome. Il passa ensuite à Hanover, & retourna en Angleterre par la mer Baltique, sur la flotte que commandoit Sir Jean Norris. Le Roi le favorisa d'une audience secrette : il tint table ouverte, & fut visité d'un grand nombre de personnes de la première qualité. Le Comte Coningsby représenta dans la chambre des Lords, qu'il ne pouvoit s'empêcher d'avoir quelque jalousie contre un homme qui avoit causé tant de mal à un royaume voi-

GEORGE I. An. 1721.
fin ; qui étoit d'une richesse immense, & pouvoit occasionner de grands troubles dans la nation, en s'accordant avec des gens réduits au désespoir, pour avoir été envélopés dans les calamités qui avoient suivi l'imitation fatale de ses pernicieux projets. Il observa que cet homme étoit d'autant plus dangereux, qu'il avoit renoncé à l'affection naturelle envers son pays, à la fidélité envers son légitime Souverain, & à sa religion, puisqu'il s'étoit fait Catholique Romain. Le Lord Carteret répondit, que M. Law avoit eu le malheur, quelques années auparavant, de tuer en duel un Gentilhomme; que depuis il avoit obtenu sa grace par la clémence du Roi, & que les poursuites des parents du défunt étant cessées, il étoit venu pour profiter du pardon de Sa Majesté. Il ajouta qu'aucune loi n'obligeoit un Anglois de demeurer hors de sa patrie, & que M. Law. étant sujet de la Grande-Bretagne, il n'étoit pas même au pouvoir du Roi de l'empêcher d'y revenir. * Après quelques disputes,

* Je crois que le Lord Carteret se trompoit en cette occasion, & qu'un Monarque

cette affaire fut abandonnée, & ce grand faiseur de projets obtint son pardon dans la cour du Banc-du-Roi, suivant la forme ordinaire.

GEORGE I. An. 1721.

VI. Sentiments de quelques Lords au sujet de la guerre avec l'Espagne. An. 1722.

Les Ministres s'étoient assurés de la pluralité des voix dans les deux chambres, ce qui les mettoit en état de tout emporter sans trouver de difficultés. Ils avoient attiré quelques chefs de l'opposition dans leurs mesures, entr'autres le Lord Harcourt qui fut créé Vicomte, & gratifié d'une pension de quatre mille

a toujours le droit d'empêcher un sujet dangereux de rentrer dans son royaume, particulièrement lorsqu'il a formé des liaisons aussi fortes que celle de Law en pays étranger. Il seroit sans doute plus régulier de ne jamais éxiler un sujet hors de sa patrie qu'en suivant les règles de la justice ordinaire : mais combien d'hommes, sur-tout dans un grand état, sont notoirement des pestes publiques, quoiqu'ils aient assez d'adresse pour ne paroître coupables d'aucun des crimes punissables par les loix ? Si l'on ôte cette prérogative au Souverain, le nom de Roi ne sera plus qu'un vain titre, & les monarchies les mieux établies retomberont dans tous les inconvénients des républiques, beaucoup plus dangereux sans doute que quelques abus passagers du pouvoir dans un gouvernement mixte, tel que celui d'Angleterre.

GEORGE I. An. 1722.

livres. Cependant ils ne purent fermer la bouche au plus petit nombre, qui conserva toujours le privilège de se plaindre. Il s'éleva de grands débats au sujet de la dette de la marine, qui étoit montée à un million sept cents mille livres. Quelques membres des deux chambres soutinrent qu'une dépense aussi extraordinaire ne pouvoit être pour le service immédiat de la Grande-Bretagne, mais probablement pour conserver des acquisitions étrangères. Les Ministres répondirent, que près des deux tiers de cette dette avoient été contractés sous le dernier règne, & le Parlement convint de ce qu'ils avançoient. Il étoit vrai cependant que la dette de la marine avoit augmenté sans nécessité, parce qu'on avoit payé des gens de mer pendant l'hiver, & envoyé des flottes tant dans la Méditerranée que dans la mer Baltique, pour soutenir les intérêts de l'Allemagne. Le Duc de Wharton proposa, que le traité avec l'Espagne fût mis devant la chambre. Le Comte de Sunderland dit, qu'il contenoit un article secret que le Roi d'Espagne desiroit qui ne fût pas ren-

du public, jusqu'à ce qu'on eût discuté le traité de Cambrai. La proposition du Duc fut mise en question & rejettée. Le Comte de Strafford dit, que de même que la guerre avec l'Espagne avoit été entreprise sans nécessité, & sans que cette puissance se la fût justement attirée ; de même la paix avoit été conclue sans qu'on en retirât aucun bénéfice ou avantage ; que contre les loix des nations, la flotte Espagnole avoit été attaquée sans aucune déclaration de guerre, dans le temps même qu'un Ministre Britannique & un Secrétaire d'Etat traitoient amicalement à Madrid ; que cette guerre avoit été contre la justice & contre la politique, puisqu'elle interrompoit une des branches les plus importantes du commerce Anglois, dans un temps où la nation gémissoit sous le poids de dettes énormes, occasionnées par une guerre précédente, aussi longue que dispendieuse. Il proposa ensuite, qu'il fût présenté une adresse au Roi, pour demander que les instructions données à Sir George Byng, devenu Lord Torrington, fussent mises devant la chambre.

GEORGE I. An, 1722. Cette propoſition miſe en queſtion fut rejettée, ce qui donna lieu à une proteſtation. Cependant il fut voté de préſenter une adreſſe à Sa Majeſté, pour qu'elle leur fît connoître comment elle avoit diſpoſé des vaiſſeaux pris ſur les Eſpagnols. Il s'éleva auſſi des diſputes au ſujet du bill pour prévenir l'infection. Le Comte Cowper repréſenta, que de mettre des ſujets dans un Lazaret, ou maiſon peſtilentielle par ordre du gouvernement, & de tirer des lignes ou des tranchées autour des places infectées, étoient des moyens inconnus dans la conſtitution Britannique ; qu'ils étoient incompatibles avec la douceur d'un gouvernement libre ; qu'il étoit impoſſible de les mettre prudemment en pratique, & qu'on devoit les regarder comme d'autant plus odieux, qu'ils étoient copiés ſur le gouvernement arbitraire de France, * & impraticables, excepté par une force militaire. En conſéquence

* Pour peu qu'on ait étudié la nature des différents gouvernements, & qu'on en ait examiné les conſéquences dans la pratique, on eſt toujours étonné de voir que les Anglois, gémiſſants ſous le poids des impôts,

ces clauſes déſagréables furent retranchées après une très grande oppoſition. On peut dire cependant que rien n'eſt plus abſurde qu'une conſtitution qui ne peut recevoir de juſtes loix & des réglements néceſſaires, pour prévenir les funeſtes conſéquences du plus grand de tous les fléaux. De telles reſtrictions bien loin de favoriſer la douceur d'un gouvernement libre, ſont les char-

accablés d'énormes dettes nationales, & ſouvent expoſés à toute la dureté du deſpotiſme, par la corruption & la vénalité trop ordinaires des membres du Parlement, oſent cependant taxer d'arbitraire le gouvernement François fondé ſur des principes ſi ſages, & dont une expérience de tant de ſiècles a démontré les heureux effets. Si l'on veut ſuppoſer que les Anglois ſoient des hommes plus parfaits que les ſujets de toutes les autres Puiſſances, & que les repréſentants de la nation ſoient toujours incorruptibles, rien de plus admirable que l'heureux accord des trois parties qui compoſent leur légiſlation : mais en faiſant la même ſuppoſition, tous les autres gouvernements ſeront également parfaits. Convenons plutôt réciproquement qu'il n'en eſt aucun qui n'ait ſes avantages & ſes défauts, relativement aux vertus & aux vices des hommes, & reconnoiſſons pour le meilleur celui que l'expérience nous fait voir le moins ſujet aux révolutions.

GEORGE I. An. 1722.

ges les plus cruelles qu'on puisse mettre sur un peuple attaché à la liberté, d'autant qu'elles sont directement contraires au grand principe de la société, qui est la conservation de l'individu.

VII. Pétition des Quakers. Le Parlement est dissous.

Les Quakers ayant présenté une pétition à la chambre des Communes, pour demander qu'il fût passé un bill qui les autorisât à retrancher de leur affirmation solemnelle les mots » en présence du Dieu Tout-» Puissant, » la chambre agréa leur requête; mais ce bill trouva une violente opposition dans celle des Pairs. Le Docteur Atterbury, Evêque de Rochester, dit qu'il ne voyoit pas pourquoi l'on accorderoit une telle indulgence à une société d'hommes qui étoient à peine Chrétiens; en quoi il fut soutenu par l'Archevêque d'Yorck, le Comte de Strafford & le Lord North & Grey. Le Clergé de Londres présenta une pétition contre ce bill, & marqua un véritable chagrin de ce qu'on gênoit & blessoit les esprits des gens de bien pendant que les ennemis du Christianisme triompheroient, en voyant qu'une législation Chrétienne accor-

deroit une semblable condescendance à une société d'hommes qui renonçoient aux institutions divines du Christ, particulièrement à celle par laquelle les fidèles étoient initiés dans sa religion, & qui leur donnoit le nom de Chrétiens. La pétition, quoique présentée par l'Archevêque d'York fut traitée de séditieux libelle par le ministère, & rejettée du plus grand nombre. Ensuite la chambre vota sur une proposition du Comte de Sunderland, que les Lords qui feroient des protestations dont ils déduiroient les raisons, seroient obligés de les remettre avant deux heures le jour de l'assemblée suivante, & de les signer avant que la chambre se levât. Les secours ayant été accordés, & les affaires de la session terminées, comme il plut à la cour de le dicter, le Parlement fut prorogé le sept (dix-huit) de Mars. Peu de jours après il fut dissous, & l'on en convoqua un autre par une proclamation. Dans les élections des membres pour le nouveau Parlement, le ministère agit avec tant de succès, que le plus grand nombre dans la chambre des Communes fut

Annales. Hist. Reg. Deb. in Parl. Polit. state. Tindal.

GEORGE I. An. 1722.

composé des mêmes sujets, qui étoient très propres à remplir les vues de l'administration. (*h*)

VIII. Bruits d'une conspiration. L'Evêque de Rochester est mis à la tour.

Au commencement de Mai, l'on prétend que le Roi reçut des avis détaillés & très certains de la part du Duc d'Orleans, sur une nouvelle conspiration contre sa personne & son gouvernement. On forma aussitôt un camp dans Hyde-Parck. Tous les officiers militaires eurent ordre de se rendre à leurs postes respectifs. Le Lieutenant Général Macartney fut envoyé en Irlande, pour amener quelques troupes de ce

(*h*) Le Comte de Sunderland mourut au mois d'Avril, après avoir encouru fortement la haine du public, à cause des liaisons qu'on prétendit qu'il avoit avec les Directeurs de la compagnie de la mer du Sud. Ce Ministre étoit très habile, mais violent, impétueux & entêté. Sa mort fut bien-tôt suivie de celle de son beau-père, le grand Duc de Marlborough, dont l'esprit étoit excessivement baissé depuis quelque-temps. Il fut enterré dans l'Abbaye de Westminster avec tant d'éclat & de profusion dans sa pompe funèbre, qu'elle fit plutôt paroître l'orgueil & l'ostentation de ceux qui la dirigèrent, que leur goût & leur discernement. Le Comte de Cadogan lui succéda dans les places de Grand-Maître de l'artillerie & de Colonel du premier régiment des Gardes-à-pied.

royaume. On arrêta quelques personnes suspectes en Ecosse : on demanda aux Etats de Hollande qu'ils tinssent les troupes auxiliaires ou de garantie prêtes à s'embarquer, & le Colonel Churchill fut envoyé à la cour de France avec une commission particulière. La crainte de ce prétendu complot influa sur le crédit public. Les actions de la mer du Sud commencèrent à tomber, & beaucoup de personnes voulurent retirer leur argent de la banque. Le Lord Townshend écrivit au Lord Maire de Londres par ordre du Roi, lui marqua que Sa Majesté avoit reçu des avis hors de tout doute, par lesquels elle étoit instruite que plusieurs de ses sujets étoient entrés dans une criminelle conspiration, de concert avec des traîtres qui demeuroient en pays étranger, pour former une rebellion en faveur d'un Prétendant Papiste ; mais qu'il étoit fortement convaincu que les auteurs de ce complot ne seroient soutenus par aucune puissance étrangère. Cette lettre fut aussi-tôt répondue par une adresse très affectionnée de la cour des Aldermans, & plusieurs

George I. An. 1722.

villes & bourgs suivirent l'éxemple de Londres. Le Roi avoit résolu de visiter ses Etats d'Hanover, & il venoit de nommer une Régence, dans laquelle le Prince de Galles n'étoit pas compris: mais il remit ce voyage à un autre temps: la cour passa à Kensington, & le Prince se retira à Richemond. L'Evêque de Rochester ayant été arrêté, on saisit ses papiers; il fut éxaminé devant un committé du conseil, & mis à la tour pour haute trahison. On y mit aussi le Comte d'Orrery, le Lord North & Grey, M. Cochran & M. Smith d'Ecosse, ainsi que M. Christophe Layer, jeune Gentilhomme du temple. On mit en d'autres prisons M. George Kelly, Ecclésiastique Irlandois, M. Robert Cotton du comté d'Huntington, M. Bingley, M. Fleetwood, Neynoe, Prêtre Irlandois, ainsi que plusieurs autres personnes; & l'on fit une recherche dans la maison de M. Shippen. Après que l'Evêque Atterbury eut demeuré quinze jours dans la tour, Sir Constantin Phipps présenta une pétition à la cour de Old-Bailey, au nom de Mistriss Morris, fille de ce Prélat,

par laquelle elle expofoit la mauvaife fanté de l'Evêque, & demandoit qu'il fût promptement jugé, admis à donner caution, ou déchargé: mais on n'y eut aucun égard. Les Eccléfiaftiques de tout le royaume furent remplis d'indignation fur l'emprifonnement d'un Evêque, ce qu'on regarda comme un outrage fait à l'Eglife d'Angleterre & à l'ordre Epifcopal. Bien loin de cacher leurs fentiments à ce fujet, tous les membres du Clergé osèrent faire des prières publiques pour fa fanté dans prefque toutes les Eglifes & Chapelles de Londres & de Weftminfter. Vers le même temps, le Roi accompagné du Prince de Galles fit un voyage d'été dans les comtés occidentaux.

IX. Nouveau Parlement.

Le nouveau Parlement s'étant affemblé le neuf (vingt) d'Octobre, Sa Majefté fit part de la confpiration aux chambres. Il leur dit que les confpirateurs avoient fait par leurs émiffaires les plus fortes inftances auprès des puiffances étrangères pour en avoir du fecours; mais qu'ils avoient été trompés dans leur attente: que cependant fe confiant en leur nombre, ils avoient réfolu

d'entreprendre encore une fois de renverser son gouvernement: qu'ils s'étoient pourvus d'une somme d'argent considérable; avoient engagé un grand nombre d'officiers étrangers; s'étoient fournis de beaucoup d'armes & de munitions, & que si le complot n'eut pas été découvert à temps, toute la nation, & particulièrement la ville de Londres auroit été remplie de sang & de confusion. Il s'étendit sur la douceur & l'intégrité de son gouvernement; parla avec chaleur contre l'ingratitude, la haine implacable & la folie des mécontents, & termina son discours, en assurant qu'il seroit toujours fortement attaché à la constitution de l'Eglise & de l'Etat; & continueroit à prendre les loix du royaume pour règle de toutes ses actions. Les deux chambres présentèrent des adresses, telles que les craintes & l'attachement du plus grand nombre pouvoient le dicter en semblable occasion. Il fut apporté un bill dans la chambre des Lords, pour suspendre pendant une année l'acte *Habeas corpus*; mais il y eut beaucoup de disputes avant qu'on pût convenir d'un

temps aussi long & si peu ordinaire: en effet par cette suspension, le ministère étoit revêtu d'un pouvoir de Dictateur sur les libertés du peuple.

X. Déclaration du Prétendant.

L'opposition fut si violente dans la chambre des Communes, que M. Robert Walpole jugea nécessaire d'exciter leurs craintes par le bruit qu'il répandit d'un projet formé pour se rendre maître de la banque & de l'Echiquier, & pour proclamer le Prétendant à la bourse royale. Les passions étant enflammées par ce ridicule artifice, les Communes passèrent le bill qui reçut aussi-tôt le consentement royal. Le Duc de Norfolk fut amené de Bath; examiné devant le conseil, & mis à la tour sur soupçon de haute trahison. Le seize (vingt-sept) de Novembre, le Roi envoya à la chambre des Pairs une copie imprimée d'une déclaration signée par le Prétendant. Elle étoit dattée de Lucques le vingt Septembre de la même année, & contenoit des propositions aux sujets de la Grande Bretagne & d'Irlande, ainsi qu'à tous les Princes & Etats étrangers. Dans ce papier, le Chevalier de Saint George, après avoir exposé la violation de la liberté des élections pour le pré-

GEORGE I
AN. 1722.

sent Parlement ; les bruits de conspiration qu'on inventoit pour donner lieu à de nouvelles oppressions ; l'infamie des délateurs, & l'état de proscription dans lequel il supposoit que se trouvoient tous les honnêtes gens du royaume, proposoit très gravement que si le Roi George vouloit lui abandonner le trône de la Grande Bretagne, lui de son côté accorderoit à ce Prince le titre de Roi dans ses Etats naturels, & inviteroit toutes les autres puissances à le lui confirmer ; il promettoit aussi de laisser au Roi George sa succession assurée pour les Etats Britanniques, s'il arrivoit qu'elle eût lieu par le cours de la nature. Les Lords votèrent unanimement que cette déclaration étoit un faux, insolent & traître libelle, & ordonnèrent de le brûler à la bourse royale. Les Communes concoururent dans ces résolutions. Les deux chambres concoururent aussi pour une adresse, dans laquelle elles exprimèrent l'excès de leur étonnement & de leur indignation sur l'audace surprenante du Prétendant,* & assurèrent Sa Majesté qu'elles

* Avant de marquer cette indignation, le Parlement n'auroit-il pas dû commencer

étoient déterminées à soutenir son titre à la couronne de leurs vies & de leurs fortunes. Les Communes preparèrent un bill pour lever cent mille livres sur les biens réels & personnels de tous les Papistes, ou des personnes qui avoient reçu leur éducation dans la religion Papiste, pour dédommager des dépenses que la dernière rebellion & les désordres suivants avoient occasionnées. Ce bill trouva une forte opposition de la part de quelques membres modérés, qui le regardèrent comme une espèce de persécution, & cependant il fut envoyé à la chambre des Lords avec un autre pour obliger tous les Papistes d'Ecosse, & tous les sujets de la Grande-Bretagne qui refuseroient ou négligeroient de prêter les serments requis

par s'assurer de l'authenticité de cette prétendue déclaration ? Paroît-il vraisemblable que le Chevalier de Saint-George, retiré dans le pays où règne la politique la plus rafinée, ait donné le jour à une pièce dont l'extrait seul paroît ridicule ? Et ne devoit-on pas la regarder, ainsi que la conspiration & les bruits de Londres, comme l'ouvrage d'un ministère qui se faisoit un jeu des impostures les plus absurdes.

GEORGE I. An. 1722.

pour la fureté de la perfonne du Roi & du gouvernement, de faire enregiftrer leurs noms & l'état de leurs biens réels. Ces deux bills pafsèrent fans aucun changement à la chambre Haute, & reçurent la fanction royale.

XI. Rapport du committé fecret. An. 1723.

M. Layer fut conduit à la cour du banc du Roi le vingt & un novembre (premier Décembre) pour être jugé : fut déclaré convaincu d'avoir enrollé des hommes pour le fervice du Prétendant, avec l'intention d'exciter une rebellion, & il reçut fa fentence de mort. On furfit pendant quelque temps à fon éxécution, & il fut éxaminé par un committé des Communes ; mais il ne put ou ne voulut découvrir aucunes particularités de la confpiration : fut éxécuté à Tyburn, & fa tête fut expofée à Temple-bar. M. Pulteney, Réfident du committé, dans fon rapport à la chambre, dit : qu'il étoit évident par les interrogatoires de Layer & d'autres, qu'il avoit été formé un projet par quelques perfonnes de diftinction en Grande-Bretagne, conjointement avec des traîtres en pays étranger, pour placer le Prétendant fur le trône

de ces royaumes : que leur premier deſſein étoit de lui procurer un corps de troupes étrangères, pour faire une invaſion dans la Grande-Bretagne pendant les dernières élections ; mais que les conſpirateurs ayant été trompés dans leur attente, avoient réſolu de faire une entrepriſe, par le ſecours des officiers & ſoldats, qui pourroient paſſer en Angleterre ſans être remarqués, dans le temps où l'on croyoit généralement que le Roi iroit à Hanover : que le Duc d'Ormond qui devoit commander, auroit débarqué dans la Tamiſe avec une grande quantité d'armes fournies par l'Eſpagne, & qu'on ſe feroit alors emparé de la Tour : que ce projet ayant auſſi manqué par la vigilance du gouvernement, ils avoient differé leur entrepriſe, juſqu'à ce que le camp fût ſéparé, & qu'en attendant ils avoient employé leurs agents à corrompre & ſéduire les officiers & ſoldats de l'armée : qu'il paroiſſoit par pluſieurs lettres & circonſtances que le Duc d'Ormond, le Duc de Norfolk, le Comte d'Orrery, le Lord North & Grey, & l'Evêque de Rocheſter, étoient compris dans cette conſpi-

GEORGE I. An. 1723.

ration : que leurs agents étoient Christophe Layer & Jean Plunket, qui avoient fait le voyage de Rome : Denis Kelly, George Kelly, & Thomas Carte, Ecclésiastiques non-jurants : Neynoe, Prêtre Irlandois, qui s'étoit noyé dans la Tamise en voulant s'échaper de la chambre du messager d'Etat, Messieurs Spilman, autrement Yallop, & Jean Sample.

XII. Bill de peine & châtiment contre l'Evêque de Rochester.

Il y a toute apparence que cette prétendue conspiration ne s'étendit jamais au-delà du premier plan d'un projet, qui ne prit aucune forme régulière : autrement ceux qu'on dit qui y avoient part, se seroient conduits de la manière la plus extravagante, puisqu'on les chargeoit de s'être adressés au Régent de France, quoiqu'il ne fût pas possible d'ignorer qu'il étoit intimement lié avec le Roi de la Grande-Bretagne. Cependant la chambre des Communes vota, que c'étoit une détestable & horrible conspiration, pour former une rebellion ; s'emparer de la Tour & de la ville de Londres ; mettre une main violente sur la Personne sacrée de Sa Majesté, & sur celle du Prince de Galles, pour renverser

l'heureux établissement actuel de l'Eglise & de l'Etat, & placer un Prétendant Papiste sur le trône : qu'elle avoit été formée par des personnes de distinction, & par leurs agents & instruments, conjointement avec des traîtres en pays étranger. On présenta & l'on passa des bills pour infliger des peines & châtiments contre Jean Plunket, & George Kelly, qui par ces actes furent condamnés à demeurer en quelque prison de la Grande-Bretagne, autant qu'il plairoit à Sa Majesté ; avec défense de travailler à s'échaper sous peine de mort, tant contre eux que contre ceux qui les auroient aidés. M. Yonge proposa de dresser un bill semblable contre l'Evêque de Rochester : il fut aussi-tôt apporté dans la chambre, quoique Sir Guillaume Wyndham soutînt qu'il n'y avoit contre lui aucune évidence, mais seulement des conjectures & des oui-dires. L'Evêque écrivit à l'Orateur une lettre, portant : que bien qu'il fût certain de son innocence, il déclinoit la jurisdiction de la chambre, & se réservoit quand il en auroit l'occasion à produire ses défenses pardevant une

GEORGE I. An. 1723.

autre dont il avoit l'honneur d'être membre. On prit des avis au sujet du bill, & il fut remis à un grand committé le six (dix-sept) Avril: mais le plus grand nombre des Tories sortit de la chambre. Il fut alors proposé que l'Evêque fût privé de son office & bénéfice, & banni pour toujours du royaume. M. Lawson & Oglethorpe parlèrent en faveur du Prélat.

XIII. Il est dépouillé de son évêché & condamné à un éxil perpétuel.

Le bill étant passé fut envoyé à la chambre des Lords, & l'Evêque fut amené devant eux le neuf (vingt & un) Mai pour être jugé. Lorsqu'il eut été entendu, ainsi que son conseil, les Lords procédèrent à l'éxamen des articles du bill; il fut lu pour la troisième fois, & lorsqu'on proposa de le passer, il s'éleva un très long & très vif débat. Le Comte Powlet fit voir le danger & l'injustice qu'il y avoit à s'écarter d'une manière aussi extraordinaire, des règles fixes de l'évidence. Le Duc de Wharton ayant résumé les dépositions, & prouvé leur insuffisance, conclut en disant: que quelque conséquence qui en pussent arriver, il espéroit que jamais une tache aussi infernale ne souille-

roit l'éclat & la gloire de cette illustre chambre, en condamnant un homme sans avoir la moindre évidence contre lui. Le Lord Barthurst parla contre le bill avec autant de force que d'éloquence. Il dit que si l'on soutenoit des mesures aussi extraordinaires, il ne voyoit d'autre parti à prendre pour lui & pour les autres, que de se retirer à leurs maisons de campagne, & d'y jouir tranquillement, s'il leur étoit possible, de leurs biens au milieu de leurs familles : puisque la moindre correspondance, la moindre lettre interceptée pouvoit les rendre criminels. Il observa que le Cardinal Mazarin se vantoit qu'avec deux lignes de l'écriture d'un homme, il pouvoit par un petit nombre de circonstances prouvées par témoins, lui faire ôter la vie à sa volonté. Se tournant vers le banc des Evêques, qui en général n'avoient pas été favorables au Docteur Atterbury, il dit qu'il ne pouvoit penser qu'avec un véritable chagrin, à la haine envenimée & à la malice de quelques personnes, contre le savant & ingénieux Evêque de Rochester ; à moins qu'ils ne

GEORGE I. An. 1723. fussent animés de la ridicule idée de quelques Sauvages Indiens, qui croyoient hériter non-seulement des dépouilles, mais encore de l'habileté d'un grand ennemi lorsqu'ils l'avoient tué dans une bataille. Le bill fut soutenu par le Duc d'Argyle, le Comte de Seafield, & le Lord Lechmère, auxquels répondit le Comte Cowper. Ce Seigneur observa, que la nécessité étoit le plus fort argument dont on se fût servi en faveur de ce bill: mais que pour lui, il ne voyoit aucune nécessité qui pût justifier une conduite sans éxemple & aussi dangereuse, d'autant qu'il y avoit plus de douze mois depuis le temps de cette conspiration jusqu'à celui de son heureuse découverte; qu'on en avoit prévenu les effets: qu'outre le poids & la force intrinsèque du gouvernement, les bras de ceux qui en conduisoient le timon, étoient suffisamment fortifiés par la suspension de l'acte *Habeas corpus*, & par les troupes d'augmentation qu'on avoit levées. Il ajouta, que les règles connues de l'évidence, telles qu'on les avoit toujours reçues, & comme elles avoient établies par les loix, faisoient

faisoient partie du droit de naissance de chaque sujet de la nation, & devoient être constamment observées, non-seulement dans les cours inférieures de judicature, mais aussi dans les deux chambres du Parlement, jusqu'à ce que la législation y fît des changements : qu'admettre le témoignage précaire & incertain des Commis du bureau des postes, étoit d'un très dangereux éxemple : qu'on pensoit anciennement qu'il étoit fort dur qu'un homme pût être attaqué pour des affaires capitales sur la ressemblance d'écriture : mais qu'actuellement le cas étoit plus odieux, puisqu'on admettoit que les Commis du bureau des postes pouvoient se rappeller cette ressemblance quatre mois après. Il applaudit à la conduite noble de l'Evêque, qui avoit décliné de répondre pardevant la chambre des Communes, dit que les procédures contre un Lord du Parlement, par une méthode qui étoit sans éxemple, devoient être regardées comme une entreprise si évidente contre le droit de Pairie, que s'ils s'y soumettoient en passant le bill, on pourroit dire qu'ils seroient les derniers

GEORGE I. An. 1723.

des Pairs Britanniques, puisqu'ils abandonneroient leurs anciens privilèges. L'autre parti s'attacha moins à répondre aux raisons qu'à mettre l'affaire en question : enfin le bill passa, & les opposants firent leur protestation contre. Par cet acte, l'Evêque fut privé de tout office, bénéfice & dignités, déclaré incapable d'en pouvoir jouir à l'avenir : banni du royaume, & assujetti à la peine de mort s'il y rentroit. On infligea aussi la même peine à toute personne qui entretiendroit correspondance avec lui pendant son éxil. Le Docteur Friend, célèbre médecin, & membre de la chambre, qui avoit marqué beaucoup d'ardeur en faveur de l'Evêque, fut mis en prison sur le soupçon d'être entré dans des pratiques de trahison.

XIV. Procédures contre ceux qui avoient part à la loterie d'Harburgh.

L'objet qui attira ensuite le ressentiment des Communes, fut le projet d'une loterie qui devoit être tirée à Harburgh, dans les Etats du Roi en Allemagne. La chambre établit un committé pour éxaminer cette loterie, ainsi que plusieurs autres qu'on avoit publiées à Londres. Le projet avoit été rendu public, sous

le prétexte de lever une souscription pour le maintien du commerce entre la Grande Bretagne & les territoires du Roi sur l'Elbe ; mais c'étoit un mistère d'iniquité, que le committé ne put pleinement découvrir malgré toute sa pénétration. Il fit cependant son rapport, & déclara que cette affaire étoit une complication de fraudes & d'infamies, qui avoit entraîné dans de grandes pertes plusieurs personnes imprudentes : que la manière d'y procéder étoit évidemment contraire aux loix du royaume : que les auteurs & les agents de cette loterie sans y être autorisés par aucune autorité, s'étoient servis du nom royal de Sa Majesté, pour donner cours à leur infâme projet, & porter les sujets du Roi à s'y engager ou à y prendre part. Il fut dressé un bill pour supprimer cette loterie, & pour obliger ceux qui en avoient reçu les deniers à en restituer l'argent. Dans le même temps, la chambre vota, que Jean Lord Vicomte Barrington étoit notoirement coupable d'avoir soutenu & encouragé cette pratique frauduleuse, à laquelle il avoit donné cours,

GEORGE I. An. 1723.

& qu'il devoit être chassé de la chambre pour ce crime. La cour de Vienne avoit formé une compagnie des Indes orientales à Ostende, sur un projet imaginé par Colobrook, marchand Anglois, sur quoi Sir Nathaniel Gould représenta à la chambre des Communes que la compagnie des Indes orientales avoit déja souffert un dommage considérable de la compagnie d'Ostende, & qu'elle étoit prête d'en souffrir d'encore plus grands. La chambre vota aussi-tôt: que les sujets du royaume qui souscrivoient ou encourageoient quelque souscription en faveur de la compagnie actuellement formée dans les Pays-bas Autrichiens, se rendoient coupables de grand crime & d'insigne mauvaise conduite, & l'on porta une loi pour défendre à tous sujets de la Grande Bretagne de s'engager dans cette entreprise. Par un autre acte relatif à la compagnie de la mer du Sud, les deux millions de fonds qui avoient été annéantis furent rétablis, ajoutés au capital, & partagés entre les actionnaires. Il fut passé une troisième loi pour faire éxécuter plus éxactement la justice dans

une partie de Southwarck, nommée le Mint, où s'étoient refugiés un grand nombre de débiteurs, dans la prévention que ce lieu étoit privilégié. Le vingt-sept Mai (sept Juin) la session fut terminée par une harangue, qui ne contenoit que des éloges, de la reconnoissance & de l'affection pour un Parlement, qui avoit eu la complaisance de suivre tous les desirs de Sa Majesté.

GEORGE I. An. 1725.

XV. Affaires du Continent.

Sa Majesté après avoir annobli le fils de M. Robert Walpole, en considération des services de son père; fait un grand nombre de promotions ecclésiastiques; admis les Lords & les Gentilshommes emprisonnés à donner caution; accordé le pardon au Lord Bolingbroke, & ordonné de transporter l'Evêque de Rochester au continent, partit pour Hanover, & laissa l'administration du royaume entre les mains d'une régence, dont le Lord Harcourt étoit un des Justiciers. Le Roi fut accompagné de deux Secrétaires, les Lords Townshend & Carteret, qu'on regardoit comme de très habiles négociateurs. Les affaires du continent avoient commencé à prendre une

GEORGE I. An. 1723.
autre face. Les intérêts & les liaisons des différents Princes étoient devenus très compliqués & très embarrassés; mais le Roi George résolut de les débrouiller par la voye des négociations. Ayant appris qu'il y avoit entre le Czar & le Roi de Suède un traité sur le tapis, favorable aux prétentions du Duc de Holstein sur Sleswick, quoique la possession de cette ville eût été garantie au Dannemarck par l'Electeur de Hanover, il commença à avoir des inquiétudes au sujet de Bremen & Verden. Le Régent de France & le Roi d'Espagne avoient terminé tous leurs différents, & leur reconciliation fut cimentée par un double mariage entre les fils du Monarque & les filles du Régent. Le premier proposa de nouveaux traités à l'Angleterre; mais il insista sur la restitution de Gibraltar & de Port-Mahon, & à ce que le Roi se déclarât ouvertement contre la compagnie d'Ostende. Sa Majesté Britannique craignoit que si l'Empereur étoit fortement pressé à ce sujet, il ne se joignît au Czar & au Roi de Suède, & qu'il ne les aidât dans leurs projets

en faveur du Duc de Holftein. D'un autre côté, toutes les puiffances d'Italie fe recrioient contre le traité de Londres. Le Pape avoit protefté contre tout ce qui avoit pu être décidé dans le traité de Cambrai au préjudice de fes droits. Le Roi de Sardaigne, les Ducs de Tofcane, de Parme & de Modène avoient donné des mémoires fur le même objet. La France & l'Efpagne étoient difpofées à les foutenir contre la maifon d'Autriche ; & toute l'Europe paroiffoit prête à entrer dans une nouvelle guerre. Le Roi George fe trouvoit embarraffé dans une fi grande variété d'intérêts & de traités, qu'il lui étoit très difficile de fe retirer des engagements fâcheux qu'il avoit contractés. En fe déclarant pour l'Empereur, il auroit encouragé le nouvel établiffement d'Oftende, fi préjudiciable à fes fujets de la Grande Bretagne; & il auroit attiré fur lui le reffentiment de la France, de l'Efpagne & de leurs alliés d'Italie. En renonçant aux intérêts de l'Empereur, il auroit expofé fes Etats d'Allemagne. Il exhortoit inutilement ce Monarque à fe relâcher fur quel-

GEORGE I.
An. 1723.

GEORGE I. An. 1723.

ques points dans ses disputes avec l'Espagne, & à abandonner la compagnie d'Ostende, qui étoit si préjudiciable & si désagréable à ses fidèles alliés. La cour de Vienne promettoit en général d'observer les traités qu'elle avoit conclus; mais elle évitoit d'entrer en aucune discussion particulière, ensorte que tous les efforts de Sa Majesté se terminèrent à contracter des liaisons plus étroites avec la Prusse & le Dannemarck. Toutes ces négociations & tous ces traités conclus par le Roi George avec presque tous les Princes & les Etats de la Chrétienté : traités qui se succédoient si rapidement les uns aux autres, & qui paroissoient d'abord si embrouillés & si incompatibles étoient cependant fondés sur deux principes très simples & très naturels, le desir d'affermir ses acquisitions comme Electeur de Hanover, & la résolution qu'il avoit prise de se précautionner contre le mécontentement de ses sujets Britanniques, & contre les efforts du Prétendant.

XVI. Clameurs en Irlande au sujet de la monnoye de Wood.

Pendant toutes ces agitations étrangères, la Grande Bretagne jouissoit d'une profonde tranquillité. Celle

de l'Irlande fut un peu altérée par un incident qu'il paroît que le peuple de ce royaume prit sous un point de vue différent du véritable. Guillaume Wood avoit obtenu une patente, pour fournir l'Irlande de monnoye de cuivre qui y manquoit. Il s'éleva de grandes clameurs contre ces espèces. Le Parlement de ce royaume qui s'assembla au mois de Septembre vota, qu'elles seroient préjudiciables au revenu, tendantes à la destruction du commerce, & d'une conséquence dangereuse pour les droits des sujets: que la patente avoit été obtenue sur de faux exposés: que les demi-sols n'avoient pas le poids: que quand même on rempliroit éxactement les conditions de la patente, il y auroit encore une très grande perte pour la nation : qu'il avoit toujours été très préjudiciable pour le bien du royaume d'accorder le pouvoir de fabriquer des espèces à un particulier, & que dans tous les temps cette permission étoit d'une conséquence dangereuse. Il fut présenté au Roi des adresses des deux chambres à ce sujet, & l'affaire fut renvoyée aux Lords du conseil privé d'Angle-

terre. Ils justifièrent la patente sur le rapport de Sir Isaac Newton & des autres officiers de la monnoye, qui avoient fait l'essai des demi-sols de Wood, & avoient trouvé qu'il s'étoit conformé aux termes de cette patente. Ils déclarèrent que ces espèces l'emportoient en bonté, en finesse, & en valeur de métal sur toute la monnoye de cuivre qui avoit été construite pour l'Irlande, sous les règnes de Charles II. de Jacques II. du Roi Guillaume & de la Reine Marie. Le conseil privé prouva aussi que les prédécesseurs de Sa Majesté avoient toujours éxercé la prérogative incontestable d'accorder des patentes à des particuliers pour la monnoye de cuivre en Irlande : qu'aucune de ces patentes n'avoit été aussi avantageuse pour le royaume, que celle qu'on avoit accordée à Guillaume Wood : qu'il ne l'avoit obtenue par aucune voye irrégulière; mais après un référé au Procureur & au Solliciteur Général, & après que Sir Isaac Newton avoit eté consulté sur toutes les circonstances. Enfin ils prouvèrent par un grand nombre de témoins que les espèces de

cette nature manquoient réellement en Irlande. Malgré cette décision, la fermentation des Irlandois fut entretenue artificieusement par des clameurs, des pamphlets, des papiers & des chansons, tant du doyen Swift que d'autres auteurs ; ce qui détermina Wood à réduire volontairement la quantité de ces espèces à quarante mille livres au lieu de cent mille, & par ce moyen il mit fin à tout ce bruit. Les Communes d'Irlande passèrent un acte pour recevoir l'affirmation des Quakers à la place du serment ; & votèrent trois cents quarante mille livres, pour diminuer les dettes de la nation qui montoient à environ le double de cette somme.

GEORGE I. AN. 1723.

XVII. Mort du Duc d'Orleans.

Au mois d'Octobre, l'Angleterre perdit un Seigneur de grand mérite par la mort du Comte Cowper, qui avoit rempli deux fois la place de Lord Chancelier avec autant de discernement que d'intégrité. Il étoit instruit profondement des loix du royaume, d'une conception aisée & pénétrante, d'un jugement clair & décisif. Il avoit une éloquence mâle, l'air agréable & la phisionomie gra-

GEORGE I. An. 1723.
cieuſe. Cette année fut auſſi remarquable par la mort du Duc d'Orleans, Régent de France, qui depuis le décès de Louis XIV. avoit gouverné avec l'autorité la plus abſolue. Ce Prince avoit autant de gout que d'eſprit naturel, & les plus grands talents pour l'adminiſtration, qu'il employa avec éclat, même en ſe livrant aux plaiſirs des ſens, & dans des temps où il ſembloit s'abandonner aux amuſements de l'oiſiveté. Le tempéramment du Roi paroiſſoit très foible pendant ſon enfance, & le Régent qui voyoit de près l'eſpérance de monter ſur le trône, avoit pris ſes meſures en conſéquence; mais la ſanté du jeune Monarque ſe fortifia de jour en jour, & tous les projets que le Duc avoit pu former furent renverſés par une apopléxie qui termina les jours de ce Prince, dans la cinquantième année de ſon âge, après qu'il eut nommé le Duc de Bourbon pour premier miniſtre. Le Roi George reçut auſſitôt des aſſurances des diſpoſitions favorables de la cour de France, pour cultiver & même augmenter la bonne intelligence ſi heureuſement

établie entre cette cour & la Grande Bretagne. Le Roi arriva en Angleterre le dix-huit Décembre (dix Janvier), & le neuf (vingt) Janvier le Parlement fut assemblé. Sa Majesté dans sa harangue recommanda aux Communes de prendre les dettes publiques en considération, & marqua sa satisfaction de voir que le fonds d'amortissement augmentoit journellement, ce qui lui faisoit espérer que les dettes de la nation seroient peu à peu, mais promptement acquittées.

XVIII. Acte pour diminuer les dettes publiques.

C'est ainsi qu'on voyoit des actes répétés de la théorie du patriotisme, qui malheureusement pour la nation ne fut jamais réduite en pratique ; cependant on commença à travailler à remplir ce louable projet dans cette même session par un acte pour diminuer les dettes publiques. Il portoit que les annuités à cinq pour cent imputées sur le fonds général par un acte précédent, seroient payées le jour de la Notre-Dame de l'année suivante, avec l'argent provenant du fonds d'amortissement, à l'exception de celles qui avoient été souscrites sur la mer du Sud, & de celles qui

GEORGE I. An. 1724.

étoient produites par les billets blancs non-souscrits de la loterie de mil sept cent quatorze. Le ministère ne suivit pas long-temps cette route d'une prudente économie. Les Communes accordèrent tous les subsides qui leur furent demandés : elles votèrent qu'il y auroit dix mille hommes de mer, & le plus grand nombre, quoique ce fût avec une violente opposition, convint d'entretenir les quatre mille hommes de troupes d'augmentation qui avoient été levés l'année précédente, ensorte que l'établissement des troupes de terre monta à dix-huit mille deux cents soixante-quatre. Les dépenses de l'année furent établies par une taxe sur les terres & par une taxe sur la drêche. Les Communes ayant règlé ce qui concernoit les subsides, prirent en considération les griefs provenants des protections accordées par les ministres étrangers, les Pairs & les membres du Parlement, sous lesquelles les gens sans conduite se mettoient à couvert de la poursuite de leurs créanciers légitimes. Les Communes votèrent que toutes les protections accordées par les membres de leur

Oldmixon. Polit. state. Hist. Regist. Annals of k. George. Mem. Hist. Tindal.

chambre feroient nulles & cefferoient à l'inftant. Les Lords firent une femblable déclaration, excepté pour ce qui concernoit les domeftiques habitants dans leurs maifons, & ceux qui étoient employés néceffairement dans les terres des Pairs (*i*). Le vingt-quatre Avril (cinq Mai) le Roi termina la feffion à la manière ordinaire ; fit quelques changements dans la difpofition des

(*i*) Le Duc de Newcaftle fut alors nommé Secrétaire d'Etat ; le Duc de Grafton fut fait Lord Chambellan, & le Lord Carteret eut la place de Lord Lieutenant d'Irlande.

Le Roi établit une chaire de Profeffeur pour les langues modernes dans chaque Univerfité.

Au mois de Mai mourut Robert Harley, Comte d'Oxford & Comte de Mortimer, qui avoit été un magnifique patron du génie & de la littérature, & qui avoit raffemblé une riche collection de manufcrits.

La pratique de l'inoculation de la petite vérole fut alors apportée de Turquie en Angleterre. Le Prince Fréderic, les deux Princeffes Amélie & Caroline, le Duc de Bedford & fa fœur, ainfi que plufieurs autres perfonnes de diftinction, furent inoculées avec fuccès.

Le Docteur Henri Sacheverel mourut au mois de Juin ; il laiffa par teftament cinq cents livres au dernier Evêque de Rochefter.

GEORGE I. An. 1724.

grandes places de l'Etat, & envoya M. Horace Walpole Ambaſſadeur extraordinaire à la cour de France.

XIX. Philippe Roi d'Eſpagne abdique la couronne.

Au commencement de cette année, Philippe Roi d'Eſpagne s'étant retiré avec la Reine dans le monaſtère de S. Ildefonſe; envoya le Marquis de Grimaldo, ſon principal Secrétaire d'Etat, à ſon fils le Prince des Aſturies, avec une renonciation ſolemnelle à la couronne, & une lettre d'avis, par laquelle il l'exhortoit à ſe livrer avec la dévotion la plus ardente au culte de la Bienheureuſe Vierge, & à ſe mettre ſous ſa protection avec ſes royaumes. Cette renonciation fut publiée dans toute la monarchie Eſpagnole, & le conſeil de Caſtille décida que Louis pouvoit prendre les rênes du gouvernement ſans aſſembler les Cortez. Le miniſtère Anglois à Paris fut chargé d'agir en faveur des Proteſtants François, contre leſquels on avoit publié depuis peu un edit ſevère; mais ſes remontrances ne furent d'aucun effet. L'Angleterre ne nous fournit alors nul événement qui merite de trouver place dans l'hiſtoire. Le gouvernement avoit entièrement pris le

dessus de l'opposition, & le commerce florissoit malgré le poids de très lourds impôts.

XX. Abus dans la Chancellerie.

Le Parlement qui fut assemblé le douze (vingt-trois Novembre,) parut n'avoir d'autre objet à remplir que celui d'établir les fonds pour les dépenses de l'année suivante. Cependant cette session fut remarquable par le procès du Comte de Macclesfield Lord-Chancellier d'Angleterre. Ce Seigneur avoit favorisé quelques pratiques vénales sur la vente des places, & sur l'argent des plaideurs déposé entre les mains des maîtres de la Chancellerie, ce qui lui avoit attiré le reproche général de toute la nation. Il jugea qu'il devoit résigner les sceaux, ce qu'il fit au commencement de Janvier. Le neuf (vingt) du mois suivant, le Roi envoya un Message aux Communes portant: que Sa Majesté ayant sujet de craindre que les plaideurs à la Cour de la Chancellerie ne fussent en danger de perdre une partie considérable de leur argent, à cause de l'impuissance de quelques-uns des Maîtres; elle se croyoit obligée par la justice & par la compassion pour ces plaideurs, de

An. 1725.

GEORGE I. An. 1725

prendre les moyens les plus prompts & les plus convenables que les loix pouvoient permettre, pour faire éxaminer les comptes des Maîtres, & assurer leurs effets à l'avantage des plaideurs ; que Sa Majesté s'étant fait remettre différents rapports, en conséquence des ordres qu'elle avoit donnés, elle les faisoit communiquer à la Chambre, afin que les Communes pussent éxaminer à fond cette importante affaire, autant que la brièveté du temps, les circonstances & la nature de cette recherche le pouvoient permettre.

XXI. Procès du Comte de Macclesfield.

Ces papiers ayant été pris en considération, Sir George Oxenden observa, qu'il s'étoit glissé des abus énormes dans la haute cour de Chancellerie : que les crimes & insignes malversations du dernier Lord-Chancellier étoient en grand nombre, & de différentes natures : mais qu'on pouvoit les réduire aux chefs suivants : qu'il avoit envahi les biens & effets de plusieurs veuves, orphelins & insensés : qu'il avoit fait monter les places de Maîtres de la Chancellerie à des prix exorbitants ; qu'il leur avoit remis en main de grandes som-

mes d'argent appartenantes à des plaideurs, afin qu'ils fussent en état de remplir ses demandes excessives; & que dans plusieurs affaires il avoit donné des ordres irréguliers. Ensuite il proposa que Thomas Comte de Macclesfield fût accusé de hauts crimes & d'insignes malversations, & M. Pulteney demanda que cette affaire fut remise à la considération d'un Committé choisi : Sir Guillaume Wyndham soutint que de procéder par voie d'accusation, sur des rapports venant de la Chambre supérieure seroit d'un dangereux éxemple, & que par cette conduite ils paroîtroient déroger au plus important de leurs privilèges, qui étoit l'enquête des criminels d'Etat. L'affaire ayant été mise en question, la pluralité des voix fut pour l'accusation. En conséquence le Comte fut accusé à la barre de la Chambre haute; on établit un Committé pour préparer les articles, & l'on dressa un bill pour décharger les Maîtres de la Chancellerie des peines portées par les loix, pourvû qu'ils découvrissent ce qu'ils avoient payé pour être reçus dans leurs places respectives. Ce procès

Annals. Mem. Hist. Deb. in Parl. Tindal.

GEORGE I. An. 1725. dura trente jours : le Comte fut convaincu de pratiques frauduleuſes, condamné à une amende de trente mille livres, & à demeurer en priſon juſqu'à ce qu'il eût payé cette ſomme. Il fut auſſi-tôt mis à la tour, où il demeura environ ſix ſemaines ; après quoi il remit l'argent, & fut déchargé. Sir Pierre King, créé Baron d'Oakham, lui ſuccéda dans la place de Chancelier.

XXII. Débats au ſujet des dettes de la liſte civile.

Le huit (dix-neuf) Avril, le Roi manda à la chambre des Communes, que s'étant engagé dans quelques dépenſes extraordinaires, il eſpéroit qu'elles l'autoriſeroient à lever une ſomme d'argent, ſur les fonds dernièrement attribués au payement des annuités de la Liſte civile, à l'effet d'acquitter les dettes contractées dans ſon Gouvernement. M. Pulteney, Tréſorier de la chambre, propoſa de préſenter une adreſſe, pour demander qu'il fût mis devant la chambre un état de tout l'argent payé pour de ſecrets ſervices, des penſions & des gratifications depuis le vingt-cinq de Mars de l'année mil ſept cent un, juſqu'au vingt-cinq du même mois de la préſente année. Cette adreſſe

ayant été mise en vote, il fut proposé de prendre le message du Roi en considération. M. Pulteney demanda avec instance que cette considération fût retardée, jusqu'à ce que la chambre eût examiné les papiers qui faisoient l'objet de l'adresse. Il marqua sa surprise, de ce qu'une dette montante à plus de cinq cents mille livres avoit été contractée en trois années: il dit qu'il n'étoit pas étonné de ce que quelques-uns étoient portés avec tant d'ardeur à passer les déficit de la Liste civile, puisqu'eux & leurs amis jouissoient d'une partie aussi considérable de ce revenu, & il demanda a être instruit si cette somme comprenoit tout ce qui étoit dû, ou si l'on devoit s'attendre encore à quelque autre compte? Ce Gentilhomme commença a paroître très mécontent des mesures que prenoit le ministère, & sa question regardoit particulièrement M. Walpole, qui entreprit de répondre à ses objections. Les Communes prirent le message en considération, & passèrent un bill pour autoriser Sa Majesté à lever telle somme que ce fût, qui n'excéderoit pas un million, par des billets de l'Echi-

GEORGE I. An. 1725.

quier, des emprunts, ou autrement, ſur le crédit des déductions de ſix ſols par livre ordonnées par acte du Parlement, dans la ſeptième année du règne de Sa Majeſté, & ſur celles des revenus de la Liſte civile, à condition que l'intérêt n'excéderoit pas trois pour cent juſqu'au rembourſement du principal.

XXIII. Bill en faveur du dernier Lord Bolingbroke.

Le vingt d'Avril (vingt & un Mai) le Lord Finch préſenta une pétition à la chambre, en faveur de Henri S. Jean, dernier Lord Bolingbroke, par laquelle il demandoit que l'exécution de la loi portée pour la confiſcation de ſes biens fût ſuſpendue, de même que la partie qui concernoit ſa vie, l'avoit été par le pardon qu'il avoit obtenu. M. Walpole déclara à la chambre par ordre du Roi: qu'il y avoit ſept ans que le Pétitionaire avoit fait une humble ſoumiſſion, & préſenté une requête très reſpectueuſe à Sa Majeſté, en l'aſſurant de la fidélité la plus parfaite: qu'en conſéquence de la conduite qu'il avoit tenue depuis ce temps, le Roi avoit été convaincu qu'il méritoit ſa clémence, & conſentoit à la pétition que ce Lord préſentoit à

la chambre. Après la lecture de la pétition, M. Walpole déclara qu'il étoit pleinement satisfait : que le Pétitionaire avoit suffisamment expié ses fautes passées, & qu'il méritoit la faveur de la chambre pour entrer en jouissance des biens de famille qui pouvoient lui être échus par héritage, ce qu'il ne pouvoit faire en vertu du pardon accordé par Sa Majesté, sans un acte du Parlement. Le Lord Finch proposa qu'il fût dressé un bill à ce sujet : M. Methuen, Contrôleur de la maison du Roi, s'y opposa très vivement, & représenta Bolingbroke comme un monstre d'iniquité. Cette remontrance fut soutenue par le Lord Guillaume Powlet & par M. Onslow : cependant le bill fut dressé ; il passa par les deux chambres & reçut le consentement royal. On passa ensuite un acte pour désarmer les Montagnards d'Ecosse ; un autre pour régler les Elections dans la ville de Londres ; un pour réduire les intérêts des annuités de la banque, & plusieurs autres sur des affaires particulières. Au mois de Mai, (sept Juin) le Parlement fut prorogé, après que le Roi eut marqué dans les termes

GEORGE I. An. 1725.

les plus forts de reconnnoissance, la satisfaction qu'il avoit eue de la conduite des chambres (*k*). Il nomma des Lords Justiciers pour gouverner la nation en son absence, & il partit au mois de Juin pour ses Etats d'Allemagne.

XXIV. Traité d'alliance entre les Cours de Vienne & de Madrid.

Le reflus des intérêts politiques dans le continent, avoit commencé à couler dans un nouveau canal, ce qui rendit inutiles tous les remparts qu'on avoit élevés par tant de négociations multipliées. Le Monarque Espagnol Louis I. mourut presque aussi-tôt après son élevation au trône. Son Père Philippe reprit la couronne qu'il avoit résignée, & se livra to-

(*k*) Le cinq Décembre la Princesse de Galles accoucha d'une Princesse, qui fut baptisée sous le nom de Louise, & qui fut depuis mariée au Roi de Dannemarck. Elle mourut le dix-neuf Décembre mil sept cent cinquante & un.

Immédiatement après cette session du Parlement, le Roi fit revivre l'ordre du Bain, composé de trente-huit Chevaliers, y compris le Souverain.

Guillaume Bateman fut créé Baron de Calmore en Irlande, & Vicomte Batman; Sir Robert Walpole, qui avoit été l'un des nouveaux Chevaliers du Bain, fut ensuite honoré de l'ordre de la Jaretière.

talement

talement à la conduite de la Reine, Princesse d'une intrigue infatigable, & d'une ambition démesurée. L'Infante qui avoit été mariée au Roi de France Louis XV. déplut tellement à ce Prince, que toute la nation Françoise commença à craindre une guerre civile, si le Roi mouroit sans enfants : il se détermina donc avec l'avis de son conseil à renvoyer l'Infante, d'autant que le mariage n'avoit pas encore été consommé, & elle fut accompagnée à Madrid par le Marquis de Monteleone. * La Reine d'Espagne fut très sensible à cette injure qu'on faisoit à sa fille, & pour s'en venger elle renvoya Mademoi-

GEORGE I. AN. 1725.

* M. Smollett suit ordinairement des mémoires peu éxacts lorsqu'il parle des affaires de France. Jamais le Roi ne marqua aucun éloignement pour l'Infante ; & si le Conseil se détermina à la faire retourner en Espagne, ce fut uniquement parce que la grande jeunesse de cette Princesse ne pouvoit donner qu'une espérance très éloignée d'avoir des successeurs en ligne directe au trône de France. Louis XV. avoit eu une maladie considérable : tous les ordres de l'Etat avoient été dans les plus vives inquiétudes, & l'on crut nécessaire de marier le jeune Monarque à une Princesse dont il pût avoir promptement des enfants. La Providence a rem-

GEORGE I. An. 1725.

selle de Beaujolois, l'une des filles du Régent, qui étoit fiancée au Prince Dom Carlos. Le congrès de Cambrai ayant été infructueux, elle offrit de terminer tous ses différents avec l'Empereur par la seule médiation de la Grande-Bretagne. George refusa cet honneur, ne voulant faire aucune démarche qui pût interrompre l'harmonie qui subsistoit entre lui & la cour de Versailles: de plus il étoit mécontent de ce que l'Empereur avoit refusé d'accorder l'investiture de Bremen & Verden, excepté sous des conditions que Sa Majesté Britannique ne vouloit pas accepter. La paix entre les cours de Vienne & de Madrid, dont il avoit refusé d'être le médiateur se fit par une négociation particulière,

pli les vœux des sujets de Sa Majesté. M. Smollett se trompe encore en disant que l'Infante avoit été mariée au Roi de France, & que le mariage n'avoit pas été consommé: non-seulement elle ne fut pas mariée, mais les fiançailles ne furent pas même célébrées, puisque le Maréchal de Tessé avoit assuré la Cour d'Espagne que dès que l'Infante auroit atteint sa septième année, on célébreroit les fiançailles de cette Princesse avec le Roi très Chrétien. *M. de Montgon.*

ménagée par le Duc de Riperda, né sujet des Etats-Généraux; mais qui avoit renoncé à la religion Protestante, & étoit entré au service de Sa Majesté Catholique. Par deux traités, signés à Vienne au mois d'Avril, l'Empereur reconnut Philippe pour Roi des Espagnes & des Indes, & promit de ne point le troubler dans la possession des Etats qui lui avoient été assurés par la paix d'Utrecht. Philippe de son côté renonça à toutes prétentions sur les Etats d'Italie & des Pays-bas attribués à l'Empereur par le traité de Londres. Charles accorda l'investiture des duchés de Toscane, Parme & Plaisance au fils aîné de la Reine d'Espagne, à défaut d'héritiers des possesseurs actuels, comme étant des fiefs masculins de l'Empire. L'Espagne se rendit garante de la succession Autrichienne, conformément à la pragmatique sanction, suivant laquelle les Etats de cette maison étoient attribués aux héritiers de l'Empereur en général, & déclarés un don perpétuel, indivisible & inséparable en faveur de l'aîné *sans distinction de sexe.* Par le traité de commerce con-

GEORGE I. An. 1725. clu à Vienne, les négociants Autrichiens furent admis à tous les avantages avec l'Espagne dont jouissoit toute autre nation. Sa Majesté Catholique assura la garantie de la compagnie d'Ostende, & convint de payer un subside annuel de quatre millions de piastres à l'Empereur. Il fut remis de très grosses sommes à Vienne, les troupes Impériales furent augmentées à un nombre formidable, & l'on sollicita les autres puissances de s'engager dans cette alliance, à laquelle accéda aussi-tôt la cour de Pétersbourg.

XXV. Traité d'Hanover.

Le Roi de la Grande-Bretagne prit l'allarme. L'Empereur & ce Monarque avoient marqué depuis quelque temps la plus grande froideur réciproque. George avoit tout lieu de craindre quelque entreprise sur ses Etats d'Allemagne, & il forma le projet d'une alliance défensive avec la France & la Prusse. Ce traité limité au terme de quinze ans fut négocié & conclu à Hanover dans le mois de Septembre. Il contenoit une garantie mutuelle des Etats que possédoient les parties contractantes, de leurs droits & privilèges, particulièrement de ceux de

commerce, avec un engagement pour procurer satisfaction aux Protestants de Thorn, opprimés depuis peu par les Catholiques, contre le traité d'Oliva. Le Roi, après avoir pris toutes ces précautions à Hanover, partit pour retourner en Angleterre; s'embarqua vers le milieu de Décembre à Helvoetsluys, fut exposé à une violente tempête, & descendit avec de grandes difficultés à Rye, d'où il se rendit par terre à Londres. Le Parlement s'étant assemblé le vingt Janvier (premier Février), le Roi déclara aux chambres que l'état fâcheux de quelques-uns de leurs frères les Protestants étrangers, ainsi que les négociations & engagements contractés par quelques puissances, qui paroissoient devoir exciter de nouveaux troubles en Europe, & menacer ses sujets de perdre plusieurs des branches les plus avantageuses de leur commerce, l'avoient obligé de concerter avec d'autres puissances, des mesures qui pussent mettre obstacle aux vues ambitieuses, & arrêter les progrès des dangereux desseins de ceux qui faisoient leurs efforts pour se rendre formidables. Il leur

An. 1726.

GEORGE I. AN. 1726.

dit aussi que les ennemis de son gouvernement étoient déja occupés, à solliciter & à agir en faveur du Prétendant par leurs émissaires dans quelques cours, qui leur paroissoient favorablement disposées. Il paroît à la première vue que le traité de Hanover avoit été dressé uniquement pour les intérêts de l'Allemagne : mais pour obtenir l'approbation de la Grande-Bretagne, qui étoit particulièrement nécessaire au soutien de cette alliance, il fut jugé très important d'y insérer des articles relatifs au commerce & à la religion Protestante, comme si cet engagement avoit été pris seulement pour l'avantage & la gloire de l'Angleterre. Le ministère commença alors à fonder les changements qu'il vouloit faire, sur un petit nombre de mots, qu'on a toujours répétés depuis, & qui semblables à des sons cabalistiques ont enchanté la nation, en la faisant entrer dans les liaisons les plus dangereuses, en ce qui concerne les affaires du continent. Dans toutes les harangues on n'a plus insisté que sur les machinations des gens mal intentionnés, sur les desseins du prétendant

Papiste, sur les intérêts des Protestants, & sur la balance du pouvoir, ce qui a rendu ces expressions absolument ridicules pour toutes les personnes de bon sens & capables de réflexions. On fit entendre au peuple que l'Empereur & le Roi d'Espagne, outre les traités publics conclus à Vienne, avoient formé des engagements particuliers, portant: que les Impériaux se joindroient aux Espagnols pour recouvrer Gibraltar & Port-Mahon par la force des armes, si le Roi d'Angleterre refusoit de les rendre à l'amiable, suivant la promesse solemnelle qu'il en avoit faite: qu'il y auroit un double mariage entre les deux Infants d'Espagne, & les deux Archiduchesses d'Autriche, & qu'on prendroit des mesures pour placer le Prétendant sur le trône de la Grande-Bretagne.

GEORGE I. An. 1726.

XXVI. Il est approuvé en Parlement.

Lorsque les traités de Vienne & de Hanover furent pris en considération dans la chambre des Communes, Horace Walpole qu'on nomma depuis par dérision » Grand-maître » de la balance » ouvrit le débat par un long & froid discours, dans lequel il donna un détail de toutes les

GEORGE I. An. 1726.

affaires de l'Europe depuis le traité d'Utrecht. Il rappella le traité de barrière, la convention pour éxécuter ce traité, l'alliance défensive avec l'Empereur, la quadruple alliance, le congrès de Cambrai, le traité de Hanover & celui de Vienne : expliqua la nature de chacun de ces engagements, dit : que le principal objet du traité de commerce conclu entre l'Empereur & l'Espagne, étoit de soutenir la compagnie des Indes orientales établie à Ostende, si contraire aux intérêts de celles d'Angleterre & de Hollande, ainsi qu'aux traités solemnels qui étoient dans toute leur force. Il s'étendit sur le danger auquel étoit exposée la balance du pouvoir, si quelque descendant mâle des mariages projettés entre les maisons d'Autriche & d'Espagne, devenoit jamais possesseur de la dignité Impériale & de la couronne d'Espagne réunies sur une même tête. Le Lecteur doit se souvenir que ce même membre fut un de ceux qui s'étoient récriés contre l'article du traité d'Utrecht, destiné à empêcher que la puissance de ces deux maisons fût réunie immédiatement

en la Perſonne de l'Empereur. Il n'oublia pas à s'étendre ſur le prétendu engagement ſecret concernant Gibraltar & Port-Mahon, & ſur les pieuſes attentions de Sa Majeſté en faveur des Proteſtants opprimés de Thorn en Pologne. En vain M. Shippen ſoutint, que le traité de Hanover engageroit la nation dans une guerre, pour la défenſe des Etats Britanniques de Sa Majeſté, contre un article exprès de l'acte de limitation; ces arguments avoient perdu tout leur poids. L'oppoſition étoit ſi peu conſidérable, que le miniſtère ne devoit avoir aucune inquiétude ſur telle meſure qu'il voulût prendre. Il fut voté & préſenté une adreſſe à Sa Majeſté, pour approuver l'alliance qu'elle avoit conclue à Hanover, dans la vue de prévenir les ſuites dangereuſes & les conſéquences du traité de paix entre l'Empereur & le Roi d'Eſpagne, & pour promettre de ſoutenir Sa Majeſté, s'il arrivoit qu'on inſultât, & qu'on attaquât quelques-uns de ſes territoires, quoiqu'ils n'appartinſſent pas à la couronne de la Grande-Bretagne. La chambre des Lords en corps pré-

GEORGE I. An. 1726.

sentaune semblable adresse. Il fut dressé un bill pour donner pouvoir au Commissaire de la trésorerie de composer, avec M. Richard Hampden, dernier Trésorier de la marine, qui se reconnoissoit débiteur envers la couronne de la somme de quarante-huit mille livres. Ce deficit avoit été occasionné par les intérêts qu'il avoit pris dans le projet de la mer du Sud: le Roi recommanda sa pétition, & la chambre admit sa requête, par considération pour son bisayeul le fameux Jean Hampden, qui avoit marqué un courage aussi généreux, contre les mesures arbitraires du Roi Charles premier.

XXVII. Tumulte en Ecosse au sujet de la taxe sur la Drêche.

La taxe sur la drêche fut trouvée si rude en Ecosse, que le peuple refusa de la payer, & qu'il s'éleva des tumultes en différents endroits du royaume. A Glasgow la populace armée de masses & de bâtons pilla la maison de Daniel Campbell, représentant de cette ville en Parlement, parce qu'il avoit voté pour le bill, & maltraita quelques-uns des Commis de l'excise qui vouloient prendre un état de la drêche. Le Général Wade, qui commandoit les troupes

en Ecosse, avoit envoyé deux compagnies de soldats sous les ordres du Capitaine Bushel pour prévenir ou appaiser les troubles de cette espèce. Il les fit sortir dans les rues, où ils furent assaillis à coups de pierre par la multitude, qu'il s'efforça d'abord de disperser, en faisant tirer seulement avec de la poudre. Cet expédient n'ayant pas réussi, il ordonna à ses gens de charger à balles, & dans le temps que les Magistrats venoient à lui en corps pour l'aider de leurs avis & de leur crédit, il commanda aux soldats de faire feu de quatre côtés différents, sans y être autorisé par aucune sanction civile. Il y eut environ vingt personnes de tuées ou de blessées en cette occasion. Le peuple voyant tomber tant de malheureuses victimes, entra dans une fureur qui lui fit oublier tout danger. Tous ne s'occupèrent plus qu'à chercher des armes, & ne respirèrent que la vengeance. Bushel se retira au château de Dumbarton, & fut poursuivi plus de cinq mille par une multitude au désespoir. Le Général Wade informé de ce qui s'étoit passé, assembla un corps de

GEORGE I.
An. 1726.

Oldmixon. Annals. Deb. in Parl. Mem. Hist. Tindal.

troupes, & accompagné de Duncan Forbes, Lord Avocat, prit possession de Glasgow. Les Magistrats furent arrêtés, & envoyés prisonniers à Edimbourg, où les Lords Justiciers ayant pris connoissance de cette affaire, les déclarèrent innocents, ensorte qu'ils furent immédiatement déchargés. Bushel fut jugé pour meurtre, convaincu & condamné; mais bien loin de souffrir la peine portée par les loix, il reçut au contraire son pardon, & fut avancé dans le service. Daniel Campbell présenta une pétition à la chambre des Communes, pour être indemnisé des pertes qu'il avoit souffertes de la part des mutins. On passa en sa faveur un bill par lequel on lui accorda une somme pour être levée par un impôt sur la bierre & l'Ale qu'on brasseroit dans la ville de Glasgow. La taxe sur la drêche fit une telle sensation en Ecosse, que la convention des bourgs royaux présenta une remontrance contre cette taxe, comme étant un fardeau très pesant que le pays ne pouvoit supporter: il fut aussi présenté des pétitions tendantes aux mêmes fins par les différents shires du

royaume. (*l*) Le vingt-quatre Mars (quatre Avril) le Roi envoya un meſſage à la chambre, par Sir Paul Methuen, pour demander un ſubſide extraordinaire, qui le mît en état d'augmenter ſes forces maritimes, & de prendre toutes les autres meſures qui ſeroient jugées néceſſaires dans la conjoncture actuelle. Il y eut un débat; mais le plus grand nombre fut pour lui accorder ſa demande. Quelques membres de la chambre haute ſe plaignirent de ce que le meſſage n'étoit pas envoyé aux deux chambres du Parlement, ce qui donna lieu à un autre débat, dans lequel le Lord Bathurſt & pluſieurs autres firent quelques triſtes réfléxions ſur l'état d'inutilité où les

(*l*) Le Duc de Wharton ayant conſumé ſon bien en débauches & en extravagances, ſe retira à la cour de Vienne, & paſſa enſuite à Rome, où il offrit ſes ſervices au Prétendant. Ce Prince lui donna l'ordre de la Jarretière & le titre de Duc de Northumberland. Il fut envoyé par le Chevalier de Saint-George avec des lettres de créance à la cour de Madrid, où il abjura la religion Proteſtante; épouſa une Dame de la chambre de la Reine d'Eſpagne, & obtint le rang & les appointements de Lieutenant Colonel au ſervice de cette couronne.

GEORGE I. An. 1726.

Pairs d'Angleterre étoient réduits. Cependant le minifstère faifoit très peu d'attention à de telles obfervations, ayant remporté une victoire complette fur toute oppofition. Lorfqu'on eut accordé les fecours ordinaires & extraordinaires, avec tout ce que la cour jugea à propos de demander, & qu'on eut paffé différents bills pour le réglement de l'économie civile, le Roi congédia le Parlement le vingt-quatre Mai (quatre Juin.)

XXVIII. On envoie une petite efcadre dans la mer Baltique.

Le Czar Pierre de Mofcovie étoit mort, & fa femme l'Impératrice Catherine lui avoit fuccédé fur le trône de Ruffie. Cette Princeffe avoit commencé à affembler des troupes dans le voifinage de Petersbourg, & à préparer un formidable armement pour une expédition navale. Le Roi George penfant qu'elle avoit des deffeins contre la Suède, envoya une forte efcadre dans la mer Baltique fous les ordres de Sir Charles Wager, pour prévenir les projets qu'elle pourroit former contre fes alliés. La flotte Angloife fut jointe à Copenhague par une efcadre Danoife, ce qui allarma la Cour de Ruffie, & elle donna auffi-tôt des ordres

pour renforcer les garnisons de Wibourg, Cronslot, Revel & Riga. L'Amiral Anglois après avoir eu audience de Sa Majesté Suédoise, fit voile vers Revel, & envoya un Lieutenant chargé d'une lettre du Roi de la Grande-Bretagne à la Czarine. Elle contenoit plusieurs plaintes, & George observoit que lui & ses alliés ne pouvoient manquer d'être allarmés de ses grands préparatifs par mer & par terre. Il se plaignoit aussi de ce qu'on avoit pris diverses mesures à sa cour en faveur du Prétendant; de ce qu'on n'avoit eu aucun égard aux instances réitérées de l'Angleterre pour établir une amitié durable avec la couronne de Russie: enfin il lui déclaroit qu'il avoit ordonné à son Amiral d'empêcher que les vaisseaux de Sa Majesté Czarienne ne sortissent de leurs ports, si elle persistoit dans la résolution d'éxécuter ses projets. La Czarine, dans sa réponse au Roi, lui marqua sa surprise de ce qu'elle n'avoit reçu la lettre de Sa Majesté que lorsque sa flotte étoit à l'ancre devant Revel, d'autant qu'il auroit été plus conforme à l'usage établi entre les Souve-

GEORGE I. An. 1726.

rains, & plus convenable à l'amitié qui avoit subsisté si long-temps entre ces couronnes & celle de la Grande-Bretagne, de lui porter ses plaintes sur son armement, & d'attendre sa réponse, avant de prendre des mesures aussi offensives. Elle l'assura que rien n'étoit plus éloigné de sa pensée que d'avoir quelque dessein pour troubler la paix dans le Nord ; qu'à l'égard du Prétendant, c'étoit une accusation frivole & usée, dont on s'étoit souvent servi pour couvrir les mesures injustes qu'on avoit prises depuis peu contre l'Empire de Russie. Sir Charles Wager demeura devant Revel jusqu'à ce qu'il eût des nouvelles certaines que les galères Russes étoient mises dans les ports où elles devoient hiverner ; ensuite il mit à la voile pour la côte de Dannemarck, d'où il retourna en Angleterre au mois de Novembre.

XXIX. Expédition de l'Amiral Hosier aux Indes occidentales.

Le Roi George ne voulant pas que toute son attention parût tournée du côté des affaires du Nord, avoit fait armer deux autres escadres, dont l'une fut destinée pour les Indes occidentales, sous les ordres du Vice-Amiral Hosier. L'autre que comman-

doit Sir Jean Jennings, chargé d'un corps de troupes de débarquement, mit à la voile de Sainte-Hélène le vingt Juillet, entra dans la baye de Saint-Antoine; passa à Lisbone, d'où elle dirigea son cours à la baye des Bœufs, près Cadix, & croisa à la hauteur du cap Sainte-Marie, ce qui allarma toute la côte d'Espagne, & jetta Madrid dans la consternation. Cependant l'Amiral ne commit aucuns actes d'hostilité, & il fut très bien traité par le Gouverneur Espagnol de Cadix, qui lui fournit des rafraîchissements. Le Vice-Amiral Hosier étoit parti au mois d'Avril avec sept vaisseaux de guerre pour les Indes occidentales Espagnoles, chargé par ses instructions de bloquer les gallions dans les ports de ce pays, & dans le cas où ils voudroient en partir, de s'en saisir & de les amener en Angleterre. Avant qu'il fût arrivé à Bastimentos, près Porto-Bello, le trésor, consistant en plus de six millions sterling, avoit été déchargé & conduit à Panama, en conséquence d'un ordre envoyé par une Corvette, qui avoit eu l'adresse d'éviter Hosier. Ce Vice-Amiral de-

GEORGE I. An. 1726.

meura dans l'inaction, & devint l'objet de la raillerie des Espagnols. Il retourna à la Jamaïque, réussit à y prendre un renfort de troupes, & fit voile à Carthagène. Cependant les Espagnols s'étoient emparés des vaisseaux Anglois de la mer du Sud à la Vera-Cruz, & avoient aussi pris tous les vaisseaux & effets appartenants à la compagnie. Hosier en demanda inutilement la restitution : il prit quelques vaisseaux Espagnols par forme de représailles, & continua à croiser dans ces mers jusqu'à ce qu'il eût perdu la plus grande partie de ses gens, qui périrent malheureusement par les maladies de ce climat mal sain, & jusqu'à ce que ses vaisseaux fussent totalement ruinés par les vers. Ce brave officier, gêné par des ordres qui l'empêchoient de suivre ce que lui dictoit son courage, voyant ses meilleurs officiers & ses gens périr journellement par les maladies contagieuses, & ses vaisseaux exposés à une destruction inévitable mourut, à ce qu'on prétend, de chagrin. Le peuple d'Angleterre jettoit les plus grandes clameurs contre cette expédition infortunée, dans

GEORGE I. An. 1726.

laquelle on perdoit un ſi grand nombre d'hommes, & l'on faiſoit de très fortes dépenſes, ſans que la nation en retirât aucun avantage. Il paroît que cette entrepriſe étoit un véritable projet de pyraterie, deſtiné à enlever à la cour d'Eſpagne les tréſors qu'elle attendoit, dans un temps où il y avoit une paix ſubſiſtante entre les deux nations. Il eſt vrai que le Miniſtère de la Grande-Bretagne alléguoit que le Monarque Eſpagnol avoit pris des engagements en faveur du Prétendant.

XXX. Diſgrace du Duc de Riperda.

Les Ducs d'Ormond & de Warthon étoient certainement à Madrid, ainſi que le Comte Mariſhal. Le Duc de Riperda, alors premier Miniſtre d'Eſpagne, ſe ſervit, en parlant à l'Envoyé d'Angleterre, de certaines expreſſions qui marquoient quelque projet : mais la cour de Madrid nia abſolument d'être entrée dans aucun. Riperda, comme étranger, fut ſacrifié à la jalouſie des Miniſtres Eſpagnols. Il fut ſubitement dépouillé de tous ſes emplois, & d'une penſion de trois mille piſtoles. Il ſe retira auſſi-tôt dans la maiſon de Vandermew Ambaſſadeur de Hollande, qui

GEORGE I. An. 1726.

ne voulut pas s'expofer à garder un pareil hôte. Il le conduifit dans fon caroffe à celle du Colonel Stanhope, Miniftre de la Grande-Bretagne, dont il follicita & obtint la protection. Cependant il en fut tiré par force, & conftitué prifonnier au château de Ségovie. Il réuffit par la fuite à s'échapper, & fe retira en Angleterre pour fe mettte à couvert du reffentiment de Sa Majefté Catholique. Le Colonel Stanhope fe plaignit de ce qu'on avoit ainfi violé les loix des nations, & les Miniftres Efpagnols firent leurs efforts pour s'excufer de cet attentat. Il y eut plufieurs lettres & mémoires à ce fujet de la part des deux cours, & tout fembloit préfager une rupture. Le Roi d'Efpagne acheta des vaiffeaux de guerre: commença à faire des préparatifs comme pour une entreprife importante, & affembla une armée de vingt mille hommes à Saint-Roch, fous prétexte de rebâtir le vieux château de Gibraltar. Cependant les Etats-Généraux & le Roi de Suède accédèrent au traité d'Hanover : mais le Roi de Pruffe, quoiqu'il fût gendre de Sa Majefté, fut détaché de fon alliance

par les sollicitations de l'Empereur, avec lequel il contracta de nouveaux engagements. GEORGE I. AN. 1726.

XXXI. Substance de la harangue du Roi au Parlement.

AN. 1727.

Le dix-sept (vingt-huit) Janvier, le Parlement de la Grande-Bretagne fut ouvert par une longue harangue très étudiée, dans laquelle le Roi dit : que la conduite & les négociations entre l'Empereur & le Roi d'Espagne, ainsi que les alliances offensives mutuellement conclues entre ces Monarques, avoient jetté les fondements de la puissance la plus exorbitante & la plus formidable : que leurs conventions étoient directement contraires aux intérêts les plus importants, & aux privilèges les plus chers à la nation Angloise: qu'il falloit nécessairement quelle se déterminât ou à abandonner Gibraltar à l'Espagne, & à acquiescer aux usurpations de l'Empereur par rapport au commerce, ou à défendre vigoureusement ses droits incontestables contre ces engagements réciproques, contractés au mépris & à la violation de la foi nationale, & des traités les plus solemnels. Il assura les chambres qu'un de ces articles secrets étoit de placer le Prétendant

GEORGE I. An. 1727.

ſur le trône de la Grande-Bretagne, & un autre de faire la conquête de Gibraltar & de Port-Mahon. Il affirma que leurs intrigues s'étendoient juſques dans la Ruſſie, & que la flotte Angloiſe avoit prévenu à temps des deſſeins qui auroient ouvert la route à une invaſion dans ſes Royaumes. Il exhorta les Communes à accorder les ſubſides néceſſaires pour la défenſe de leur pays, & pour le mettre en état de remplir ſes engagements avec les alliés de la Grande-Bretagne. Il leur dit que le Roi d'Eſpagne avoit ordonné à ſon Miniſtre réſident en Angleterre de ſortir de ce Royaume, & qu'il avoit laiſſé un mémoire ou déclaration ſuccinte, dans lequel il inſiſtoit ſur la reſtitution de Gibraltar. Il ſe ſervit auſſi des moyens énergiques, toujours immanquables pour émouvoir leur reſſentiment : la balance de pouvoir en Europe, la ſureté du commerce Britannique, les deſſeins du Prétendant Papiſte, l'heureux établiſſement actuel, la religion, les libertés, & la proprieté d'un peuple Proteſtant. Les deux chambres préſentèrent des adreſſes de remerciments, telles qu'il plût aux Miniſ-

tres de les dicter : Il y eut cependant une opposition de la part d'un petit nombre de membres, mais elle n'étoit nullement formidable, quoiqu'elle eût pour chefs des hommes dont les talents égaloient le courage. Les Communes votèrent vingt mille hommes de mer, & vingt-six mille trois cents quatre-vingt-trois hommes pour le service de terre, avec une taxe de quatre shellings par livre sur les terres, pour subvenir aux dépenses extraordinaires.

XXXII. Débats dans la chambre des Lords au sujet de la prochaine rupture avec l'Empereur & l'Espagne.

La chambre des Lords ayant pris en considération les lettres & mémoires entre les Ministres de la Grande-Bretagne, de France & d'Espagne, ainsi que les papiers relatifs à l'accession des Etats-Généraux au traité d'Hanover, il y eut un violent débat. Le Lord Bathurst fit observer, que l'accession des Etats-Généraux au traité, étoit avec la condition, que l'acte qu'ils en souscrivoient seroit approuvé & ratifié par le Roi de la Grande-Bretagne, par Sa Majesté Très-Chrétienne & par le Roi de Prusse, & que le Ministre de Sa Majesté Prussienne avoit refusé de signer cet acte d'accession, ce qui

GEORGE I. An. 1727. le rendoit de nul effet : que si la cour de France, par la même raison, jugeoit à propos de se retirer de l'alliance d'Hanover, la Grande-Bretagne seule seroit obligée de soutenir le fardeau d'une guerre dispendieuse, contre deux des plus puissants Potentats de l'Europe. Il dit qu'il ne voyoit aucune juste raison de rupture avec l'Espagne : que le Duc de Ripperda pouvoit avoir laissé échapper quelques expressions indiscrètes : mais qu'il étoit connu pour un homme d'un caractère emporté, & qu'il avoit été solemnellement désavoué de Sa Majesté Catholique : que dans le mémoire laissé par l'Ambassadeur d'Espagne, il imputoit l'état violent des affaires entre les deux couronnes, aux Ministres d'Angleterre, & rapportoit une promesse positive faite par le Roi de la Grande-Bretagne pour la restitution de Gibraltar : qu'il falloit tenter des moyens d'accommodement, avant d'engager le royaume dans une guerre, qui seroit accompagnée des conséquences les plus dangereuses : que la nation étoit chargée d'une dette de cinquante millions, & que pour soutenir une telle guerre, on

On feroit obligé de lever fept millions par an, ce qui épuiferoit bien-tôt la Grande-Bretagne. Il obferva que dans quelques papiers remis devant la chambre, on parloit de grandes fommes diftribuées en divers endroits, pour faire réuffir certaines mefures. Il déclara que pour ce qui le concernoit, il n'avoit jamais touché d'or d'Efpagne ni d'Angleterre : qu'il n'étoit ni Efpagnol ni François, mais qu'il fe faifoit gloire d'être un véritable Anglois, & de parler & d'agir pour le bien de fon pays, auffi long-temps qu'il auroit l'honneur d'être membre de cette chambre. Il demanda avec inftance à leurs Seigneuries, qu'elles éxaminaffent avec réfléxion la matière mife fous leurs yeux, d'autant qu'elle étoit de la plus grande conféquence en elle-même, & très importante à toute la nation. Il ajouta encore que fi cette guerre étoit heureufe on n'en retireroit aucun avantage, au lieu qu'il y auroit tout à perdre, fi elle étoit malheureufe. Le Lord Townshend qui lui répondit, affirma que Sa Majefté avoit reçu des avis certains & pofitifs au fujet d'un article fecret de l'alliance

GEORGE I. An. 1727.

entre les cours de Vienne & de Madrid en faveur du Prétendant : mais que la sureté de l'Etat ne permettoit pas de mettre ces avis devant le Parlement. Après de vives altercations, le plus grand nombre vota : que les mesures que Sa Majesté avoit jugé à propos de prendre étoient honorables, justes & nécessaires ; pour prévenir l'éxécution des engagements dangereux en faveur du Prétendant : pour conserver ce qui appartenoit à la Grande-Bretagne par des traités solemnels, particulièrement Gibraltar & l'isle de Minorque : & pour maintenir ses sujets dans la possession des droits & des privilèges attachés à leur commerce, ainsi que pour entretenir la paix & la tranquillité de l'Europe. Dix-sept Lords protestèrent contre cette résolution. Il y eut de semblables disputes sur le même sujet dans la chambre basse. Le Lord Townshend avoit affirmé dans la chambre des Pairs qu'il n'avoit jamais été fait aucune promesse de rendre Gibraltar : mais Sir Robert Walpole convint de cette promesse dans la chambre des Communes. Il fut proposé de présenter une adresse pour

demander que ces engagements fussent remis devant la chambre : un autre membre proposa de demander copie du mémoire présenté par M. Pointz au Roi de Suède, & de l'article secret entre les cours de Vienne & de Madrid : enfin une troisième proposition fut de demander au Roi les mémoires & représentations des cours de Suède & de Dannemarck, qui avoient engagé Sa Majesté dans le cours de l'année précédente, à envoyer une escadre dans la mer Baltique. Dans le compte de l'emploi de l'argent accordé pour le service de la dernière année, il y avoit un article de cent vingt-cinq mille livres porté en termes généraux, pour autres engagements & dépenses, outre ce qui étoit spécifié pour les mêmes objets. M. Pulteney proposa de présenter une adresse à ce sujet : mais toutes ces propositions furent rejettées avec division, & le plus grand nombre concourut dans une adresse de remerciments au Roi, pour la grande sagesse de sa conduite. Dans cette même adresse les Communes lui marquèrent la confiance la plus parfaite en sa bonté & en sa

GEORGE I. An. 1727.

discrétion : elles lui promirent de le soutenir dans toutes les mesures plus étendues qu'il jugeroit nécessaires & convenables pour prévenir une rupture, ainsi que pour l'honneur & l'avantage de ses Royaumes.

XXXIII. Mémoire de M. Palms Résident de l'Empereur à Londres.

La harangue de Sa Majesté causa tant d'ombrage à la cour de Vienne, que M. Palms, Résident de l'Empereur à Londres, reçut ordre de présenter un mémoire très vif au Roi, & de le publier ensuite dans toute la nation. Dans cette hardie remontrance, le Roi étoit chargé d'avoir déclaré dans un discours émané du trône, comme certains & indubitables plusieurs faits qui étoient ou tronqués, ou mal représentés, ou sans aucun fondement. On soutenoit dans le mémoire ; que le traité de Vienne étoit fondé sur la quadruple alliance : que le traité de commerce étoit destiné à procurer des avantages réciproques & légitimes aux sujets des deux Puissances, conformément aux loix des nations, & sans aucun préjudice aux sujets de la Grande-Bretagne. On y déclaroit qu'il n'y avoit aucune alliance offen-

ſive concluе entre les deux couronnes : que l'article ſuppoſé au ſujet du Prétendant, étoit abſolument faux : que ce qui avoit été dit par rapport au ſiège de Gibraltar l'étoit de même, & que l'Empereur n'avoit d'autre engagement avec le Roi d'Eſpagne, que celui qui étoit ſpécifié dans le traité communiqué à Sa Majeſté Britannique. L'Envoyé ajoutoit, que les hoſtilités commiſes dans les Indes occidentales & autre part, contre le Roi d'Eſpagne, par une violation manifeſte des traités, paroiſſoient juſtifier ce Prince pour le ſiège de Gibraltar. Enfin il demandoit au nom de Sa Majeſté Impériale des réparations proportionnées à l'injure que ſon honneur avoit ſoufferte de ces imputations calomnieuſes. Les deux chambres du Parlement dans une adreſſe à Sa Majeſté, marquèrent leur indignation contre l'inſolence de ce mémoire, & M. Palms eut ordre de ſortir du Royaume. Les Miniſtres de l'Empereur & du Roi de la Grande-Bretagne, préſentèrent des déclarations très fortes à la Diette de l'Empire aſſemblée à Ratisbone, & ces deux Monarques s'attaquèrent ſi vi-

GEORGE I.
AN. 1727.

vement par des imputations personnelles & réciproques, que toute espérance de réconciliation entre eux s'évanouit.

XXXIV.
Convention avec la Suède & le Hesse-Cassel.

Le Roi George pour se fortifier contre la tempête qui le menaçoit, forma des engagements plus étroits avec le Roi de France, & convint de payer cinquante mille livres pendant trois ans au Roi de Suède, à condition que ce Monarque tiendroit toujours un corps de dix mille hommes prêts à remplir les conventions de leur alliance. Il conclut aussi un nouveau traité avec le Roi de Dannemarck, qui promit de lui fournir un certain nombre de troupes auxiliaires, au moyen d'un subside considérable accordé par le Roi de France. On régla le contingent de troupes que chacun devoit mettre en campagne, s'il arrivoit une rupture. Sa Majesté Britannique s'engagea de fournir vingt-quatre mille hommes & une forte escadre pour envoyer dans la mer Baltique. George fit aussi une convention avec le Prince de Hesse-Cassel, qui promit de donner huit mille hommes d'infanterie, & quatre mille hommes de

GEORGE I. An. 1727.

cavalerie, à condition que la Grande Bretagne lui payeroit immédiatement soixante & quatorze mille livres, & cinquante mille de plus, outre la paye & subsistance lorsqu'on demanderoit ces troupes. Tel fut le fruit de toutes les alliances formées avec tant d'industrie depuis l'avénement du Roi George au trône de la Grande Bretagne. Lorsqu'il se trouva dans l'embarras, le Roi de Prusse qui avoit épousé sa fille abandonna ses intérêts; & les Etats Généraux demeurèrent neutres. Pour la sureté de ses Etats d'Allemagne, il eut recours au Roi de France, qu'on ne pouvoit regarder que comme un allié précaire, aux Rois de Suède & de Dannemarck, & au Prince de Hesse-Cassel; mais aucune de ces puissances ne voulut contribuer à le secourir, qu'au moyen de subsides excessifs, quoique le danger fut commun, & qu'on eût dû faire des efforts égaux. Au lieu d'agir en alliés, ils se conduisirent en mercénaires : la Grande Bretagne les paya pour la défense de leurs propres Etats; & de plus elle s'engagea à entretenir une puissante flotte pour

Annals. Deb. in Parl. Tindal. Lives of the Admirals.

GEORGE I. An. 1727.

leur propre ſureté. Eſt-il donc quelque vrai Breton aſſez foible de ſens pour penſer, ou aſſez téméraire pour ſoutenir que cette affaire fut une querelle Britannique ?

XXXV. Vote de crédit.

Pour le ſoutien de ces traités diſpendieux, M. Scroope Secrétaire de la Tréſorerie propoſa dans la chambre des Communes, que dans le bill de la taxe ſur la drêche, il fût inſéré une clauſe d'appropriation, qui donnât pouvoir au Roi d'appliquer les ſommes qu'il jugeroit néceſſaires, pour fournir aux dépenſes, & remplir les engagements qui étoient déja contractés, ou qui le pourroient être avant le vingt-cinq Septembre, en prenant les meſures qu'il croiroit les plus convenables pour la ſureté du commerce, & pour rétablir la paix de l'Europe. Les membres de l'oppoſition ſoutinrent que cette méthode de demander & d'accorder des ſecours étoit contraire aux uſages du Parlement : qu'une telle clauſe rendroit ſans effet cette appropriation de l'argent public : que la prudence de tous les Parlements avoit jugé néceſſaire de prendre des ſuretés contre les mauvais emplois

des deniers publics, qui étoient d'autant plus à craindre en cette occasion, qu'on ne prenoit aucunes mesures pour faire rendre compte de l'argent dont il seroit disposé en vertu de cette clause: qu'il avoit déja été accordé de grandes sommes: que dans un gouvernement libre il n'avoit jamais été donné de pouvoir aussi illimité: qu'une telle confiance en la couronne pouvoit par l'influence des mauvais ministres être suivie des plus dangereuses conséquences: que la constitution ne pouvoit être garantie, si l'on ne s'attachoit à conserver les formes parlementaires essentielles, d'accorder des secours sur les estimations, & d'appliquer ces secours aux services & occasions avouées publiquement & jugées nécessaires: que si l'on manquoit de s'opposer en temps convenable à de telles clauses, elles deviendroient d'un usage si fréquent, que par la suite les ministres & la couronne auroient un pouvoir absolu & incontestable de lever l'argent sur le peuple, quoique suivant la constitution & pour la sureté publique, ce pouvoir dût résider dans toute la lé-

GEORGE I. An. 1727.

giſlation. La propoſition eut lieu, la clauſe fut ajoutée, & le bill paſſa dans l'autre chambre ſans aucun changement, mais non ſans oppoſition. Malgré ce vote de crédit, Sir Guillaume Yonge propoſa que ſur le ſecours accordé au Roi, il fût levé la ſomme de trois cents ſoixante & dix mille livres par des emprunts ſur des billets de l'Échiquier, dont le payement ſe feroit ſur les ſurplus des droits ſur les différentes eſpèces de charbon qui étoient réſervés à la diſpoſition du Parlement. Sir Joſeph Jekyl & M. Pulteney s'opposèrent fortement à cette propoſition, comme dérogeant d'une manière dangereuſe à différents votes & actes du Parlement, par leſquels les excédents des fonds publics étoient appliqués à la décharge des dettes de la nation, ou à l'augmentation des fonds réſervés. Cependant elle paſſa à la pluralité des voix.

XXXVI. Siège de Gibraltar par les Eſpagnols

Le quinze (vingt-ſix) Mai, le Parlement fut prorogé, après que le Roi dans ſa harangue eut marqué aux deux chambres ſa reconnoiſſance de leur zèle, leur libéralité & leur diligence, & qu'il leur eut déclaré que les Eſ-

pagnols avoient commencé le siège de Gibraltar. Les tranchées furent ouvertes devant cette forteresse le onze (vingt-deux) Février par le Comte de Las Torres à la tête de vingt mille hommes. La place étoit bien munie pour sa défense, & le vieux Comte de Portmore qui en étoit Gouverneur s'embarqua avec un renfort d'Angleterre, sous l'escorte d'une flotte commandée par Sir Charles Wager. Il arriva à Gibraltar au commencement d'Avril (le vingt & un) & débarqua ses troupes avec une grande quantité de munitions, de provisions de guerre & vingt-quatre pièces de canon. Il arriva en même temps cinq cents hommes de Minorque, & toute la garnison se trouva composée de six mille hommes abondamment pourvus de provisions fraiches venant des côtes de Barbarie, ensorte qu'ils regardèrent avec mépris les efforts de leurs ennemis. Les Etats Généraux craignant quelque entreprise contre leur barrière dans les Pays-bas, demandèrent au Roi qu'il tînt prêts les dix mille hommes de troupes auxiliaires stipulés par les traités. Ils

GEORGE I. An. 1727. furent auſſi-tôt préparés pour l'embarquement, & l'on augmenta les troupes d'Angleterre de trente compagnies de nouvelles levées : Sir Jean Norris mit à la voile avec une puiſſante flotte pour la mer Baltique, où il fut joint par une eſcadre Danoiſe; mais la Czarine étant morte le dix-ſept Mai, il n'eut pas occaſion de commettre d'hoſtilités, d'autant que l'armement des Ruſſes fut ſans effet.

XXXVII. Préliminaires de Paix. Cependant les puiſſances belligérantes, quoiqu'elles fuſſent exceſſivement irritées les unes contre les autres, étoient également éloignées de pourſuivre une guerre qui auroit mis le trouble dans toute l'Europe. Le Roi de France employa ſa médiation par l'entremiſe du Duc de Richelieu, alors Ambaſſadeur à Vienne. Il fut propoſé de part & d'autre des plans de pacification entre les deux couronnes & leurs alliés. Enfin toutes les parties convinrent de douze articles préliminaires, qui furent ſignés au mois de Mai à Paris par les miniſtres de l'alliance d'Hanover, & enſuite à Vienne par les Ambaſſadeurs de l'Empire & de l'Eſ-

pagne. Ces articles portoient: que les hostilités cesseroient immédiatement: que la chartre de la compagnie d'Ostende seroit suspendue pour sept ans; & que dans quatre mois il seroit tenu un congrès à Aix-la-Chapelle pour régler tous les différents, & assurer la paix de l'Europe. Ce congrès fut ensuite transféré à Soissons, à cause du ministre François, dont la présence étoit nécessaire à la cour. Le siège de Gibraltar fut levé, après avoir duré quatre mois, pendant lesquels les Espagnols perdirent un grand nombre d'hommes par les maladies; mais la garnison ne souffrit que très peu de dommage. Cependant la cour de Madrid forma de nouvelles difficultés, & pendant quelque temps ne voulut pas consentir à la restitution du vaisseau de la mer du Sud; (le Prince Frédéric) qui étoit retenu à la Vera-Cruz dans les Indes Occidentales, ce qui fut cause que Sir Charles Wager continua à croiser sur la côte d'Espagne; mais toutes ces difficultés furent enfin levées par la suite.

GEORGE I. An. 1727.

XXXVIII. Mort & por-

Le Roi George, après avoir établi une régence, s'embarqua à Green-

GEORGE I. An. 1727.

wich le trois (quatorze) de Juin, descendit en Hollande le sept (dix-huit), & se mit en route pour Hanover. Il fut soudainement attaqué en chemin d'une paralisie, qui lui ôta l'usage de la parole, & fut suivie d'une affection léthargique. On le transporta dans un état d'insensibilité à Osnabrug, où il mourut le Dimanche onze (vingt-deux) Juin dans la soixante & huitième année de son âge, & la treizième de son règne. George I. étoit simple & sans affectation dans sa personne & dans ses habits, grave & composé dans sa conduite, quoiqu'il fut aisé, familier & même très gai dans ses heures de plaisir. Avant d'être monté sur le trône de la Grande Bretagne, il avoit acquis la réputation d'un Général circonspect, d'un Prince juste & clément, d'un sage politique, qui connoissoit parfaitement ses propres intérêts, & les suivoit avec fermeté. Avec de telles qualités, il ne pouvoit manquer en devenant Souverain de la Grande Bretagne d'être très disposé à gouverner ses nouveaux sujets suivant les maximes de la constitution Britannique & le gé-

Portrait de George I. Roi de la Grande-Bretagne.

nie de la nation. S'il parut quelquefois s'écarter de ces principes, on doit juger qu'il y fut entraîné par les suggestions vénales d'un ministère, dont le pouvoir & l'influence étoient fondés sur la corruption (*m*).

(*m*) George épousa la Princesse Sophie-Dorothée, fille & héritière du Duc de Zell, dont il eut pour enfants le Roi George II. & la dernière Reine de Prusse. Le corps de ce Prince fut transporté à Hanover, & inhumé au milieu de ses ancêtres.

Depuis la mort de Charles II. jusqu'au temps dont nous parlons actuellement, l'Angleterre se distingua dans toutes les branches de la littérature. Le Docteur Atterbury & le Docteur Clarke furent très profonds dans la Théologie ; M. Whiston écrivit pour la défense de l'Arianisme ; Jean Locke fut avec éclat le restaurateur de la raison humaine ; Cudworth traça tout le labyrinthe des arguments métaphysiques ; le Comte de Shaftsbury éleva un systême foible, mais élegant, de Philosophie morale ; Berkeley, depuis Evêque de Cloyne en Irlande, surpassa tous ses contemporains dans la subtilité & la variété des arguments métaphysiques, ainsi que dans l'art de la déduction ; les talents du Lord Bolingbroke, comme Métaphysicien, ont été mis en question depuis que ses œuvres posthumes ont vu le jour ; Wallis, Halley & Flamstead ont fait de grands progrès dans les Mathématiques & l'Astronomie ; l'art de la Médecine doit quelques découvertes utiles au savant Docteur

GEORGE I. An. 1727.

Friend & à l'élégant Docteur Mead. Entre les Poëtes de cet âge nous comptons Jean Phillips, auteur d'un poëme didactique, intitulé, « le Cidre, » dont le mérite est reconnu ; il vécut & mourut dans l'obscurité. Guillaume Congreve, célèbre par ses Comédies, moins estimable par la force des caractères & par cette plaisanterie nommée en Angleterre *Humour*, que par l'esprit, l'élégance & la régularité : Vanbrugh, qui a écrit avec plus de naturel & de feu, mais avec moins d'art & de précision ; Steele qui a réussi dans ses Comédies à adopter les caractères modernes aux anciens Drames ; Farquhar, dont les tableaux sont plutôt pris dans son imagination que dans la nature, & dont le principal mérite consiste dans la vivacité & le feu agréable de son dialogue ; Addisson, dont la réputation comme Poëte a de beaucoup surpassé son génie, naturellement froid & énervé, mais qui n'a cédé à aucun autre Auteur dans le genre des essais, tant pour le style que pour le choix des sujets : Swift, dont la muse semble avoir été guidée par la Misanthropie, doit plutôt être regardé comme un Cynique que comme un Poëte ; sa sécheresse naturelle & la dureté de ses sarcasmes n'auroient jamais été goutés s'il ne les eût égayés par des plaisanteries extravagantes, semblables à celles de Lucien & de Rabelais : Prior, vif, familier & amusant ; Rowe, majestueux, fleuri & d'un style propre à la déclamation ; Pope, le prince de la poësie lyrique, & qui n'a pas eu d'égal pour la satyre, la morale & la beauté de la versification ; l'agréable Parnel, le Sauvage, spirituel & capricieux Garth ; Gay, dont les

fables vont de pair avec celles de Lafontaine, pour la gaieté naturelle, l'aisance & la simplicité, & dont le génie dans le genre pastoral est vraiment original : le Docteur Bently doit tenir le premier rang dans la liste des Critiques & des Commentateurs : Sir Christophe Wren a élevé de nobles monuments d'architecture Enfin les Ecrivains politiques les plus remarquables sont Davenant, Hare, Swift, Steele, Addison, Bolingbroke & Trenchard. *

* Il est très étonnant que notre Auteur passe ici sous silence le plus grand homme que l'Angleterre, & peut-être toute l'Europe, ait produit dans la partie des Mathématiques, & dans la science de la nature : je parle de l'illustre Isaac Newton, qui est trop connu pour que j'en entreprenne ici l'éloge : il mourut le trente & un Mars mil sept cent vingt sept âgé de quatre vingt-quatre ans. Il fut enterré dans l'Abbaye de Westminster, lieu de la sépulture des Rois & des grands hommes que leurs talents doivent immortaliser. Le drap mortuaire fut porté par deux Ducs & trois Comtes. Le Lecteur amateur des sciences verra sans doute avec plaisir l'Epitaphe qu'on a mise sur son tombeau.

H. S. E.

Isaacus Newton, Eques Auratus,
Qui animi vi prope divina
Planetarum motus, figuras,
Cometarum semitas, Oceanique æstus;
Sua mathesi facem præferente,
Primus demonstravit.
Radiorum lucis dissimilitudines,
Colorumque inde nascentium proprietates;
Quas nemo antea vel suspicatus erat, pervestigavit.
Naturæ, Antiquitatis, S. Scripturæ,
Sedulus, sagax, fidus interpres,

GEORGE I.
An. 1727.

Dei Opt. Max. majestatem philosophiâ asseruit,
Evangelii simplicitatem moribus expressit.
Sibi gratulentur mortales, tale tantumque extitisse,
HUMANI GENERIS DECUS.
Natus xxv. Decemb. MDCXLII. *Obiit. xx. March.* MDCCXXVI.



CHAPITRE IV.

§. I. *George II. monte ſur le trône de la Grande-Bretagne.* §. II. *Portraits des principaux ſujets employés dans le miniſtère.* §. III. *Débats en Parlement au ſujet de la liſte civile.* §. IV. *Changements & promotions.* §. V. *Nouveau Parlement.* §. VI. *Violente diſpute au ſujet de la dette nationale.* §. VII. *Vote de crédit.* §. VIII. *Double mariage entre les maiſons d'Eſpagne & de Portugal.* §. IX. *Libéralité des Communes.* §. X. *Débat au ſujet des ſubſides de Heſſe-Caſſel & de Wolfembutel.* §. XI. *Committé pour l'inſpection des priſons.* §. XII. *Adreſſe au ſujet des déprédations des Eſpagnols.* §. XIII. *Somme votée au Roi par rapport aux arrérages dûs ſur le revenu de la liſte civile.* §. XIV. *Affaires dans la chambre des Lords.* §. XV. *Sage conduite du Parlement d'Irlande.* §. XVI. *Abdication du Roi de Sardaigne. Mort du Pape Benoît XIII.* §. XVII. *Subſtance de la harangue*

du Roi aux deux chambres. § XVIII. *Objections dans la chambre des Lords contre le traité de Seville.* §. XIX. *Opposition dans la chambre des Communes au sujet de l'armée sur pied.* §. XX. *Bills pour empêcher les emprunts en faveur des Princes ou Etats étrangers.* §. XXI. *La Chartre de la Compagnie des Indes orientales est prolongée.* §. XXII. *Ressentiment de l'Empereur au sujet du traité de Sevile.* §. XXIII. *Plusieurs chefs des Indiens arrivent en Angleterre. Révolution à Constantinople.* §. XXIV. *L'Angleterre est infestée de voleurs, d'assassins & d'incendiaires.* §. XXV. *Bill contre les membres des Communes qui possédoient des pensions.* §. XXVI. *Traité de Vienne.* §. XXVII. *Mort du Duc de Parme.* §. XXVIII. *Dom Carlos prend possession de ses Etats.* §. XXIX. *La France est troublée par des disputes de religion.* §. XXX. *Violente opposition en Parlement contre le Ministère.* §. XXXI. *Débats au sujet de l'armée sur pied.* §. XXXII. *Affaire de la Corporation charitable.* §. XXXIII. *Renouvellement de la taxe sur le sel.* §.

XXXIV. *Le nom de M. Pulteney est retranché de la liste des Conseillers-privés.* §. XXXV. *Voyage du Roi à Hanover.*

A l'avènement de George II. la nation avoit tout lieu de desirer un changement considérable dans toutes les mesures Malgré l'œconomie & la conduite tant vantée des ministres : malgré le fond d'amortissement dont on avoit parlé comme d'un trésor sacré, & toujours croissant à la décharge des fardeaux de la nation, la dette publique étoit alors montée à cinquante millions deux cents soixante & un mille deux cents six livres, dix-neuf shellings, huit sols trois farthings *. Le royaume étoit embarassé dans un labyrinthe de traités & de conventions, qui l'obligeoient suivant ses engagements à payer des subsides pécuniaires à plusieurs puissances du continent, avec lesquelles ses intérêts réels n'avoient jamais eu aucune liaison. Les richesses de la nation avoient

GEORGE II. An. 1727.

I. GEORGE II. monte sur le trône de la Grande-Bretagne.

* On appelle farthing une monnoie d'Angleterre qui vaut environ deux liards de celle de France.

GEORGE II.
An. 1727.
été répandues dans ces alliances étrangères pour des guerres ſans néceſſité, & pour des expéditions infructueuſes. On avoit fait des uſurpations dangereuſes ſur la conſtitution par la caſſation de l'acte pour les Parlements triennaux, par les fréquentes ſuſpenſions de l'acte Habeas corpus ſur des prétextes frivoles, par la révocation des clauſes de l'acte d'établiſſement, par les votes de crédit, par les armées ſur pied, auxquelles on avoit accoutumé le peuple, & particulièrement par l'établiſſement d'un ſyſtème de corruption, qui devoit dans tous les temps aſſurer la pluralité des voix en Parlement. La prérogative qui avoit autrefois ſi fréquemment mis en danger les libertés de la nation, étoit alors ſi bien connue & ſi bien reſtrainte, qu'il n'étoit plus poſſible de s'en ſervir pour les mêmes objets d'oppreſſion; outre que ſon extenſion demandoit plus d'habileté, de courage & de réſolution, qu'il n'en réſidoit dans le miniſtère actuel. Les miniſtres connoiſſoient toutes leurs forces, & ils eurent recours à un expédient plus ſur & plus efficace. Le

vice, le luxe & la dépravation du siècle, l'extinction presque totale des sentiments, de l'honneur & de l'esprit patriotique avoient préparé les esprits des hommes à l'esclavage & à la corruption. Les moyens étoient entre les mains des ministres, le trésor public étoit à leur disposition, ils multiplioient les places & les pensions pour augmenter le nombre de leurs dépendants, répandoient l'argent de la nation sans gout, sans discernement, sans décence & sans remords; avoient une multitude d'émissaires sans mœurs, qu'ils employoient à faire réussir les mesures les plus honteuses contre la vérité, le bon sens & l'honnêteté publique: enfin ils traitoient de Jacobites & d'ennemis du gouvernement tous ceux qui mettoient en question le mérite de leur administration.

II. Portraits des principaux sujets employés dans le ministère.

La suprême direction des affaires n'étoit pas alors entre les mains d'un seul Ministre. Le Lord Townshend avoit la réputation de conduire les affaires étrangères relatives aux traités & aux négociations. On prétend qu'il avoit une connoissance parfaite de cette partie; & qu'il connoissoit

GEORGE II. An. 1727.

tous les devoirs de sa place ; mais il ne suivoit pas toujours ce que lui di&toient ses propres lumières, quoiqu'elles fussent très étendues. Le Duc de Newcastle son collègue ne se faisoit remarquer par aucune des mêmes qualités : il devoit sa promotion à l'excès de son zèle pour l'illustre maison d'Hanover, & à son grand crédit en Parlement, plutôt qu'à son jugement, à ses talents ou à son intelligence. Le Lord Carteret, qu'on pouvoit regarder comme son auxiliaire, quoiqu'il n'eût pas de part immédiate à l'administration, s'étoit distingué dans les places d'Envoyé en différentes cours de l'Europe. Il avoit acquis une parfaite connoissance de tous les différents intérêts & des diverses liaisons des puissances du continent, & il surpassoit infiniment tous les Ministres en science & en capacité. On peut dire même qu'il étoit le seul homme de génie employé alors dans le gouvernement. Il parloit avec facilité en termes propres ; son esprit étoit juste & plein de feu, son raisonnement ferme & animé, & ses conseils vigoureux & hardis. Cependant il avilissoit

ſoit ſes talents en agiſſant comme ſubordonné à des Miniſtres qu'il dédaignoit. Il ſe contentoit de regarder toutes les meſures d'un miniſtère pervers avec un ſilence mépriſant, au lieu qu'il auroit dû marquer ouvertement combien il le déteſtoit. Le gouvernement intérieur de l'Angleterre étoit particulièrement confié aux ſoins de Sir Robert Walpole, homme qui avoit de grands talents, & qui de commencements médiocres s'étoit élevé à la tête de la tréſorerie. Lorſqu'il fut élu membre des Communes, il ſe déclara un des plus zélés partiſans de la faction des Whigs. Il avoit une eſpèce d'éloquence, qui ſans être nerveuſe ni élégante couloit avec facilité, & ſavoit donner la vraiſemblance à toutes ſortes de ſujets, enſorte que même quand il parloit contre la vérité, ſoit par ignorance, ſoit à deſſein, il réuſſiſſoit ſouvent à perſuader la partie de ſes auditeurs qu'il avoit particulièrement intention de ſéduire par ſes harangues. Il étoit très inſtruit ſur la nature des fonds publics, & connoiſſoit tout le myſtère de l'agio. Cette connoiſſance lui avoit produit des

liaiſons avec les corporations de finance, ce qui augmentoit encore ſon crédit. Il voyoit que la maſſe de la nation n'étoit guidée que par la ſoif ardente du gain; avoit aſſez de ſagacité pour tourner à ſon propre avantage la dépravation des temps; & ce fut ſur elle ſeule qu'il fonda toute la ſtructure de ſon adminiſtration à venir. Sous le dernier règne il étoit devenu un des principaux moteurs de la chambre des Communes, en parlant déciſivement ſur chaque queſtion, en s'oppoſant fortement à la conduite des Miniſtres Tories, en agiſſant avec la plus grande activité pour les élections, & en donnant des projets ſur les affaires de finance. La perſécution qu'il avoit ſoufferte ſous le Parlement des Tories le faiſoit regarder comme un martyr dans ſon parti; ſon crédit, ſa réputation & ſa préſomption augmentoient de jour en jour. Il avoit été oppoſé à Sunderland, ſon rival en puiſſance, & étoit devenu le chef d'un parti dangereux qui s'étoit ſéparé du miniſtère, ce qui avoit fait encore paroître avec plus de force l'étendue de ſon crédit & de ſon autorité. Il

eut la gloire d'être celui qui contribua le plus à la réconciliation du dernier Roi avec le Prince de Galles, & ce fut alors qu'il rentra dans l'administration avec une influence encore plus forte : enfin la mort des Comtes de Sunderland & Stanhope le fit marcher à grand pas vers la place de premier Miniſtre. Il n'ignoroit pas que les maximes qu'il avoit adoptées n'attiraſſent ſur lui la haine, la raillerie & les reproches de quelques particuliers, qui n'avoient pas encore abandonné tous ſentiments de patriotiſme, ni toutes vues d'oppoſition ; mais le nombre en étoit très peu conſidérable en comparaiſon de celui qui formoit le corps des Communes, & il jugeoit que la conſidération de tels antagoniſtes ne devoit pas l'arrêter dans ſes projets de puiſſance, de crédit & d'autorité. Cependant quoiqu'il eût exceſſivement affoibli l'aſſociation oppoſée au miniſtère, il falloit tout ſon art, toute ſa patience & ſon phlegme naturel pour éluder ou ſurmonter les fortes raiſons que lui objectoient un petit nombre de membres de l'oppoſition ; & pour n'être point ému des vives ſatires qu'ils

GEORGE II. An. 1727.

lançoient contre ses mesures & son administration. Sir Guillaume Wyndham possédoit toute l'énergie de l'éloquence: M. Shippen étoit calme, intrépide, adroit, & piquant. M. Hungerford, fin, insinuant, & ironique. M. Guillaume Pulteney avoit reçu de la nature un fond de jugement qu'il avoit cultivé avec soin. Il étoit un des membres les plus éclairés de la chambre des Communes, excellent juge des productions littéraires, très instruit dans l'histoire & la politique, & très profond dans la connoissance de la constitution Britannique, du détail du Gouvernement, & de la nature des finances. Il parloit avec autant de liberté que de facilité, & avoit une chaleur peu ordinaire de déclamation. On prétend qu'elle étoit l'effet de son animosité personnelle contre Sir Robert Walpole, quoiqu'ils eussent été liés très intimement dans les temps précédents.

III. Débats en Parlement au sujet de la liste civile.

Le quatorze (vingt-cinq) de Juin, il arriva un exprès qui apportoit la nouvelle de la mort du Roi, & son successeur George II. se rendit aussi-tôt du palais de Richemond, où il la reçut, à la maison de Leicester. Les

membres du Conseil-privé s'assemblèrent, & lui prêtèrent un nouveau serment. Le Roi déclara qu'il étoit dans la ferme résolution de maintenir la constitution de l'Eglise & de l'Etat, & de cultiver les alliances que son père avoit faites avec les Puissances étrangères. En même temps il prêta & souscrivit le serment pour la sureté de l'Eglise d'Ecosse, comme il étoit requis par l'acte d'union. Le lendemain il fut proclamé Roi de la Grande-Bretagne. Le Parlement s'assembla conformément à l'acte passé à ce sujet : mais il fut aussi-tôt prorogé par une commission au vingt-sept du même mois (sept Juillet.) Tous les grands Officiers de l'Etat conservèrent leurs places : Sir Robert Walpole prit possession de la trésorerie, & le systême politique que le dernier Roi avoit établi n'éprouva aucun changement. George II. dans sa harangue aux deux chambres pour l'ouverture de la session, déclara : qu'il étoit fermement résolu de mériter l'affection & l'amour de ses sujets, en les maintenant dans la pleine jouissance de leurs droits, tant en matière civile qu'en matière de religion. Il

GEORGE II. AN. 1727.

promit de diminuer les dépenses publiques aussi-tôt que les circonstances des affaires pourroient le permettre: fit observer aux Communes que l'application de la plus grande partie des revenus de la liste civile étoit déja faite, & qu'il étoit nécessaire qu'elles prissent de nouvelles mesures pour le soutenir ainsi que sa famille, & il recommanda aux deux chambres d'expédier le plus promptement qu'il seroit possible toutes les affaires qu'il faudroit mettre nécessairement devant elles, d'autant que la saison de l'année, & les circonstances des temps demandoient la présence des membres dans les différentes provinces. Il fut dressé & présenté les adresses ordinaires de condoléance & de félicitation, après quoi les Communes en un committé de toute la chambre, prirent en considération la proposition qui fut faite d'accorder un secours à Sa Majesté. Sir Robert Walpole, après avoir observé que la somme annuelle de sept cents mille livres accordée & payée au dernier Roi, n'avoit pû suffire tous les ans aux dépenses nécessaires, & que celles de Sa Majesté actuelle devoient naturel-

lement être plus fortes à cause de sa nombreuse famille, proposa que les revenus entiers de la liste civile, qui produisoient environ huit cents mille livres par an, fussent accordés au Roi pour tout le temps de sa vie. M. Shippen s'opposa à cette proposition, qu'il dit être incompatible avec la confiance qu'on avoit mise en eux, comme représentants du peuple, & que la nation en général pensoit qu'ils devoient être très réservés en éxerçant le droit d'accorder l'argent public. Il dit que le dernier Roi n'avoit obtenu la somme de sept cents mille livres qu'après de longs & grands débats, & que tous les membres qui étoient alors d'avis de l'accorder, étoient aussi convenus que cette somme formoit un très ample revenu : qu'il étoit vrai que la famille de Sa Majesté étoit nombreuse, ainsi qu'on l'avoit fait remarquer pour soutenir la proposition : mais qu'il pensoit que la somme attribuée au Prince Fréderic, seroit beaucoup moindre que celle dont jouissoit Sa Majesté actuelle lorsqu'elle étoit encore Prince de Galles; que de plus il y avoit lieu d'espérer que plusieurs dépenses, tant

GEORGE II. An. 1727.

personnelles que particulières du dernier règne, ſpécialement celles des fréquents voyages à Hanover, ſeroient diſcontinués ou ceſſeroient entièrement. Il obſerva que les différentes branches de la liſte civile, ſous le règne de la Reine Anne n'éxcédoient pas la ſomme de cinq cents cinquante mille livres; que cependant durant un règne de trente ans elle n'avoit demandé qu'une ſeule fois à ſon Parlement de payer les dettes contractées ſur le gouvernement civil, qui n'avoient été faites que pour des actes ſans éxemple de pieté & de générosité; qu'elle abandonnoit les premiers fruits & les dîmes, montants à dix-neuf mille livres par an, pour contribuer au ſoutien du pauvre Clergé; qu'elle donnoit cinq mille livres de penſion ſur le revenu des poſtes au Duc de Marlborough; que ſur le même revenu elle permettoit qu'il fût pris par ſemaine ſept cents livres pour le ſervice du public; qu'elle avoit dépenſé pluſieurs centaines de mille livres à bâtir le château de Blenheim; qu'elle accordoit quatre mille livres par an au Prince Charles de Dannemarck; qu'elle

avoit souffert de très grandes pertes par le traité de l'Etaim ; qu'elle soutenoit les pauvres du Palatinat ; qu'elle donnoit un grand nombre d'autres preuves de sa bonté royale, & que peu de temps avant sa mort, elle avoit formé un plan de retranchement, qui auroit réduit ses dépenses annuelles à quatre cents cinquante-neuf mille neuf cents quarante & une livre. Il soutint qu'un million par an ne pouvoit suffire à fournir aux dépenses exorbitantes dont on se plaignoit si souvent, & avec tant de justice, dans la chambre des Communes ; qu'outre la somme accordée de sept cents mille livres par an, on levoit différentes taxes occasionnelles, & différentes sommes excessives qui étoient englouties dans le gouffre sans fonds du secret service ; qu'on avoit levé deux cents cinquante mille livres d'une manière inusitée, suivant l'ancienne méthode parlementaire, pour assurer le royaume contre une invasion de la Suède ; qu'on avoit érigé deux nouveaux bureaux d'assurance, & payé près de trois cents mille livres pour leurs chartres ; que notre inimitié avec la Suède s'é-

GEORGE II. An. 1727.

tant changée en alliance, il avoit été accordé par extraordinaire un subside de soixante & douze mille livres, pour remplir des engagements secrets pris avec cette couronne; qu'on avoit donné vingt-quatre mille livres de dédommagement pour des vaisseaux marchands qu'on avoit brûlés, parce qu'ils venoient de ports infectés, & que les marchandises qui auroient dû être détruites pour le bien public, avoient depuis été vendues secrettement; qu'il avoit été demandé & accordé une somme de cinq cents mille livres pour payer les dettes de la liste civile, & que le Roi avoit alors déclaré qu'il étoit résolu de retrancher à l'avenir sur ses dépenses; que malgré cette résolution il n'y avoit pas encore quatre ans d'écoulés lorsqu'on avoit demandé & obtenu pareille somme pour acquitter de nouveaux engagements; que la vente des vaisseaux de guerre Espagnols, pris par l'Amiral Byng dans la Méditerranée avoit produit une somme considérable; que dans la dernière session il avoit été accordé cent vingt-cinq mille livres pour des dépenses secrettes relatives à l'utilité publique,

& qu'il y avoit toujours dans le gouvernement civil une dette de plus de six cents mille livres. Il fit remarquer que des frais aussi étonnants & aussi excessifs se faisoient sous l'administration de gens qui prétendoient surpasser tous leurs prédécesseurs dans la connoissance & l'attention nécessaires à l'administration des revenus publics, & que puisqu'on ne rendoit aucun compte de toutes ces sommes, il y avoit tout lieu de croire qu'elles étoient employées à des services qu'on n'osoit avouer. Il dit qu'il attendoit avec ardeur que le temps qui découvre les vérités cachées & les iniquités secrettes, pût faire connoître tous ceux qui avoient prévariqué dans leurs devoirs publics par des pensions particulières ; qu'on avoit achetés comme des esclaves, & qui avoient été les instruments corrompus d'une orgueilleuse & prodigue administration. Il proposa qu'au lieu de faire aucune augmentation à la liste civile, la chambre restraignît le revenu à une somme fixe, en terminant le bill par ces mots, « de la même » manière qu'elle a été accordée & » continuée à Sa Majesté dernière-

GEORGE II, An. 1727.
» ment décédée, ensorte qu'elle formât tous les ans la somme nette de » sept cents mille livres. » Il n'étoit pas possible de faire de réponse à toutes ces raisons; aussi n'y eut-il aucune réplique, & toute décence fut rejettée comme vaine & superflue. La chambre consentit à la proposition de Walpole, & il fut dressé un bill pour soutenir plus honorablement la maison de Sa Majesté. Les Communes reçurent un message du Roi, pour leur demander qu'elles établissent une provision en faveur de la Reine, & elles votèrent, que dans le cas où elle survivroit à Sa Majesté, il lui seroit attribué cent mille livres de pension annuelle pour le temps de sa vie, à prendre sur les revenus de la liste civile, avec le palais royal de la maison de Somerset, & l'ancien parc de Richmond. Il fut dressé un bill sur cette résolution; il passa par les deux chambres, ainsi que le précédent, & le dix-sept (vingt-huit) Juillet il reçut le consentement royal. Le même jour le Roi dans une harangue aux deux chambres leur marqua sa satisfaction de leur conduite, & les félicita sur la richesse & la gloire

de la nation, qui lui avoient acquis tant de poids dans le maintien de la balance en Europe. Le Lord Chancelier prorogea le Parlement au vingt-neuf d'Août (neuf Septembre ;) mais le ſept (dix-huit) du même mois il fut publié une proclamation pour le diſſoudre, & en convoquer un nouveau.

IV. Changements & promotions.

Dans l'intervale il fut fait quelques changements en différents départements de l'économie civile. Le Lord Vicomte Torrington fut placé à la tête de l'amirauté ; le Comte de Weſtmoreland fut nommé premier Lord Commiſſaire du commerce & des plantations. Philippe-Dormer Stanhope, Comte de Cheſterfield, Seigneur remarquable par ſon eſprit, ſon éloquence & ſa politeſſe, fut nommé Ambaſſadeur à la Haye. Le conſeil privé ayant été diſſous, il en fut choiſi un autre des membres qui ſe trouvèrent préſents. Le Duc de Devonshire fut honoré de la place de Préſident, & le Duc de Saint-Albans fut nommé Grand-Maître de la maiſon du Roi. Le onze d'Octobre le couronnement du Roi & de la Reine ſe fit dans l'Abbaye de Weſt-

GEORGE II. An. 1727.

minster avec les solemnités ordinaires. (*n*) Dans le même temps les cours de France & d'Espagne furent parfaitement réconciliées : toute l'Europe fut délivrée des calamités de la guerre, & la paix de la Grande-Bretagne ne fut plus interrompue, excepté par quelques tumultes passagers de la part des ouvriers des mines d'étaim de Cornouaille, qui prirent les armes excités par la disette des bleds, & pillèrent les greniers de ce comté.

V. Nouveau Parlement.

Les élections pour le Parlement ayant été faites en Angleterre & en Ecosse sur le nouveau systême, &

(*n*) Le Roi George II. monta sur le trône dans la quarante-quatrième année de son âge. Le deux Septembre mil sept cent cinq, il avoit épousé la Princesse Wilhelmine-Charlote-Caroline, fille de Jean Fréderic, Marquis de Brandebourg-Anspach, de laquelle il eut deux fils, Fréderic-Louis, Prince de Galles, né à Hanover le trente & un Janvier mil sept cent sept, & Guillaume-Auguste, né à Londres le quinze Avril mil sept cent vingt & un : elle avoit eu aussi quatre Princesses, Anne, Amélie, Caroline & Marie. Depuis elle accoucha d'une cinquième, qu'on nomma Louise, & qui par la suite a épousé le Roi de Dannemarck.

fuivant les vues du miniftère, les deux chambres s'affemblèrent le vingt-trois Janvier (trois Février.) Les Communes choifirent unanimement pour leur orateur Arthur Onflow, Ecuyer, Chevalier du Comté de Surrey, Gentilhomme dont les connoiffances étoient très étendues; d'un grand mérite & de la probité la plus éxacte; grave, éloquent, refpectable, & très propre à tous égards à remplir ce pofte honorable & important. Le Roi dans fa harangue au nouveau Parlement déclara, que fuivant les derniers avis qu'il avoit reçus des pays étrangers, il avoit tout lieu d'efpérer que les difficultés qui jufqu'alors avoient retardé l'éxécution des préliminaires & l'ouverture du congrès, feroient dans peu totalement levées, & en même temps il reprèfenta la néceffité abfolue de continuer les préparatifs, qui avoient mis la nation en fureté, & prévenu une rupture en Europe. Il promit que le premier de fes foins feroit de réduire de temps en temps les dépenfes publiques, autant & auffi fouvent que les intérêts de fon peuple pourroient le permettre. Il marqua le plus ardent defir de

GEORGE II. AN. 1728.

voir établir ſur un fondement ſolide un projet pour l'encouragement & l'augmentation de la marine en général, afin qne les gens de mer fuſſent plutôt invités que forcés à entrer au ſervice de leur patrie. Enfin il recommanda l'unanimité, le zèle & la diligence dans les affaires publiques. Ces harangues dictées par le miniſtère étoient deſtinées à amener doucement les eſprits du peuple, pour qu'ils concouruſſent avec les meſures du gouvernement, mais ſans aucune intention de remplir les promeſſes d'économie, de réforme & de tout ce qui pouvoit tendre à l'avantage national. Les deux chambres ſemblèrent vouloir enchérir l'une ſur l'autre par les expreſſions d'applaudiſſement & d'affection envers Sa Majeſté. Les Lords dans leur adreſſe le nommèrent le meilleur de tous les Rois, & le père de la patrie, Les Communes marquèrent les ſentiments les plus vifs de reconnoiſſance pour le bonheur dont elles jouiſſoient ſous ſon règne, quoiqu'il n'eût encore été que huit mois ſur le trône. Elles approuvèrent tout ce qu'il avoit fait; promirent de le ſoutenir dans toutes

ſes entrepriſes, & déclarèrent qu'elles accorderoient avec joie tous les ſubſides qui ſeroient néceſſaires pour le ſervice public. Après avoir pris en conſidération les eſtimations qui furent miſes devant elles par ordre de Sa Majeſté, elle votèrent vingt-deux mille neuf cents cinquante-cinq hommes pour les gardes & garniſons, & quinze mille hommes de mer pour le ſervice de l'année ſuivante. Elles accordèrent deux cents trente mille neuf cents vingt-trois livres pour l'entretien de douze mille hommes de troupes Heſſoiſes; un ſubſide de cinquante mille livres au Roi de Suède, & la moitié de cette ſomme au Duc de Brunſwick-Wolfembutel. Les dépenſes de l'année furent eſtimées à quatre millions, qu'on ordonna qui ſeroient levés par une taxe ſur les terres de trois shellings par livre, par une taxe ſur la drêche, & par un emprunt fait à la banque d'un million, ſept cents cinquante mille livres, pour laquelle ſomme on accorda à cette corporation ſoixante & dix mille livres en annuités, payables par des droits ſur le charbon qui entreroit dans la ville de Londres.

GEORGE II.
An. 1728.

VI.
Violente dispute au sujet de la dette nationale.

Toutes ces sommes ne furent cependant accordées qu'après de grandes difficultés. Le nombre des troupes de terre occasionna un débat, & les auxiliaires Hessois ne passèrent qu'après une dispute & une opposition. Lorsqu'on délibéra sur le prêt de la banque, M. Guillaume Pulteney observa, que le détournement des fonds étoit une source de taxes perpétuelles, & une augmentation du mal actuel: que malgré les grandes idées que quelques personnes avoient eues sur le fond d'amortissement, il paroissoit que la dette nationale avoit encore augmenté depuis l'éxécution de ce projet pompeux. Il y eut à ce sujet des altercations très vives entre ce membre & Sir Robert Walpole. Le Lord Maire, les Aldermans & le commun Conseil de Londres présentèrent une pétition, portant: que les droits déja mis sur les diverses espèces de charbon qu'on apportoit à Londres n'affectoient que le seul commerce de cette ville: que l'inégalité des fardeaux étoit un grand découragement pour les manufactures, & une charge pesante pour la partie commerçante des

habitants. La pétition fut rejettée, & l'on imposa la taxe. La chambre ayant présenté une adresse au Roi, pour qu'il fît remettre un compte détaillé de la distribution des deux cents cinquante mille livres qui avoient été accordées pour assurer le commerce & la navigation du royaume, & pour maintenir & rétablir la tranquillité de l'Europe, il refusa de répondre à cette requête; mais il dit en général qu'une partie de cet argent avoit été distribuée par son prédécesseur, & le reste par lui-même pour des services nécessaires, qui éxigeoient un secret inviolable. Un tel message du temps du Roi Guillaume auroit excité une flamme dangereuse dans la chambre des Communes. M. Guillaume Pulteney parla avec force contre une manière aussi vague & aussi générale de rendre compte de l'argent public, comme tendante à rendre les Parlements absolument inutiles, à couvrir les dissipations, & à mettre également à couvert des ministres avares & corrompus. Les Communes ayant pris en considération l'état de la dette nationale, éxaminèrent les comptes, & interrogèrent les officiers particu-

GEORGE II. An. 1728.

liers. Un membre de la cour déclara, qu'il paroissoit que les sommes deja reçues & appliquées à la décharge des dettes nationales, jointes à une somme qni devoit être reçue à la Notre-Dame montoient ensemble à six millions, six cents quarante-huit mille, sept cents soixante & deux livres, cinq shellings, un sol, un farthing. Ce fut envain que les chefs de l'opposition exposèrent l'artifice de cette déclaration, & qu'ils démontrèrent les moyens frauduleux dont on se servoit en rendant les comptes: la déclaration passa, & l'on prit plusieurs résolutions sur l'état des dettes nationales. Dans le compte particulier de ces dettes, sur lequel la chambre résolut de faire une représentation à Sa Majesté, on trouva un article de trois cents mille livres sur les droits de la vaisselle travaillée absolument omis. Lorsque cette omission fut découverte, elle donna lieu à un très vif débat, & à des réfléxions très dures contre ceux qui avoient la surintendance des comptes publics. Cette erreur ayant été rectifiée, le committé établi à cet effet dressa la représentation qui contenoit un détail circonf-

ſancié des dettes nationales acquittées & contractées depuis le vingt-cinq Décembre mil ſept cent ſeize, avec un état du fond d'amortiſſement & du crédit public. Le projet ayant été approuvé par la chambre, la repréſentation fut préſentée au Roi, qui la reçut très gracieuſement. Il prit cette occaſion pour déclarer, que la proviſion établie pour décharger par degrés la dette nationale étoit alors devenue ſi aſſurée & ſi conſidérable, qu'à moins d'événements imprévus, rien ne pouvoit la changer ni la diminuer, ce qui donnoit la plus forte eſpérance de voir acquitter les anciennes dettes, ſans être obligés d'en contracter de nouvelles.

VII. Vote de crédit.

Cette réponſe accompagnée d'autres expreſſions d'une tendreſſe paternelle pour ſes ſujets, prépara le chemin à un meſſage, pour demander à la chambre un vote de crédit, qui le mît en état de remplir certains engagements dans leſquels on étoit entré, & qui avoient été concertés de l'avis & avec le concours du dernier Parlement, pour aſſurer le commerce & la navigation du royaume, ainſi que pour rétablir & maintenir la paix

GEORGE II. AN. 1728.

de l'Europe. Quoique ce meſſage fut ſuivi d'un débat, le plus grand nombre vota qu'il ſeroit préſenté une adreſſe à Sa Majeſté, pour lui marquer l'attachement & la fidélité des Communes, leur entière confiance en ſes ſoins & en ſa bonté royale, & pour l'aſſurer qu'elles étoient prêtes à mettre Sa Majeſté en état de remplir ſes engagements. En conſéquence elles paſsèrent le vote de crédit. Pendant cette ſeſſion, les Pairs furent particulièrement occupés à éxaminer les copies de pluſieurs traités & alliances que le Roi leur avoit fait remettre. Ils préparèrent un bill pour adoucir le ſtatut de limitation; cependant il ne reçut pas la force de loi: ils conſidérèrent l'état de la dette nationale, ſujet ordinaire de débats; paſsèrent un bill contre la mutinerie, & ceux que leur envoyèrent les Communes pour les ſecours avec un acte pour obliger les vaiſſeaux qui viendroient des ports infectés à faire quarantaine, & quelques autres ſur des affaires particulières. Ces bills ayant reçus le conſentement royal, le Roi termina la ſeſſion le vingt-huit Mai (huit Juin);

remercia les Communes des ſecours efficaces qu'elles lui avoient accordés, & en particulier de ce qu'elles l'avoient autoriſé à emprunter cinq cents mille livres pour acquitter les gages dûs aux gens de mer employés ſur ſes vaiſſeaux.

VIII. Double mariage entre les maiſons d'Eſpagne & de portugal.

Il ne ſe paſſa cette année en Angleterre aucun évènement digne de remarque. L'oncle du Roi, Erneſt Auguſte, Prince de Brunſwick, Duc d'York & Evêque d'Oſnabrug, mourut le trois d'Août, & eut pour ſucceſſeur dans cet Evêché l'Electeur de Cologne, ſuivant l'accord par lequel le ſiège d'Oſnabrug eſt poſſédé alternativement par la maiſon de Brunſwick & par cet Electeur. Au commencement de Décembre, le Prince Frédéric, fils aîné de Sa Majeſté, arriva en Angleterre de Hanover, où il avoit réſidé juſqu'alors; fut introduit dans le conſeil privé, & créé Prince de Galles. Le Signor Como, Réſident du Duc de Parme, eut ordre de ſortir du royaume, parce que ſon maître rendoit au Prétendant les honneurs dûs aux Rois de la Grande Bretagne. Le congrès ouvert à Soiſſons pour terminer toutes les diſ-

GEORGE II. An. 1728.

putes entre les puissances de l'Europe fut sans effet. Il s'éleva tant de difficultés pour établir & concilier les intérêts divers, & les différentes prétentions, que les parties contractantes du traité d'Hanover proposèrent un traité provisionel, sur lequel les cours de Vienne & de Madrid ne donnèrent point de réponse définitive, ensorte que le sort de l'Europe demeura toujours en suspens. La flotte Angloise resta dans l'inaction à se consommer dans les Indes Occidentales. Les gens de mer périssoient misérablement, sans oser venger les torts qu'on faisoit à leur patrie, pendant que les Corsaires Espagnols commettoient impunément des déprédations contre le commerce de la Grande-Bretagne. La cour d'Espagne, dans cette conjoncture, paroissoit très froide & très indifférente par rapport à la pacification avec l'Angleterre. Elle avoit renoué la bonne intelligence avec la France, & elle affermit alors ses intérêts par une double alliance de mariage avec la Famille Royale de Portugal. L'Infante de cette maison fut mariée au Prince des Asturies, & l'Infante d'Espagne qui avoit précé-

demment été fiancée au Roi de France, * épousa alors le Prince du Bresil, fils aîné de Sa Majesté Portugaise. Au mois de Janvier les deux cours se rendirent dans une maison qu'on avoit construite en bois, sur la petite rivière Caya, qui sépare les deux Royaumes, & les Princesses y furent échangées.

IX. Libéralité des Communes.

Le Parlement de la Grande-Bretagne s'étant assemblé le vingt & un Janvier (premier Février) conformément à la dernière prorogation, le Roi dans sa harangue fit part aux chambres de la nature des négociations qu'on avoit faites au congrès: demanda des secours qui pussent le mettre en état d'agir vigoureusement de concert avec ses alliés, s'il arrivoit que ses efforts pour établir une paix avantageuse fussent infructueux, & il leur fit entendre que les retardements des cours de Vienne & de Madrid, venoient particulièrement de l'espérance qu'elles avoient de pouvoir fomenter des mécontentements, & créer des divisions entre les sujets

* On a vu que cette Princesse n'avoit pas été fiancée au Roi de France, dans la note sur la page 298.

GEORGE II
AN. 1729.

de la Grande-Bretagne. Ces suggestions étoient un artifice du ministère, pour enflammer le zèle, & le ressentiment de la nation, & pour intimider les membres de l'opposition. On s'attacha à suivre le même plan, & dans les adresses des deux chambres, qui ne pouvoient manquer d'y être conformes, vû la façon dont elles furent rédigées, on s'attacha particulièrement à cet objet. Les Pairs & les Communes y marquèrent combien ils détestoient, & avoient en horreur ceux qui par des artifices aussi bas, & aussi contraires à la raison, occasionnoient des troubles dans leur patrie, & ensuite élevoient leurs clameurs, sur des inconvénients dont ils étoient les auteurs. Dans ces mêmes adresses les chambres félicitèrent Sa Majesté sur l'arrivée du Prince de Galles dans ses Etats Britanniques, & les Communes firent à ce sujet un compliment particulier à son Altesse Royale. Les estimations ayant été faites suivant la forme ordinaire, la chambre vota quinze mille hommes de mer pour le service de l'année suivante : mais la proposition qui fut faite de continuer le même nom-

bre de troupes de terre, qui avoit été accordé l'année précédente, ne passa qu'après une forte dispute. M. Shippen & M. Guillaume Pulteney répétèrent avec grande vivacité tous les arguments contre une armée sur pied en temps de paix, comme étant contraires à la constitution Britannique, & dangereuse pour les libertés du peuple. M. Horace Walpole & M. D . . . . . l'un & l'autre fortement attachés au ministère, répondirent à ces raisons, qu'ils traitèrent d'absurde. Le premier, brusque, maladroit, & désagréable, Orateur sans éloquence, Ambassadeur sans dignité, & Plénipotentiaire sans adresse, avoit été employé en dépit de la nature en diverses négociations. Le second avoit des talents naturels, & l'étude lui avoit procuré des connoissances : il parloit avec confiance, & dans la dispute étoit vain, piquant, pétulent & grand parleur. *

* Je n'ai pû découvrir quel est le membre désigné par la lettre D; & je n'ai pas cru devoir hazarder de remplir le blanc sur de simples conjectures : au surplus comme M. Smollett n'en parle dans aucun autre endroit, j'ai cru inutile de faire des recherches plus étendues.

GEORGE II.
An. 1729.

X.
Débat au sujet des subsides de Hesse-Cassel & de Wolfembutel

Les subsides en faveur de la Suède, de Hesse-Cassel, & de Wolfembutel, furent continués, malgré les remontrances de Sir Joseph Jekyll, de M. Lutwyche & de M. Pulteney. Le dernier observa : que le Landgrave de Hesse-Cassel & le Duc de Brunswick Wolfembutel, entretenoient ordinairement un certain nombre de troupes dans leur pays, & qu'il étoit juste que la Grande-Bretagne fournît seulement aux frais des forces additionelles, que ces Puissances avoient levées en conséquence de leurs conventions avec le Roi d'Angleterre. Sir Robert Walpole, voyant que cette remarque faisoit impression sur la chambre, crut nécessaire de faire l'apologie de cette convention. Il s'étendit sur la sagesse que le dernier Roi avoit marquée, en concluant le traité d'Hanover : soutint que la convention avec le Hesse-Cassel avoit prévenu une guerre dans l'Empire, pour laquelle la cour de Vienne avoit fait de grands préparatifs : que non-seulement l'Empereur avoit augmenté ses propres forces, par le secours des subsides d'Espagne : mais qu'il avoit de plus conservé les troupes de trois

Electeurs, & que s'il n'avoit été retenu par la considération des Hessois, il auroit certainement rejetté tous les préliminaires, & toutes les autres avances pour la pacification ; que par conséquent l'Angleterre ne devoit pas se plaindre d'une dépense qui avoit déja été si avantageuse à la tranquillité de l'Europe. Sir Joseph Jekyll repliqua : que malgré tous les points de vûe avantageux sous lesquels on pouvoit présenter ces mesures, elles étoient contraires aux maximes, qui dans les siècles passés avoient dirigé la conduite de l'Angleterre par rapport aux intérêts étrangers : que la marine étoit la force naturelle de la Grande-Bretagne, sa meilleure défense & sa sureté : mais que si l'on étoit assez généreux pour élever & entretenir les forces des Princes étrangers, sous prétexte de prévenir des guerres, on ne verroit jamais la fin de ces dépenses extravagantes. Ce Gentilhomme qui remplissoit la place de Maître des Rolles, s'étoit toujours montré zélé défenseur des principes des Whigs, bon Jurisconsulte, Orateur insinuant, & patriote par conscience. Les subsides furent levés par

GEORGE II. An. 1729.

une continuation de la taxe sur les terres, des droits sur la drêche, le cidre & le poiré : par une augmentation d'impôts sur le bled non mis en drêche pour la distillation, & par une vente d'annuités à la banque, qui n'excédèrent pas cinquante mille livres par an.

XI. Committé pour l'inspection des prisons.

Les Marchands de Londres, de Liverpool & de Bristol présentèrent des pétitions à la chambre des Communes, pour se plaindre de l'interruption qu'ils souffroient depuis plusieurs années dans leur commerce, par les dépradations des Espagnols dans les Indes occidentales. Lorsque la chambre les eut prises en considération, elle ordonna aux Lords de l'Amirauté de produire les autres mémoires semblables qu'ils avoient reçus, pour qu'on en pût faire usage au congrès de Soissons. Ensuite les Communes présentèrent une adresse à Sa Majesté, pour qu'elle leur fit remettre copie de toutes les lettres & instructions qu'on avoit données à l'Amiral Hosier, & à ceux qui lui avoient succédé dans le commandement de l'escadre envoyée aux Indes occidentales. M. Oglethorpe ayant été informé des cruau-

tés barbares & de l'oppreffion que les Geoliers éxerçoient contre les prifonniers, demanda qu'on en fît une recherche, & il fut nommé Préfident d'un committé qu'on établit pour éxàminer l'état des prifons dans tout le Royaume. Les membres commencèrent par la prifon de la flotte, & la vifitèrent en corps : ils y trouvèrent Sir Guillaume Rich, Baronet chargé de fers, par ordre du Concierge nommé Bambridge, auquel il avoit donné quelque léger fujet de mécontentement. Ils découvrirent plufieurs inhumanités révoltantes commifes par ce fcélérat, & le trouvèrent coupable des actes les plus iniques de fraude, d'infâmie, & d'extorfions. Lorfque le committé eut fait fon rapport, la chambre vota unanimement : que Thomas Bambridge, Concierge actuel de la prifon de la flotte, avoit de deffein prémédité facilité l'évafion de plufieurs prifonniers pour dettes : qu'il étoit coupable du plus grand abus de confiance, d'odieufes extorfions, de grands crimes, & infigne mauvaife conduite dans l'éxécution de fon emploi : qu'arbitrairement & contre les loix, il avoit chargé de

GEORGE II. An. 1729.

fers, mis aux cachots, & fait périr des prisonniers pour dettes, remis à sa charge, qu'il les avoit traités de la manière la plus barbare & la plus cruelle, par une haute violation, & un mépris insigne des loix du Royaume. Il fut aussi passé un semblable vote contre Jean Huggins, Ecuyer, qui avoit été précédemment Concierge de la même prison. La chambre présenta une adresse au Roi, pour demander qu'il donnât ordre à son Procureur-général de poursuivre ces coupables, ainsi que leurs complices, & ils furent constitués prisonniers à Newgate. On passa un bill pour déclarer Bambridge incapable de remplir la place de Concierge : un autre pour que la prison de la flotte fût mieux réglée à l'avenir, & pour prévenir plus efficacement & punir les pratiques arbitraires & illégales des Concierges de cette prison.

XII. Adresse au sujet des déprédations des Espagnols.

D'autres Marchands se plaignirent par une pétition, des pertes qu'ils avoient souffertes de la part des Espagnols. La chambre en grand committé, délibéra à ce sujet; entra dans les particularités; examina les preuves, & présenta une adresse au Roi, pour

ſupplier Sa Majeſté qu'il lui plût employer tous ſes efforts à l'effet de prévenir de ſemblables déprédations ; de procurer à ſes ſujets une ſatisfaction juſte & raiſonnable, & le libre éxercice du commerce & de la navigation aux colonies Britanniques en Amérique tant en allant qu'en revenant. Le Roi aſſura les Communes qu'il feroit tous ſes efforts pour répondre aux deſirs & à l'attente de ſon peuple, dans une affaire d'auſſi grande importance, & dans une autre adreſſe elles le remerciérent de ſa gracieuſe réponſe. Il ne leur fut pas répondu auſſi favorablement ſur une adreſſe précédente, au ſujet d'une ſomme de ſoixante mille livres, portée ſur les comptes publics, ſans qu'il fût ſpécifié à quel uſage elle avoit été employée. Il leur dit que cet argent avoit été donné pour des ſervices ſecrets, & qu'on ne pourroit rendre un compte diſtinct & détaillé de ſa diſtribution ſans un danger évident pour le public. On prépara un bill pour prévenir plus efficacement la corruption & la vénalité dans les élections des membres du Parlement, & il paſſa dans la chambre ſans oppo-

GEORGE II.
An. 1729.

GEORGE II.
AN. 1729.
ſition. L'attention des Communes ſe tourna particulièrement ſur les déprédations des Eſpagnols. Elles avoient fait élever de grandes clameurs dans tout le royaume, & excitèrent des diſputes très vives en Parlement, d'autant qu'on les regardoit en général comme l'effet de la négligence, de l'incapacité, ou du défaut de vigueur des Miniſtres. Les Communes ayant fait de nouveaux progrès dans cette recherche, & reçu de nouvelles pétitions des Marchands, paſsèrent quelques votes, dans leſquels elles accusèrent les Eſpagnols d'avoir violé les traités ſubſiſtants entre les deux couronnes, & d'avoir traité inhumainement les maîtres & les hommes d'équipage des vaiſſeaux appartenants à la Grande-Bretagne. Elles approuvèrent les inſtructions données à l'Amiral Hoſier, de ſaiſir & d'arrèter la flotte & les gallions d'Eſpagne, juſqu'à ce qu'il eût été rendu juſtice & ſatisfaction à Sa Majeſté & à ſes alliés, & même elles déclarèrent qu'une telle ſaiſie auroit été juſte, prudente & néceſſaire, tendante à prévenir une rupture ouverte, & propre à conſerver

la paix & la tranquillité de l'Europe. Elles présentèrent une nouvelle adresse au Roi, par laquelle elles demandoient qu'il fît tous ses efforts pour procurer satisfaction, & il promit d'avoir la plus grande attention au contenu de leur requête.

GEORGE II. An. 1729.

XIII. Somme votée au Roi par rapport aux arrérages dûs sur la liste civile.

M. Scrope, membre pour Bristol, proposa de présenter une adresse, pour demander à Sa Majesté, de faire mettre devant la chambre un compte du produit des revenus de la liste civile pendant une année. L'adresse fut présentée, le compte fut produit, & la chambre en grand committé prit cette affaire en considération. Les partisans de la cour soutinrent que ces revenus montoient à une moindre somme que les huit cents mille livres accordées à Sa Majesté, & M. Scrope proposa qu'il fût accordé au Roi cent cinquante mille livres pour lui tenir lieu de cette non-valeur & des arrérages. M. Pulteney & plusieurs autres membres s'opposèrent fortement à cette proposition. Ils marquèrent leur surprise de ce qu'on la faisoit dans un temps aussi avancé de la session, où l'on ne devoit plus croire raisonna-

blement qu'on dût faire aucune nouvelle demande, & dirent qu'elle étoit d'autant plus extraordinaire, qu'il avoit paru dans la dernière ſeſſion, par l'examen des comptes mis devant la chambre, que les revenus de la liſte civile produiſoient annuellement une ſomme plus forte que celle pour laquelle ils avoient été accordés. M. Pulteney propoſa que les comptes & papiers fuſſent remis à être examinés par un committé choiſi, auquel il fût donné les pouvoirs néceſſaires pour connoître la vérité. Les Miniſtres s'opposèrent à cette propoſition; elle fut miſe en queſtion, & décidée pour la négative. Le plus grand nombre vota la ſomme demandée, & dans un bill dreſſé pour fixer le prix du bled d'importation, on inſéra la réſolution, pour accorder à Sa Majeſté la ſomme de cent quinze mille livres, à compte des arrérages dûs ſur la liſte civile.

XIV. Affaires dans la chambre des Lords.

La chambre des Lords ayant préparé un bill pour punir plus efficacement les fauſſaires, il reçut la forme de loi; & il fut ordonné aux juges d'en dreſſer un autre, ſur le rapport du committé établi pour conſidérer

ce qui concernoit les débiteurs emprisonnés. Enfin on délibéra sur l'état de la nation, particulièrement sur la demande formelle que faisoit la cour d'Espagne pour la restitution de Gibraltar, fondée sur une lettre du dernier Roi à Sa Majesté Catholique. Par une copie de cette lettre qui fut mise devant la chambre, il parut clairement que le Roi George I. avoit consenti à cette restitution. Il fut proposé de voter que pour l'honneur de Sa Majesté, le maintien & la sureté du commerce du royaume, on porteroit une attention particulière, à ce que dans le traité actuellement en négociation, le Roi d'Espagne renonçât dans les termes les plus clairs & les plus forts, à tous droits & prétentions sur Gibraltar & Minorque. Il y eut un débat, & la proposition ayant été mise en question, fut décidée par la négative, mais avec une protestation contraire. Le plus grand nombre vota : que la chambre s'en rapporteroit entièrement à Sa Majesté, qui pour maintenir l'honneur de son royaume, & en assurer le commerce, prendroit des soins efficaces dans le traité actuel, pour la

GEORGE II. An. 1729. conservation de son droit incontestable sur Gibraltar & Minorque. Lorsque la chambre éxamina les papiers relatifs aux déprédations des Espagnols, on fit des réfléxions très fortes sur la conduite du ministère, & il fut proposé de voter que l'expédition de l'Amiral Hosier avoit été un fardeau dont on avoit chargé la nation sans aucune raison : mais cette proposition fut aussi rejettée, ce qui occasionna une nouvelle protestation. La clause portée dans le bill des bleds, pour accorder cent quinze mille livres au Roi, ne passa dans la chambre des Pairs qu'après une très forte opposition. Plusieurs Lords soutinrent, qu'au lieu d'y avoir des nonvaleurs dans les revenus de la liste civile, il y avoit un surplus considérable ; que c'étoit un nouveau don, & un nouveau fardeau imposé sur le peuple ; qu'on chargeoit la nation, non pour completter la somme attribuée à la liste civile, mais pour l'augmenter, & cela dans un temps où les dettes publiques étoient accrues, où les taxes étoient beaucoup plus onéreuses dans toutes les parties du royaume, où le commerce étranger

de la Grande-Bretagne étoit fort troublé & considérablement diminué, où les manufactures ne travailloient que médiocrement, où le nombre des pauvres étoit multiplié, & où la nation étoit environnée de plusieurs autres calamités. Ils observèrent que si le produit du revenu de la liste civile ne montoit pas à la somme annuelle de huit cents mille livres, on demandoit que le public tînt compte du déficit à Sa Majesté; mais qu'on n'avoit pris aucune précaution pour que si le produit de ces revenus excédoit cette somme, le surplus tournât à l'avantage de ce même public; que par cet arrangement, non-seulement les déficit réels se trouveroient remplis, mais que de plus il seroit encore accordé des subsides pour les arrérages à la fin de chaque année; qu'on les demandoit avant que les subsides ordinaires fussent accordés, quoique ceux qu'on accordoit pour faire bons les arrérages d'une année dussent certainement former un surplus sur une autre; que les revenus de la liste civile étoient variables de leur nature, & que lors même qu'il n'y avoit pas de déficit dans le produit, il devoit

GEORGE II. An. 1729.

y avoir des arrérages dans la recette; qu'on pouvoit aisément les augmenter par la conduite que les Ministres tiendroient à dessein; par les ordres particuliers des Receveurs, & par des méthodes artificieuses de rédiger les comptes. Tous ces arguments, ainsi que beaucoup d'autres objections aussi fortes & aussi évidentes, contre une proposition déraisonnable & non parlementaire, ne servirent qu'à faire paroître le triomphe des Ministres sur toute honte & tous sentiments, leur mépris pour l'esprit patriotique, & pour le reproche national. (*o*)

XV. Sage conduite du Parlement d'Irlande.

Le vingt-quatre Mars (quatre Avril) le Roi avoit donné le consentement royal à cinq bills, & le quatorze (vingt-cinq) Mai, la même sanction fut donnée à trente autres, y compris un acte pour autoriser la Reine à être Régente du royaume pendant les absences de Sa Majesté, sans être

(*o*) Les Pairs qui se distinguèrent dans le parti de l'opposition, furent Beaufort, Strafford, Craven, Foley, Litchfield, Scarsdale, Gower, Monjoy, Plymouth, Bathurst, Northampton, Coventry, Oxford & Mortimer : Willougby de Broke, Boyle & Warrington.

obligée de prêter les ferments, & un autre en faveur des débiteurs infolvables. Il fut paffé en même temps trente-deux bills fur des affaires particulières. Le Roi marqua fa fatisfaction à fon Parlement ; lui fit part de l'intention qu'il avoit de vifiter fes Etats d'Hanover, & ordonna au Chancelier de proroger les deux chambres. Sa Majefté ayant nommé la Reine Régente du royaume, partit pour Hanover le dix-fept (vingt-huit) Mai, pour accommoder une légère méfintelligence furvenue entre cet Electorat & la cour de Berlin. Quelques fujets Hanoveriens avoient été forcés ou furpris pour entrer dans le fervice de Pruffe, & les Régents d'Hanover avoient fait arrêter quelques Officiers Pruffiens par forme de repréfailles. Tout le royaume réuni de la Grande-Bretagne jouiffoit alors de la tranquillité la plus parfaite, & le commerce continuoit à s'accroître, malgré toutes les reftrictions & le découragement auquel il étoit expofé. Le peuple d'Irlande fe trouvoit heureux fous la fage adminiftration du Lord Carteret; & le Parlement de ce royaume, affemblé au mois de Sep-

GEORGE II. An. 1729.

tembre, agit en père de la patrie. Les chambres établirent des fonds pour acquitter la dette nationale, & pour ſoutenir les dépenſes du gouvernement: elles promulguèrent des loix excellentes pour l'encouragement des manufactures, du commerce & de l'agriculture, & firent des réglements très utiles dans les différentes branches de l'économie civile. Quelques temps après cette ſeſſion, qui fut conduite avec tant d'harmonie & de patriotiſme, le Lord Carteret retourna en Angleterre, & le Duc de Dorſet lui ſuccéda dans le gouvernement d'Irlande. Au mois de Mai Charles, Lord Townshend réſigna les ſceaux, qui furent donnés au Colonel Stanhope, créé Comte d'Harrington, enſorte que Sir Robert Walpole n'eut plus de rival dans le miniſtère. Jacques, Comte de Waldegrave, fut nommé Ambaſſadeur à la cour de France, qui vers le même temps fut dans la joie par la naiſſance du Dauphin.

XVI. Abdication du Roi de Sardaigne. Mort du Pape Benoît XIII.

Au mois de Septembre Victor-Amédée, Roi de Sardaigne, réſigna ſa couronne à ſon fils Charles-Emanuel, Prince de Piémont. Le père ſe réſer-

va un revenu de cent mille pistoles par an ; se retira au château de Chamberry, & épousa la Comtesse douairière de Saint-Sebastien, qui ne prit point le titre de Reine, mais celui de Marquise de Somerive. Quoique le congrès de Soissons eût été infructueux, on entama des conférences à Séville, entre les Plénipotentiaires d'Angleterre, de France & d'Espagne, & l'on conclut un traité le neuf de Novembre, non-seulement sans le concours de l'Empereur, mais même contraire à ses droits tels qu'ils avoient été établis par la quadruple alliance. Ce Monarque communiqua à ce sujet un décret commissorial aux Etats de l'Empire assemblés à Ratisbone, & M. de Chavigni, Ministre de France, y répondit. Au mois d'Octobre Pierre II. Czar de Moscovie, petit-fils de Pierre I. mourut à Moskow dans la quinzième année de son âge, & eut pour successeur au trône la Princesse Anne Ivanowna, seconde fille de Jean Alexowitz, fils aîné de Pierre I. & veuve de Fréderic Guillaume, Duc de Courlande. Le mois suivant fut remarquable par la mort du Pape Benoît XIII. il eut pour successeur au

GEORGE II. An. 1729.

trône pontifical, Laurent Corsini, qui prit le nom de Clément XII.

XVII, Substance de la harangue du Roi aux deux chambres.

An. 1730.

Le Parlement de la Grande-Bretagne s'étant assemblé le treize (vingt-quatre) de Janvier, le Roi dit aux deux chambres, que la paix de l'Europe étoit alors établie par le traité de Seville, conclu sur les fondements des traités précédents, & destiné à rendre plus efficaces les articles que les parties contractantes dans la quadruple alliance s'étoient engagées de voir mettre à exécution. Il les assura que toutes les anciennes conventions faites avec l'Espagne en faveur du commerce & de la négociation de la Grande-Bretagne étoient renouvellées & confirmées; que le libre exercice non interrompu de leur commerce étoit rétabli; que la cour d'Espagne avoit consenti à une ample restitution, & à une pleine réparation de toutes les confiscations & déprédations illégitimes; que tous les droits, privilèges & possessions appartenants à lui ou à ses alliés, étoient solemnellement rétablis, confirmés & garantis, sans qu'il eût été fait aucune concession au préjudice de ses sujets. Il leur dit qu'il avoit

donné des ordres pour faire une réduction considérable des forces de terre, & pour désarmer une grande partie de la flote, sur quoi il observa que ces retranchements feroient une forte réduction sur les dépenses de l'année courante. Après que les deux chambres eurent présenté leur adresse de remerciment & de félicitation au Roi sur le traité de Seville, les Lords le prirent en considération ; mais cet éxamen fut accompagné de remarques très vives & très fortes contre ce traité.

XVIII. Objections dans la chambre des Lords contre le traité de Seville.

Les Lords de l'opposition furent mécontents de l'article par lequel les Négociants de la Grande Bretagne étoient obligés de prouver leurs pertes à la cour d'Espagne. Ils dirent que cette convention étoit très dure pour les sujets Anglois, & deshonorable pour la nation : qu'il n'y en auroit que peu qui voulussent entreprendre un voyage aussi embarassant & aussi dispendieux, d'autant plus qu'ils avoient lieu de craindre que leurs droits ne fussent disputés par les Espagnols, & que d'un autre côté il ne leur resteroit que très peu d'espérance d'obtenir par des Commissaires une

réparation, qu'ils n'auroient pas eu par des Plénipotentiaires. Ils trouvèrent très extraordinaire que la Grande Bretagne se fût engagée à ratifier & à garentir toutes les conventions qui seroient faites entre le Roi d'Espagne & les Ducs de Parme & de Toscane, au sujet des garnisons une fois établies dans leurs pays : que les Anglois fussent obligés de les aider à introduire six mille hommes de troupes Espagnoles dans les villes de Toscane & de Parme, sans qu'il eût été spécifié de quels moyens on se serviroit, ni quelle charge il y auroit à supporter pour ce secours : qu'ils garentissent pour toujours non-seulement à Dom Carlos, mais même à ses successeurs la possession des Etats de Toscane & de Parme, stipulation qui vraisemblablement jetteroit la Grande Bretagne dans des querelles & des disputes sans fin pour un pays où elle ne peut avoir aucun intérêt. Ils soutinrent que le traité de Seville, bien loin de confirmer les autres traités, étoit contradictoire à la quadruple alliance, particulièrement dans l'article où l'on s'engageoit à introduire des troupes Espagnoles dans

la Toscane & dans Parme, à la place des forces neutres stipulées par la première alliance, & encore dans la convention par laquelle il étoit stipulé qu'elles y demeureroient, jusqu'à ce que Dom Carlos & ses successeurs y fussent solidement établis, & à couvert de tous évènements. Ils remarquèrent que ces changements aux conditions de la quadruple alliance avoient été faits sans le concours de l'Empereur, & sans qu'on l'eût même invité à y accéder; affront qui pouvoit aliéner son amitié de l'Angleterre, & qui mettoit au hasard de perdre un ancien, puissant & fidèle allié. Ils se plaignirent aussi de ce que dans tout le traité, il sembloit qu'on avoit artificieusement omis de mettre aucune stipulation expresse pour assurer à la Grande Bretagne ses droits sur Gibraltar & Minorque. Telles furent en substance les objections contre cette paix; mais le Lord Barthurst proposa qu'il fût voté : que la convention portée dans le traité de Seville pour assurer la succession de Dom Carlos aux duchés de Toscane, Parme & Plaisance en y transportant des troupes Espagnoles, étoit une viola-

GEORGE II.
An. 1730

tion manifeste du cinquième article de la quadruple alliance, tendante à jetter la nation dans une guerre dangereuse & dispendieuse, & à détruire la ballance du pouvoir en Europe. Cette proposition fut mise en question & rejettée. On rejetta de même deux autres propositions pour voter, que le droit de souveraineté, de domination, de possession & de reclamation sur Gibraltar & Minorque n'étoient pas assurés par le traité de Seville, & que les stipulations portées en ce traité pour réparer les pertes des négocians de la Grande Bretagne étoient insuffisantes & précaires. Le plus grand nombre, bien loin d'attaquer ce traité, vota : qu'il contenoit toutes les stipulations nécessaires, pour maintenir & assurer la dignité, les droits & possessions de la couronne : qu'on avoit pris tous les soins convenables pour soutenir le commerce du royaume, & pour réparer les pertes souffertes par les Négocians de la Grande Bretagne. On fit une adresse d'approbation sur ces résolutions ; mais lorsqu'il fut proposé d'en présenter une à Sa Majesté, pour demander qu'elle ordonnât de mettre devant

la

la chambre une liste de toutes les pensions payables par la couronne ; on vota aussi-tôt pour la négative. Il s'éleva plusieurs contestations semblables sur le bill de mutinerie, sur le bill des pensions, sur l'entretien de douze mille Hessois ; mais les ministres surmontèrent toute opposition, quoique leur triomphe fut troublé par de vigoureuses protestations, qui firent une forte impression sur les esprits du peuple.

XIX. Opposition dans la chambre des Communes au sujet de l'armée sur pied.

Le succès de l'influence de la cour dans la chambre des Communes ne fut pas entièrement pur & éxempt d'exceptions & de disputes. Lorsque la charge des troupes de terre fut prise en considération, & que M. Henri Pelham Secrétaire pour la guerre eut proposé : que le nombre des hommes effectifs pour le service de terre de l'année suivante fut fixé à dix-sept mille sept cents neuf : M. Pulteney insista à ce qu'il fût réduit à douze mille : M. Shippen soutint que la proposition de M. Pelham étoit directement contraire à l'adresse pour laquelle il avoit voté le premier jour de la session, d'autant qu'elle marquoit évidemment qu'il comptoit

peu sur la validité du dernier traité, quoiqu'il eut assuré alors à la chambre qu'il produiroit immédiatement tout le bien qu'on pouvoit attendre d'une paix absolue, & délivreroit le royaume des craintes & des inconvénients de la guerre. Il dit que cette proposition tendoit directement à établir une armée dans la Grande Bretagne; mais qu'il espéroit que la nation ne seroit jamais assez germanisée pour se soumettre lachement à un gouvernement militaire. Il observa qu'on n'avoit aucun besoin de toutes les troupes qu'on demandoit, vû le théatre glorieux des affaires qui étoit alors ouvert dans toute l'Europe. » Elles ne sont pas nécessaires (dit-il) » pour tenir l'Espagne en respect, & » l'obliger de demeurer attachée à » son propre traité : elles ne sont pas » nécessaires pour forcer l'Empereur » à y accéder immédiatement : elles » ne sont nullement nécessaires pour » la sureté de la personne de Sa Majesté, ni de son gouvernement. La » force & la violence ne sont les ressources que des usurpateurs & des » tyrans, parce qu'ils craignent avec » raison les peuples qu'ils oppriment,

» & qu'ils n'ont d'autre fureté pour » maintenir leur gouvernement in- » jufte & contre les loix, que de l'ap- » puyer fur la force de leurs armées ». Cependant la propofition paffa à l'affirmative.

XX. Bill pour empêcher les emprunts en faveur des Princes & Etats étrangers.

Il s'éleva un autre débat très vif à l'occafion du bill que préfentèrent les partifans de la cour, pour empêcher les fujets de la Grande Bretagne d'avancer des fommes d'argent à des Princes ou Etats étrangers, fans en avoir obtenu la permiffion de Sa Majefté, fous le fceau privé, ou fous une plus grande autorité. Le miniftère prétendit que cette loi étoit propofée pour rendre inutile le projet de l'Empereur, qui fe flattoit d'emprunter une fomme confidérable des marchands Anglois, pour lever & entretenir des troupes deftinées à troubler la tranquillité de l'Europe. Le bill contenoit une claufe qui donnoit pouvoir au Roi de défendre par une proclamation tous prêts femblables d'argent monnoyé ou non monnoyé & de joyaux: on y autorifoit le Procureur Général à citer dans la cour de l'Echiquier, & à forcer de déclarer fous ferment ce qui concer-

GEORGE II. An. 1730.

noit ces prêts ; & l'on autorisoit aussi cette cour à faire payer une certaine somme à ceux qui refuseroient de répondre & d'obéir à la citation. M. Daniel Pulteney, Gentilhomme de talents & d'habileté peu ordinaires, qui connoissoit particulièrement toutes les branches du commerce, s'éleva fortement contre ce bill, comme n'étant propre qu'à le gêner excessivement, sur quoi il cita l'éxemple de la Hollande, qu'on pouvoit regarder comme le marché général de l'Europe ; & pour ainsi dire le bureau universel d'argent pour toutes les nations du continent. Il dit que par cette prohibition générale qui s'étendoit à tous les Princes, Etats, ou Potentats, les Anglois seroient absolument dans l'impossibilité d'aider leurs plus fidèles alliés : que le Roi de Portugal entre autres empruntoit fréquemment des sommes des marchands Anglois qui résidoient dans ses Etats : que si la faculté d'accorder des permissions étoit laissée à la couronne, elles passeroient par les mains des ministres, qui par ce nouveau genre de commerce pourroient gagner vingt, trente ou quarante mille

livres par an : que le bill feroit de l'Echiquier une cour d'enquêtes, & que pendant qu'elle empêcheroit nos marchands d'aider les Princes & les puiſſances de l'Europe, elle permettroit à nos agioteurs de faire ſur leurs fonds un commerce ſans interruption. Il fut encore ajouté d'autres arguments de pareille force par M. Barnard, marchand de Londres, qui connoiſſoit parfaitement le commerce dans toutes ſes branches, parloit avec jugement & préciſion, & dans toutes les occaſions marquoit le plus ſolide attachement aux intérêts & aux libertés de ſa patrie. Après avoir déduit ſes raiſons, il déclara que jamais il ne conſentiroit à un bill qu'il regardoit comme une violation de nos loix fondamentales, ſur une branche de nos plus chères libertés, & d'une dureté exceſſive pour tout le monde. Sir Guillaume Wyndham ſe diſtingua auſſi pour le même ſentiment; mais le bill fut ſoutenu de Sir Robert Walpole, de M. Pelham, de Sir Philippe York, Procureur Général, & de tout le poids de l'influence du miniſtère. Non-ſeulement il

GEORGE II. An. 1730.

passa dans la chambre; mais il acquit depuis force de loi.

XXI. La Chartre de la Compagnie des Indes orientales est prolongée

Les subsides furent continués au Landgrave de Hesse-Cassel & au Duc de Brunswick Wolfembuttel, malgré tout ce qui put être dit contre ces charges étrangères. Les secours pour l'année suivante furent accordés conformément aux estimations qu'il plût au ministère de produire, & ils montèrent à environ deux millions, deux cents quatre-vingt mille livres. Il faut avouer cependant à l'avantage de cette session, que la chambre fit l'application d'un million des surplus, provenant du fond d'amortissement, à la décharge de la dette nationale, & que par un autre acte elle abolit les droits sur le sel, ce qui déchargea les sujets d'un pesant fardeau, non-seulement en ce qu'ils ne furent plus assujettis à ces droits; mais encore en ce que cette abolition soulagea la nation d'une dépense considérable, par les salaires qu'il falloit donner à un grand nombre de commis employés à lever cet impôt. On encouragea aussi la colonie de la Caroline par un acte qui permit aux planteurs & aux

commerçants de cette province d'exporter le ris directement dans toutes les parties de l'Europe, au Sud du cap Finistère, & l'on permit aussi le transport du sel d'Europe dans la nouvelle York. Le terme du commerce exclusif accordé par un acte du Parlement à la compagnie des Indes orientales approchoit de la fin : plusieurs gros négociants & autres demandèrent à être mis en corporation, & à être revêtus du privilège de commercer dans ces parages, en laissant cette branche de commerce ouverte à tous les sujets de la Grande Bretagne sous certaines conditions. Ils demandoient un acte du Parlement à cet effet, & offroient d'avancer trois millions deux cents mille livres pour racheter le fonds & le commerce de la compagnie actuelle des Indes orientales. Cette proposition fut rejettée, & le privilège exclusif accordé à la compagnie fut prolongé par un acte du Parlement jusqu'à l'année mil sept cent soixante & six : sous les conditions : qu'elle payeroit à l'Echiquier la somme de deux cents mille livres applicable aux secours de l'année, sans aucun intérêt

GEORGE II. An. 1730.

ni addition au fonds capital : que l'annuité ou fonds annuel de cent soixante mille livres que lui payoit le public seroit réduite à cent vingt-huit mille, & qu'après l'année mil sept cent soixante-six, son droit au commerce exclusif pourroit lui être ôté par le Parlement, en l'avertissant trois ans d'avance, & en lui remboursant le capital.

XXII. Ressentiment de l'Empereur, au sujet du traité de Seville.

Le quinze (vingt-six) de Mai, le Roi se rendit à la chambre des Pairs, & termina la session. Dans sa harangue, il marqua sa joie de ce que malgré les clameurs qui s'étoient élevées, le Parlement avoit approuvé les objets qui avoient été remis à sa considération, ce qui ne pouvoit manquer (dit-il) d'inspirer une juste horreur de ces incendiaires, qui par des libelles scandaleux s'efforçoient d'aliéner l'affection de ses sujets, de remplir leurs esprits de jalousies sans fondement, & de plaintes injustes, au deshonneur du Roi & de son gouvernement, & au mépris de la conduite des deux chambres du Parlement. (*p*) L'Empereur fut tellement

(*p*) Dans le cours de cette session, les Communes passèrent un bill pour rendre

irrité de l'insulte qu'on lui avoit faite dans le traité de Seville, par rapport aux garnisons de Toscane & de Parme, qu'il défendit à tous les sujets de la Grande Bretagne le commerce dans ses Etats; commença à faire des préparatifs de guerre, & envoya un corps de troupes en Italie avec tant de diligence, qu'à peine a t-on jamais remarqué que la maison d'Autriche en ait fait une semblable. Cependant l'article dont il se plaignoit ne devoit pas être regardé comme une injustice réelle, mais seulement comme un affront fait au chef de l'Empire, puisque la

plus efficaces les loix portées précédemment, par lesquelles personne ne pouvoit être choisi pour membre du Parlement, s'il jouissoit de quelque pension pour un terme non limité, ou pour un nombre fixe d'années, ou s'il remplissoit quelque place de confiance, & pour obliger toutes personnes qui seroient choisies à l'avenir pour remplir une place dans la chambre des Communes, à prêter le serment exprimé dans le bill. Il est vraisemblable que ce bill n'auroit pas passé dans la chambre-basse si le ministère n'avoit été bien assuré qu'il seroit arrêté dans celle des Lords, où il fut réellement rejetté à la seconde lecture, quoique ce fût avec une très forte opposition.

GEORGE II. An. 1730.

succeſſion éventuelle de ces duchés d'Italie avoit été aſſurée à l'Infant Dom Carlos par la quadruple alliance. Tout ce que l'Empereur demandoit étoit que ce Prince reçut l'inveſtiture de ces duchés, comme étant fiefs de l'Empire.

XXIII. Pluſieurs chefs des Indiens arrivent en Angleterre. Révolution à Conſtantinople.

Dans la Grande Bretagne, cette année ne fut marquée par aucun événement de quelque importance. Sept chefs des Cherokee, nation d'Indiens de l'Amérique furent amenés par Sir Alexandre Cumin : ils furent introduits devant le Roi, & mirent à ſes pieds leurs couronnes & les attributs de leur puiſſance. Par un acte authentique, ils ſe reconnurent ſoumis à ſa domination, au nom de tous leurs compatriotes qui leur en avoient donnés de pleins pouvoirs. Ils furent étonnés & confondus à la vue des richeſſes & de la magnificence de la cour Britannique : ils comparèrent le Roi & la Reine au ſoleil & à la lune, les Princes aux étoiles du ciel, & ſe regardèrent eux-mêmes comme réduits à l'anéantiſſement. Ils donnèrent leur conſentement de la manière la plus ſolemnelle aux articles d'amitié & de com-

merce, proposés par les Lords Commissaires du commerce & des plantations. Ils furent chargés de présents en choses nécessaires ou utiles, en armes & en munitions, & on les reconduisit dans leur patrie, qui borde la Caroline méridionale. Au mois de Septembre, il arriva une révolution étonnante à Constantinople, sans aucune effusion de sang & sans confusion. Un petit nombre de simples Janníssaires élevèrent un drapeau dans les rues, s'écriant que tous les vrais Musulmans devoient les suivre, & les aider à réformer le gouvernement. Ils se trouvèrent en peu de temps au nombre de cent mille hommes, marchèrent au sérail, & demandèrent le Grand Vizir, le Kiaia & le Capitaine Bacha. Ces malheureux ministres furent aussi-tôt étranglés, leurs corps furent livrés aux révoltés qui les traînèrent dans les rues, & les abandonnèrent ensuite aux chiens dont ils furent dévorés. Non contents de ce sacrifice, les révoltés déposèrent le Grand Seigneur Achmet, qui fut confiné dans la même prison, d'où ils tirèrent son neveu Mahmouth, qu'ils éle-

GEORGE II. An. 1730.

vèrent sur le trône, après qu'il eut été vingt-sept ans renfermé.

XXIV. L'Angleterre est infestée de voleurs, d'assassins & d'incendiaires.

Vers ce temps, l'Angleterre fut infestée de voleurs, d'assassins & d'incendiaires, suites naturelles du déréglement, de la corruption & du défaut de police dans le gouvernement intérieur du royaume. Ce défaut vint en grande partie du principe absurde, que les loix nécessaires pour prévenir ces actes de cruauté, de violence & de rapine étoient incompatibles avec la liberté des sujets Britanniques, principe qui confondoit toutes distinctions entre la liberté & une licence brutale, comme si l'on devoit chérir cette *prétendue* liberté, dont la jouissance ne peut procurer aux peuples aucune sureté pour leurs vies & pour leurs biens. La dépravation du temps étoit visible, même dans la conduite de ceux qui pilloient les sujets. Les voleurs étoient devenus plus cruels & plus sauvages qu'on ne les avoit jamais vûs depuis que la nation étoit civilisée. En commettant leurs vols, ils blessoient, mutiloient, & même tuoient les infortunés qui tomboient entre leurs mains, uniquement pour se donner un plai-

ſir barbare. Ils répandoient des lettres, par leſquelles ils demandoient des ſommes d'argent à des particuliers, ſous peine de réduire leurs maiſons en cendres, & de ruiner leurs familles: en effet ils mirent le feu à la maiſon d'un riche marchand de Briſtol, qui avoit refuſé de conſentir à leurs demandes. Les mêmes crimes furent commis en différentes parties du royaume, enſorte que le gouvernement fut obligé d'en prendre connoiſſance, & de promettre une récompenſe conſidérable à ceux qui découvriroient les ſcélérats qui avoient part à cette éxécrable conduite.

GEORGE II. An. 1730.

XXV. Bill contre les membres des Communes qui poſſédoient des penſions.

An. 1731.

Dans la harangue par laquelle le Roi ouvrit la ſeſſion du Parlement le vingt & un Janvier (premier Février) il dit aux chambres: que la conjoncture critique actuelle méritoit particulièrement leur attention: que les affaires en agitation dans les différentes cours de l'Europe étant prêtes à ſe terminer, le grand événement de la paix ou de la guerre dépendoit beaucoup de leurs premières réſolutions: que les différentes puiſſances les attendoient avec la plus grande

GEORGE II. An. 1731.

impatience : que la continuation du zèle & de la vigueur que les chambres avoient marquées jufqu'alors pour le foutenir, & le mettre en état de remplir fes engagements, feroit du plus grand poids & de la plus grande importance, tant par rapport à fes alliés, que par rapport à ceux qui pourroient être difpofés avant la faifon d'agir, à prévenir par un accommodement les fuites fatales d'une rupture générale. La première fcène fut repétée : les deux chambres dans leurs adreffes, promirent de foutenir Sa Majefté dans tous fes engagements, quoique les membres de l'oppofition démontraffent l'impoffibilité de promettre qu'ils feroient remplis, avant de pouvoir connoître s'ils étoient ou n'étoient pas pour le fervice de la Grande-Bretagne. Il fut préfenté un bill dans la chambre des Communes, pour empêcher que les penfionnaires n'euffent féance en qualité de membres du Parlement, & après la troifième lecture, il fut porté à la chambre des Lords pour avoir leur concours. Lorfqu'on prit les fecours en confidération, les débats fe renouvellèrent au fujet des fubfides accor-

dés au Landgrave de Heſſe-Caſſel, & au Duc de Wolfembutel : cependant ils furent continués, & tous les articles furent accordés, conformément aux eſtimations dreſſées pour les dépenſes de l'année. Il fut préſenté deux pétitions aux Communes, pour ſe plaindre des délais de juſtice, occaſionnés par l'uſage de la langue latine dans les affaires : on dreſſa un bill pour le changer, & ordonner que tous les procès par écrit & plaidoyeries ſe feroient à l'avenir en Anglois. On pourroit penſer qu'il n'y avoit preſque rien à dire contre un tel réglement : cependant ce bill éprouva une très forte oppoſition, ſous prétexte qu'il rendroit hors d'uſage les anciens regiſtres écrits en latin, & qu'il introduiroit la confuſion & le délai de juſtice, en changeant la forme établie, & la méthode de plaider. Malgré toutes ces objections, il paſſa par les deux chambres, & reçut le conſentement royal. Un grand nombre de Marchands des différentes parties du royaume, ayant renouvellé leurs plaintes, au ſujet des déprédations & des cruautés commiſes par les Eſpagnols dans les Indes oc-

cidentales, leurs pétitions furent référées à la considération d'un grand committé. Par l'éxamen qu'on fit de leurs plaintes, on trouva qu'elles étoient bien fondées. La chambre présenta une adresse au Roi, dans laquelle elle supplia Sa Majesté de vouloir bien continuer ses efforts, pour empêcher de telles déprédations à l'avenir; pour procurer une pleine satisfaction des dommages deja reçus; & pour assurer à ses sujets de la Grande-Bretagne, le plein & entier éxercice de leur commerce & de leur navigation aux colonies Britanniques en Amérique, tant en allant qu'en revenant. Le bill contre les pensions occasionna un vif débat dans la chambre des Lords, où il trouva une violente opposition de la part des Ducs de Newcastle & d'Argyle, du Comte d'Ilay, & du Docteur Sherlock, Evêque de Bangor. Ce Prélat dans une harangue remarquable, le représenta comme un moyen d'augmenter l'autorité de la chambre des Communes, & de rompre la balance entre les pouvoirs essentiels à la constitution, ce qui tôt ou tard entraîneroit la ruine de la totalité. La grande

barrière qu'on avoit élevée dans ce bill contre la vénalité & la corruption, étoit un ferment qu'on y imposoit à tous les membres de la chambre basse, par lequel ils auroient juré & déclaré solemnellement, qu'ils n'avoient directement ni indirectement aucune pension, soit pour un temps non limité, soit pour un certain nombre d'années, ni aucun office, en tout ou en partie, tenu par eux-mêmes ou par d'autres personnes à leur profit, & qu'ils n'accepteroient aucunes de ces pensions ni aucun de ces offices, sans le déclarer à la chambre, quatorze jours après qu'ils les auroient reçus ou acceptés. Ce bill fut jugé juste & nécessaire par les Comtes de Winchelsea & Strafford, par le Lord Bathurst, & par le Lord Carteret, qui se joignirent comme auxiliaires au parti de l'opposition.

XXVI. Traité de Vienne.

La chambre des Pairs travailla ensuite à l'examen de la dette nationale : ils firent la lecture d'un bill pour l'importation libre des laines d'Irlande en Angleterre ; mais il y eut une violente opposition, & ce bill demeura sans effet contre toutes les règles de la bonne politique. Ils passèrent celui

GEORGE II. An. 1731.

qui ordonnoit que toutes les procédures se fissent en Anglois : le Lord Bathurst proposa de présenter une adresse, pour supplier Sa Majesté de donner des ordres qui déchargeassent la Grande-Bretagne des troupes Hessoises qui étoient à sa solde ; mais cette proposition fut rejettée. Le sept (dix-huit) de Mai le Parlement fut prorogé, après que le Roi eut déclaré, que toutes les craintes de guerre étoient heureusement détruites par un traité signé à Vienne entre lui & l'Empereur. Il dit qu'il avoit été communiqué aux cours de France & d'Espagne, comme parties contractantes du traité de Seville, dont celui de Vienne regardoit principalement l'éxécution, & qu'il avoit de même été remis à la considération des Etats-Généraux. Il observa que les conditions & les engagements qu'il avoit pris en cette occasion, étoient conformes aux grandes vues que la nation Britannique avoit toujours eues pour la sureté de l'Europe & le maintien de la balance : & que cette heureuse conclusion, dans laquelle on avoit eu la plus grande attention aux traités précédents, donnoit des espérances prochaines de voir

la tranquillité publique parfaitement rétablie. GEORGE II. An. 1731.

Le Duc de Parme mourut au mois de Janvier, après avoir fait un testament, dans lequel il déclaroit que la Duchesse étoit grosse de trois mois, & prioit les puissances alliées de l'Europe d'avoir compassion de ses sujets, & de différer l'éxécution de leurs projets jusqu'à l'accouchement de cette Princesse. En cas que l'enfant ne vînt pas à bien, ou qu'il mourût après sa naissance, il laissoit ses Etats & ses biens allodiaux à l'Infant Dom Carlos d'Espagne, & nommoit cinq Régents pour gouverner le duché. Malgré cette disposition, un corps de troupes Impériales prit immédiatement possession de Parme & Plaisance, sous les ordres du Général Stampa, qui déclara qu'elles se conduiroient avec autant de régularité que de modération, & il laissa l'administration entière aux Régents que le Duc avoit nommés. Les Impériaux proclamèrent publiquement dans la place du marché, qu'ils prenoient possession de ces duchés pour l'Infant Dom Carlos, & que si la Duchesse n'accouchoit pas d'un Prince, l'Infant rece-

XXVII. Mort du Duc de Parme.

GEORGE II. AN. 1731.

vroit l'investiture de l'Empereur quand il le jugeroit à propos, pourvû qu'il se présentât sans armée. Quoique ces démarches parussent menacer d'une guerre prochaine, le Roi de la Grande Bretagne & les Etats Généraux firent agir si efficacement leur médiation auprès de la cour de Vienne, que l'Empereur se désista de son projet, & que le seize de Mars, il conclut à Vienne un traité avec Sa Majesté Britannique, par lequel il consentit à retirer ses troupes de Parme & Plaisance, & à ce que le Roi d'Espagne prît possession de ces places, en faveur de son fils Dom Carlos, conformément au traité de Seville. Il consentit aussi à ce que la compagnie d'Ostende, qui avoit donné tant d'ombrage aux puissances maritimes, fût totalement dissoute, à condition que les parties contractantes du traité de Seville se rendissent garantes de la pragmatique sanction, pour assurer la succession des Etats héréditaires de la maison d'Autriche aux héritiers femèles de l'Empereur, s'il mouroit sans descendants mâles. Le Ministre Hollandois qui résidoit à la cour Impériale ne souscrivit pas ce traité, d'autant que

par les maximes reçues dans cette République, & par la nature du gouvernement, il ne pouvoit être revêtu de pleins pouvoirs aussi-tôt qu'il auroit été nécessaire : cependant les Etats-Généraux, par un article séparé, furent nommés expressément au rang des principales parties contractantes.

XXVIII.
Dom Carlos prend possession de ses Etats.

Le vingt-deux de Juillet, il fut signé un nouveau traité à Vienne entre l'Empereur & les Rois de la Grande-Bretagne & d'Espagne tendant à confirmer le premier. Au mois d'Août, il fut conclu à Dresde un traité d'union & d'alliance défensive entre les Electorats de Saxe & d'Hanover. La cour d'Espagne ayant marqué quelques doutes sur la grossesse de la Duchesse de Parme, elle souffrit d'être visitée en forme par cinq Sages-femmes de différentes nations, en présence de la vieille Duchesse douairière, de plusieurs Dames de qualité, de trois Médecins & d'un Chirurgien, & fut déclarée enceinte. Cependant après avoir tenu toute l'Europe en suspens pendant six mois, elle avoua qu'elle s'étoit trompée, & le Général Stampa avec les troupes Impériales,

GEORGE II. An. 1731.

prit possession formelle des duchés de Parme & Plaisance. L'Espagne & le Grand Duc de Toscane ayant accédés au dernier traité de Vienne, la couronne de la Grande-Bretagne s'engagea à équiper un armement pour conduire Dom Carlos dans ses nouveaux Etats. En conséquence, Sir Charles Wager mit à la voile avec une forte escadre de Portsmouth le vingt-six d'Août, * & au mois de Septembre il arriva à Barcelone, où il fut joint par la flotte & par les bâtiments de transport Espagnols : ils se rendirent ensemble à Livourne, d'où l'Amiral retourna en Angleterre. Dom Carlos traversa une partie de la France, s'embarqua à Antibes sur les galères d'Espagne, & arriva au mois de Décembre à Livourne. Alors le Général Impérial retira ses troupes dans le Milanois, & l'Infant prit possession de ses nouveaux Etats.

XXIX. La France est troublée par des disputes de religion.

Pendant tous ces évènements, la France fut troublée par des disputes de religion, occasionnées par la Bulle

* Il y a ici une erreur; le Chevalier Charles Wager mit à la voile de Spithead, & non de Portsmouth, le quatorze (vingt-cinq) de Juillet.

Unigenitus lancée contre la doctrine de Jansenius. Cette Bulle occasionna un schisme dans l'Eglise Gallicane, & il s'en fallut peu que ce pays ne fut plongé dans la guerre civile & dans la confusion. Les Parlements & les Tribunaux laïques du Royaume y étoient opposés : mais un grand nombre d'Evêques, & les Jésuites en général, la soutenoient fortement. Tous les artifices dont les Prêtres peuvent se servir furent employés des deux côtés pour enflammer l'enthousiasme & animer la superstition du peuple. Il y eut de prétendus miracles opérés au tombeau de l'Abbé Paris, qui étoit mort sans avoir accepté la Bulle, & qui par conséquent étoit reconnu pour damné par les partisans de la Constitution. D'un autre côté les Jésuites employoient toute leur habileté & leur industrie à prêcher contre les Jansénistes : à établir l'opinion de leur sainteté supérieure, & à inspirer un esprit de quiétisme à leurs dévots, qui étoient transportés dans un délire de possessions, d'illuminations, & de communications surnaturelles. On se servit souvent de ces moyens pour remplir les vûes les plus infâmes. Des

GEORGE II. An. 1731.

femmes enthousiastes tomboient dans des agitations si violentes, que la nature succomboit dans ces efforts, & les prétendus Saints saisissoient cette occasion de triompher de la chasteté de leurs pénitentes. On prétend que ce malheur arriva à Mademoiselle Cadière de Toulon, qui fut dit-on trompée de cette manière par l'incontinence & la scélératesse du Père Girard, fameux Jésuite, dont on instruisit le procès aux Parlement d'Aix, & qui fut bien près d'être condamné au feu.*

* Il paroît que M. Smollett n'a consulté pour ce qui concerne les affaires de religion en France, que les libelles condamnés également par les cours augustes de nos Parlements, & par toutes les personnes sensées de sentiments opposés. 1°. Il n'y a point eu de schisme, ni aucune démarche de part ni d'autre qui ait donné lieu de craindre un seul instant ni confusion ni guerre civile. 2°. L'affaire de Mlle. Cadière est unique, au lieu que suivant le discours de notre Auteur, il paroîtroit que plusieurs personnes de son sèxe auroient été trompées par les mêmes voies infames dont on a accusé le Père Girard, & qui n'ont point été prouvées, puisque le Parlement d'Aix l'a renvoyé à son Evêque. Au surplus, ces affaires sont si étrangères à l'histoire d'Angleterre, qu'il étoit inutile de les y insérer; au moins si

Le

GEORGE II. An. 1732.

XXX. Violente opposition en Parlement contre le ministère.

Le Parlement de la Grande-Bretagne s'étant assemblé le treize (vingt-quatre)de Janvier, le Roi dans sa harangue déclara : que la tranquillité générale de l'Europe, étoit rétablie & affermie par le traité de Vienne : que DomCarlos étoit actuellement en possession de Parme & Plaisance : que six mille Espagnols avoient été reçus tranquillement, & mis en quartier dans le Duché de Toscane, pour assurer à l'Infant la reversion de ces Etats, du consentement & avec l'agrément du Grand Duc : & qu'il avoit été fait un pact de famille entre les cours d'Espagne & de Toscane pour entretenir la paix mutuelle & l'amitié des deux nations. Il dit aux Communes que les estimations pour le service de l'année courante seroient beaucoup moins fortes que celles des années précédentes. Il leur recommanda l'unanimité : il observa : que tout ce qui pouvoit contribuer à la sureté

M. Smollett en vouloit parler, il auroit dû le faire sur des mémoires plus éxacts. Je ne relève pas les autres erreurs de ce paragraphe, d'autant qu'il n'y a personne en France qui ne soit instruit au sujet de ces disputes. Plût au Ciel qu'elles ne fussent jamais sorties des Ecoles de Théologie!

GEORGE II. An. 1732.

de son gouvernement, contribuoit également au bonheur & à la protection de ses sujets : que leur prospérité n'avoit de fondement que sur la défense & le soutien de son gouvernement. » Notre sureté (dit-il) est » réciproque, & nos intérêts sont » inséparables. » Il parut pendant le cours de cette session que le parti de l'opposition aux mesures de la cour, avoit acquis un courage peu ordinaire. Les propositions du ministère furent attaquées avec toute la force de l'éloquence. Ses principaux Emissaires furent obligés d'employer tout ce qu'ils avoient d'esprit & d'adresse; d'embarrasser & confondre lorsqu'ils ne pouvoient démontrer & convaincre; de présenter sous un faux jour ce qu'ils ne pouvoient soutenir, & d'éluder les raisons auxquelles ils ne pouvoient répondre. Dans la chambre des Communes, le Lord Hervey nommé depuis peu Vice-Chambellan de la maison de Sa Majesté, proposa de présenter une adresse de remerciments, dans laquelle elles déclarassent leur entière approbation de la conduite du Roi : reconnussent le bonheur dont elles jouissoient sous

ſon gouvernement : marquaſſent leur entière confiance en la ſageſſe de ſes conſeils, & déclaraſſent qu'elles étoient prêtes à lui accorder les ſecours néceſſaires. Ce membre, fils du Comte de Briſtol, étoit un Seigneur doué de quelques talents : mais plus brillants que ſolides. Il conſentit à ſe conduire en ſubalterne des miniſtres, & marqua beaucoup d'activité, ſoit comme Emiſſaire ſecret, ſoit comme Orateur public, pour faire réuſſir leurs projets : mais en cette dernière qualité, il ne fit paroître que de la vivacité, de la légéreté & de la frivolité. M. Clutterbuck ſeconda ſa propoſition, qui fut contredite par Sir Wilfred Lawſon, M. Shippen, M. Guillaume Pulteney, Sir Guillaume Wyndham, & M. Oglethorpe. Ils ne s'oppoſèrent pas à ce qu'il fût préſenté une adreſſe générale de remerciments : mais ils firent voir qu'il ſeroit abſurde, & d'une dangereuſe conſéquence, de ſe ſervir d'expreſſions qui marquaſſent une aveugle approbation de toutes les meſures du miniſtère. Sir Wilfred Lawſon obſerva ; que malgré tout ce qu'on avoit fait pour la couronne d'Eſpagne, & mal-

GEORGE II. AN. 1732.

gréles avantages qu'on avoit procurés à la famille Royale de ce Royaume, on n'avoit reçu que très peu de satisfaction & peut-être aucune, pour les injustices que cette nation avoit faites à nos négociants. M. Pulteney fit remarquer, que la Grande-Bretagne en se rendant garante de la pragmatique sanction, se mettoit dans l'obligation de soutenir la maison d'Autriche, lorsqu'elle seroit attaquée par quelque Puissance que ce fût, excepté par le Grand-Seigneur : qu'elle le pouvoit être dans un temps où il seroit très important pour les intérêts de la nation, de ne se point engager dans une guerre avec aucun Prince étranger : qu'il pouvoit arriver que les intérêts mêmes de la Grande-Bretagne demandassent qu'elle formât quelque union contre cette famille, pour maintenir en Europe eette ballance, dont l'établissement avoit occasionné de si énormes dépenses à l'Angleterre. Il insista sur l'absurdité qu'il y avoit à conclure un si grand nombre de traités qui ne pouvoient s'accorder ensemble, & termina en disant, que si les affaires étoient actuellement bien établies au dehors,

le miniſtère qui les conduiſoit pouvoit être comparé à un pilote, qui ayant une route ſure, dégagée & droite pour entrer dans le port, ſe mettoit dans la tête de conduire ſon vaiſſeau par une voie détournée, au travers des bancs de ſable, des rochers & des bas fonds : perdoit un grand nombre de matelots, détruiſoit beaucoup de cordages & d'agrès : jettoit les propriétaires dans une très forte dépenſe, & enfin lorſque par hazard il étoit entré dans le port, triomphoit de ſa bonne conduite. Sir Guillaume Wyndham parla ſur le même ſujet. M. Oglethorpe, Gentilhomme d'un caractère reſpectable, brave, généreux & humain, ſoutint qu'il y avoit beaucoup d'autres meſures à prendre qui touchoient l'honneur & les intérêts de la nation de plus près, que ne pouvoit faire la garantie de la pragmatique ſanction. Il dit : qu'il auroit deſiré apprendre que les nouveaux ouvrages de Dunkerque fuſſent entièrement razés & détruits : que la nation eût reçu une pleine & entière ſatisfaction des déprédations commiſes par les Eſpagnols : qu'on eût pris de plus grands ſoins pour bien

discipliner la milice, dont la valeur étoit principalement le soutien de la nation s'il arrivoit une invasion ; enfin qu'on eût eu quelque attention à ce qui concernoit les Protestants opprimés en Allemagne. Il marqua sa satisfaction de ce que les Anglois n'étoient plus aussi étroitement unis avec la France, d'autant qu'il avoit toujours remarqué, que lorsque deux gros dogues étoient à une même lesse, le plus fort avoit étranglé le plus foible, & qu'il avoit craint qu'il n'en arrivât de même entre la France & la Grande-Bretagne. La proposition fut vigoureusement soutenue par M. Pelham, Trésorier général des troupes, & frère du Duc de Newcastle, homme auquel on ne pouvoit faire d'autre reproche que celui d'aider à soutenir les mesures d'un ministère corrompu. A d'autres égards il étoit libéral, droit, bienfaisant, & même attaché aux intérêts de sa patrie, quoiqu'il se trompât excessivement dans ses notions sur le gouvernement. En cette occasion il soutint qu'il n'étoit nullement incompatible avec l'honneur & la dignité de la chambre, de remercier Sa Majesté dans les termes les plus

expreſſifs, de tout ce qu'il lui avoit plû leur communiquer dans ſa harangue émanée du trône : que jamais les marques d'approbation données dans une adreſſe, n'avoient empêché de faire des recherches ſur les meſures qu'on avoit priſes, lorſqu'on avoit mis enſuite les traités devant la chambre. Il ajouta qu'à l'ouverture d'une ſeſſion, les yeux de toute l'Europe étoient tournés vers la Grande-Bretagne, & que par les premières réſolutions du Parlement, toutes les Puiſſances voiſines jugeoient de l'unanimité qui règneroit enſuite entre Sa Majeſté & les repréſentants du peuple : que lorſqu'ils marquoient de la jalouſie ou de la méfiance contre la conduite du Roi, cette méſintelligence affoibliſſoit ſon influence ſur les conſeils des Potentats & Etats étrangers, & pouvoit même le mettre dans l'impuiſſance de rectifier les fauſſes meſures que ſes miniſtres pourroient avoir priſes. Ses arguments furent encore renforcés par une longue harangue de M. Horace Walpole : l'affaire fut miſe en queſtion ; la propoſition paſſa, & l'adreſſe fut préſentée.

GEORGE II. An. 1732.

GEORGE II. An. 1732.

XXXI. Débats au sujet de l'armée sur pied.

Cette affaire fut suivie d'un débat, au sujet du nombre des troupes de terre. Lorsque les secours furent pris en considération, Sir Guillaume Strickland, Secrétaire pour la guerre, proposa, que le même nombre qui avoit été conservé l'année précédente, fut continué en paye. D'un autre côté, le Lord Morpeth ayant démontré le danger auquel les libertés de la nation pouvoient être exposées, en entretenant une nombreuse armée sur pied en temps de paix, proposa qu'elle fût réduite à douze mille hommes. Il y eut une vive dispute qui fut ménagée en faveur de la première proposition par le Lord Hervey, Sir Robert Walpole & son frère, M. Pelham, Sir Philippe York Avocat général, qu'on regardoit comme meilleur Jurisconsulte que politique, & qui brilloit plus en qualité d'Avocat à la barre, que comme Orateur dans la chambre des Communes. Le dernier partisan du ministère, fut Sir Guillaume Yonge, un des Lords Commissaires de la trésorerie, homme qui s'étoit rendu utile & nécessaire, en se prêtant à toutes sortes de complaisances, disposé à embrasser quelque

parti que ce fut, & à haranguer sur tel sujet que ce pût être avec un flux monoton, prolixe & ennuyeux, d'une stupide déclamation, composée d'assertions sans fondement, de conclusions déduites de faux principes, de mots vuides de sens, & de phrases sans objet fixe. La proposition du Lord Morpeth fut soutenue par M. Watkin Guillaume Wynne, Gentilhomme d'une famille ancienne du pays de Galles, d'une fortune opulente, brave, ouvert, généreux, & fortement attaché à l'ancienne constitution, ainsi qu'à la Hiérarchie. Il fut secondé par M. Walter Plumer, qui parloit avec autant de force que de précision & de fermeté; par Sir Guillaume Wyndham, M. Shippen, M. Guillaume Pulteney, & M. Barnard. Les partisans de la cour soutinrent, qu'il étoit nécessaire d'entretenir un nombre de troupes de terre, en état de renverser les desseins des mécontents, assurer la tranquillité intérieure du Royaume, le défendre des attaques extérieures, tenir ses voisins en respect, & le mettre en Etat de prendre de vigoureuses mesures, si la paix de l'Europe venoit

GEORGE II. An. 1732.

à être troublée. Ils dirent que la ſcience de la guerre avoit tellement changé, & demandoit tant de ſagacité, qu'il n'étoit plus poſſible de mettre aucune confiance dans les milices: que toutes les nations étoient obligées d'avoir des armées ſur pied, pour ſe mettre en ſureté contre les entrepriſes des puiſſances voiſines: que le nombre des troupes de la Grande-Bretagne étoit trop peu conſidérable pour exciter la jalouſie du peuple, même avec un Monarque ambitieux: que Sa Majeſté n'avoit jamais penſé à rien entreprendre contre la liberté de ſes ſujets: qu'on ne devoit pas ſuppoſer que les officiers, entre leſquels il y avoit pluſieurs Gentilshommes riches & de famille diſtinguées, concouruſſent jamais dans quelques projets pour mettre leur patrie en eſclavage: enfin que les troupes actuellement en paye pouvoient être regardées avec raiſon comme une armée ſur pied, puiſqu'elles n'éxiſtoient que d'année en année, en vertu des votes du Parlement qui les entretenoit, & qui étoit le repréſentant de la nation. A ces arguments, les membres de l'oppoſition répondirent, que d'avoir

des troupes ſur pied en temps de paix étoit contraire à la conſtitution, & avoit toujours été regardé comme dangereux ; qu'une milice étoit auſſi ſuſceptible de diſcipline qu'une armée ſur pied, & étoit portée par plus de motifs au courage & à la perſévérance ; que le magiſtrat civil étoit en état de maintenir la paix dans les provinces ; que le nombre de mécontents ne méritoit aucune attention, mais qu'il pourroit augmenter conſidérablement ſi l'on conſervoit une armée ſur pied, & qu'on prît d'autres meſures arbitraires ; que les autres nations avoient été réduites en eſclavage par de telles armées, & qu'en ſuppoſant qu'il leur fût néceſſaire d'avoir des forces militaires pour ſe mettre en ſureté contre des voiſins entreprenants, il n'en étoit pas de même de la Grande-Bretagne, puiſque la nature avoit pris ſoin de ſa défenſe d'une manière particulière, & qu'elle étoit fortifiée & ſoutenue par une puiſſante marine, qui lui aſſuroit la domination de la mer, & qui étant bien diſtribuée rendoit toute invaſion impraticable, ou au moins ſans aucun effet ; qu'une armée de

GEORGE II. An. 1732.

terre dans la Grande-Bretagne suffisante pour mettre en danger les libertés du peuple, seroit insuffisante pour mettre en sureté une aussi grande étendue de côtes, & par conséquent seroit de très peu de service pour prévenir une invasion; que bien qu'ils eussent toute la confiance possible dans les attentions de Sa Majesté pour conserver la liberté de ses sujets, ils ne pouvoient s'empêcher de craindre que si une armée sur pied devenoit une partie de la constitution, un autre Prince dont les talents seroient plus dangereux, & qui auroit de pernicieux desseins, n'en fît usage pour remplir des projets ambitieux; qu'il étoit vrai qu'un grand nombre d'officiers étoient des gentilshommes d'honneur & de probité, mais qu'on pouvoit aisément les congédier, & former par degrés une armée totalement différente; qu'en mettant ces moyens en usage, on avoit vu précédemment une armée tellement formée sur un nouveau plan, qu'elle avoit tourné ses épées contre le Parlement, quoiqu'elle eût été levée pour sa défense, & avoit renversé la constitution tant dans l'Eglise que dans

l'Etat ; qu'à l'égard de ce qu'on difoit qu'elle feroit totalement dépendante du Parlement, le peuple Anglois n'en auroit pas moins raifon de fe plaindre de ce fardeau, foit qu'une armée fur pied fût déclarée indifpenfable, foit qu'elle fût votée d'année en année par la direction du miniftère ; que la fanction de la légiflation accordée à des mefures en elles-mêmes contre la conftitution, à charge, odieufes & répugnantes au génie de la nation, bien loin de fatisfaire & confoler le peuple, fervoit feulement à lui prouver que l'influence du miniftère fur un Parlement vénal, étoit le moyen le plus efficace pour former les chaînes de l'efclavage national. Telles furent les raifons qu'on oppofa contre une armée fur pied en général, de quelque nombre d'hommes qu'elle fût compofée. A l'égard de la réduction de dix-huit mille hommes à douze mille, on foutint qu'elle devoit être faite, & qu'elle étoit une conféquence naturelle de la déclaration de Sa Majefté, qui avoit dit que la paix de l'Europe étoit établie, & qu'elle ne défiroit rien avec plus d'ardeur que le foulagement & la profpérité de fon

GEORGE II. An. 1732.

peuple. On remarqua que si l'on avoit jugé dix-huit mille hommes suffisants lorsqu'on pensoit que l'Europe étoit prête d'entrer dans une guerre générale, il étoit surement très raisonnable de penser qu'on n'avoit besoin que d'un moindre nombre, lorsque la paix étoit parfaitement rétablie. Quelque effet que ces raisons pussent faire sur le corps de la nation, elles ne gagnèrent personne dans la chambre, & le plus grand nombre vota, que l'armée sur pied seroit conservée sans réduction. M. Plumer se plaignit de ce que la campagne étoit opprimée par l'usage de mettre les troupes en quartier d'une manière arbitraire, sans aucune juste proportion, & il en rejetta le blâme sur ces publicains, qui refusoient de voter dans les élections, guidés par le ministère. M. Pulteney soutint, que l'argent levé pour la subsistance de dix-huit mille hommes en Angleterre suffiroit pour entretenir soixante mille François ou Allemands, ou le même nombre de toute autre nation du continent. Sir Guillaume Wyndham déclara, que dans la dernière guerre on avoit entretenu dix-huit mille hom-

mes de troupes Angloises, pour moins des deux tiers de la somme qu'on demandoit actuellement pour un nombre semblable : mais on n'eut aucun égard à toutes ces représentations.

XXXII. Affaires de la corporation charitable.

L'affaire importante qui attira ensuite l'attention des Communes fut l'état de la corporation charitable. Cette compagnie avoit d'abord été établie en mil sept cent sept. Son principal objet étoit de prêter de l'argent en retirant l'intérêt autorisé par les loix, aux pauvres sur de foibles gages, & aux personnes de plus haut rang sur des suretés incontestables par un engagement de biens. Le capital de cette compagnie fut d'abord limité à trente mille livres ; mais par des permissions de la couronne, il étoit monté jusqu'à six cents mille livres, quoique la chartre n'eût jamais été confirmée par acte du Parlement. Au mois d'Octobre George Robinson, Ecuyer - membre pour Maclow, caissier de cette compagnie, & Thompson, garde-magasin, disparurent le même jour. Les propriétaires allarmés de cet incident tinrent plusieurs assemblées générales, & nommèrent un committé pour

examiner l'état de leurs affaires. Le rapport fut qu'on n'avoit point trouvé d'équivalent pour un capital de plus de cinq cents mille livres, ensorte que les effets ne montant qu'à environ trente mille livres, le reste avoit été dissipé par des moyens que le committé n'avoit pu découvrir. Les propriétaires dans une pétition à la chambre des Communes représentèrent, que par une infraction des plus notoires de la confiance accordée à diverses personnes, qu'ils avoient chargées des soins & de l'administration de leurs affaires, la corporation avoit été dépouillée de la plus grande partie de son capital, & qu'un grand nombre des pétitionaires se trouvoient réduits au plus bas degré de misère & d'indigence; que se voyant hors d'état de découvrir les malversations de ceux qui les avoient ruinés, & de livrer les coupables à la justice, sans être aidés par l'autorité & le pouvoir du Parlement, ils supplioient la chambre de vouloir bien faire une information sur l'état de la corporation, & sur la conduite des administrateurs, & de donner aux pétitionaires les secours que la

chambre jugeroit convenables. La pétition fut très bien reçue, & l'on établit un committé secret pour procéder à l'information. On découvrit bien-tôt la suite la plus inique de fraudes commises par Robinson & Thompson, de concert avec quelques-uns des directeurs, pour dissiper le capital, & tromper les propriétaires. Plusieurs personnes de rang & de qualité avoient part à cet infame complot, & même quelques-uns des premiers de la nation ne purent se garantir du soupçon & de la censure. Sir Robert Sutton & Sir Archibald Grand furent chassés de la chambre des Communes, pour avoir eu grande part à ces frauduleuses pratiques, & l'on passa un bill pour les empêcher, ainsi que les autres délinquants, de sortir du royaume & d'aliéner leurs effets. En même temps le committé secret reçut une lettre du Signor Jean-Ange Belloni, fameux banquier de Rome, par laquelle il marquoit que Thompson avoit été arrêté dans cette ville, avec tous ses papiers, & mis au château Saint-Ange; que les papiers seroient remis au correspondant du banquier à Paris,

GEORGE II. An. 1732.

qui les délivreroit sous quelques conditions stipulées en faveur du prisonnier. On regarda cette lettre comme un artifice pour insinuer une opinion favorable du Prétendant, comme s'il eût pris des mesures pour faire arrêter Thompson, uniquement par zèle pour la justice, & par affection pour la nation Angloise. Sur cette supposition la proposition fut rejettée avec mépris, & les deux chambres concoururent pour ordonner que la lettre seroit brûlée à la Bourse-royale par les mains de l'éxécuteur. La chambre basse vota, que cette lettre étoit un insolent & audacieux libelle, absurde & contradictoire; que toute l'affaire étoit un artifice scandaleux, destiné à tromper les malheureux, & à déguiser & cacher les pratiques pernicieuses des ennemis déclarés de la personne de Sa Majesté, de sa couronne & de sa dignité.

XXXIII. Renouvellement de la taxe sur le sel.

Aucune proposition ne produisit de plus violents débats durant cette session, que celle de Sir Robert Walpole. Ce membre après un long préambule proposa, que les droits sur le sel, qui avoient été abolis depuis deux ans, fussent rétablis & ac-

cordés à Sa Majesté, ou à ses héritiers & successeurs pour le temps de trois années. Pour adoucir cette proposition, il déclara que la taxe sur les terres de l'année suivante seroit réduite à un shelling par livre. Tous les membres du parti de la patrie furent aussi-tôt en mouvement. Ils marquèrent leur surprise de ce qu'on vouloit remettre un impôt aussi considérable ; observèrent qu'il y avoit à peine deux ans que le Roi dans une harangue émanée du trône les avoit exhortés à abolir quelques-unes des taxes les plus à charge aux pauvres ; que la chambre avoit alors pensé que de tous les impôts auxquels les pauvres étoient assujettis, la taxe sur le sel étoit le plus dur & le plus pernicieux pour le commerce du royaume, & que c'étoit par conséquent celui qu'il falloit supprimer ; qu'il n'y avoit aucune bonne raison pour changer aussi promptement de sentiment, & faire gémir les pauvres, en soulageant un petit nombre de riches qui avoient le principal intérêt dans la taxe sur les terres. Ils soutinrent que les taxes les plus générales n'étoient pas toujours les plus à charge ; que

GEORGE II. An. 1732. lorſqu'une nation étoit obligée d'étendre les taxes au-delà des objets de luxe du pays, celles qu'on pouvoit lever avec le moins de charge pour le public, étoient les plus convenables & les moins onéreuſes au peuple; mais qu'on devoit éviter avec ſoin de les mettre ſur ce qui étoit néceſſaire à la ſubſiſtance des pauvres : que lorſqu'il arrivoit que le prix de ces ſortes de denrées étoit augmenté, le ſalaire des ouvriers & des manufacturiers augmentoit néceſſairement, & qu'il arrivoit de-là que les manufactures étoient écraſées par celles des pays étrangers ; que le commerce étoit ruiné, & qu'on ne devoit pas croire que les Gentilshommes, poſſeſſeurs de terres, préféraſſent d'épargner un shelling par livre ſur la taxe de celles dont ils jouiſſoient, au moyen d'un expédient qui ruineroit les manufactures de leur patrie, & diminueroit leur propre fortune. Ils ajoutèrent, que la taxe ſur le ſel affectoit particulièrement les pauvres, qui ne pouvoient ſe fournir journellement de nourritures fraîches, & que cette taxe ayant anciennement occaſionné des murmures &

des mécontentements dans la basse classe des sujets, son rétablissement les jetteroit probablement dans une sédition ouverte. Ils observèrent que pendant le temps où elle avoit subsisté en Angleterre, un grand nombre de marchands envoyoient leurs vaisseaux en Irlande, afin de les y approvisionner pour leurs voyages; & que depuis qu'elle avoit été abolie, on avoit fait avec succès un grand nombre d'expériences pour perfectionner l'agriculture, qui deviendroient absolument inutiles par le rétablissement de cette taxe. Ils dirent encore, que la taxe sur les terres étoit levée à très peu de frais, & n'étoit sujette à aucune fraude, au lieu que la taxe sur le sel occupoit un grand nombre de commis d'augmentation, qui dépendoient totalement des Ministres, dont l'influence dans les élections croissoit à proportion; que cette considération leur étoit un puissant motif pour proposer de faire revivre une taxe odieuse, qui en effet étoit une excise, & qu'on pouvoit regarder comme une démarche pour établir l'excise générale sur toutes sortes de provisions.

GEORGE II. An. 1732.

Enfin ils démontrèrent que la taxe sur le sel introduisoit un nombre infini de fraudes & de parjures dans les différents articles du trafic. Sir Robert Walpole fit ses efforts pour détruire toutes ces objections dans une longue harangue, qui fut réfutée par M. Pulteney, lequel y répondit article par article. Cependant la proposition du ministère ayant été mise en question, passa à l'affirmative, & l'impôt fut rétabli : mais avant que le bill fût passé, les membres de l'opposition firent de nouvelles propositions, & demandèrent qu'il y fût ajouté différentes clauses. Il s'éleva de nouveaux débats sur chaque nouvelle objection, & les partisans de la cour furent obligés de disputer le terrein pied à pied.

XXXIV. Le nom de M. Pulteney est retranché de la liste des Conseillers-privés.

Le bill pour les pensions fut encore présenté & rejetté pour la troisième fois dans la chambre des Lords. Un autre bill pour l'encouragement des colonies à sucre passa dans la chambre Basse avec beaucoup de difficulté; mais il ne put passer dans celle des Pairs. Un autre pour assurer la liberté des Parlements, en éxigeant de plus amples qualifications pour

avoir séance dans la chambre des Communes, fut lu les trois fois; mais il fut rejetté quand on le mit en question. On choisit un committé pour examiner la vente d'un bien qui avoit appartenu au dernier Comte de Derwentwater : il parut par le rapport que la vente avoit été frauduleuse; on dressa un bill pour la déclarer nulle; Denis Bond, Ecuyer, & le Sergent Birch, Commissaires à la vente des biens confisqués furent déclarés coupables de notoire infraction de confiance, & chassés de la chambre des Communes dont ils étoient membres. George Robinson, Ecuyer, fut condamné par une pareille sentence, sur la part qu'il avoit eue en ce qui concernoit la corporation charitable, d'autant que lui & Thompson avoient manqué de se mettre en état, conformément aux termes du bill passé à ce sujet. Pendant cette session, cinq membres du Parlement furent chassés pour les actes les plus bas de friponerie, marque certaine de la dépravation & du deshonneur de la nation. Tous les secours furent accordés, entr'autres une somme de vingt-deux mille six

cents quatre-vingt-quatorze livres sept shellings six sols, pour l'agio, ou différence des subsides payables à la couronne de Dannemarck, conformément au traité passé entre le dernier Roi & Sa Majesté Danoise; mais elle ne passa qu'après une dispute très violente. M. Pulteney qui avoit eu tant de part dans tous ces débats, se fit en peu de temps assez distinguer pour mériter une marque particulière du mécontentement de Sa Majesté. Le premier Juillet, * George se fit apporter le registre du conseil, & de sa propre main raya le nom de Guillaume Pulteney, Ecuyer, qui étoit au nombre des conseillers privés; & il ordonna de plus qu'il fût aussi retranché de toutes les commissions de la paix. Les différents Lords Lieutenants dont il avoit reçu des députations eurent ordre de les révoquer; & le Lord Chancelier ainsi que les Secrétaires d'Etat furent char-

* Cette expulsion de M. Pulteney doit être rapportée à l'année précédente; en effet, ce fut en 1731 que ce membre fut exclus du conseil; & de plus George étoit à Hanover en Juillet 1732, ce qui prouve qu'il y a ici une erreur de date.

gés

gés de donner aussi les ordres nécessaires à cet effet.

XXXV. Voyage du Roi à Hanover.

La chambre des Pairs ne se soumit pas tranquillement & unanimement aux mesures du ministère. Le bill sur les pensions ayant été lu, fut encore rejetté, & l'on fit une protestation. Il y eut un débat sur le nombre des troupes sur pied, & le Comte de Chesterfield parla pour la proposition de la cour. Le Comte d'Oxford proposa qu'il fut réduit à douze mille hommes effectifs. Le Comte de Winchelsea observa, qu'une armée sur pied rendroit les ministres d'Etat plus hardis, qu'ils ne le seroient autrement à imaginer & exécuter des projets à la charge du peuple : projets qui ne seroient jamais formés que par des gens enyvrés d'un pouvoir excessif. Le Marquis de Twedale en raisonnant contre le nombre que le ministère proposoit, en prit occasion d'observer, que jamais un seul schelling des biens confisqués n'avoit été appliqué à l'usage public, & fit remarquer en même temps que les dix-huit mille hommes demandés pour former l'armée sur pied, seroient établis sur un tel plan, qu'on pour-

GEORGE II. An. 1732.
roit en très peu de temps les augmenter jusqu'au nombre de quarante mille si on le croyoit nécessaire. Le Duc d'Argyle fit ses efforts pour faire connoître le danger de compter pour la sureté du royaume sur une milice indisciplinée, sur une flotte, ou sur une armée d'auxiliaires. Il représenta la nécessité d'avoir recours à une armée régulière en cas d'invasion, & cependant il reconnut que le nombre proposé n'étoit pas suffisant pour s'en garentir. Le Lord Carteret répondit à tous ses arguments, & les réfuta par une très belle harangue : néanmoins la victoire se déclara pour le ministère. Le Parlement ayant accordé les différentes branches des secours, pour le payement desquels on emprunta une somme sur le fond d'amortissement, passa différents actes pour l'encouragement du commerce & de l'agriculture. Le premier (douze) Juin, le Roi donna le consentement royal aux bills qu'on avoit préparés, & termina la session, après avoir informé les deux chambres que les Etats Généraux avoient accedé au traité de Vienne : qu'il étoit résolu de visiter ses Etats d'Allemagne,

& de laisser la Reine pour Régente en son absence. En conséquence il partit pour Hanover au commencement de Juin. Vers le même temps, la pragmatique sanction fut confirmée par la diette de l'Empire : mais les Electeurs Palatin, de Bavière & de Saxe firent une protestation solemnelle contre ce décret.

GEORGE II. An. 1732.



CHAPITRE V.

§. I. *Acte remarquable de suicide.* §. II. *Affaires du continent.* §. III. *Assemblée du Parlement.* §. IV. *Adresses au Roi touchant les déprédations des Espagnols.* §. V. *Projet d'Excise proposé par Sir Robert Walpole.* §. VI. *Opposition à ce projet.* §. VII. *Bill pour la dot de la Princesse Royale.* §. VIII. *Débat dans la chambre des Lords, au sujet des biens des Directeurs de la compagnie de la mer du Sud.* §. IX. *Double élection d'un Roi de Pologne.* §. X. *Les Rois de France, d'Espagne & de Sardaigne s'unissent contre l'Empereur.* §. XI. *Le Prince d'Orange arrive en Angleterre.* §. XII. *Altercation dans la chambre des Communes.* §. XIII. *Débat au sujet de ce que le Duc de Bolton & le Lord Vicomte Cobham avoient été privés de leurs régiments respectifs.* §. XIV. *Proposition pour annuller l'acte qui fixoit les Parlements à sept années.* §. XV. *Conclusion d'une harangue remarquable de Sir Guillau-*

me Wyndham. §. XVI. *Messages du Roi pour être autorisé à augmenter les troupes dans les intervales entre deux Parlements.* §. XVII. *Opposition dans la chambre des Pairs. Le Parlement est dissous.* §. XVIII. *Dantzick est assiégé par les Russes.* §. XIX *Prise de Philisbourg par les François. Dom Carlos prend possession de Naples.* §. XX. *Bataille de Parme.* §. XXI. *Les Impériaux sont encore battus à Guastalla. Edit en France pour forcer les sujets de la Grande Bretagne en ce royaume à s'enroller dans l'armée Françoise.* §. XXII. *Nouveau Parlement de la Grande Bretagne.* §. XXIII. *Débat au sujet du subside pour le Dannemarck.* §. XXIV. *Pétition de quelques Seigneurs Ecossois à la chambre des Pairs.* §. XXV. *Bill pour expliquer un acte du Parlement d'Ecosse, au sujet des emprisonnements injustes.* §. XXVI. *Mésintelligence entre les cours d'Espagne & de Portugal. Sir Jean Norris met à la voile avec une forte escadre pour Lisbone.* §. XXVII. *Préliminaires signés par l'Empereur & le Roi de France.* §. XXVIII. *Affaires du Parlement.* §.

XXIX. *Bill pour empêcher le détail des liqueurs spiritueuses. Autre en faveur des Quakers au sujet des dixmes.* §. XXX. *Acte de main-morte.* §. XXXI. *Dispute remarquable à Edimbourg.* §. XXXII. *Rupture entre la Czarine & la Porte Ottomane.* §. XXXIII. *Session du Parlement ouverte par commission* §. XXXIV. *Proposition dans la chambre des Communes pour faire un établissement au Prince de Galles.* §. XXXV. *Débat très vif à ce sujet.* §. XXXVI. *Projet présenté par Sir Jean Barnard pour réduire les intérêts de la dette nationale.* §. XXXVII. *Bill contre la ville d'Edimbourg.* §. XXXVIII. *Bill au sujet des spectacles.*

GEORGE II. An. 1732.

I. Acte remarquable de Suicide.

L'INCIDENT le plus remarquable qui arriva cette annnée en Angleterre fut un acte extraordinaire de suicide, acte de désespoir si commun parmi les Anglois, que les autres nations leur en font un reproche national. On doit le regarder en général comme l'effet d'une frénésie occasionnée par des causes naturelles qui opèrent sur le corps hu-

main ; cependant en quelques circonstances il paroît avoir été l'effet d'une délibération tranquille. Richard Smith, relieur de livres, & retenu pour dettes dans les franchises de la cour du banc du Roi, persuada à sa femme de suivre son éxemple, en se faisant périr elle-même après avoir tué leur enfant. Ce malheureux couple fut trouvé au mois d'Avril dans la chambre où ils couchoient, pendus à environ trois pieds l'un de l'autre, & dans une autre pièce on trouva l'enfant mort dans un berceau. Ils avoient laissé deux papiers enfermés dans une lettre très courte, adressée à l'hôtesse de la maison, pour implorer sa tendresse en faveur de leur chien & de leur chat. Ils laissèrent aussi de quoi payer celui qui devoit porter les papiers aux personnes dont ils avoient mis les adresses. Dans l'un de ces papiers, le mari remercioit celui auquel il l'écrivoit des marques d'amitié qu'il en avoit reçues, & se plaignoit des mauvais offices de quelques autres. L'autre papier signé du mari & de la femme contenoit les raisons qui les avoient portés à agir si cruellement contre

eux-mêmes & contre leur enfant. Cette lettre étoit également surprenante par la résolution tranquille, l'esprit de gaité & le style dans lequel elle étoit écrite. Ils déclaroient qu'ils se retiroient eux-mêmes de la pauvreté & de la misère où ils étoient tombés par une suite inévitable d'accidents fâcheux. Ils prenoient leurs voisins à témoins de l'industrie avec laquelle ils avoient travaillé pour gagner de quoi vivre. Ils se justifioient sur le meurtre de leur enfant, qui étoit une fille, en disant qu'il étoit moins cruel de l'emmener avec eux, que de la laisser sans amis dans le monde, exposée à l'ignorance & à la misère. Ils marquoient leur foi & leur confiance en Dieu Tout-puissant, source de bonté & de bienfaits, qui ne pouvoit se plaire en la misére de ses créatures; lui résignoient leurs vies sans aucune terrible appréhension, & se soumettoient à tout ce qu'il plairoit à sa bonté infinie d'ordonner d'eux après leur mort. Ces infortunés suicides avoient toujours été industrieux & sobres, d'une probité à toute épreuve, & remarquables par leur affection conjugale.

GEORGE II. Ar. 1732.

II. Affaires du continent.

On nomma des Commissaires par une chartre pour avoir l'inspection d'un nouvel établissement dans la Georgie, pays situé au Sud de la Caroline en Amérique, & M. Oglethorpe s'embarqua à Gravesend en qualité de Général & de Gouverneur de cette province, avec un nombre de pauvres familles pour établir cette colonie. Le Roi d'Espagne avoit fait équiper un puissant armement, qui mit à la voile le quatre (quinze) de Juin de la rade d'Alicante, sous les ordres du Comte de Montemar, & arriva sur les côtes de Barbarie dans le voisinage d'Oran, où un nombre considérable de troupes débarquèrent sans opposition. Le lendemain, les Espagnols furent attaqués par une armée nombreuse de Mores, sur lesquels ils remportèrent une victoire complette. Le Bey ou Gouverneur d'Oran se retira aussi-tôt avec sa garnison, & les Espagnols reprirent possession de cette place, dont ils avoient été chassés en mil sept cent huit. Le fort de Mazalaquivir se rendit aussi aux vainqueurs à la première sommation, ensorte que cette expédition remplit toutes les vues qu'on s'étoit

proposées. Victor Amédée qui avoit abdiqué le royaume de Sardaigne, s'engagea dans quelques intrigues, à l'instigation de sa femme, pour remonter sur le trône : son fils le Roi règnant le fit arrêter à Montcalier, & conduire à Rivoli sous une forte escorte ; & sa femme, la Marquise de Spigno, fut conduite à Ceva. On mit aussi en prison le Confesseur du vieux Roi, son Médecin, & quarante-huit personnes de distinction. La citadelle de Turin fut munie d'une forte garnison, & l'on donna de nouvelles instructions au Gouverneur & au Sénat de Chambery. La dispute qui avoit long-temps subsisté entre le Roi de Prusse & le jeune Prince d'Orange, au sujet de la succession des biens possédés par le Roi Guillaume III. comme chef de la maison d'Orange, fut enfin terminée par un traité signé à Berlin & à Dieren. Les Hollandois furent alors dans les plus grandes allarmes ; par la crainte d'être submergés, & exposés aux plus terribles inondations, d'autant qu'on prétendoit que les vers avoient consumés les pilotis & les ouvrages en bois qui soutiennent leurs

digues. Ils prièrent & jeunèrent avec un zele peu ordinaire, pour détourner cette calamité, qu'ils n'avoient pas d'autre moyen d'éviter. Enfin ils furent délivrés de leurs craintes par un froid violent, qui détruisit efficacement ces dangereux animaux. Vers le même temps, M. Dieden, Plénipotentiaire de l'Electeur d'Hanover reçut au nom de son maître l'investiture de Bremen & Verden des mains de l'Empereur.

GEORGE II. An. 1732.

III. Assemblée du Parlement.

An. 1733.

L'histoire d'Angleterre ne peut être fort intéressante à ce période, étant presque totalement renfermée dans les révolutions annuelles des débats en Parlement: débats dans lesquels les mêmes raisons reviennent perpétuellement sur des sujets semblables. A l'ouverture du Parlement, qui se fit le seize (vingt-sept) de Janvier, le Roi déclara que la situation des affaires, tant domestiques qu'étrangères, n'éxigeoit pas qu'il donnât d'autres raisons aux chambres pour les avoir assemblées, que celles d'expédier à l'ordinaire les affaires publiques, & de leur demander leurs avis sur quelques autres, qui éxigeoient les soins & l'attention du Par-

GEORGE II.
AN. 1733.

lement. La propofition faite dans la chambre des Communes pour une adreffe de remerciments, portoit : qu'elles marqueroient leur fatisfaction de la fituation actuelle des affaires, tant dans le royaume que dans le continent. Cette propofition fut admife, malgré l'oppofition de ceux qui obfervèrent, que la nation avoit fort peu fujet d'être fatisfaite de la fituation des affaires : que la France travailloit à fortifier & rétablir le port de Dunkerque, contre la foi des traités les plus folemnels : que les négocians Anglois n'avoient reçus aucune fatisfaction des déprédations commifes par les Efpagnols : que le commerce d'Angleterre diminuoit journellement : qu'il n'y avoit plus d'autre trafic profitable que celui de l'allée de la bourfe, où l'on pratiquoit les fraudes les plus abominables ; enfin que chaque feffion du Parlement ouvroit une nouvelle fcène d'infamie & d'impôts.

IV.
Adreffes au Roi touchans les déprédations des Efpagnols.

Le bill fur les penfions fut encore préfenté & rejetté dans la chambre des Pairs. On répéta toutes les raifons précédentes contre une armée fur pied, & l'on infifta avec tant de

chaleur à ce que le nombre en fut diminué, que le parti du ministère fut obligé d'avoir recours à l'ancien fantôme du Prétendant. Sir Archer Croft dit qu'il étoit d'autant plus nécessaire de continuer le même nombre de troupes, qu'à sa connoissance le Papisme faisoit des progrès considérables dans les campagnes : que dans une Paroisse qu'il connoissoit, il y avoit sept Prêtres Papistes ; & que le danger du Prétendant étoit d'autant plus à craindre, que tout ce qu'on en savoit étoit qu'il faisoit élever son fils dans la religion Protestante. * Sir Robert Walpole observa, que la réduction de l'armée étoit l'unique desir de tous les Jacobites du royaume : que jamais on n'en avoit fait aucune qui n'eut donné de nouvelles espérances à ce parti, & qui ne les eut encouragés à élever des troubles contre le gouvernement ; & qu'il ne doutoit pas que si l'on faisoit la réduction de quelque partie de l'armée, les chevaux de poste ne fussent occupés dès la même nuit à

* La suite de l'histoire d'Angleterre prouve clairement la fausseté de cette imputation calomnieuse.

George II. An. 1733.

porter ces bonnes nouvelles au Prétendant. Son frère Horace ajouta : que le nombre de troupes alors proposé étoit absolument nécessaire pour soutenir le gouvernement de Sa Majesté, & qu'il le seroit toujours tant que la nation auroit le bonheur de voir sur le trône la famille illustre qui le possédoit. On démontra évidemment le peu de fondement, la contradiction & la ridicule absurdité de ces raisons ; cependant il fut voté que l'armée subsisteroit sans aucune réduction. Sir Wilfred Lawson ayant proposé qu'il fut présenté une adresse au Roi, pour savoir quelle satisfaction avoient fait les Espagnols pour les déprédations commises contre les négociants de la Grande Bretagne, la proposition fut agréée après un violent débat, & l'on présenta l'adresse. Le Roi dans sa réponse dit : que l'assemblée des Commissaires des deux couronnes avoit été si long-temps différée par des accidents imprévus, que les conférences n'avoient pu être ouvertes qu'à la fin du mois de Février précédent, & que les cours de Londres & de Madrid étant convenues que les trois ans stipulés pour

terminer la commiſſion ne ſeroient comptés que du jour de la première aſſemblée, il n'étoit pas poſſible de pouvoir mettre actuellement devant la chambre un rapport éxact de la ſuite de cette affaire. Depuis long-temps on avoit mis ſur le tapis un bill pour l'encouragement des colonies à ſucre dans les Indes occidentales : mais comme il avoit pour objet une prohibition qui auroit interrompu tout commerce entre les iſles Françoiſes & les établiſſements Britanniques de l'Amérique Septentrionale, il avoit trouvé une vive oppoſition de la part de ceux qui étoient intéreſſés à la proſpérité de ces établiſſements. Cependant ce bill étant ſoutenu par le crédit de la cour, il l'emporta ſur toutes les objections, & reçut enſuite la forme de loi. Lorſque les Communes délibérèrent ſur les ſecours, Sir Robert Walpole propoſa qu'il fut tiré cinq cents mille livres du fond d'amortiſſement pour le ſervice de l'année ſuivante. Sir Guillaume Wyndham, M. Pulteney & Sir Jean Barnard ſe récrièrent ſur l'iniquité de piller un dépôt ſacré ſolemnellement appliqué à la décharge de

GEORGE II.
An. 1733.

la dette nationale, & ils auroient pu également démontrer l'extravagance d'une démarche, qui en donnant un léger soulagement passager au public, lui faisoit perdre l'avantage d'accumuler les intérêts que le fond d'amortissement auroit dû produire, s'il avoit été bien conservé & ménagé. Toutes les objections étoient détruites par l'influence du ministère, dont la puissance ne pouvoit être ébranlée que par le danger prochain d'une émeute publique. Ce fut aussi la crainte de ce danger qui renversa un projet adopté par les ministres, & qui par cette raison fut détruit, avant même que l'apparence de la réussite eût pu allarmer la partie commerçante de la nation.

V.
Projet d'excise proposé par Sir Robert Walpole.

La chambre s'étant formée en committé pour délibérer sur la meilleure méthode d'assurer & améliorer les droits & revenus sur le tabac & sur les vins, tous les papiers relatifs à ces droits furent soumis à la lecture de la chambre. Les Commissaires des droits & excises furent mandés, les avenues de la chambre se trouvèrent remplies d'une multitude de peuple, & les membres de l'opposition atten-

dirent avec impatience une proposition, dans laquelle ils pensoient que les libertés de la nation seroient fortement intéressées. Il paroît qu'on avoit pris le jour précédent les plus grands soins pour que toute la chambre fut rassemblée. La session étoit nombreuse & pleine, & les deux partis paroissoient disposés & ardents pour le débat, lorsque Sir Robert Walpole entama cette affaire. Il fit remarquer avec quel artifice on avoit prévenu le peuple contre un plan qui n'étoit pas encore connu. Il affirma que les clameurs occasionnées par ces préjugés venoient ordinairement des contrebandiers & marchands frauduleux, qui s'étoient enrichis en trompant le public, & qu'ils avoient été fortement soutenus & encouragés par une autre société d'hommes, qui ne cherchoient que les occasions de jetter le peuple de la Grande-Bretagne dans la mutinerie & la sédition. Il s'étendit sur les fraudes qui se commettoient dans la branche du revenu provenant des droits sur le tabac ; sur les inconvénients auxquels les planteurs Américains étoient exposés par les droits considérables qu'on payoit pour l'im-

GEORGE II. An. 1733.

portation, ainsi que par la conduite odieuse de leurs facteurs & correspondants en Angleterre, qui au lieu d'être à leurs ordres étoient devenus leurs maîtres; sur l'injustice qui étoit faite aux négociants de bonne foi, & sur la perte que supportoit le public par rapport au revenu. Il avança que le projet qu'il avoit à proposer remédieroit à tous ces inconvénients, préviendroit un nombre infini de fraudes, de parjures & de faux enregistrements, & qu'il augmenteroit le revenu public de deux ou trois cents mille livres par an. Il entra dans un grand détail des fraudes que pratiquoient des négociants fripons sur cette marchandise, rapporta différents actes des Parlements relatifs aux droits sur le vin & sur le tabac. Il déclara que son intention n'étoit pas de proposer une excise générale: fit ses efforts pour prévenir quelques-unes des objections qu'on pouvoit former contre son plan, dont il expliqua enfin la nature. Il proposa donc qu'on joignît les droits d'excises à ceux de douane: que le subside additionel de trois farthings par livre sur le tabac d'importation fut toujours levé aux

bureaux de la douane, & payé au profit de la liste civile de Sa Majesté, comme par le passé : que le tabac fut mis dans des magasins, choisis à cet effet par le Commissaire de l'excise : que le garde de chacun de ces magasins aussi choisi par les Commissaires auroit une sérure & une clef, & le marchand une autre, & que le tabac seroit ainsi gardé jusqu'à ce que le marchand trouvât à le vendre, soit par exportation, soit dans le pays même : que la partie destinée à l'exportation seroit transportée à la douane, déchargée des trois farthings par livre, qui auroient été payés à sa première importation, après quoi ce tabac seroit exporté sans aucune difficulté : que la partie destinée pour être consommée dans le pays, seroit livrée en présence du garde-magasin à l'acheteur, en payant le droit de l'intérieur du pays de quatre sols par livre pesant, à l'officier préposé pour le recevoir : que par ce moyen le marchand ne seroit plus exposé aux inconvénients de payer les droits d'importation, ou de donner des gages & de fournir des suretés pour le payement, avant d'a-

GEORGE II.
An. 1733.

voir trouvé le débit de sa marchandise : que toutes les amendes & confiscations, qui jusqu'à présent avoient appartenu à la couronne, tourneroient à l'avenir au profit du public : que les procès relatifs à cette marchandise, ainsi que tous les autres cas relatifs à l'excise seroient plaidés & jugés par deux ou trois des juges nommés par Sa Majesté, & dans les provinces par le juge des assises du lieu le plus proche, qui décideroit ces procès dans la forme la plus sommaire, sans être assujettis aux formalités des cours de loi ou d'équité.

VI.
Opposition à ce projet.

Telle fut la substance du fameux projet d'excise, en faveur duquel Sir Robert Walpole proposa, que les droits & subsides sur le tabac, à compter du vingt-quatre de Juin & après, fussent supprimés & annullés. Le débat qui suivit sur cette question fut soutenu de part & d'autre par les plus habiles orateurs des deux partis. M. Perry, membre pour la ville de Londres, répondit à Sir Robert Walpole ; Sir Paul Methuen se joignit à l'opposition ; Sir Jean Barnard, autre représentant de Londres, se distingua dans la même cause, & ils furent

ſoutenus par M. Pulteney, Sir Guillaume Windham, & par d'autres patriotes. Sir Philippe York, nommé Lord Juſticier de la cour du banc-du-Roi, & qui fut annobli l'année ſuivante, ſe déclara pour le projet, qui fut approuvé par Sir Joſeph Jekyl & fortement défendu par le Lord Hervey, Sir Thomas Robinſon, Sir Guillaume Yonge, M. Pelham, & par M. Winnington, celui de tous ſes collègues dans le miniſtère qui avoit le plus de talents & d'adreſſe. Ceux qui diſputèrent contre le projet accuſèrent le miniſtère d'avoir donné une idée peu juſte des fraudes, & préſenté de faux calculs. A l'égard des inconvénients dont on diſoit que les planteurs ſe plaignoient, ils ſoutinrent qu'aucun n'avoit jamais ſongé à porter de plaintes, à moins qu'il n'y eût été excité par des lettres ou des mémoires de Londres; que ce projet bien loin d'être à l'avantage des planteurs, expoſeroit les commiſſionnaires à de fâcheuſes oppreſſions, qui les mettroient hors d'état de continuer le commerce, & ruineroient par conſéquent les planteurs; qu'après tout, ce projet ne préviendroit

GEORGE II. An. 1733.

pas les fraudes qu'on prétendoit qu'il devoit détruire ; que par l'éxamen des commiſſaires des douanes, il paroiſſoit que ces fraudes n'excédoient pas quarante mille livres par an, & qu'on pouvoit en grande partie les abolir par l'éxacte éxécution des loix établies ; que par conſéquent ce projet étoit inutile ; qu'il ne pouvoit ſervir à augmenter le revenu ; qu'il détruiroit le commerce, & étoit dangereux pour la liberté des ſujets, d'autant qu'il tendoit à établir une exciſe générale, qui dans tous les pays étoit regardé comme un impôt très à charge. Ils avancèrent qu'il produiroit un nouvel eſſaim d'officiers d'exciſe & de gardes-magaſins, choiſis & payés par la tréſorerie, ce qui multiplieroit le nombre des gens dépendants de la couronne, & la mettroit en état d'influer encore plus ſur la liberté des élections ; que les commerçants deviendroient les eſclaves des officiers de l'exciſe & des gardes-magaſins, puiſqu'ils ne pourroient plus avoir accès auprès de leurs marchandiſes qu'à certaines heures, & accompagnés de ces officiers ; que le marchand pour telle quantité de ta-

bac qu'il vendît, feroit obligé de faire un voyage, ou d'envoyer un exprès au bureau pour avoir la permiſſion, qu'on ne pourroit obtenir qu'avec de l'embarras, de la dépenſe & du retard; que ſi on établiſſoit une loi en conſéquence de cette propoſition, elle ſerviroit tôt ou tard d'exemple pour étendre les loix de l'exciſe ſur toutes les branches du revenu, ce qui détruiroit entièrement la liberté de la Grande-Bretagne. Dans le cours du débat, Sir Robert Walpole parla de la multitude qui avoit environné toutes les approches de la chambre. Il dit qu'il étoit très facile à ceux qui avoient l'eſprit ſéditieux d'élever des tumultes & des déſordres; que ces Meſſieurs pouvoient leur donner le nom qu'ils jugeoient à propos, & aſſurer que tout ce peuple venoit comme d'humbles ſuppliants; mais que pour lui il ſavoit quels étoient ceux que les loix traitoient de canaille inſolente, & que ceux qui les y avoient fait venir ne doutoient pas qu'ils ne ſe conduiſiſſent de la même manière. Sir Jean Barnard fut vivement affecté de ce diſcours, & il répondit, que les marchands de marque

GEORGE II. An. 1733.

avoient droit de se présenter à la cour des requêtes, & à l'antichambre de la salle des Communes, pour solliciter leurs amis & leurs connoissances contre quelque projet qu'ils jugeoient préjudiciable à leur commerce ; que lorsqu'ils venoient à la chambre, ils ne méritoient pas plus l'épithète de canaille insolente que l'honorable gentilhomme lui-même qui venoit de parler, ou que tout autre de leur assemblée. Après une dispute très vive, la proposition passa à la pluralité de soixante & une voix. On prit à ce sujet plusieurs résolutions, qui furent agréées par la chambre ; mais toujours après de violentes contestations. Ces résolutions furent suivies d'un bill, contre lequel il fut présenté des pétitions par le Lord Maire, les Aldermans, & le commun conseil de Londres, ainsi que par les villes de Conventry & Nottingham. Il fut proposé de faire une consultation pour la ville de Londres, mais cette proposition fut rejettée à la pluralité des voix, & l'on ordonna de laisser les pétitions sur la table. Si le ministère n'avoit trouvé d'autre opposition que celle qu'il avoit éprouvée dans

dans l'intérieur de la chambre, le projet auroit certainement eu ſon éxécution ; mais toute la nation fut allarmée, & jetta les plus hauts cris contre le bill d'exciſe. La populace entouroit toujours la ſalle de Weſtminſter & bloquoit toutes les avenues de la chambre des Communes. Les membres qui avoient voté pour le miniſtère furent publiquement inſultés, & Sir Robert Walpole commença à craindre pour ſa vie. Il ſongea donc à rendre le bill ſans effet, en propoſant que la ſeconde lecture en fût remiſe au douze (vingt-trois) de Juin. On dreſſa une plainte contre l'inſolence de la populace, qui avoit maltraité pluſieurs membres : on prit différentes réſolutions contre ces aſſemblées tumultueuſes, & contre leurs auteurs ; elles furent communiquées au Lord Maire de Londres, au Sheriff de Middleſex & au Grand-Bailli de Weſtminſter. On arrêta quelques particuliers dans la cour des requêtes, pour avoir excité ces troubles ; mais ils furent bien-tôt mis en liberté. Le mauvais ſuccès du bill fut célébré par des réjouiſſances publiques à Londres & à Weſtminſter,

GEORGE II. An. 1733.

& la populace brûla le Ministre en effigie. Après le peu de réussite du projet de l'excise, la chambre résolut unanimement de faire des informations sur les fraudes & abus qui se commettoient dans les douanes, & l'on choisit au scrutin vingt & un membres pour en former un committé chargé de cette affaire.

VII. Bill pour la dot de la Princesse Royale.

Il y eut ensuite d'autres débats en Parlement au sujet d'un bill pour empêcher la pratique infâme d'agioter; il ne passa dans la chambre des Lords qu'avec de grandes difficultés, & ils y firent quelques changements, ce qui l'empêcha d'avoir son effet. On en dressa un autre pour l'établissement d'une loterie destinée à lever cinq cents mille livres applicables au secours de ceux qui avoient souffert dans la corporation charitable. On y fit aussi quelques changements; il passa par les deux chambres, & reçut le consentement royal. Le Roi dans un message au Parlement lui fit part du dessein qu'il avoit de donner la Princesse royale en mariage au Prince d'Orange, se flattant d'avoir l'approbation & le secours des chambres pour être en état de lui donner une

dot telle qu'il convenoit en semblable occasion à la fille aînée du Roi de la Grande-Bretagne. Les Communes votèrent aussi-tôt, qu'outre l'argent qui viendroit de la vente des terres de l'isle Saint-Christophe, Sa Majesté seroit autorisée à appliquer quatre-vingt mille livres pour la dot de sa fille, & l'on en fit une clause du bill, par lequel on donna pouvoir au Roi de prendre cinq cents mille livres sur le fonds d'amortissement pour le service de l'année courante.

VIII. Dèbat dans la chambre des Lords au sujet des biens des Directeurs de la Compagnie de la mer du sud.

L'opposition dans la chambre des Lords fut toujours très animée quoique sans effet. Il y eut particulièrement des débats sur le bill pour les pensions, sur le nombre des troupes de terre, & sur une proposition faite par le Lord Bathurst pour faire rendre compte du produit des biens confisqués, qui avoient appartenus aux Directeurs de la Compagnie de la mer du Sud. Les Commissaires pour ces biens, avoient été chargés d'une somme d'argent considérable, & les Lords de l'opposition pensoient qu'ils avoient droit de connoître de quelle manière on en avoit disposé. Le ministère avoit des

GEORGE II. An. 1733.

raisons pour empêcher cette recherche, & il s'y opposa avec la plus grande vigueur. Cependant la proposition l'emporta après une très vive dispute, & les Directeurs de la Compagnie de la mer du sud eurent ordre de mettre leurs comptes devant la chambre. On connut alors que les grandes sommes d'argent produites par les biens confisqués, avoient été distribuées entre les propriétaires par forme de dividends, avant même qu'on se fût adressé au Parlement, pour savoir de quelle manière se devoit faire l'application de cet argent. Le Lord Bathurst proposa qu'il fût voté par la chambre; que la disposition de cet argent par forme de dividends sans ordre ou direction d'une assemblée générale, étoit une violation de l'acte du Parlement qui avoit réglé la manière d'en disposer, & une injustice manifeste au désavantage des propriétaires des actions. Le Duc de Newcastle pour gagner du temps, dit que le compte étant confus & presque inintelligible, il proposoit d'ordonner aux Directeurs actuels de la Compagnie de mettre devant la chambre un compte plus détaillé & plus

diftinct de la manière dont il avoit été difpofé de cet argent. Il y eut une violente conteftation, dans le cours de laquelle la chambre fe divifa, & de foixante & fept Pairs qui votèrent pour le délai, il y en avoit quarante-fix qui avoient des bénéfices eccléfiaftiques, des commiffions dans l'armée, ou des emplois civils fous le gouvernement. A la fin le Lord Bathurft ne foutint pas fa propofition, & la chambre ordonna: que les Directeurs actuels & précédents de la Compagnie de la mer du Sud, avec les derniers Infpecteurs des comptes feroient mandés & éxaminés. Ils furent interrogés, & leurs réponfes furent fi peu fatisfaifantes, que le Lord Bathurft propofa, qu'il fût établi un committé d'enquête : mais fa propofition ayant été mife en queftion, la négative l'emporta : cependant les Lords de l'oppofition firent une proteftation très forte. L'altercation qui fuivit fut au fujet d'un bill pour la mauvaife application du produit du fond d'amortiffement. Il fut attaqué avec toute la force de l'argument, de l'éloquence & de la déclamation, par les Comtes de Strafford, les Lords

GEORGE II. An. 1733.

Bathurst & Carteret, & le Comte de Chesterfield, qui avoit remis le bâton de Lord-Sénéchal de la maison du Roi, & avoit renoncé à toute liaison avec le ministère. Le Lord Bathurst proposa qu'il fût voté : que suivant l'opinion de la chambre, le fonds d'amortissement seroit appliqué à l'avenir, en temps de paix & de tranquillité publique à la décharge des taxes qui étoient les plus préjudiciables au commerce, les plus à charge aux manufactures, & qui tendoient le plus à l'oppression des pauvres de la nation. Cette proposition fut sans effet, & le bill passa à la pluralité des voix. Le onze (vingt-quatre) de Juin, le Roi donna son consentement aux bills qui étoient préparés, & termina la session par une harangue, dans laquelle il parla des efforts pernicieux qu'on avoit faits pour enflammer les esprits du peuple par d'injustes déguisements de la vérité.

IX. Double élection d'un Roi de Pologne.

L'Europe fut alors jettée dans de nouveaux troubles par la vacance du trône de Pologne. Auguste mourut à Varsovie au mois de Janvier, & les Puissances voisines furent aussi-tôt en mouvement. L'Electeur de Saxe, fils

du dernier Roi, & Stanislas, dont la fille avoit épousé le Monarque François se déclarèrent aspirants au trône de Pologne. L'Empereur, la Czarine, & le Roi de Prusse embrassèrent les intérèts de l'Electeur, & le Roi de France soutint les prétentions de son beau-père. Les ministres étrangers à Varsovie, commencèrent à former des intrigues entre les Electeurs, & le Marquis de Monti Ambassadeur de France, agit avec tant de succès, qu'il attira le Primat, & la plus grande partie des diettines Catholiques dans les intérêts de Stanislas, quoique les troupes Impériales & Russes bordassent les frontières de Pologne. Aussitôt que le Roi de France eût appris qu'un corps de troupes de l'Empereur étoit campé en Silésie, il ordonna au Duc de Berwick d'assembler une armée sur le Rhin, & de prendre des mesures pour entrer en Allemagne, si les Impériaux marchoient en Pologne. Une flotte Françoise mit à la voile pour Dantzick, pendant que Stanislas, déguisé, traversoit l'Allemagne pour se rendre en Pologne, où il se cacha dans la maison de l'Ambassadeur de France à

GEORGE II. An. 1733.
Varsovie. Comme le jour de l'élection approchoit, les ministres de l'Empire, de la Russie & de Prusse, donnèrent leurs déclarations en forme de protestation contre l'élection contingente de Stanislas, disant qu'il avoit été déclaré proscrit, incapable de règner : qu'il étoit soutenu par une puissance étrangère, & en liaison avec les Turcs & les autres infidèles. Le Général Russe Lasci entra en Pologne à la tête de cinquante mille hommes : la diette de l'élection fut ouverte le vingt-cinq d'Août avec les cérémonies ordinaires : le Prince Viesazowiski, chef du parti de l'Electeur, se retira de l'autre côté de la Vistule, avec trois mille hommes, y compris plusieurs de la Noblesse, qui étoient attachés au même parti. Cependant le Primat procéda à l'élection : Stanislas fut choisi unanimement pour Roi : alors il parut dans le camp Electoral, & y fut reçu avec de grandes acclamations. Le parti opposé augmenté jusqu'au nombre de dix mille hommes, protesta contre l'élection, & se joignit à l'armée des Russes qui s'avançoient à grandes journées. Le Roi Stanislas n'étant pas

en état de tenir contre de tels adversaires, se retira avec le Primat & l'Ambassadeur de France à Dantzick, & laissa le Palatin de Kiovie à Varsovie. Ce Général attaqua le Palais Saxon qui se rendit à composition; les soldats & les habitants pillèrent les maisons des grands qui s'étoient déc'arés pour Auguste, ainsi que l'hôtel du ministre de Russie. Cependant ceux des Polonois qui avoient joint les Moscovites, jugeant qu'il leur étoit impossible d'avoir passé la Vistule avant l'expiration du temps fixé pour la tenue de la diette, élevèrent un Kolo à Grocow, où le six d'Octobre l'Electeur de Saxe fut choisi, & ensuite proclamé Roi de Pologne par l'Evêque de Cracovie, sous le nom d'Auguste III. Ensuite ils passèrent la rivière, & le Palatin de Kiovie se retira vers Cracovie, prit possession de Varsovie, & les partisans d'Auguste pillèrent à leur tour les palais & les maisons de ceux du parti opposé.

X. Les Rois de France, d'Espagne & de Sardaigne s'unissent contre l'Empereur.

Pendant tous ces évènements, le Monarque François conclut un traité avec l'Espagne & la Sardaigne, par lequel ces Puissances convinrent de dèclarer la guerre à l'Empereur. Tou-

GEORGE II. An. 1733.

tes les parties contractantes publièrent réciproquement des manifestes. Le Duc de Berwick passa le Rhin au mois d'Octobre, & entreprit le siège du fort de Kehl, qui en peu de jours se rendit par capitulation, après quoi il repassa ce fleuve, & retourna à Versailles. Le Roi de Sardaigne ayant déclaré la guerre à l'Empereur, joignit un corps de troupes Françoises commandé par le Maréchal de Villars, & chassa les Impériaux du Milanois. Sa Majesté Impériale craignant les effets d'une aussi puissante confédération formée contre lui, offrit de compromettre tous ses différents avec la couronne d'Espagne, sous la médiation du Roi de la Grande-Bretagne, & M. Keene, ministre Britanique à Madrid proposa un accommodement. Philippe marqua sa reconnoissance au Roi d'Angleterre: mais il déclara en même temps que les avances de l'Empereur étoient trop tardives, & que sa résolution étoit prise. Il donna ordre au Comte de Montijo, son Ambassadeur à Londres, de communiquer à Sa Majesté Britannique les motifs qui l'avoient déterminé. En même temps il envoya un puissant armement

en Italie, qui investit la forteresse Impériale d'Aula, dont la garnison fut obligée de se rendre prisonnière de guerre. La République de Venise déclara qu'elle ne vouloit prendre aucune part à la guerre d'Italie : les Etats-Généraux signèrent un traité de neutralité avec le Roi de France pour les Pays-bas Autrichiens, sans consulter l'Empereur ni le Roi de la Grande-Bretagne, & les conseils d'Angleterre parurent totalement guidés par des vûes pacifiques.

XI. Le Prince d'Orange arrive en Angleterre.

Au mois de Novembre, le Prince d'Orange arriva à Greenwich, pour épouser la Princesse Royale : mais le mariage fut retardé parce qu'il y tomba malade, & il se rendit à Bath dans le Comté de Sommerset pour y prendre les eaux, & rétablir parfaitement sa santé. Henriette, jeune Duchesse de Marlborough, étant morte dans le même temps, son titre passa au Comte de Sunderland fils de sa sœur. Le Lord King ayant résigné la place de Chancellier, elle fut conférée à M. Talbot solliciteur général, avec le titre de Baron; promotion qui fit honneur à ceux qui en avoient donné le conseil. Il avoit l'esprit d'un Sénateur

Romain, l'élégance d'Atticus, & l'intégrité de Caton. Lorſque le Parlement s'aſſembla au mois de Janvier, (le vingt-huit) le Roi dans ſa harangue aux deux chambres leur dit : que bien qu'il ne fût engagé dans la guerre qui avoit commencé à étendre ſes ravages en Europe, que par ſes bons offices auprès des puiſſances belligérantes, il ne pouvoit s'empêcher de porter la plus grande attention aux évènements, ni être indifférent ſur les ſuites d'une guerre entrepriſe & ſoutenue par une alliance auſſi puiſſante. Il dit qu'il avoit jugé convenable de prendre du temps, pour éxaminer les faits allégués de part & d'autre, & pour attendre le réſultat des conſeils des puiſſances qui étoient le plus immédiatement intéreſſées dans les conſéquences de cette rupture. Il déclara qu'il concerteroit avec ſes alliés, & particulièrement avec les Etats-Généraux des Provinces-unies, ſur les meſures qui ſeroient jugées les plus avantageuſes pour la ſureté commune, & pour rétablir la paix de l'Europe. En même temps il dit aux chambres qu'il eſpéroit qu'elles ſongeroient aux moyens de mettre en

sureté son royaume, ses droits, & ses possessions contre tous dangers & insultes, & de maintenir le respect dû à la nation Britannique. Il ajouta que de quelque façon qu'il pût se déterminer à agir, il étoit toujours nécessaire de mettre ses Royaumes en état de défense, dans un temps où toute l'Europe se préparoit à prendre les armes. La proposition pour une adresse de remerciments occasionna à l'ordinaire un débat dans les deux chambres: mais on ne peut disconvenir qu'il ne parût plutôt fondé sur un esprit de chicane, que sur aucune cause raisonnable d'objections.

XII. Altercation dans la chambre des Communes.

La chambre des Communes résolut de présenter une adresse à Sa Majesté, pour avoir une copie du traité de Vienne. Sir Jean Rushout proposa, qu'il en fût présenté une autre, pour demander, qu'on soumît à l'inspection des Communes les lettres & instructions relatives à l'éxécution du traité de Seville; mais après de vives agitations cette proposition fut rejettée. M. Sandys, Gentilhomme, qui depuis quelque temps paroissoit fortement attaché à l'opposition, & qui disputoit avec persévérance, propo-

GEORGE II. An. 1734.

sa que la chambre examinât les instructions qui avoient été données au Ministre Britannique en Pologne, quelques années avant la mort du Roi Auguste, afin d'être plus en état de juger des causes qui occasionnoient cette nouvelle rupture entre les puissances de l'Europe. Tous les membres attachés à la cour s'étant opposés à cette proposition, il y eut une contestation, dans le cours de laquelle M. Pulteney compara le ministère à un Empirique, & la constitution d'Angleterre au Patient. Le prétendu Médecin, dit-il, étant consulté, dit à la personne dont la santé est dérangée, qu'il y a deux ou trois moyens de traiter sa maladie : mais qu'il appréhende que pas un ne réussisse : qu'un vomitif peut la jetter dans des convulsions qui la conduiront immédiatement à la mort : qu'un purgatif lui pourra occasionner une diarrhée qui l'emportera en peu de temps : enfin qu'elle a déja été saignée tant de fois, qu'elle n'est pas en état d'en supporter davantage. Le malheureux patient irrité de cette déclaration lui répond » Monsieur, vous vous êtes » toujours donné pour un vrai Doc-

» teur, & je vois présentement que » vous êtes un grand Charlatan. J'avois » une excellente constitution quand je » suis tombé pour la première fois en- » tre vos mains, mais vous l'avez en- » tièrement détruite; & je vois pré- » sentement que je n'ai d'autre moyen » pour sauver ma vie, que de deman- » der le secours de quelque véritable » Médecin. » Dans le cours du débat, les membres des deux partis parurent ne s'attacher que légèrement à la question, & cherchèrent plutôt à s'a- muser par des plaisanteries personnel- les. M. Horace Walpole prit occasion de dire que l'opposition traitoit le ministère comme il avoit été traité lui-même par quelques personnes de sa connoissance, au sujet de ses ha- billements. » Lorsque je suis (dit-il) » en habit uni, on me traite de mal » propre, & lorsque par hasard je » porte un habit galonné, on crie: » comment, un homme de si mau- » vaise mine peut-il porter de si beaux » habits. » Il continua à s'amuser par ce frivole badinage. Il compara l'ad- ministration actuelle à un vaisseau en mer: tant que le vent est bon, & qu'il nous porte directement au port,

on crie » Courage, courage ; » mais lorſqu'il commence à changer, on crie » Faites cela, faites cela, & ne » vous en écartez pas. » La propoſition fut rejettée par le plus grand nombre, & il en fut de même de pluſieurs autres que firent les membres de l'oppoſition. Sir Jean Barnard préſenta une pétition des droguiſtes, & d'autres marchands qui faiſoient commerce de Thé. Ils ſe plaignoient tous de l'oppreſſion qu'ils ſouffroient par les loix de l'exciſe, & demandoient qu'on y apportât remède. Sir Jean, & M. Perry, autre membre pour la ville, s'étendirent ſur les inconvénients auxquels ces marchands étoient expoſés, & demandèrent que la pétition fût référée à un committé de toute la chambre. M. Winnington, Sir Guillaume Yonge & d'autres partiſans du miniſtère s'y opposèrent : ces eſcarmouches engagèrent un combat général des deux partis, où toutes les armes de la ſatyre, des arguments, des raiſons & de la vérité furent employées, contre cette méthode odieuſe, arbitraire & tendante à l'oppreſſion, de lever les revenus publics. Cependant la propoſition en faveur des opprimés fut rejettée.

GEORGE II, An. 1734.

XIII. Débat au sujet de ce que le Duc de Bolton & le Lord Vicomte Cobham avoient été privés de leurs régiments respectifs.

Lorſque les Communes eurent délibéré ſur le ſecours, M. Andrews, député Tréſorier Général de l'armée, propoſa une augmentation de dix-huit cents hommes, au nombre de troupes de terre qu'on avoit conſervées depuis l'année précédente. Les membres de l'oppoſition diſputèrent contre cette légère augmentation avec trop de chaleur & de véhémence. Ils étoient alors tellement animés par leur haine perſonnelle contre le Miniſtre, qu'ils avoient réſolu de s'oppoſer à toutes ſes meſures, ſoit qu'elles fuſſent, ou ne fuſſent pas néceſſaires à la ſureté & à l'avantage du Royaume. Ils n'étoient pas totalement à blâmer d'agir ſuivant cette maxime, ſi leur unique projet étoit d'écarter de la confiance & des conſeils de leur Souverain, un homme, dont ils jugeoient que la conduite étoit préjudiciable aux intérêts & à la liberté de leur pays. Cependant ils ne purent empêcher que l'augmentation propoſée n'eût lieu; mais ils réſolurent, s'ils ne pouvoient totalement arrêter le miniſtère dans ſa carrière, d'y mettre un ſi grand nombre d'obſtacles, qu'ils puſſent au moins retarder ſa

GEORGE II. An. 1734. marche. Le Duc de Bolton & le Lord Cobham avoient été privés des régiments qu'ils commandoient, parce qu'ils avoient refusé de concourir dans tous les projets de l'administration. En conséquence de leur démission, le Lord Morpeth proposa, qu'il fût dressé un bill pour empêcher de suprimer aucune commission d'officier qui ne seroit pas au-dessus de celle de Colonel, autrement que par une cour martiale, ou en s'adressant à l'une des deux chambres du Parlement. Une telle attaque contre la prérogative auroit réussi vers la fin du règne de Charles premier; mais dans la conjoncture actuelle, elle ne pouvoit manquer de tomber : cependant elle fut soutenue avec autant de vigueur que d'adresse. Après que cette proposition eut été rejettée par le plus grand nombre, M. Sandys en fit une nouvelle pour qu'il fût demandé par une adresse au Roi, de leur faire connoître ceux qui avoient conseillé à Sa Majesté de dépouiller le Duc de Bolton & le Lord Cobham de leurs régiments respectifs. Il fut secondé par M. Pulteney & par Sir Guillaume Wyndham : mais le minis-

tère prévoyant qu'elle occasionneroit encore une ennuyeuse dispute, demanda qu'elle fût mise en question, & la décision fut pour la négative. On dressa ensuite un bill pour assurer la liberté du Parlement, en limitant le nombre des officiers dans la chambre des Communes. Il fut lu une première & une seconde fois; mais l'orsqu'on proposa qu'il fût résumé, il y eut une violente opposition, qui produisit un débat très vif. La proposition fut mise en question & décidée comme la précédente pour la négative. Un Ecclésiastique ayant insinué dans la conversation, que Sir Guillaume Milner, Baronet, membre pour York recevoit une pension du ministère, la chambre prit connoissance de ce rapport. L'Ecclésiastique reconnut à la barre qu'il pouvoit avoir tenu ce discours sur un oui-dire. Le membre accusé protesta sur son honneur, qu'il n'avoit jamais reçu & ne recevroit jamais ni place, ni pension, ni gratification, ni récompense de la cour directement ou indirectement, pour voter en Parlement, ni pour quelque autre raison que ce pût être. L'accusation fut déclarée fausse & scandaleuse, & l'accusateur fut mis en pri-

GEORGE II. An. 1734.

ſon : mais quelques jours après, il fut déchargé ſur ſon humble pétition, & en demandant pardon au membre qu'il avoit calomnié. Le droit ſur le ſel fut prolongé pour huit ans, & l'on paſſa un bill contre l'agio.

XIV. Propoſition pour annuller l'acte qui fixoit les Parlements à ſept années.

Le ſujet qui donna le plus d'occaſion d'employer l'éloquence & l'habileté des deux partis, avec toute la vigueur qui les animoit, fut une propoſition faite par M. Bromley, de dreſſer un bill pour annuller l'acte qui avoit fixé les Parlements à ſept ans, & pour qu'ils fuſſent tenus plus fréquemment. Les arguments pour & contre les Parlements de ſept années avoient déja été mis dans tout leur jour. Les Miniſtres inſiſtèrent ſur l'accroiſſement des Papiſtes & des Jacobites, qui paroiſſoit donner lieu de craindre que les mains du gouvernement ne s'affoibliſſent. Ils défièrent les membres de l'oppoſition de produire un ſeul exemple de la plus légère entrepriſe ſur les libertés du peuple, depuis que les Parlements étoient fixés à ſept ans, & défièrent auſſi la malignité la plus ingénieuſe, de prouver que Sa Majeſté actuelle eût fait aucun effort pour étendre ſa prérogative au-delà des bornes preſcrites

par les loix. Sir Jean Hynde Cotton soutint, qu'en plusieurs parties de l'Angleterre, les Papistes avoient déja commencé à employer tout leur crédit en faveur des Candidats recommandés par les Ministres, pour être membres du Parlement suivant. A l'égard de la conduite de Sa Majesté, il dit qu'il ne pouvoit répondre un seul mot : mais que pour ce qui concernoit les griefs introduits depuis que les Parlements avoient été fixés à sept ans, il se croyoit plus en liberté de déclarer ses sentiments. Il soutint que la loi qui les avoit mis à ce temps étoit elle-même une entreprise sur les droits du peuple : une loi passée par un Parlement qui de lui-même s'étoit réglé à sept années. Il observa que les loix sur la trahison en ce qui concernoit les jugements avoient été altérées depuis ce temps : qu'anciennement un homme étoit jugé par une cour de Jurés de son voisinage, dans l'intérieur du Comté où les crimes allégués contre lui avoient été commis : mais que par un acte d'un Parlement de sept ans, il étoit transféré & jugé dans tel lieu qu'il plaisoit à la couronne, ou plutôt au ministère,

GEORGE II. An. 1734.

pour que la cour de Jurés lui fût dévouée, & que le prisonnier ne pût y faire venir des témoins pour sa justification, sans des frais que peut-être les circonstances ne lui permettoient pas de supporter. Il demanda si l'acte au sujet des tumultes n'étoit pas une entreprise sur les droits du peuple? Acte par lequel un petit Juge de paix, le plus bas & le plus vil instrument dont un Ministre pouvoit faire usage, que peut-être sa seule commission faisoit subsister, & qui pouvoit être privé de cette subsistance à la volonté de son patron, avoit le pouvoir de faire mettre à mort immédiatement vingt ou trente des meilleurs sujets d'Angleterre, sans aucun procès ou forme de justice, excepté la lecture d'une proclamation. » Quoi, (dit-il) » le fatal projet de la mer du Sud n'a- » t-il donc pas été établi par un acte du » Parlement de sept ans? Et quelqu'un » peut-il encore demander après cet » éxemple, si cette loi a été suivie de » quelques inconvénients? Je pour- » rois ajouter à ce glorieux catalogue » le dernier bill de l'excise, s'il avoit » acquis la forme de loi; mais graces » au Ciel, le Parlement de sept ans

» étoit près d'expirer avant que ce » fameux projet fût éxécuté. »

XV. Conclusion d'une harangue remarquable de Sir Guillaume Wyndham.

Sir Guillaume Windham termina par ces mots une excellente harangue, qui le fit nommer l'orateur sans égal, le Breton incorruptible, & le patriote inébranlable. « Supposons un » homme destitué de tous les princi- » pes d'honneur & de vertu, d'une » famille médiocre, & sans biens, » qui par le concours de plusieurs » événements extraordinaires devien- » ne premier Ministre d'Etat; que par » crainte, ou volontairement, il ne » donne sa confiance qu'à des gens » qu'il aura élevés, également indif- » rents à la honte & à la réputation; » qu'il ignore les véritables intérêts » de sa patrie, & n'ait d'autre objet » que de s'agrandir lui-même & d'a- » grandir ses favoris; que dans les » affaires étrangères il donne sa con- » fiance uniquement à des hommes, » qui par la nature de leur éducation » ne sont point en état de rendre ser- » vice à leur pays, ni de donner du » poids & du crédit à leurs négocia- » tions. Supposons encore que par » toutes ces causes réunies, les inté- » rêts de la nation soient négligés ou

GEORGE II. An..1734.
» mal ſoutenus, que ſon honneur ſoit » terni, ſon crédit perdu, ſon commerce inſulté, ſes marchands pillés » & ſes gens de mer maſſacrés, & » qu'il ferme les yeux ſur tous ces » malheurs, tant que ſon adminiſtration n'eſt point en danger; qu'il poſſède des richeſſes immenſes, dépouilles de la nation, avec un Parlement particulièrement compoſé » de membres qui ont acheté leurs » places, & qui vendent leurs voix » pour l'argent du tréſor public; que » dans un tel Parlement, on veuille » faire des efforts pour éxaminer ſa » conduite, ou pour ſoulager la nation de tous les maux attirés ſur » elle par ſon adminiſtration; qu'il » ſoit mis à couvert par la pluralité » corrompue de ſes propres créatures, qu'il retient dans ſes intérêts, » ou par une paie journalière, ou » en leur diſtribuant les poſtes & les » places qui ne devroient être accordés que pour le bien public; qu'il » ſe glorifie de ſa victoire ſcandaleuſe, parce qu'il a eu un Parlement, » qui ſemblable à un corps vénal de » Jurés, l'a déchargé à tout événement; qu'il domine inſolemment » ſur

» sur les sujets des plus anciennes
» familles, & sur tous les hommes
» de bon sens, d'état & de bien hon-
» nête de la nation; que n'ayant lui-
» même aucune vertu, il tourne celle
» des autres en ridicule, & fasse ses
» efforts pour la détruire & la cor-
» rompre totalement; qu'avec un tel
» Ministre & un tel Parlement: on
» suppose ce que j'espère qui n'arri-
» vera jamais, que le trône soit oc-
» cupé par un Prince peu instruit,
» ignorant, qui ne connoisse ni les
» inclinations, ni les vrais intérêts de
» ses sujets, foible, capricieux,
» transporté d'une ambition sans bor-
» nes, & possédé d'une avarice insa-
» tiable. J'espère (je le répète) que
» cela n'arrivera jamais; cependant
» il n'est pas impossible qu'une na-
» tion soit assez infortunée pour voir
» un tel Prince sur le trône, unique-
» ment conseillé par un tel Ministre,
„ & le Ministre soutenu par un tel
„ Parlement. La nature des choses
„ ne peut être changée par les loix
„ humaines: nous ne pouvons préve-
„ nir par un acte du Parlement l'exis-
„ tence d'un tel Prince, ni celle d'un
„ tel Ministre: mais je pense que nous

GEORGE II. An. 1734.

„ pouvons prévenir celle d'un tel „ Parlement ; & comme il est beaucoup plus vraisemblable qu'il peut „ éxister & faire plus de mal, tant „ que la loi des sept années subsistera, „ que lorsqu'elle sera anéantie : je „ conclus à demander avec toute l'ardeur possible que cette loi soit an- „ nullée. „ Malgré les remontrances les plus vives, les plus fortes & les plus pathétiques en faveur de cette proposition, elle fut mise en question, & rejettée à la pluralité des voix.

XVI. Message du Roi, pour être autorisé à augmenter le nombre des troupes dans les intervales entre deux Parlements.

Le triomphe du ministère fut encore plus complet dans le succès d'un message envoyé par la couronne à la fin de la session. Lorsqu'un grand nombre des membres de l'autre parti se furent retirés dans leurs demeures respectives à la campagne, Sir Robert Walpole remit une commission à la chambre portant, que Sa Majesté demandoit à être autorisée pour augmenter le nombre de ses troupes, si les circonstances l'éxigeoient entre la dissolution de ce Parlement & l'élection d'un nouveau. Un objet aussi important, qui fut regardé comme un coup porté aux fondements de nos

libertés, ne passa pas tranquillement; au contraire il fut contesté avec la chaleur la plus forte. Cependant la proposition pour prendre ce message en considération passa à l'affirmative, & il fut présenté une adresse au Roi, pour lui marquer que la chambre consentoit à ses desirs. En conséquence d'un autre message les Communes préparèrent & passèrent un bill, pour donner pouvoir à Sa Majesté d'établir une pension de cinq mille livres pour la vie de la Princesse royale, comme une marque de sa faveur & de son affection paternelle.

XVII. Oppositions dans la chambre des Pairs. Le Parlement est dissous.

L'opposition dans la chambre des Pairs fut aussi forte que dans celle des Communes, & fut soutenue avec autant d'habileté, sous les auspices des Lords Bathurst & Carteret, & des Comtes de Chesterland & Abingdon. Le Duc de Marlborough proposa un bill pour le réglement de l'armée, semblable à celui qui avoit été rejetté dans la chambre basse, & il eut le même sort, après une très vive dispute. Le Lord Carteret proposa de présenter une adresse au Roi, pour le supplier d'avoir la bonté de faire connoître à la chambre ceux qui

GEORGE II. An. 1734. avoient conseillé à Sa Majesté de dépouiller le Duc de Bolton & le Lord Vicomte Cobham de leurs régiments respectifs, & quels étoient les crimes dont on les avoit chargés. Cette proposition fut aussi rejettée, après un débat dans lequel le Duc d'Argyle dit, qu'on avoit dépouillé deux Lords, mais qu'il n'y avoit qu'un soldat à qui l'on eût ôté la commission. Tant de représentants Ecossois avoient toujours voté en faveur du ministère depuis l'avènement du dernier Roi, & un si grand nombre d'entre eux jouissoient de places & de bienfaits venants de la couronne, que les Lords de l'opposition essayèrent plusieurs fois de prendre des moyens, pour qu'à l'avenir l'influence du ministère ne pût s'étendre sur les élections du nord de la Grande-Bretagne. Il y eut à ce sujet deux propositions de faites par le Comte de Marchmont & le Duc de Bedford : elles furent soutenues par les Comtes de Chesterfield, Winchelsea & Stair, ainsi que par les Lords Willoughby de Broke, Barthurst & Carteret. Ceux qui s'y opposèrent furent les Ducs de Newcastle & d'Argyle, le Comte de Cholmondeley,

le Comte Poulet, le Lord Hervey appellé depuis peu par un writ à la chambre des Pairs, & le Lord Talbot. Elles furent mises en question, & rejettées à la pluralité. Le Comte de Stair fut alors dépouillé de son régiment de dragons, quoiqu'il eût rendu les services les plus signalés à la famille royale, & qu'il eût dépensé son bien à soutenir les intérêts & la dignité de la couronne. Il y eut de très fortes protestations contre la décision du plus grand nombre, au sujet du message du Roi, pour demander d'être autorisé à augmenter ses troupes durant l'intervale des Parlements, ainsi que contre un bill pour donner pouvoir à Sa Majesté d'appliquer un million deux cents mille livres du fonds d'amortissement au service de l'année courante. Les affaires de la session étant terminées, le Roi se rendit à la chambre des Lords le seize (vingt-sept) d'Avril, & après avoir passé tous les bills prêts à recevoir le consentement royal, il congédia les chambres du Parlement avec les marques les plus fortes de reconnoissance pour leur zèle, leur fidélité & leur affection. Il fut d'abord prorogé,

GEORGE II. An. 1734.

ensuite dissous, & l'on en convoqua un nouveau par la même proclamation. Le quatorze (vingt-quatre) de Mars le mariage du Prince d'Orange & de la Princesse royale fut solemnisé avec la plus grande magnificence, ce qui fut suivi d'adresses de félicitation à Sa Majesté de différentes parties du royaume.

XVIII. Dantzick est assiégé par les Russes.

Les puissances belligérantes du continent agissoient avec une vigueur étonnante. L'armée des Russes & des Saxons investit la ville de Dantzick dans l'espérance de se rendre maîtres de la personne du Roi Stanislas. La ville étoit forte, la garnison nombreuse, & animée par les éxemples des François & des Polonois, elle fit la plus opiniâtre défense. Pendant quelque temps elle fut soutenue par mer de recrues, d'armes & de munitions. Le onze de Mai un renfort de quinze cents hommes débarqua de deux vaisseaux François & de quelques bâtiments de transport sous le fort Wechselmunde; mais il y avoit si peu de provisions qu'ils ne purent y être reçus: ils se rembarquèrent, & firent voile a Copenhague. Cependant quelque temps après

on en débarqua un plus grand nombre dans le même endroit, & ils attaquèrent les retranchements des Ruſſes pour ſe faire jour à entrer dans la ville. Ils furent repouſſés, mais ils ſe retirèrent en bon ordre. Enfin la flotte Ruſſe arriva commandée par le Général Gordon, & le ſiège fut alors pouſſé avec fureur. Le fort Wechſelmunde ſe rendit; les troupes Françoiſes capitulèrent, & furent embarquées ſur des vaiſſeaux Ruſſes, pour être tranſportées dans quelque port de la mer Baltique. Staniſlas déguiſé en payſan ſe ſauva à Marienwarder ſur le territoire de Pruſſe. La ville de Dantzick ſe ſoumit au Roi de Pologne Auguſte III. & fut obligée de payer les frais de la guerre au Comte de Munich, Général Ruſſe, qui avoit pris le commandement auſſi-tôt qu'on avoit commencé le ſiège. Les Seigneurs Polonois qui étoient à Dantzick ſignèrent un acte de ſoumiſſion au Roi Auguſte, qui arriva le dix de Juillet au couvent d'Oliva. Il fut tenu un conſeil en ſa préſence : les Seigneurs du parti oppoſé prêtèrent le ſerment qu'on éxigea d'eux. On pu-

GEORGE II. An. 1734.

blia une amnistie générale, & le Roi partit pour retourner à Dresde.

XIX. Prise de Philisbourg par les François.

Sur le Rhin, l'armée Françoise surmonta toute résistance. Le Comte de Belle-isle assiégea & prit Traerbach. Le (Maréchal) Duc de Berwick à la tête de soixante mille hommes investit Philisbourg, pendant que le Prince Eugène fut obligé de demeurer sur la défensive dans le fort camp d'Heilbron, où il attendoit les troupes de l'Empire. Le douze de Juin, le Duc de Berwick en visitant la tranchée fut tué d'un boulet de canon, & le commandement passa au Marquis d'Asfeldt, qui poussa les opérations du siège avec autant de vigueur que de capacité. Le Prince Eugène ayant été joint par les différents renforts qu'il avoit attendus, marcha vers les lignes des François; mais il les trouva si fortes, qu'il ne voulut pas hasarder de les attaquer; & les assiégeants avoient pris de si justes précautions, que malgré tous ses talents militaires, il ne lui fut pas possible de donner de secours aux assiégés. Enfin le Général Watgenau Gouverneur capitula, après avoir fait la

plus belle défense, & il obtint des conditions honorables. Le Prince Eugène se retira à Heildelberg, & la campagne finit vers le commencement d'Octobre. Les armes Impériales ne furent pas plus heureuses en Italie. L'Infant Dom Carlos avoit reçu tant d'invitations de la noblesse de Naples, qu'il résolut de prendre possession de ce royaume. Il se mit en marche au mois de Février, à la tête des troupes Espagnoles; publia un manifeste, dans lequel il déclara, qu'il étoit envoyé par son père pour délivrer le royaume de Naples de l'oppression sous laquelle il gémissoit, & il entra dans la capitale au milieu des acclamations du peuple. Le Comte de Viscomti, Viceroi Allemand se voyant hors d'état de tenir contre ce Prince, se retira après avoir jetté du secours dans Gaëte & dans Capoue. Lorsqu'il arriva à Nocera, il commença à rassembler les milices, dans l'intention de former un camp à Barletta. Le Comte de Montemar marcha avec un corps de troupes contre ce Général, & remporta sur lui une victoire complette à Bitonto dans la Pouille le vingt-cinq de Mai. Les

GEORGE II. AN. 1734. Impériaux y furent entièrement défaits, & l'on fit prisonniers un grand nombre des principaux officiers. Dom Carlos ayant été reconnu & proclamé Roi de Naples, créa le Comte de Montemar Duc de Bitonto, réduisit Gaëte, ainsi que toutes les autres places du royaume, où il y avoit garnison de troupes Impériales, & résolut de soumettre la Sicile. Environ vingt mille hommes destinés pour cette expédition débarquèrent au mois d'Août à la rade de Solanto sous les ordres du nouveau Duc de Bitonto, qui étant favorisé par les naturels du pays, poursuivit ses conquêtes avec la plus grande rapidité. Les peuples reconnurent Dom Carlos pour leur Souverain, & prirent les armes pour soutenir son gouvernement : ils chassèrent devant eux les troupes Impériales, & les Espagnols étoient maîtres de tout le royaume, à l'exception de Messine, de Syracuse & de Trepani, quand l'Infant se détermina à visiter l'isle en personne.

XX. Bataille de Parme. Pendant que Dom Carlos étoit ainsi occupé à la conquête de Naples & Sicile, les Impériaux étoient vivement pressés en Lombardie par les

forces réunies de France & de Piémont, que commandoient le Roi de Sardaigne & le vieux Maréchal Duc de Villars. Au mois de Janvier, ils entreprirent le siège de Tortone, qu'ils réduisirent pendant que les troupes de l'Empereur s'avançoient en grand nombre dans le Mantouan. Au commencement de Mai, le Comte de Merci qui les commandoit passa le Po à la vue des alliés, malgré toute l'adresse & l'activité de Villars, obligea ce Général de quitter les bords de cette rivière, & prit le château de Colorno. Le vieux Général François étant tombé malade, quitta l'armée, & fut transporté à Turin, où il mourut peu de temps après; & le Roi de Sardaigne s'étant retiré dans la même ville, le commandement des troupes alliées passa au Maréchal de Coigny. Les confédérés étoient campés à Sanguina, & les Impériaux à Sorbola, lorsque le Comte de Merci fit un mouvement vers San Prospero, comme s'il eut eu intention d'attaquer les ennemis, & de se rendre maître de Parme. Le Maréchal de Coigni fit aussi-tôt ses dispositions pour la bataille; & le vingt-neuf de Juin le Gé-

George II An. 1734.

néral Impérial ayant passé la rivière de Parme, commença l'attaque avec grande impétuosité. Il chargea en personne à la tête de ses troupes, & fut tué presque dès le commencement de la bataille. Cependant le Prince de Wirtemberg ayant pris le commandement, les deux armées combattirent avec la plus grande opiniâtreté, depuis onze heures du matin jusqu'à quatre heures après midi; enfin les Impériaux se retirèrent vers Monte Ciragulo, laissant cinq mille hommes tués sur le champ de bataille, entre lesquels il y avoit un grand nombre d'officiers distingués. La perte des alliés fut très considérable, & ils ne retirèrent aucuns fruits solides de leur victoire.

XXI. Les Impériaux sont encore battus à Guastalla. Edit en France pour forcer les sujets de la Grande-Bretagne en ce Royaume à s'enroller dans l'armée Françoise.

Les troupes Impériales se retirèrent à Reggio, d'où elles pasèrent dans les plaines de Carpi à la droite de la Secchia, y reçurent quelques renforts; & le Général Comte de Konigzegg étant arrivé alors au camp prit le commandement de l'armée. Il prit d'abord poste à Quingentolo, & par ce mouvement il mit en sureté la Mirandole, qui étoit menacée d'un siège. Le quinze de Septembre il passa à

gué la Secchia, & surprit les quartiers du Maréchal de Brog'io, qui s'échapa en chemise avec assez de difficulté. Les François se retirèrent avec tant de précipitation, qu'ils laissèrent tout leur bagage, & qu'on en fit plus de deux mille prisonniers. Il prirent poste sous Guastalla, où ils furent vigoureusement attaqués le dix-neuf du même mois par les Impériaux, ce qui fut suivi d'une bataille générale. Konigzegg fit les plus grands efforts pour rompre la cavalerie Françoise, sans pouvoir réussir à l'entamer. L'infanterie des deux côtés combattit avec une ardeur peu ordinaire pendant six heures, & la campagne étoit toute couverte de morts. Enfin le Général Impérial se retira à Lazara, après avoir perdu plus de cinq mille hommes, y compris le Prince de Wirtemberg, les Généraux Valparege & Colninero, ainsi que plusieurs officiers de distinction : cependant la perte que souffrirent les François ne fut pas de beaucoup inférieure à celle des Allemands, qui repassèrent le Po, & prirent poste sur les bords de l'Oglio. Les alliés traversèrent la même rivière, & le Marquis de Maillebois fut

envoyé avec un détachement pour attaquer la Mirandole : mais les Impériaux marchèrent au fecours de la place, & les forcèrent d'abandonner cette entreprife. Le Marquis rejoignit la grande armée, qui fe retira fous les murs de Crémone, pour attendre des fecours de Dom Carlos. Les François eurent alors fi peu d'égards pour la nation Britannique, que dans le mois de Novembre, il fut publié à Paris un Edit pour ordonner à tous les fujets de la Grande-Bretagne, qui fe trouvoient en France fans y être employés, depuis l'âge de dix-huit ans jufqu'à cinquante, de fortir du Royaume en quinze jours, ou de prendre parti dans les régiments Irlandois, fous peine d'être traités comme vagabonds, & envoyés aux gallères. Cet Edit fut éxécuté avec la plus grande rigueur. Les prifons de Paris furent remplies de fujets de la Grande-Bretagne, qui furent arrêtés & privés de toute communication avec leurs amis. Ils y auroient péri de froid & de faim, s'ils n'avoient été fecourus par la charité active des Janféniftes. Le Comte de Waldegrave, qui réfidoit alors à Paris en qua-

lité d'Ambassadeur du Roi de la Grande-Bretagne, fit de si fortes remontrances au ministère François sur cet outrage inoui, contre une nation avec laquelle on avoit été si long-temps en alliance, qu'on mit les prisonniers en liberté, & l'on publia un autre Edit pour interprêter le précédent. *

XXII. Nouveau Parlement de la Grande-Bretagne.

An. 1735.

Pendant que tous ces évènements se passoient dans le continent, le Roi de la Grande-Bretagne augmenta ses troupes de terre, & il s'éleva de violentes contestations dans tout le Royaume réuni, pour l'élection des représentants du nouveau Parlement. Cependant l'influence du ministère

* Si M. Smollett avoit fait attention aux dates des ordonnances, il auroit vu que les sujets de la Grande-Bretagne n'eurent pas long-temps à souffrir. Il s'étoit répandu un grand nombre d'Anglois, Ecossois & Irlandois sans aveu, la plupart déserteurs des régiments au service de France, & le Roi par une ordonnance très sage du 2 Novembre, leur enjoignit de sortir du royaume, ou de prendre parti dans les régiments Irlandois. Il est vraisemblable qu'il n'y en eut aucun d'arrêté, puisque celle qui suivit en interprétation est du 25 du même mois. L'une & l'autre ne regardoient que les vagabonds & déserteurs; & en supposant qu'on

GEORGE I. An. 1735.

l'emporta dans toutes ces disputes; & les nouveaux membres parurent avoir hérité des principes de l'ancien. Les deux chambres s'assemblèrent le quatorze (vingt-cinq) de Janvier, & M. Onslow fut élu de nouveau pour Orateur. Dans tous les débats, les deux partis eurent pour chefs les mêmes personnes qui avoient été à leurs têtes dans le Parlement précédent, & l'on suivit les mêmes mesures sans aucun changement de conduite. Le Roi dans sa harangue à l'ouverture de la session, dit aux chambres qu'il avoit concerté avec les Etats-Généraux des Provinces-unies, sur des mesures qui paroissoient nécessaires à leur sureté réciproque, & au rétablissement de la paix de l'Europe: que d'un côté ils avoient considéré

en eût mis quelques-uns en prison, M. Smollett ne devroit pas ignorer, que jamais les prisonniers en France ne sont exposés à mourir de faim ni de froid: leur subsistance est toujours assurée sans qu'il soit besoin des charités extérieures; il y en a cependant en très grand nombre, pour leur procurer les aisances de la vie: mais les loix du royaume ont suffisamment pourvu à leur entretien, & aucun prisonnier, même des plus criminels, n'est jamais péri de misère.

les vives sollicitations que faisoit la cour Impériale, tant en Angleterre qu'en Hollande, pour en obtenir des secours contre les puissances en guerre avec la maison d'Autriche, & de l'autre côté les protestations répétées faites par les alliés, sur la sincère disposition où ils étoient de terminer les troubles actuels à des conditions honorables & solides : que lui & les Etats-Généraux avoient également pris la résolution d'employer conjointement les instances les plus pressantes, pour amener les affaires à un prompt & heureux accommodement : que leurs bons offices étoient enfin acceptés, & que dans peu de temps il seroit présenté un plan, pour être examiné de toutes les parties engagées dans la guerre, & servir de base à la négociation générale pour la paix. Il leur dit, qu'il avoit usé avec grande modération de la permission que lui avoit accordée le dernier Parlement, & qu'il avoit conclu avec la couronne de Dannemarck un traité de très grande importance, pour la situation actuelle des affaires. Il observa que dans un temps où les principales puissances de l'Europe étoient engagées

GEORGE II An. 1735.
dans la guerre, la Grande-Bretagne pouvoit être affectée plus ou moins par les suites qui en pouvoient arriver, & que les mesures les mieux concertées étant toujours incertaines, la nation devoit être préparée à tous évènements. Il ajouta, qu'il espéroit que ses fidèles sujets n'auroient aucune répugnance à prendre les moyens convenables pour parvenir au bonheur de la paix & de la tranquillité générale, ou pour le mettre en état d'agir de la façon qui seroit jugée nécessaire & conforme aux circonstances. L'adresse de remerciments occasionna une dispute à l'ordinaire, qui se termina par agréer la proposition. La chambre s'étant formée en grand committé au sujet du subside, vota, qu'il seroit employé trente mille hommes pour le service de l'année suivante, & que les troupes de terre seroient augmentées jusqu'au nombre de vingt-cinq mille sept cents quarante-quatre hommes effectifs: mais ces résolutions ne passèrent qu'après des disputes & avec division. Les opposants au ministère, non-seulement répétèrent toutes les raisons avancées précédemment contre une

armée sur pied : mais de plus ils s'opposèrent à cette augmentation avec une ardeur extraordinaire, comme étant un grand pas vers l'établissement de la puissance arbitraire. Ils firent voir le peu de solidité des craintes relatives aux querelles étrangères, sur lesquelles le ministère fondoit la nécessité de cette augmentation, & ils mirent au grand jour la foible conduite de l'administration, qui avoit contribué à détruire la balance du pouvoir, en soutenant l'Espagne contre l'Empereur en Italie, ce qui ne servoit qu'à augmenter la puissance de la maison de Bourbon.

XXIII. Débat au sujet d'un subside pour le Dannemarck.

Sir Guillaume Wyndham proposa de remettre à un committé choisi l'estimation pour la marine de l'année suivante. Il marqua sa surprise de ce que malgré les grandes sommes qu'on avoit levées tous les ans, & la longue continuation de la paix, le peuple n'étoit soulagé d'aucune des taxes imposées pendant la guerre précédente. Il dit, qu'il ne pouvoit comprendre comment il étoit possible de trouver des prétextes pour exposer la nation à des charges aussi exhorbitantes, & il fit remarquer

GEORGE II.
An. 1735.

plusieurs articles très déraisonnables dans les comptes de la dette de la marine, qui étoient alors sur la table. Il fut secondé par M. Sandys, & soutenu par Sir Joseph Jekyll & M. Pulteney : mais après quelques débats la proposition fut rejettée. Lorsque le nouveau traité avec le Dannemarck fut pris en considération dans un grand committé, M. Horace Walpole proposa, que la somme de soixante & six mille deux cents cinquante livres fût accordée à Sa Majesté sur le service de l'année suivante, pour le subside du Dannemarck, conformément au traité. Cette demande ne trouva pas une complaisance immédiate. Tous les chefs de l'opposition se récrièrent contre ce subside, comme inutile & sans raison. Ils observèrent que l'Angleterre n'ayant point d'intérêt qui la concernât en particulier pour s'engager dans la guerre actuelle, excepté le danger auquel la balance du pouvoir pouvoit être exposée par la suite des évènements, toutes les autres puissances de l'Europe avoient le même intérêt, supposé qu'elles n'en eussent pas davantage que l'Angleterre dans le maintien de cette balance :

que s'il arrivoit qu'elle fût réellement en danger, ces puissances s'engageroient certainement à la défendre, sans aucun égard particulier pour ce qui concernoit la Grande-Bretagne : mais que si l'Angleterre étoit toujours la première à prendre l'allarme aussi-tôt qu'il arrivoit quelque rupture, & qu'elle offrît des présents & des pensions à tous les Princes de l'Europe, toute la charge de maintenir la balance tomberoit sur elle : que tout Etat voudroit en obtenir une gratification, pour faire ce qu'il auroit également fait pour sa propre conservation : que les Hollandois même refuseroient à la fin d'aider à entretenir la balance, à moins que la Grande-Bretagne ne se soumît à rendre le Grand Pensionnaire de Hollande, Pensionnaire d'Angleterre, & à mettre un nombre de leurs troupes à la paye Angloise. Après que le débat eut eu son libre cours, la proposition fut mise en question, & approuvée à la pluralité. Le ministère présenta un bill pour limiter le nombre des officiers dans la chambre des Communes : mais il fut rejetté à la seconde lecture avec division, après un débat très savant,

GEORGE II. An. 1735.

dans lequel on vit que l'oppofition avoit gagné un fort partifan dans la perfonne du Lord Polwart, fils du Comte de Marchmont, jeune Seigneur d'un efprit très jufte, d'une pénétration profonde & d'une vivacité peu ordinaire, qui parloit avec toute la volubilité & l'ardeur de l'éloquence.

XXIV. Pétition de quelques Seigneurs Ecoffois à la chambre des Pairs.

Dans la chambre des Lords, le petit nombre n'étoit pas moins vigilant ni moins hardi à découvrir toutes les mefures qu'ils jugeoient pouvoirtourner au préjudice de leur patrie, & à s'y oppofer. L'objet le plus remarquable qui attira leur attention dans le cours de cette feffion, fut une pétition très extraordinaire, foufcrite par les Ducs d'Hamilton, Queensberry & Montrofe, ainfi que par les Comtes de Dundonald, Marchmont & Stair, dans laquelle ils repréfentoient toute l'injufte influence qu'on avoit fait agir dans l'élection des feize Pairs pour l'Ecoffe. Le Duc de Bedford qui remit la pétition à la chambre propofa, qu'on indiquât un jour pour la prendre en confidération, ce qui fut approuvé. On propofa enfuite que cette confidération fut ajour-

née à un court délai, avant lequel les Pétitionaires auroient ordre de déclarer, s'ils entendoient contredire la dernière élection de tous les seize Pairs, ou seulement celle de quelqu'un d'entre eux, & de déclarer aussi duquel ou desquels ils entendoient parler. Cette affaire étoit tellement sans éxemple, que la chambre fut partagée d'opinion sur la manière dont on devoit procéder. Les partisans du ministère auroient volontiers arrêté cette recherche dans ses commencements; mais les Pétitionaires étoient si fortement soutenus dans leur droit à quelque éxamen par les Comtes de Chesterfield, Abingdon & Strafford, ainsi que par les Lords Bathurst & Carteret, qu'il n'étoit pas possible de passer leur pétition sous silence avec la moindre ombre de décence. L'ordre de la chambre conforme à la proposition dont nous avons parlé ayant été communiqué par le Lord Chancelier aux Pétitionaires, ils y répondirent par une déclaration, portant: qu'ils n'entendoient point contredire l'élection ni le retour des seize Pairs pour l'Ecosse: mais qu'ils pensoient que leur devoir

GEORGE II. An. 1735.

éxigeoit, qu'ils miſſent devant leurs Seigneuries la preuve des faits & des moyens iniques, pour leur faire connoître combien ils étoient dangereux pour la conſtitution, d'autant que dans les élections à venir ils pouvoient également intéreſſer les droits des ſeize Pairs actuels, ainſi que ceux des autres Pairs d'Ecoſſe, ſi on ne les prévenoit par des meſures efficaces. Cette déclaration ayant été rapportée, le Duc de Devonshire propoſa: qu'il fut ordonné aux Pétitionaires de mettre par écrit devant la chambre des exemples de ces moyens iniques & contre les loix, ſur leſquels ils prétendoient fournir de preuves, & les noms des perſonnes qu'ils ſoupçonnoient être coupables. Le parti de la patrie s'y oppoſa vivement: il y eut un long débat: l'affaire fut miſe en queſtion: décidée en faveur de la propoſition, & l'on ſignifia l'ordre aux Pétitionaires. Le lendemain, on fit lecture à la chambre de leur réponſe, portant: qu'ils n'avoient point intention de ſe porter accuſateurs, & ne vouloient point prendre ſur eux de nommer les perſonnes en particulier qui avoient eu part

part à ces pratiques illégales : mais que leurs Seigneuries les connoîtroient bien-tôt en faisant les recherches convenables : que cependant ils déclaroient humblement à leurs Seigneuries que la pétition mise devant la chambre avoit été dressée, sur ce que les Pétitionaires avoient été informés, que la liste des seize Pairs d'Ecosse avoit été faite avant les élections par des personnes très attachées à la couronne : qu'elle avoit été montrée aux Pairs, comme approuvée par la couronne : qu'on l'avoit nommée la liste du Roi, & qu'on ne s'en étoit écarté, que pour donner accès à un ou deux Pairs particuliers, à condition qu'ils se conformeroient aux mesures qu'on voudroit prendre : qu'on avoit sollicité les Pairs à voter conformément à cette liste, sans qu'ils eussent eu la liberté d'y faire aucun changement : qu'on avoit aussi fait des efforts pour les y engager par des promesses de pensions, & de places civiles ou militaires, soit pour eux-mêmes, soit pour leurs parents, ainsi que par des offres d'argent : qu'on avoit donné des sommes pour cet objet : qu'on avoit accordé des pensions, des pla-

ces & des remises d'argent dû à la couronne, aux Pairs qui avoient voté conformément à cette liste & à leurs parents: enfin que le jour de l'élection on avoit mis sous les armes un bataillon de troupes de Sa Majesté dans la cour de l'Abbaye d'Edimbourg, contre l'usage, & sans qu'il parut que ce fut pour aucune autre cause, que pour tenir en respect les Electeurs. Cette réponse donna lieu à une nouvelle dispute, qui fut très vive: mais le plus grand nombre ne l'ayant pas jugé satisfaisante, la pétition fut rejettée, ce qui donna lieu à une très forte protestation.

XXV. Bill pour expliquer un acte du Parlement d'Ecosse, au sujet des emprisonnements injustes.

Malgré ce découragement, le Comte d'Abingdon proposa, que quoi qu'on eut rejetté la pétition, il fût fait une information sur une affaire d'aussi grande importance pour les libertés du royaume. Le Comte d'Ilay déclara qu'il ne croyoit pas qu'on eût employé des moyens aussi contraires aux loix: sur quoi Abingdon produisit un pamphlet intitulé: » Protestations d'un grand nombre de nobles » Lords, au sujet de la dernière élection des Pairs pour l'Ecosse». On fit une exception contre ce pamphlet,

comme ne méritant pas l'attention de la chambre; mais le Lord Bathurst produisit une copie authentique de ces protestations, extraite du journal de l'élection, signée de deux des principaux Secrétaires, & certifiée par deux Gentilshommes qui étoient alors dans la pièce contigue. On en fit la lecture, ce qui prouva évidemment la vérité de ce qui avoit été avancé dans la pétition. On ne peut rien imaginer de plus scandaleux, de plus arrogant & de plus honteux que la conduite de ceux qui avoient servi d'agents au ministère en cette occasion. Cependant cette démonstration, soutenue & ornée de tous les charmes & de toute la force de l'éloquence, n'eut pas plus d'effet qu'un discours prononcé dans un désert. Il fut proposé d'ajourner le débat, ce qui passa à l'affirmative: il y eut une protestation, & toute l'affaire tomba dans l'oubli. Plusieurs autres propositions furent faites successivement par les Lords de l'opposition, & elles furent rejettées par la puissance invincible de la pluralité. Les succès non-interrompus du ministère n'empêchoient pas cependant les membres

opposés de faire de nouveaux efforts toutes les fois que l'occasion s'en présentoit. Ils disputèrent au sujet de la continuation de la taxe sur le sel, & contre le bill pour autoriser Sa Majesté à appliquer un million du fonds d'amortissement au service de l'année courante : mais le succès ne répondit nullement à leurs intentions. Ils soutinrent de tout leur pouvoir un bill envoyé par les Communes, pour expliquer & corriger un acte d'un des Parlements d'Ecosse, dont l'objet étoit de prévenir les emprisonnements injustes, & d'empêcher les délais illégitimes dans le cours des procès. Cet acte tenoit lieu aux naturels Ecossois de l'*Habeas corpus*, mais il ne les mettoit pas à couvert de l'oppression. Cependant le Comte d'Ilay entreprit de prouver qu'ils étoient autant à couvert que les Anglois leurs voisins à cet égard ; & le bill fut rejetté avec division. La session fut terminée le quinze (vingt-six) de Mai, & le Roi dans sa harangue aux deux chambres, déclara : que le plan de pacification concerté entre lui & les Etats Généraux n'avoit pas eu l'effet qu'on en avoit espéré. Il remercia les Com-

munes des secours qu'elles lui avoient accordés avec tant de bonne volonté & de diligence. Il déclara que son intention étoit de visiter ses Etats d'Allemagne, & dit qu'il nommeroit la Reine pour Régente du royaume en son absence. Aussi-tôt après la prorogation, Sa Majesté s'embarqua pour la Hollande, & passa ensuite à Hanover.

XXVI. Mésintelligence entre les cours d'Espagne & de Portugal. Sir Jean Norris met à la voile avec une forte escadre pour Lisbonne.

Vers le même temps, la bonne intelligence entre les cours de Madrid & de Lisbone fut détruite par un evènement remarquable. L'Ambassadeur de Portugal à Madrid ayant permis à ses domestiques de délivrer un criminel d'entre les mains des officiers de la Justice, tous ceux qui y avoient eu part furent enlevés de sa maison, & conduits en prison par ordre du Roi d'Espagne, avec des circonstances de rigueur & d'ignominie. Sa Majesté Portugaise informée de cet outrage, ordonna d'user de représailles sur les domestiques de l'Ambassadeur d'Espagne à Lisbone. Les deux ministres se retirèrent brusquement à leurs cours respectives, & les deux Monarques marquèrent leur ressentiment mutuel. Le Roi d'Espa-

gne assembla un corps de troupes sur les frontières de Portugal, & Sa Majesté Portugaise eut recours à l'assistance du Roi de la Grande-Bretagne. Dom Marcos Antonio d'Alzeveda se rendit à Londres avec le caractère d'envoyé extraordinaire, & remplit sa commission suivant les desirs de son maître. Peu de temps après que le Roi fut parti d'Angleterre, Sir Jean Norris mit à la voile de Spithead avec une forte escadre, pour protéger les Portugais contre les Espagnols : le neuf Juin il arriva à Lisbonne, où il fut regardé comme un libérateur. M. Keene, envoyé de la Grande-Bretagne à la cour d'Espagne, fit part à Sa Majesté Catholique de la résolution que son maître avoit prise d'envoyer une forte escadre à Lisbone, avec ordre de garentir la côte contre toute insulte, & de mettre en sureté la flotte du Bresil, sur laquelle les négociants de la Grande-Bretagne avoient de très gros intérêts. Dom Joseph Patinho, ministre de Sa Majesté Catholique remit un mémoire à M. Keene, pour lui faire connoître que cette expédition troubloit le commerce d'Espagne, en intimidant les

marchands étrangers, qui n'oseroient charger leurs marchandises sur la flotte. Il est probable que ce fut le ministre Anglois, qui prévint la rupture entre les deux couronnes, & qui disposa le Roi d'Espagne à se prêter à un accomodement.

XXVII. Préliminaires signés entre l'Empereur & le Roi de France.

Les puissances alliées contre la maison d'Autriche ayant rejetté le plan de pacification concerté par le Roi de la Grande-Bretagne & les Etats Généraux: M. Walpole, ambassadeur à la Haye, présenta un mémoire à leurs Hautes Puissances, pour demander que sans perdre de temps les Etats Généraux se missent en état de défense, par une augmentation dans leurs forces de terre & de mer: afin de pouvoir prendre des mesures vigoureuses, de concert avec la Grande-Bretagne, si la conjoncture des affaires l'éxigeoit. Avant de se jetter dans une aussi forte dépense, les Etats résolurent de faire un nouvel essai de leur influence auprès des puissances alliées contre l'Empereur, & l'on rouvrit des conférences avec les ministres de ces alliés. Les affaires de Pologne devenoient de plus en plus contraires aux intérêts de Sta-

GEORGE II. An. 1735.

nislas; un grand nombre de Noblesse Polonoise s'étoit engagée dans une confédération pour soutenir ses prétentions, & avoient fait les plus grands efforts en sa faveur; mais le Palatin de Kiovie s'étoit soumis au Roi Auguste, & même le Primat son frère, après avoir souffert un long emprisonnement, accompagné du traitement le plus dur, avoit été obligé de reconnoître ce Prince pour son Souverain. En Italie, les armes des alliés continuoient à prospérer. Dom Carlos étoit descendu en Sicile, & avoit réduit toute l'isle presque sans opposition; & les Impériaux avoient été forcés d'abandonner tout ce qu'ils possédoient en Italie, à l'exception du Mantouan. L'Empereur se trouvant également hors d'état de tenir sur le Rhin contre les armes Françoises, implora le secours de la Czarine, qui lui envoya trente mille hommes. Cette puissante interposition, jointe aux succès d'Auguste en Pologne, disposèrent la cour de Versailles à la pacification. On entama une négociation secrette entre la France & la maison d'Autriche, & les préliminaires furent signés sans

le concours ni la connoiſſance de l'Eſpagne, de la Sardaigne, ni des puiſſances maritimes. Il fut ſtipulé dans ces articles: que la France rendroit toutes les conquêtes qu'elle avoit faites en Allemagne: que la réverſion du duché de Toſcane ſeroit accordée au Duc de Loraine: que la Loraine ſeroit donnée au Roi Staniſlas, & qu'après ſa mort elle ſeroit unie à la couronne de France: que l'Empereur auroit la poſſeſſion du Milanois, du Mantouan & du Parmeſan: qu'on accorderoit au Roi de Sardaigne Vigevano & Novare: que Dom Carlos ſeroit reconnu Roi de Naples & de Sicile, & qu'il conſerveroit l'iſle d'Elba, ainſi que tous les territoires Eſpagnols ſur la côte de Toſcane: enfin que la France garentiroit la pragmatique ſanction.

GEORGE II. An. 1735.

XXVIII. Affaires du Parlement.

Le Roi de la Grande-Bretagne repaſſa de Hanover en Angleterre au mois de Novembre, & le quinze (vingt-ſix) de Janvier il ouvrit la ſeſſion du Parlement. En cette occaſion, il félicita les chambres ſur l'attente prochaine d'une paix générale en Europe, en conſéquence des articles préliminaires auxquels avoient

An. 1736.

consenti l'Empereur & le Roi de France, & dont il avoit lui-même marqué son approbation, d'autant qu'ils ne différoient en aucun point essentiel du plan de pacification que lui & les Etats-Généraux avoient présenté aux Puissances belligérantes : il leur dit qu'il avoit déja donné des ordres pour faire une réduction considérable dans ses troupes de terre & de mer : mais en même temps, il observa qu'il seroit nécessaire de continuer à faire quelques dépenses extraordinaires, jusqu'à ce qu'une parfaite réconciliation fût rétablie entre les différentes Puissances de l'Europe. Il fut voté unanimement qu'il seroit présenté une adresse de remerciments, & elle fut reçue très gracieusement. La chambre reçut plusieurs pétitions de différents Comtés & de divers Gentilshommes, qui se plaignoient de l'influence illégale dans les élections des membres du Parlement ; ensuite elle procéda à prendre les secours en considération, & Sir Charles Wager ayant proposé, qu'il fût employé quinze mille hommes de mer pour le service de l'année, cette proposition fut approuvée sans opposition. Il n'en fut pas de

même d'une autre faite par M. Pulteney pour » que l'estimation ordinaire de la marine fût réferée à un » committé choisi. » Le ministère décourageoit toujours avec le plus grand soin tout ce qui tendoit à ces sortes de recherches : il y eut un débat : La chambre fut divisée, & l'on rejetta la proposition. On en rejetta également une autre, pour que les secours fussent levés dans le cours de l'année : elle fut faite par M. Sandys, & soutenue par Sir Jean Barnard, M. Willimot, & par d'autres patriotes qui démontrèrent que c'étoit un expédient aussi prompt qu'avantageux pour décharger la dette nationale, diminuer les intérêts de l'argent, réduire le prix du labeur, & encourager l'esprit de commerce.

XXIX. Bill pour empêcher le détail des liqueurs spiritueuses. Autre : en faveur des Quakers, au sujet des dixmes.

On fit encore revivre le bill pour limiter le nombre des officiers dans la chambre des Communes. Le Roi fut autorisé à emprunter six cents mille livres assignés sur le fond d'amortissement pour le service de l'année suivante, ce qui ne passa cependant qu'avec beaucoup de difficultés. La chambre résolut de mettre un droit

de vingt shellings par gallon * sur toutes les liqueurs spiritueuses, lorsqu'il eut été décidé par un committé établi à cet effet que ces liqueurs étoient pernicieuses pour la santé & pour les mœurs du peuple. A cette résolution, on en ajouta une autre qu'on pourroit regarder comme une véritable prohibition : ce fut d'imposer un droit de cinquante livres chaque année, payable à Sa Majesté sur chaque personne qui voudroit obtenir la permission de vendre, échanger, ou débiter aucunes liqueurs spiritueuses. M. Walter Plumer, dans une harangue très bien composée, proposa d'annuller quelques clauses de l'acte du test, qu'il représenta comme une espèce de persécution, qui confondoit les Protestants non-conformistes avec les Catholiques Romains, & les ennemis de l'établissement. Il fut soutenu par le Lord Polwarth & par M. Heathcote; mais Sir Robert Walpole & M. Shippen s'opposèrent à cette proposition, comme étant dangereuse pour l'Eglise

* Mesure qui contient environ quatre pintes de Paris.

établie; elle fut mise en question, & décidée pour la négative. Lorsque Sir Joseph Jekil présenta à la chambre, conformément aux ordres qu'il en avoit reçus, le bill dressé sur les résolutions prises contre les liqueurs spiritueuses, Sir Robert Walpole déclara par ordre du Roi, que les changements que ce bill alloit faire dans les droits sur toutes les liqueurs spiritueuses, pouvoit intéresser considérablement quelque partie du revenu de la liste civile: mais que Sa Majesté dans la vue de remédier à un mal aussi grand que celui qu'on prétendoit prévenir par ce bill, consentoit à accepter quelque autre revenu qui rapportât également, & qui lui fût attribué & approprié à la place de son intérêt dans les droits sur ces liqueurs. Le bill fut lu pour la seconde fois, & referé à un committé de toute la chambre: mais celui pour limiter le nombre des officiers de la chambre des Communes fut rejetté à la seconde lecture. Il fut présenté des pétitions contre le bill au sujet du détail des liqueurs spiritueuses par les Négocians aux colonies à sucre de la Grande-Bretagne, ainsi que par les

GEORGE II. An. 1736.
Marchands de Briſtol & de Liverpool, qui repréſentèrent le tort conſidérable que leur feroit une loi, qu'on pouvoit regarder comme une prohibition du rum & des eſprits diſtillés des ſyrops du ſucre. Sur ces remontrances on inſéra une clauſe d'adouciſſement, en faveur de la compoſition comme ſous le nom de Punch, & l'on permit aux diſtillateurs de prendre tout autre état. Il fut voté la ſomme de ſoixante & dix mille livres pour remplir le deficit que ce bill pourroit occaſionner ſur la liſte civile : enfin il paſſa par les deux chambres, mais ce ne fut qu'après des diſputes réitérées & de très vives altercations. Il y eut auſſi de fortes oppoſitions contre un bill porté en faveur des Quakers, qui avoient repréſenté que par des motifs de conſcience, ils refuſoient le payement des dixmes, taxes eccléſiaſtiques, oblations & droits d'Egliſe, ce qui les expoſoit à de violentes perſécutions, par des pourſuites dans la cour de l'Echiquier, dans les cours eccléſiaſtiques & dans pluſieurs autres, ſuivies de l'empriſonnement de leurs perſonnes, ainſi que de leur ruine,

& de celle de leurs familles. On dressa un bill en leur faveur : il fut lu & imprimé ; mais les clergés de Middlesex & de plusieurs autres parties du royaume, présentèrent des pétitions contre. On entendit des Avocats en faveur des Pétitionnaires, & de quelque changement proposé dans le bill : enfin après des débats très longs & repétés, il surmonta toute opposition, & fut envoyé à la chambre des Lords.

XXX. Acte de main-morte.

Au mois de Février le Roi avoit envoyé deux membres du conseil privé au Prince de Galles, chargé d'un message, pour lui proposer un mariage entre Son Altesse Royale & la Princesse de Saxe-Gotha. La proposition ayant été agréable au Prince, le mariage fut célébré le vingt-sept d'Avril (huit de Mai.) En cette occasion M. Pulteney proposa qu'il fût présenté une adresse de félicitation à Sa Majesté, ce qui fut soutenu par M. George Lyttleton & par M. Guillaume Pitt, qui saisit cette occasion de prononcer un élégant panégyrique du Prince de Galles & de son aimable Princesse. Ces deux jeunes membres se distinguèrent bien-tôt dans la chambre par leur éloquence

GEORGE II. & par la supériorité de leurs talents.
An. 1736. L'attention des Communes se tourna ensuite sur un bill pour prévenir la contrebande, & sur un autre pour expliquer un acte tendant à prévenir plus efficacement la vénalité & la corruption dans l'élection des membres du Parlement. Ces deux bills firent leur chemin dans la chambre basse, & furent ensuite envoyés aux Lords pour avoir leur concours. Le nombre de troupes de terre voté pour le service de l'année courante fut réduit à dix-sept mille sept cent quatre hommes effectifs. Les secours furent levés par une taxe sur la drêche, par une taxe de deux shellings par livre sur les terres, par des augmentations de droits sur la bierre nommée Mum, sur le cidre, le poiré, sur le parchemin marqué ou non marqué & sur le papier, enfin par un acte pour donner pouvoir à Sa Majesté d'emprunter six cents mille livres sur le fond d'amortissement. Dans cette session le Parlement annulla les anciens statuts d'Angleterre & d'Ecosse, contre les conjurations, la sorcellerie, & les pactes avec les esprits malins. Les Communes pré-

parèrent auſſi un bill pour reſtraindre les diſpoſitions de terres en main-morte qui les rendoient inalliénables. Il fut préſenté contre ce bill des pétitions par les deux Univerſités, par les collèges d'Eton, de Winchester & de Weſtminſter, ainſi que par divers hôpitaux, qui ſubſiſtoient de donations charitables. On inſéra une clauſe particulière d'éxemption en faveur des Univerſités & des Collèges : on fit auſſi pluſieurs autres corrections dans le bill ; il paſſa par les deux chambres, & obtint le conſentement royal. Entre les actes paſſés dans cette ſeſſion, il y en eut un pour naturaliſer Son Alteſſe Royale, la Princeſſe de Galles, & un autre pour conſtruire un pont ſur la Tamiſe, de la cour du nouveau palais de Weſtminſter au rivage oppoſé dans le comté de Surry. Les points qui occaſionnèrent les principaux débats dans la chambre des Lords furent l'adreſſe de remerciment ſur la harangue de Sa Majeſté, le bill de main-morte, le bill pour les Quakers, qui fut rejetté, & celui pour prévenir la contrebande qui ne paſſa qu'avec diviſion & proteſtation. Le vingt (trente & un) de Mai, le Roi termina la

GEORGE II. Án. 1736.

ſeſſion par une harangue, dans laquelle il dit aux deux chambres, que l'Empereur & le Roi très Chrétien avoient conclu & lui avoient communiqué une convention plus étendue pour l'éxécution des articles préliminaires, & qu'il y avoit des négociations de commencées entre les différentes puiſſances engagées dans la dernière guerre, pour établir une pacification générale. Il marqua ſon chagrin de voir tant de ſemences de diviſion répandue entre ſes ſujets; proteſta que l'objet de tous ſes deſirs & de tous ſes ſoins étoit de maintenir la préſente conſtitution dans l'Egliſe & dans l'Etat, comme elle étoit établie par les loix; il recommanda l'harmonie & l'affection mutuelle entre tous les Proteſtants de la nation, comme étant la plus grande ſureté de l'heureux établiſſement actuel, & déclara que ſon intention étoit de viſiter ſes Etats d'Allemagne. En conſéquence il partit pour Hanover auſſi-tôt que le Parlement fut prorogé, après avoir nommé la Reine pour Régente en ſon abſence.

XXXI. Diſpute remarquable à Edimbourg.

Il s'étoit répandu un tel eſprit de licence dans toute la nation, que le royaume étoit rempli de tumultes &

de querelles, qu'on auroit pu prévenir aisément par des réglements convenables du gouvernement civil pour faire mettre les loix à éxécution. Le plus remarquable de ces troubles fut ce qui arriva le sept (dix-huit) de Septembre à Edimbourg. Jean Porteous, qui commandoit la garde payée par la ville, homme d'un caractère brutal & de mœurs très dérangées, irrité par quelques insultes de la populace à l'éxécution d'un contrebandier, ordonna à ses gens, sans avoir rempli les formalités prescrites par les loix, de faire feu sur la foule, & par cet ordre précipité plusieurs innocents perdirent la vie. Porteous fut jugé pour meurtre, déclaré convaincu, & reçut la sentence de mort; mais la Reine, en qualité de Régente du royaume, accorda que l'éxécution fût différée. Les habitants d'Edimbourg furent très mécontents de cette douceur envers un criminel généralement détesté. Ils se rappelloient qu'il avoit été accordé des graces à plusieurs militaires coupables dans ce pays, quoiqu'ils eussent été condamnés par des jugements conformes aux loix; regardèrent cet-

GEORGE II. An. 1736.

te conduite comme des encouragements accordés à l'oppression, furent enflammés par la jalousie nationale, excités par les amis & les parents de ceux qui avoient été tués, & résolurent de tirer vengeance de l'auteur de ces meurtres, en lui ôtant la vie le même jour que les Juges avoient fixé pour son exécution. Ainsi déterminés, ils s'assemblèrent en différents corps vers dix heures du soir : ils fermèrent les portes de la ville, pour empêcher que les troupes en quartier dans les fauxbourgs ne pussent y entrer. Ils surprirent & désarmèrent la garde de la ville, rompirent les portes de la prison, traînèrent Porteous à la place de l'exécution, le pendirent à une perche de Teinturier, & se retirèrent ensuite tranquillement dans leurs demeures. Cet exploit fut exécuté avec tant de conduite & de délibération, qu'il sembloit être le résultat d'un plan formé par quelques personnes de rang, ce qui le rendit l'objet d'une recherche très sévère.

XXXII. Rupture entre la Czarine & la Porte Ottomane.

Pendant cet été il y eut une rupture entre les Turcs & les Russes, dont les derniers avoient réduit la

ville d'Afoph fur la mer Noire, & envahi la plus grande partie de la Crimée de Tartarie. La Czarine dans fa déclaration de guerre à la Porte Ottomane, dit pour motifs, que les Tartares de Crimée ayant fait des incurfions fur fes frontières, elle en avoit porté fes plaintes au Grand-Vizir, & n'avoit reçu aucune fatisfaction; que de plus un gros corps de Tartares avoit par ordre de ce Miniftre paffé par les provinces de Ruffie, au mépris de l'Impératrice, & avoit commis de terribles ravages dans fa route. L'Empereur fut obligé de prendre part à cette guerre, en vertu d'un traité d'alliance offenfive & défenfive, qu'il avoit conclu depuis plufieurs années avec la Czarine. Avant de fe déclarer, il fe joignit aux puiffances maritimes, pour offrir fa médiation au Sultan, qui étoit très difpofé à la paix: mais la Czarine ayant infifté à conferver Afoph, que fes troupes avoient réduit, & cet article préliminaire ayant été rejetté comme deshonorable à l'Empire Ottoman, la cour de Vienne commença à faire des préparatifs de guerre. Dans le même temps, les Puiffances belligérantes

GEORGE II. An. 1736.

GEORGE II. An. 1736.

en Italie agréerent les préliminaires de paix réglés entre l'Empereur & la France. Le Duc de Lorraine avoit épousé l'Archiducheſſe Marie-Thérèſe, fille aînée de l'Empereur, & il céda la Lorraine à la France avant même qu'il eût ſuccédé à la Toſcane. Dom Carlos fut couronné Roi de Sicile; Staniſlas abdiqua la couronne de Pologne, & Auguſte fut généralement reconnu Souverain de ce royaume. Les préliminaires furent approuvés & acceptés par la diette de l'Empire : le Roi d'Eſpagne envoya ordre à ſes troupes d'évacuer la Toſcane & les provinces d'Italie cédées à la maiſon d'Autriche. Le Prince Eugène, qui avoit été chargé des intérêts de l'Empereur dans cette affaire ne vêcut pas aſſez pour voir les heureux fruits de ſa négociation. Il mourut à Vienne au mois

An. 1737.

d'Avril, âgé de ſoixante & treize ans, reconnu généralement pour un héros invincible, & pour un politique conſommé. Sa mort fut ſuivie de près par celle du Comte de Staremberg, autre Général Impérial, qui tenoit le premier rang après le Prince en réputation militaire. Vers le même temps la

Grande-Bretagne fit une grande perte par la mort du Lord Chancellier Talbot, qui par son mérite personnel, sa probité & les talents qu'il avoit acquis, avoit fait le plus grand honneur à la place dont il avoit rempli les fonctions. Il mourut regretté universellement au mois de Février, âgé de cinquante-deux ans, & eut pour successeur le Lord Hardwicke.

XXXIII. Session du Parlement ouverte par commission.

Le Roi se trouvant indisposé par les suites de la fatigue qu'il avoit essuyée dans un passage très difficile à son retour de Hollande, prorogea le Parlement du vingt & un Janvier au premier (douze) de Février, & la session fut alors ouverte par commission. Le Lord Chancellier étant un des Pairs nommés par le Roi, fit une harangue au nom de Sa Majesté. Par rapport aux affaires étrangères, il dit aux chambres que les actes respectifs de cession avoient été échangés, que les ordres étoient donnés pour l'évacuation & la prise de possession des différents pays, & des places respectivement cédées par les puissances contendantes, conformément aux partages & dispositions des articles préliminaires, en sorte que le grand ou-

GEORGE II. An. 1737.

vrage du rétabliſſement de la tranquillité générale étoit très avancé: que cependant la prudence demandoit qu'ils apportaſſent la plus grande attention à la concluſion finale du nouvel établiſſement. Il dit que Sa Majeſté ne pouvoit voir qu'avec ſurpriſe & avec chagrin, les diverſes entrepriſes, & les différents artifices qu'on avoit employés, ſous toutes ſortes de formes, & en différentes parties de la nation, pour réſiſter tumultuairement aux loix, en empêcher l'éxécution, & pour troubler la paix du Royaume; que ces pratiques audacieuſes avoient été portées ſi loin, que ſi l'on n'y apportoit un prompt remède, elles pouvoient avoir des ſuites pernicieuſes, & qu'elles méritoient une attention particulière, d'autant qu'elles pouvoient également troubler les particuliers dans la jouiſſance tranquille de leurs biens, & altérer la paix & le bon ordre en général. Après que les Communes eurent conſenti à une adreſſe, & terminé ce qui concernoit les élections conteſtées, elles prirent les ſubſides en conſidération. Elles votèrent dix mille hommes pour le ſervice de mer: continuèrent

continuèrent le ſervice de terre ſur le même pied qu'il avoit été réglé en temps de tranquillité, c'eſt-à-dire à dix-ſept mille ſept cents quatre hommes, ce qui ne paſſa qu'avec oppoſition : l'argent fut levé par des taxes ſur les terres & ſur la drêche, & elles accordèrent qu'il ſeroit pris un million ſur le fond d'amortiſſement.

XXXIV. Propoſition dans la chambre des Communes pour faire un établiſſement au Prince de Galles.

Le principal objet de diſpute qui ſe préſenta dans le cours de cette ſeſſion, fut une propoſition de M. Pulteney, pour qu'il fût préſenté à Sa Majeſté une adreſſe, par laquelle on lui demanderoit qu'il lui plût de former un établiſſement de cent mille livres par an au Prince de Galles. Il repréſenta qu'une telle penſion étoit conforme aux anciens uſages : que la ſomme qu'il propoſoit étoit pareille à celle dont avoit joui Sa Majeſté pendant la vie de ſon père, & qu'un ſemblable établiſſement étoit par lui-même raiſonnable & néceſſaire, pour maintenir l'indépendance de l'héritier préſomptif de la couronne. Sir Robert Walpole s'oppoſa fortement à cette propoſition, comme étant une entrepriſe ſur la prérogative, une officieuſe interpoſition dans les affai-

GEORGE II. An. 1737.

res de la famille Royale, & tendante à la désunion du Roi & du Prince. Il paroît qu'il y avoit déja de la mésintelligence dans la famille Royale : d'autant que le ministre avoit dit dans sa harangue à la chambre par ordre de Sa Majesté, que le jour précédent le Roi avoit envoyé un message au Prince, par plusieurs Seigneurs de la première qualité, portant que Sa Majesté avoit donné ses ordres pour former à la Princesse de Galles un douaire convenable à son haut rang & à sa dignité, ce qui seroit mis dans peu sous les yeux du Parlement pour le rendre plus certain & plus assuré : que bien que son Altesse Royale n'eût pas encore jugé à propos de demander à Sa Majesté, que la somme de cinquante mille livres qui lui étoit accordée fut rendue moins précaire; le Roi pour prévenir les conséquences fâcheuses qu'il appréhendoit qui ne fussent la suite des mesures contraires au devoir, qu'il savoit qu'on avoit conseillées au Prince, vouloit bien accorder à son Altesse Royale, pour le temps de la vie de Sa Majesté, lesdites cinquante mille livres par an, qui seroient prises sur les revenus de

la liste civile, outre les revenus particuliers du Prince, provenant du Duché de Cornouaille; ce que Sa Majesté jugeoit être un établissement très convenable, considérant la famille nombreuse qu'elle avoit elle-même, & les grandes dépenses qui étoient absolument nécessaires pour entretenir honorablement toute la famille Royale : que le Prince par une réponse verbale avoit prié leurs Seigneuries de dire à Sa Majesté, qu'il se jettoit très humblement à ses pieds, en l'assurant qu'il conservoit & conserveroit toujours le plus profond respect pour sa personne Royale : qu'il étoit très reconnoissant de toutes les marques de bonté que Sa Majesté faisoit paroître, tant pour lui que pour la Princesse, & particulièrement de sa gracieuse intention au sujet du douaire de son Altesse Royale : mais que par rapport à l'objet du message, l'affaire étoit actuellement hors de ses mains, ce qui le mettoit dans l'impossibilité de pouvoir faire aucune réponse : que ce Prince s'étoit ensuite servi des expressions les plus respectueuses envers Sa Majesté, & avoit ajouté : » En vérité Milords,

GEORGE II. An. 1737.

» elle eſt en d'autres mains, & j'en » ſuis très fâché ! » ou autres termes ſemblables. Enſuite M. Walpole fit ſes efforts pour démontrer qu'une ſomme annuelle de cinquante mille livres étoit tout ce que le Roi pouvoit accorder pour l'entretien du Prince, & il s'étendit ſur les fâcheuſes conſéquences qui pouvoient ſuivre, ſi l'on rendoit le fils abſolument indépendant du père.

XXXV. Débat très vif à ce ſujet.

Ces objections ne paſſèrent pas ſans réponſe. Sir Robert Walpole avoit avancé que le Parlement n'avoit aucun droit de s'entremettre en ce qui concernoit la création, ou l'entretien d'un Prince de Galles, & que dans le cas de Richard II. qui à la mort de ſon père, le Prince noir, avoit été créé Prince de Galles, en conſéquence d'une adreſſe ou pétition du Parlement, il étoit vraiſemblable que cette meſure avoit été priſe par le Roi lui-même. En réponſe à cette aſſertion il fut obſervé : qu'il étoit probable que ce Roi ne ſe ſeroit pas avancé à créer ſon petit-fils Prince de Galles, s'il n'avoit été forcé de le faire par ſon Parlement : d'autant que dans ſa vieilleſſe Edouard étoit tombé dans

une espèce d'enfance, & s'étoit abandonné totalement à la conduite de sa maîtresse Alice Pierce, & de son second fils le Duc de Lancaster; que ces circonstances avoient causé une juste jalousie au Prince Noir, dans le temps qu'il étoit malade à la mort, & l'avoient jetté dans de grandes inquiétudes sur la sureté & les droits de son fils unique, qu'il laissoit encore dans l'enfance entre les mains d'un grand-père privé de sa raison, & d'un oncle ambitieux. Les partisans de la proposition observèrent : que la pension de cinquante mille livres ne pouvoit suffire aux dépenses annuelles du Prince, bien loin qu'il lui restât un seul shelling pour les actes de charité ou de magnificence, & que les déductions qu'il y avoit à faire pour les taxes des terres & autres droits, réduisoient cette somme à quarante-trois mille livres. Ils soutinrent, que tout son revenu, en y comprenant celui du Duché de Cornouaille, n'excédoit pas cinquante-deux mille livres par an, quoique par le propre réglement de Sa Majesté, la dépense de la maison du Prince montât à soixante & trois mille livres. Ils prouvèrent que le produit de la

GEORGE II.
An. 1737.
liste civile passoit neuf cents mille livres, somme qui excédoit de plus de cent mille livres par an celle dont jouissoit le Roi George I. Que dans la première année du règne de ce Monarque, la dépense de sa maison & celle du gouvernement civil, ne montoient qu'à quatre cents cinquante mille livres par an. Ils observèrent que sous le même règne, le Parlement avoit ajouté cent quarante mille livres annuellement pour les actes de charité & de libéralité, y compris l'article de l'argent pour les secrets services, & avoit passé cent mille livres pour l'entretien du Prince de Galles : que cet article des secrets services avoit augmenté prodigieusement : que par un compte qui se trouvoit par hazard sous les yeux du Parlement, il paroissoit qu'on avoit accordé de très grosses sommes pour des objets inconnus, & applicables à des gens qui l'étoient également. Au commencement de la session suivante, plusieurs membres dirent, que ce compte extraordinaire devoit être pris en considération : mais la recherche fut arrêtée par l'autre parti, qui déclara que le Parlement ne pouvoit exami-

ner aucun compte présenté à une autre session. Le débat fut très vif & très long, se termina par une division, & la proposition fut rejettée. Le Lord Carteret dans la chambre des Pairs, fit une proposition semblable, qui donna lieu à une violente dispute soutenue par les mêmes arguments, & qui se termina de la même manière.

XXXVI. Projet présenté par Sir Jean Barnard pour réduire la dette nationale.

La contestation la plus remarquable après celle-ci, fut occasionnée par une proposition que fit Sir Robert Walpole, d'accorder un million à Sa Majesté, pour racheter pareille somme de l'accroissement du capital de la Compagnie de la mer du sud, ce qu'on appelloit communément annuités de la mer du sud. Plusieurs membres votèrent, pour que cette somme fut appliquée au payement de ce qui étoit dû à la banque, comme étant une partie de la charge qui portoit un intérêt de six pour cent; au lieu que les intérêts qu'on payoit pour les autres sommes qui constituoient la dette publique, ne montoient qu'à quatre pour cent. On produisit des raisons très plausibles des deux côtés sur cette question, & enfin la proposition passa à l'affirmative. La cham-

GEORGE II. AN. 1737.
bre s'étant formée en committé, pour prendre en considération la dette nationale, Sir Jean Barnard proposa, qu'il fût donné pouvoir à Sa Majesté de lever de l'argent, soit par la vente des annuités, soit en empruntant à un intérêt qui n'excédât pas trois pour cent, applicable au rachat des annuités de la mer du sud : & que les porteurs d'annuités qui se détermineroient à souscrire fussent préférés à tous autres. Il dit que les effets publics qui portoient seulement un intérêt de trois pour cent, se vendoient comme des primes à leur arrivée au change ; & qu'il étoit convaincu que tous ceux qui voudroient donner une prime pour un effet à trois pour cent, prêteroient volontiers leur argent au gouvernement pour le même intérêt, si l'on ouvroit des livres de souscription pour cet objet, avec assurance qu'aucune partie du principal ne seroit remboursée de quatorze ans. Il s'étendit sur les avantages que retireroit la nation d'une réduction d'intérêts. Il fit voir par des calculs faciles & évidents, qu'en peu de temps toutes les annuités de la mer du sud seroient réduites de quatre à trois pour cent, sans

mettre le crédit public en danger, & ſans manquer à la foi publique : que le produit du fonds d'amortiſſement monteroit alors à quatorze cents mille livres par an, qu'on appliqueroit uniquement au rachat du capital des différentes compagnies de commerce : que ces meſures mettroient tellement ces compagnies ſous la puiſſance du Parlement, qu'elles ſeroient très contentes d'accepter les trois pour cent d'intérêts à des conditions raiſonnables, ce qui feroit monter le fonds d'amortiſſement à un million ſix cents mille livres par an : que le Parlement pourroit alors hazarder d'en annuller la moitié, en délivrant le peuple des taxes ſur le charbon, la chandelle, le ſavon, le cuir, & d'autres impôts ſemblables très à charge aux pauvres ouvriers & manufacturiers : que le reſte du fond d'amortiſſement pourroit être appliqué à la décharge des annuités & des dettes publiques, qui portoient un intérèt de trois pour cent ſeulement, & enſuite à diminuer le capital des différentes compagnies de commerce, juſqu'à ce que le terme de quatorze ans fût expiré : qu'alors le fond d'amortiſſe-

GEORGE II. An. 1737.
ment augmenteroit encore de plus d'un million par an, ce qui feroit fuffifant pour acquitter entièrement ce capital, & libérer totalement la nation de toutes fes charges. Ce projet falutaire trouva une violente oppofition de la part de l'Alderman Heathcote, & des autres partifans du miniftère : mais on réfuta toutes leurs objections, & pour faire tomber le projet, ils furent obligés d'avoir recours à l'artifice. M. Winnigton propofa que tous les créanciers publics, auffi bien que les porteurs d'annuités de la compagnie de la mer du Sud, fuffent compris dans le même plan. Sir Jean Barnard démontra qu'il étoit aifé au gouvernement d'emprunter affez d'argent à trois pour cent, pour payer ceux des propriétaires de vingt-quatre millions, qui ne voudroient pas accepter cet intérêt, au lieu qu'il feroit très difficile d'emprunter affez pour fatisfaire ceux des propriétaires de quarante-quatre millions, qui choifiroient d'avoir leur principal, plutôt que ce même intérêt. Cependant on prit des réfolutions fondées fur cette dernière propofition & fur d'autres changements faits au premier pro-

jet, & l'on dreffa immédiatement un bill en conféquence. Il occafionna plufieurs autres débats, & fut enfin négligé par l'influence du miniftère. Le même vénérable patriote qui avoit formé ce projet propofa, qu'auffi-tôt que l'intérêt de toute la dette nationale rachetable feroit réduit à trois pour cent, la chambre ôtât quelques-unes des taxes pefantes dont les pauvres & les manufacturiers étoient opprimés; mais cette propofition fut rejettée à la pluralité.

XXXVII. Bill contre la ville d'Edimbourg.

Les dernières difputes de cette feffion furent excitées par un bill que les Lords envoyèrent pour punir les Magiftrats & la ville d'Edimbourg, par rapport au meurtre de Jean Porteous. Au commencement de la feffion, le Lord Carteret fit une récapitulation des différents tumultes & troubles arrivés depuis peu en plufieurs parties du royaume. Il infifta particulièrement fur le meurtre atroce du Capitaine Porteous, qu'il traita d'infulte marquée faite au gouvernement, & de violation de la paix publique, d'autant plus dangereufe, que ce meurtre paroiffoit avoir été exécuté avec délibération & décence. Il

GEORGE II. An. 1737.

soupçonnoit que quelques citoyens d'Edimbourg y avoient eu part, non-seulement à cause de cette circonstance; mais encore sur ce que malgré la récompense de deux cents livres offerte par une proclamation à quiconque découvriroit quelqu'un de ceux qui avoient eu part à cette action, il n'en avoit pas été découvert un seul. Il parut croire que les Magistrats avoient encouragé le tumulte : que par conséquent la ville avoit perdu sa chartre, & il proposa qu'il fût fait une recherche très éxacte sur les particularités de cette affaire. Il fut secondé par le Duc de Newcastle & par le Comte d'Ilay : cependant ce dernier Seigneur ne fut pas d'accord avec lui au sujet de la chartre, jugeant qu'elle ne pouvoit être perdue avec justice pour la faute du Magistrat. Les Lords votèrent que les Magistrats & les autres personnes dont on pourroit tirer quelques informations sur ce tumulte, auroient ordre de se rendre auprès du Parlement, & qu'il seroit présenté une adresse à Sa Majesté, pour demander que les différents rapports & papiers relatifs au meurtre du Capitaine Porteous fus-

ſent remis à la chambre pour en être fait lecture. Toutes les pièces ayant été éxaminées, & tous les témoins étant arrivés, y compris trois juges Ecoſſois, il s'éleva un débat ſur la manière dont ils ſeroient interrogés, ſoit à la barre, ſoit à la table, ſoit ſur les ſacs de laine. Quelques Lords Ecoſſois ſoutinrent qu'ils avoient droit de prendre ſéance près les Juges d'Angleterre ; mais après un long débat, cette prétention fut rejettée, & les juges d'Ecoſſe parurent à la barre revêtus de leurs robes. Il fut apporté un bill pour déclarer Alexandre Wilſon Ecuyer Lord-Prevôt d'Edimbourg incapable de poſſéder aucune place ni aucun office de Magiſtrature, ni dans la ville d'Edimbourg, ni dans aucun autre lieu de la Grande-Bretagne : pour empriſonner ledit Alexandre Wilſon : pour abolir la garde de la ville ; & pour faire ôter la porte nommée Nether-Bow, afin d'ouvrir une libre communication entre la ville & les fauxbourgs dans leſquels les troupes du Roi étoient en quartier. Le Duc d'Argyle en diſputant contre ce bill, dit qu'il ne pouvoit imaginer une conduite plus dure & plus

GEORGE II. An. 1737.

hors d'éxemple que celle qu'on proposoit en cette occasion : qu'il ne croyoit pas que tout le poids de l'indignation parlementaire fût jamais tombé sur un seul particulier par une procédure & par un bill ex post facto, encore moins sur toute une communauté, pour des crimes qui étoient uniquement du ressort des cours inférieures de justice. D'après ce raisonnement, il observa que si le Lord Prevôt & les citoyens d'Edimbourg étoient punis conformément aux termes de ce bill, ils le seroient par la procédure la plus cruelle, la plus inique & la plus partiale : procédure dont on pouroit faire l'usage le plus dangereux, si jamais la nation avoit le malheur de tomber sous une administration injuste & arbitraire. Il déclara qu'il avoit séance dans le Parlement d'Ecosse, quand on avoit réglé la partie du traité d'union relative aux privilèges des bourgs royaux, sur le même pied que ce qui concernoit la religion, c'est-à-dire de façon à ne pouvoir y être fait nul changement par aucun Parlement suivant de la Grande-Bretagne. Malgré l'éloquence & la chaleur de ces repré-

ſentations, le bill fut envoyé à la chambre des Communes, où il produiſit une violente conteſtation. Les Communes firent une information très éxacte des circonſtances particulières qui avoient précédé & accompagné le meurtre de Porteous, & il parut par l'éxamen des preuves qu'aucun bourgeois ni citoyen de la ville d'Edimbourg n'avoit eu part à ce tumulte ; qu'il avoit été formé particulièrement par des gens de campagne, excités par les parents des malheureux que Porteous & ſes gens avoient tués, lors de l'éxécution du contrebandier : qu'ils avoient été aidés par les apprentifs & les vagabonds de la plus baſſe claſſe qui s'étoient trouvés alors à Edimbourg : que le Lord-Prevôt avoit pris toutes les précautions que ſa prudence avoit pu lui ſuggérer pour prévenir le tumulte : qu'il avoit même expoſé ſa perſonne à la fureur de la multitude, en faiſant ſes efforts pour la diſperſer, & que s'il avoit manqué en quelque choſe, c'étoit plutôt faute de jugement que faute d'inclination pour protéger le malheureux Porteous. Il parut auſſi que M. Lindſey, membre pour la ville d'E-

GEORGE II. An. 1737.

dimbourg avoit été en perſonne trouver le Général Mayle, Commandant des troupes de la Grande-Bretagne: qu'il l'avoit informé du tumulte: lui avoit demandé un ſecours immédiat, & lui avoit promis de conduire ſes troupes dans la ville: mais que ſa demande avoit été rejettée, par ce qu'il n'avoit pu produire d'ordre par écrit du Magiſtrat, ſoit qu'il n'eût pu l'obtenir dans une telle confuſion, ſoit qu'il n'eut oſé s'en charger en paſſant au milieu d'une populace auſſi furieuſe. Les membres Ecoſſois s'employèrent avec la plus grande vivacité en faveur de leur capitale. Ils furent joints par Sir Jean Barnard, le Lord Cornbury, M. Shippen & Oglethorpe. Le Lord Polwarth déclara, que ſi quelqu'un de ces Meſſieurs faiſoit voir qu'un ſeul des arguments à ſa charge du Lord-Prevôt & de la ville d'Edimbourg fût prouvé, il donneroit ſa voix dans l'inſtant même en faveur du bill. Il ajouta que s'ils vouloient mettre leurs mains ſur leurs cœurs, & ſe demander s'ils auroient voté de la même manière, en ſuppoſant que ce qui étoit arrivé dans Edimbourg ſe fût paſſé dans la ville

de Briſtol, d'York ou de Norwick : qu'il étoit très convaincu qu'ils auroient alors éxigé que chacun des articles eût été pleinement & inconteſtablement prouvé. On fit quelques changements & quelques adouciſſements au bill ; il paſſa dans la chambre, fut envoyé à celle des Lords, qui approuvèrent ces changements, & il reçut enſuite le conſentement royal.

XXXVIII. Bill au ſujet des ſpectacles.

Les derniers efforts des miniſtres ſe tournèrent enſuite indirectement contre la liberté de la preſſe, qu'il étoit beaucoup de leur intérêt de réduire. Les erreurs de leur conduite, ce myſtère de corruption qu'ils avoient réduit en ſyſtème avec tant de ſuccès, & toutes les fautes de l'adminiſtration avoient été expoſées, non-ſeulement dans les écrits politiques périodiques des plumes les plus parfaites ; mais encore dans une ſuite de pièces de théatre, qui avoient le plus grand ſuccès parmi le peuple. Ils n'avoient pas aſſez de jugement pour diſtinguer les hommes de génie, ou ils n'en trouvoient aucun qui voulut prendre parti pour eux. Ils employoient donc de mauvais auteurs

GEORGE II. An. 1737.

qui n'avoient ni l'intelligence ni l'ingénuité néceſſaire pour mériter l'attention du public. Ils entreprirent cependant la défenſe des miniſtres, & de répondre aux critiques de leurs antagoniſtes. La partie étoit tellement inégale, que bien loin de juſtifier leur conduite, ils les exposèrent à un nouveau ridicule, & à devenir bien-tôt le mépris de toute la nation. Les miniſtres réſolurent donc de ſaiſir la première occaſion d'arrêter la ſource d'où ſortoit ce torrent de cenſures dont ils étoient accablés. Le directeur de la Comédie leur communiqua une farce intitulée le croupion d'or, qui mettoit au grand jour la trahiſon & les abus du gouvernement, & qui avoit été préſentée au théatre pour y être jouée. Cet ouvrage fut dénoncé à la chambre des Communes. Le miniſtère déclama contre l'inſolence, la malignité, l'indécence & la calomnie ſéditieuſe qui s'étoient introduites depuis quelque temps dans les pièces de théatre. Il fut apporté un bill pour limiter le nombre des ſalles de ſpectacles; pour aſſujettir tous les écrivains dramatiques à l'inſpection du Lord Chambellan, & pour les obli-

ger d'obtenir une permiſſion pour chaque pièce avant de la faire paroître ſur le théatre. Malgré une vigoureuſe oppoſition, le bill paſſa par les deux chambres avec une promptitude extraordinaire, & obtint le conſentement royal. Dans le cours du débat, le Comte de Cheſterfield ſe diſtingua par une belle harangue, qui ſera toujours l'éloge de ſa perſonne auprès de tous les amis du génie & de la littérature, ainſi que de tous ceux qui ſont animés du zèle pour les libertés de leur patrie. » Notre » théatre, dit-il, doit certainement » être retenu dans de juſtes bornes; » mais nos loix telles qu'elles éxiſtent » actuellement ſont ſuffiſantes pour » l'y maintenir. Si nos écrivains dra- » matiques s'en écartent en aucun » temps, on doit les pourſuivre & » les punir. Nous avons des éxem- » ples de gens qui ont été chatiés » pour des ouvrages moins criminels » que quelques-unes des pièces qu'on » a repréſentées depuis peu : une nou- » velle loi n'eſt donc pas néceſſaire, » & dans les circonſtances préſen- » tes tout ce qui n'eſt pas néceſſaire » devient dangereux. Toute reſtric-

GEORGE II.
An. 1737.

» tion inutile met des entraves & des » fers à la liberté. L'un des plus grands » biens dont nous puissions jouir, l'un » des plus grands biens dont le peuple » puisse jouir, est la liberté ; mais il » n'y en a aucun dans cette vie qui » ne soit mêlé de quelque mal. La li- » cence est le mal qui se joint à la » liberté : c'est une ébulition, c'est une » excrescence ; c'est une tache sur » l'oeil du corps politique, que je ne » puis jamais toucher qu'avec une » main légère & tremblante, crainte » de détruire tout le corps, ou au » moins de blesser l'oeil sur lequel je » la découvre. Si le théatre devient » quelquefois licentieux, si une pièce » paroît être un libelle contre le gou- » vernement ou contre quelque par- » ticulier, les tribunaux sont ouverts, » les loix sont suffisantes pour punir » le criminel. Si les Poëtes & les Co- » médiens doivent être restraints ; » qu'ils le soient comme les autres su- » jets par les loix connues : s'ils tom- » bent en faute, qu'ils soient jugés » comme tous les autres Anglois par » les loix de Dieu & par celles du pays. » Ne les assujettissons point à la vo- » lonté arbitraire & au caprice d'au-

» cun autre homme. Un pouvoir remis entre les mains d'un ſeul pour » juger & déterminer ſans limitation, » controlle ou appel, eſt une eſpèce » de pouvoir inconnu dans nos loix » & incompatible avec notre conſtitution. C'eſt un pouvoir plus grand, » plus abſolu que nous n'en accordons au Roi même, & par conſéquent je puis croire que nous ne devons pas revêtir d'un tel pouvoir » le Lord Chambellan de Sa Majeſté ». Ces raiſons n'eurent aucun effet, quoique la chambre admirât ſon éloquence, & le bill au ſujet des ſpectacles paſſa en loi. Le vingt & un Juin (deux de Juillet) le Roi fit une courte harangue aux deux chambres, & le Lord Chancelier prorogea le Parlement.

Fin du Tome dix-huitième.





TABLE
DES MATIERES

Contenues dans ce dix-huitième Volume.

A

Fin de la Table des Matières du Tome XVIII.

Nota. Dans le Tome XVII. pag. 255. ligne 2. il faut mettre M. de Gacé au lieu de M. de Grace.

Tome XVIII. pag. 130. ligne 13, & pag. 153. en marge, il faut mettre Espagnole au lieu de Françoise.

Chan-
e. Sa
527.
) est
at 15.
lace,
due,
335.

bert)
torier
mée,
aces,
com-
erie,
337.
st en-
ur en
por-
363.
de)
e du
Sa
33

2. il
e.
. en
oire.





